

2019

SCoT Cœur du Faucigny
Version au 19 Juin 2019

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 074-200031276-20260127-20260127_02-DE

S²LO

Rédacteur
Guillaume DEGIULI
Florence LACHAT



RAPPORT DE PRÉSENTATION INTERMÉDIAIRE

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny **Bureau :** 28, chemin de la ferme Saillet – 74250 Fillinges
Téléphone : 04 50 35 55 85 **Site :** www.coeurdufaucigny.com

Sommaire détaillé

1^{ère} partie - Le Cadre Réglementaire Général	6
Les pièces du SCoT.....	7
Rapport de présentation	7
Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).....	7
Document d'orientation et d'objectifs (DOO)	7
Le Rapport de Présentation	8
Diagnostic territorial.....	8
Evaluation environnementale	9
Justifications	10
SCoT et Montagne.	10
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	10
Objectifs des politiques publiques.....	11
Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)	11
La Hiérarchie des Normes	12
CADRE REGLEMENTAIRE : Urbanisme – Logements.....	13
Pour ce qui est relatif à la consommation économe de foncier	13
Pour ce qui est relatif à Habitat	14
CADRE REGLEMENTAIRE : Economie – Commerce – artisanat	14
CADRE REGLEMENTAIRE : Environnement.....	15
CADRE REGLEMENTAIRE : Agriculture – Forêt.....	15
CADRE REGLEMENTAIRE : Infrastructures – mobilités	16
CADRE REGLEMENTAIRE : Tourisme	16
Les différentes catégories d'UTN.....	17
2^{ème} partie – Diagnostic territorial et état initial de l'environnement.....	19
Portrait de territoire	20
 Un SCOT pour le territoire Cœur du Faucigny	22
 Histoire et implantation humaine	23
 Analyse thématique	28
 DIAGNOSTIC : Urbanisme-Logements.....	29
Une dynamique démographique soutenue.....	29
Parc de logements	35
Logements sociaux	46
Parcours résidentiel.....	54
Quelle armature territoriale ?	55
Modes de vie et formes urbaines ... une adéquation à construire.....	57
Quelle consommation d'énergie pour nos logements ?	59
Ce qu'il faut retenir sur le logement.....	61
Enjeux thématiques identifiés sur le logement	63

DIAGNOSTIC : Economie – Commerce – Artisanat.....	65
Caractéristiques économiques du territoire.....	65
Emploi.....	66
Un nombre d'actifs en augmentation.....	68
Déplacement domicile – travail.....	69
Etablissements présents sur le territoire.....	72
Zones d'activité économique	75
Une industrie prépondérante.....	79
L'offre commerciale actuelle.....	79
Un commerce et une consommation en profondes mutations	84
Le BTP	88
Les services médicaux.....	89
Ce qu'il faut retenir sur l'économie	91
Enjeux thématiques identifiés sur l'économie	92
DIAGNOSTIC : état initial de l'environnement.....	96
Paysage.....	96
Unités paysagères et qualification.....	96
Protections réglementaires	100
Biodiversité.....	108
SRADDET.....	108
Occupation du sol.....	110
Réservoirs de biodiversité	111
Définition	111
Les zones référencées et /ou gérées	111
Les zones protégées, réglementées ou gérées.....	112
Les milieux agricoles et forestiers.....	132
Ressources en eau	142
Hydrographie	142
Plans et programmes structurants	144
SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021	144
SAGE de l'Arve	145
Contrats de rivières	146
Démarche « Arve Pure »	147
Etat de la ressource	148
Les masses d'eaux superficielles	148
Les masses d'eaux souterraines	151
Alimentation en eau potable.....	154
Autres atteintes à la ressource en eau	159
Assainissement	162
A retenir.....	172
Ressources minérales	173
Topographie.....	173
Plans et programmes structurants	176

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) Auvergne-Rhône-Alpes.....	176
Le Schéma Départemental des Carrières de Haute-Savoie	176
Carrières sur le territoire	176
Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	179
Contexte départemental	179
Collecteur de matériaux inertes	Erreur ! Signet non défini.
Décharges et sites pollués.....	180
Air Climat Energie.....	185
Qualité de l'air	185
Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve	185
Gaz à effet de serre (GES)	186
Oxydes d'azote	189
Particules en suspension	189
Ozone.....	192
Initiatives et projets.....	192
Climat	193
Climat montagnard.....	193
Changement climatique	194
Energie.....	196
Consommation d'énergie	196
Les ressources énergétiques locales.....	200
A retenir.....	204
Risques	205
Les phénomènes actifs et risques associés.....	205
Risques naturels	205
Risque inondation.....	208
Risque mouvement de terrain.....	213
Risque sismique	216
Risque d'avalanche	216
Feux de forêt, un risque potentiel	217
Risques technologiques	218
Risque industriel	218
Risque Transport de Matières Dangereuse	219
Risque rupture de barrage.....	221
Risques sanitaires.....	221
Pollutions et qualité des milieux	222
Bruit	222
Déchets.....	226
La collecte des ordures ménagères	226
Le traitement des ordures ménagères	227
La collecte des déchets recyclables	229
Valorisation des déchets	230
Actions de sensibilisation et de communication	237

Déchets inertes.....	238
DIAGNOSTIC : Agriculture Forêt	240
L'agriculture.....	240
Ce qu'il faut retenir sur l'agriculture	253
Enjeux thématiques identifiés sur l'agriculture.....	253
La forêt	256
Ce qu'il faut retenir sur la forêt	262
Enjeux thématiques identifiés sur la forêt	262
DIAGNOSTIC : Mobilités Infrastructures	264
Les acteurs des mobilités (AOM)	264
Les infrastructures existantes.....	266
Les modes de déplacements existants	271
Les déplacements	274
Les circulations numériques	280
Déplacement et Qualité de l'air :.....	283
Planification de la mobilité sur les territoires.....	283
Ce qu'il faut retenir sur les mobilités et infrastructures.....	285
Enjeux thématiques identifiés : sur les mobilités et infrastructures	286
DIAGNOSTIC Tourisme.....	288
Les acteurs locaux du tourisme	288
L'identité touristique	291
Les principaux sites identifiés comme touristiques.....	292
L'agri tourisme.....	297
La fréquentation touristique	299
L'hébergement touristique.....	301
L'offre en hébergement touristique : commercialisation, taux d'occupation,	304
Réhabilitation de l'immobilier de loisirs / amélioration du parc immobilier touristique	306
Mobilité, accessibilité	307
Les projets d'aménagement touristique	308
Ce qu'il faut retenir sur le tourisme	308
Enjeux thématiques sur le tourisme	309
<i>Synthèse du rapport de présentation, enjeux</i>	312
Enjeux thématiques croisés avec les logements :	313
Enjeux thématiques croisés avec les le développement économique :	314
Enjeux thématiques croisés avec les Zones d'Activités Economiques	315
Enjeux thématiques croisés avec le commerce :.....	315
Enjeux thématiques croisés avec l'environnement.....	316
Enjeux thématiques croisés avec l'agriculture	318
Enjeux thématiques croisés avec la forêt	320
Enjeux thématiques croisés avec la mobilité.....	321
Enjeux thématiques croisés avec le tourisme	322

1^{ère} partie - Le Cadre Règlementaire Général

Les pièces du SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale est constitué d'un dossier comportant :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Ces documents peuvent être accompagnés, au tant que besoin, de documents graphiques (L141-2 du CU).

Rapport de présentation

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Vision partagée du territoire présent et futur

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue le projet du territoire, il exprime le projet politique des élus.

Projet de territoire : stratégie de l'action publique

Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Définition des règles à prendre en compte notamment dans les PLU

Le Rapport de Présentation

« [...] proportionné à l'importance du SCoT, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux du territoire » (R.141-3 du CU), le Rapport de Présentation du SCoT :

- Expose le diagnostic territorial ;
- Décrit l'articulation entre le Schéma et les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.
- Analyse l'état initial de l'environnement, les perspectives de son évolution et les incidences de la mise en œuvre du Schéma sur l'environnement, et expose les problèmes posés par l'adoption du SCoT sur la protection des zones d'importance environnementale (notamment sur les zones Natura 2000).
- Explique les raisons justifiant les choix opérés au regard de solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs de protection de l'environnement et du territoire.
- Présente les mesures pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du SCoT sur l'environnement
- Définit les critères, indicateurs et modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, afin de suivre ses effets sur l'environnement dans le but d'identifier les impacts négatifs prévus et d'envisager si nécessaire, des mesures appropriées ;
- Explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO ;
- Comprend un résumé non technique et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Diagnostic territorial

L.141-3 du CU :

[...] Le Rapport de Présentation explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économique et démographiques et des besoins répertoriés en matière :

- De développement économique ;
- D'aménagement de l'espace ;
- D'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services... [...]

Prévisions et besoins répertoriés

Le diagnostic doit permettre de dégager des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement (notamment de biodiversité), d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Analyse de la consommation d'espaces

Le diagnostic doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années qui précèdent l'approbation du SCOT et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO [...]

Espaces d'enjeux de densification et de mutation

Le rapport de présentation doit aussi identifier, au regard de la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels il appartiendra aux PLU d'analyser les capacités de densification et de mutation des espaces bâties.

Articulation avec les documents supérieurs

Le Rapport de Présentation décrit l'articulation du SCoT avec les documents mentionnés aux articles L.131-1 et L131-2, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Evaluation environnementale

Transposition des exigences du droit européen, (directive N°2001/42/CE du 27 Juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement), le rapport de présentation doit comporter une évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale :

- « Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution ». Elle expose notamment « les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma » (R.142-1, 1^o du CU)
- « Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en place du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones environnementalement importantes en particulier l'évaluation des incidences sur Natura 2000 mentionnée à l'article L.414-4 du Code de l'Environnement » (R142-2, 2^o CU)
- « Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement » (R. 141-2,4^o du CU)

Si l'état initial de l'environnement est réalisé dès l'engagement de la démarche d'élaboration, l'évaluation environnementale est un processus continu et itératif.

Justifications

Des Choix

Le rapport de présentation doit expliquer des choix au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national (R..141-2, 3°)

De la consommation foncière

Le rapport de présentation doit justifier notamment au regard de l'analyse décennale, des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation arrêté par le DOO et leur ventilation géographique.

Des Consultations

La manière dont les consultations ont été prises en compte.

SCoT et Montagne.

S'il y a lieu, le rapport de présentation comporte les études justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation en discontinuité avec les secteurs bâties existant (bourgs, villages, hameaux ou groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations) – L.122-7 du CU ou que des constructions, aménagements, installations, routes nouvelles, extractions ou affouillements à moins de 300 m des parties naturelles des rives des plans d'eau (qu'ils soient naturels ou artificiels) de plus de 10 KM² (L.122-14 du CU) – interdits par principe – sont compatibles avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestière, la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et la protection contre les risques naturels.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les orientations et objectifs d'un SCoT ne sont que les leviers d'actions au service d'un projet global que la loi SRU impose désormais aux documents d'urbanisme d'exprimer dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dont les orientations doivent avoir été débattues au sein de l'organe délibérant de l'établissement public en charge du SCoT.

Objectifs des politiques publiques

Le PADD doit fixer les objectifs (L.141-4 du CU) :

- Des politiques publiques d'urbanisme,
- Du logement,
- Des transports et déplacements,
- D'implantation commerciale,
- D'équipements structurants,
- Les communications électroniques,
- De la protection et de la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- De la préservation des ressources naturelles,
- De lutte contre l'étalement urbain,
- De préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Ces objectifs doivent, s'agissant des déplacements, intégrer une « approche qualitative prenant en compte le temps de déplacement »

La loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 avait complété les thématiques à traiter par le PADD en y ajoutant le commerce, les équipements structurants, les communications électroniques, la protection et la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation des ressources naturelles, la lutte contre l'étalement urbain, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

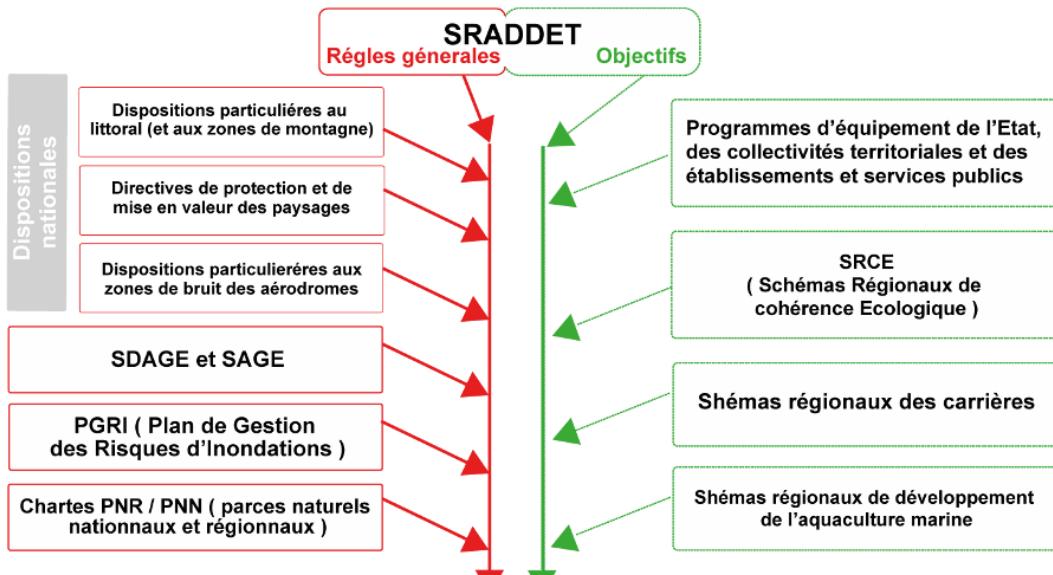
La Loi ALUR du 24 Mars 2014 y a ajouté la qualité paysagère, la mise en valeur des ressources naturelles et l'approche qualitative des déplacements. Selon les termes de la convention européenne du paysage (Florence le 20 octobre 2000), les objectifs de qualité paysagère correspondent à la « formulation, par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ».

Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)

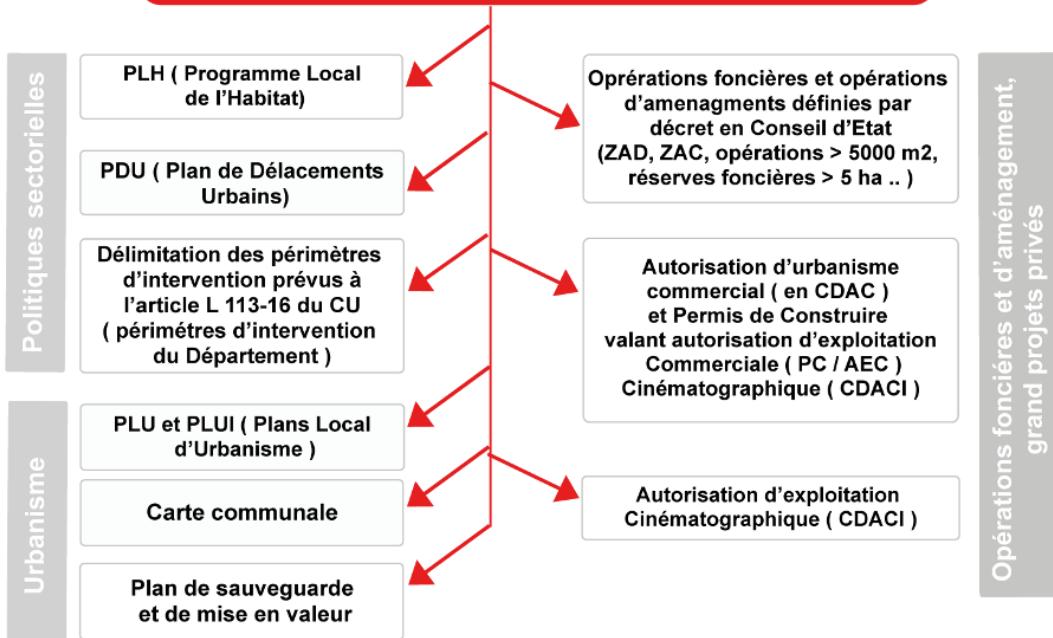
Le document d'Orientation et d'Objectif détermine :

- Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;
- Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbaines et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;
- Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

La Hiérarchie des Normes



Schema de COhérence Territoriale



→ La cible doit être compatible

→ La cible doit prendre en compte

CADRE REGLEMENTAIRE : Urbanisme – Logements

Le DOO fixe les orientations et les objectifs, ce qui est relatif à la politique d'urbanisme et à un développement équilibré.

Dispositions obligatoires :

L 141-5, 1° [...] Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers

L 141-5, 2° [...] Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques

L 141-5, 3° [...] Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Pour ce qui est relatif à la consommation économe de foncier

Dispositions obligatoires :

L 141-6 [...] Par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Dispositions facultatives

L 141-7 Les secteurs géographiques où « la densité maximale de construction résultant de l'application de l'ensemble des règles définies par le [PLU] » ne peut être inférieure à des normes minimales de hauteur et d'emprise u sol qu'il fixe.

L 141-8 La densité minimale de construction fixée par le PLU

L 141-9,1° [...] Préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau : exigence d'utilisation des « terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements »

L 141-9,2° [...] Préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau : exigence de « réalisation d'une étude d'impact »

L 141-9,3° [...] Préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau : exigence de « réalisation d'une étude de densification des zones déjà urbanisées »

L 141-22 Les « secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales et énergétiques renforcées »

Pour ce qui est relatif à Habitat

Dispositions obligatoires

L 141-12 [...] Les objectifs et les principes de la politique de l'habitat

L 141-12,1° [...] Les objectifs d'offre de nouveaux logements

L 141-12,2° [...] Les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant public ou privé.

Dispositions facultatives

L 141-12,1° « La répartition par EPCI ou par commune des objectifs d'offre de nouveaux logements »

L 122-12 « Les plans d'eau naturels ou artificiels de faible importance (< 1000 ha) où l'interdiction de construction à moins de 300 m des parties naturelles des rives est levée »

CADRE REGLEMENTAIRE : Economie – Commerce – artisanat

Dispositions obligatoires :

L 141-16 : « Le document d'orientation et d'objectifs précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal.

Il définit les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture. »

Dispositions facultatives :

La délibération prescrivant la révision est antérieure à la promulgation de la Loi ELAN qui a rendu obligatoire l'article L 141-17 qui prévoit que :

« Le document d'orientation et d'objectifs (doit comprendre) un document d'aménagement artisanal et commercial déterminant les conditions

d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable. »

Dans le cas du SCOT Cœur du Faucigny, le DAC n'est pas obligatoire.

CADRE REGLEMENTAIRE : Environnement

Dispositions obligatoires

En application de l'article L 141-10,1°, le DOO détermine les espaces et les sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger. Il peut s'agir notamment de zones humides, de massifs ou de lisières forestières, de secteurs à fort potentiel agronomique, de lignes de crête, de secteurs urbains particuliers ...

Le DOO doit préciser (article L 141-10, 2°) les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

Dispositions facultatives

L 141-10,1° : « il peut définir la localisation ou la délimitation (à la parcelle) des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger. »

L 141-11 : « Le document d'orientation et d'objectifs peut définir des objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation. »

L 141-18 : « Le document d'orientation et d'objectifs peut préciser les objectifs de qualité paysagère.

Il peut, par secteur, définir des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables en l'absence de plan local d'urbanisme ou de document d'urbanisme en tenant lieu. »

CADRE REGLEMENTAIRE : Agriculture – Forêt

Les dispositions obligatoires du DOO sont liées à une gestion économe des espaces :

L 141-5, 1° [...] Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

L 141-5, 2° [...] Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

L 141-5, 3° [...] Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

L 141-10,1° La détermination des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers et urbains à protéger.

CADRE REGLEMENTAIRE : Infrastructures – mobilités

Dispositions obligatoires :

L 141-13° [...] Les grandes orientations de la politique des transports et de déplacements

[...] Les grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs

L 141-14° [...] les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

[...] les conditions [...] permettant le désenclavement par transport collectif de secteurs urbanisés qui le nécessitent

Dispositions facultatives :

L 141-14° Les secteurs géographiques « dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à leur desserte par les transports collectifs ».

L 141-15° [...] Les obligations minimales de réalisation d'aire de stationnement pour les véhicules motorisés et/ou non motorisés que les PLU [...] doivent imposer.

L 141-21 Les « secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des critères renforcés de qualité en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

CADRE REGLEMENTAIRE : Tourisme

Le document d'orientation et d'objectifs (...):

L 141-12_3 En zone de montagne, il précise les objectifs de la politique de réhabilitation de l'immobilier de loisir.

L 141-23 En zone de montagne, il définit la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des salariés, y compris les travailleurs saisonniers, des unités touristiques nouvelles structurantes.

Les différentes catégories d'UTN

Application de la loi Montagne 2 – 28 décembre 2016		
AMÉNAGEMENTS	UTN Locale	UTN structurante
Création, extension ou remplacement de remontées mécaniques	Augmentation de + de 10 ha et de – de 100 ha d'un domaine skiable existant	Création d'un nouveau domaine skiable alpin Augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant ≥ 100 ha
Liaisons entre domaines skiables alpins existants	Augmentation de + de 10 ha et de – de 100 ha d'un domaine skiable alpin existant	Création d'un nouveau domaine skiable alpin Augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant ≥ 100 ha Toutes les liaisons
Création et extension d'hébergements et d'équipements touristiques	Surface de plancher totale > 500 m ²	Surface de plancher totale $> 12'000$ m ²
Aménagement, création et extensions de terrains de golf	Surface ≤ 15 ha	Surface > 15 ha
Aménagement de terrains de camping	Surface comprise entre 1 et 5 ha	Surface > 5 ha
Aménagement de terrains pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés	Ni autorisation ni planification au titre du régime UTN	Emprise totale > 4 ha
Travaux d'aménagement de pistes pour la pratique de sports d'hiver alpins	Ni autorisation ni planification au titre du régime UTN	Aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins > 4 Ha en site vierge
Création de remontées mécaniques n'ayant pas pour objet principal de desservir un domaine		Si transport de plus de dix mille voyageurs par jour sur un dénivelé supérieur à 300 m

skiable (« ascenseurs urbains »)		
Création et extension de refuges de montagne	Création, Extension sur surface de plancher totale > 200 m ²	

2^{ème} partie – Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

Portrait de territoire

Le territoire du SCoT Cœur du Faucigny se compose de **quatre communautés de communes** :

- La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)
- La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)
- La Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)
- La Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV)

La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)

Elle regroupe huit communes : Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Ésery, Scientrier

La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)

Elle regroupe sept communes : Ayze, Bonneville, Brizon, Contamine sur Arve, Marignier, Glières-Val de Borne (commune nouvelle : Entremont et Petit Bornand les Glières), Vougy.

La Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R)

Elle regroupe onze communes : Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint Jean de Tholome, Saint Jeoire en Faucigny, Ville en Sallaz, Viuz en Sallaz.

La Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV)

Elle regroupe huit communes : Boëge, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint André de Boëge, Saxel, Villard

Le **Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny** est la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Il est en charge de son élaboration, de son approbation, de son suivi et de sa révision.

Un SCOT pour le territoire Cœur du Faucigny

La Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV), la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R), la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) ont fait le choix d'élaborer un Schéma de Cohérence Territorial qui leur soit commun, correspondant à leurs stratégies propres autant qu'à leurs choix pour l'avenir.

Ce SCOT commun remplacera les documents existants :

- La Communauté de Communes Faucigny Glières a élaboré un SCoT approuvé le 16 Mai 2011,
- La Communauté de Communes Arve et Salève, limitrophe de celle-ci, a élaboré un SCoT approuvé le 17 Juin 2009.
- Le SCoT des 3 vallées s'est constitué aux frontières de ces deux communautés, réunissant la communauté de communes des 4 Rivières et celle de la Vallée Verte approuvé en juillet 2017.

La nécessité de faire évoluer les documents anciens des deux premières communautés d'une part, et la volonté partagée des 4 communautés de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent d'autre part, les ont conduites à vouloir élaborer un SCoT commun dénommé SCoT Cœur du Faucigny, à l'échelle de leurs 4 périmètres réunis, en s'appuyant sur la structure syndicale existante du SCoT des 3 Vallées.

Cette volonté se fonde, au-delà de la parfaite continuité du périmètre, sur le constat de morphologies internes en de nombreux points comparables entre ces communautés de communes. Cette identité partagée amène naturellement à devoir faire face à des enjeux de même nature et à bâtir un ensemble de réponses cohérentes, d'outils partagés et de structurations harmonieuses.

Chacune de ces communautés offre une variété de communes allant de localités urbaines ou péri-urbaines, jusqu'à des villages à caractère rural, touristique et montagnard. Les habitants tirent leurs moyens d'existence soit d'une activité rurale, soit d'une activité artisanale, commerciale, libérale, liée à l'économie présente au sein même du territoire ; soit d'une activité industrielle, présente dans les 4 communautés ou enfin d'un emploi externe au territoire vers le centre industriel clusien, vers le centre urbain d'Annemasse ou encore vers la Suisse voisine.

Le périmètre ainsi constitué se trouve donc à l'interface d'un centre urbain transfrontalier très dynamique, d'une communauté de communes très industrielle et d'un domaine touristique montagnard particulièrement actif. Cet environnement propice participe grandement à un dynamisme très fort qui génère des contraintes en termes de logements, d'infrastructures, de transports,

de maintien de l'agriculture, de développement économique et de qualité environnementale.

Il est donc apparu utile de donner à ce grand territoire les moyens de poursuivre efficacement son développement, en harmonie avec la dynamique de son environnement le plus proche.

Tous les élus de ce nouveau territoire sont pleinement conscients de la nécessité d'établir des interfaces de qualité avec les EPCI membres du pôle métropolitain, le territoire du Chablais, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, la Communauté de Communes du Haut Chablais, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes et, plus particulièrement, considèrent la Communauté de Communes du Pays Rochois comme pouvant être un partenaire à même de participer plus étroitement à ce projet.

Histoire et implantation humaine

Les seigneurs de Faucigny imposent progressivement leur autorité **sur tout le bassin de l'Arve** au cours des **XI^e et XII^e siècles**.

[Le Faucigny est à l'origine le fief des seigneurs de Faucigny, qui tirent leur nom du lieu de leur première demeure. Ils se disaient issus des comtes de Genève, et en particulier d'Olivier, pair de Charlemagne ; on ne sait pas avec certitude ce qu'il en est.

On les mentionne pour la première fois en 1026 : il est alors question du seigneur Émerard, de son épouse Aalgert et de leur fils Louis, puis du fils de celui-ci, Guy, évêque de Genève, qui eut pour frères Willehme et Amédée. Ils furent longtemps vassaux des comtes de Genève.]

Le territoire de Thiez-en-Sallaz (Ville, Viuz, Saint-André et Bogève)

[Après le décès en 1130, du comte Rodolphe de Faucigny, ses fils héritent des terres du Faucigny :

- Ponce, Abbé de Sixt
- Aymon de Faucigny
- Rodolphe II, branche - Faucigny Lucinges -
- Arducius de Faucigny.

Ce dernier, 71^{ème} évêque de Genève, hérite d'un ensemble de terres du Faucigny. Ces terres, dites de Sallaz, sont regroupées autour du château de Thyez ("maison forte sur les eaux" car ce château est situé près d'un marais) et s'étendent sur 4

¹ Le premier seigneur de Faucigny est cité en 1002 (d'après la généalogie publiée dans le Regeste genevois)

paroisses : Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Bogève et Saint-André. A sa mort en 1185, il en fait don par testament aux évêques de Genève, ses successeurs.

Le territoire de Thyez est un mandement épiscopal, une terre de l'évêque, grâce au don d'Arducius de Faucigny, évêque de Genève en 1185

Ces terres deviennent alors une enclave dans le Faucigny (car il faut noter qu'en 1185, le Faucigny n'appartient pas à la Savoie et que la Savoie n'est pas française). Les évêques de Genève en confient l'administration à des délégués nommés vidomes puis (au début du 14ème siècle) au châtelain qui réside au château de Thyez, d'où la désignation de mandement (de "mandare" qui signifie transmettre une charge à quelqu'un). Les châtelains successifs concentrent les pouvoirs administratifs et judiciaires. Ils sont, pour la plupart, originaires de Viuz. Au 16ème siècle, le châtelain abandonne le château de Thyez (ruines sur un promontoire sur les berges du Lac de Môle) pour s'établir à Viuz.]

En 1151, Aymon de Faucigny fonde la chartreuse du Reposoir, dans le massif des Aravis et interdit la création de tout nouveau couvent entre l'Arve et le Borne²

[Les seigneurs du Faucigny se disputèrent ardemment, entre eux, pour la possession de la vallée de Chamonix. Finalement, ils furent absorbés par la lignée des Dauphins du Viennois.

Au XIII^e siècle, l'héritier de la seigneurie était, en effet, une femme. Cela orienta d'abord le Faucigny vers la Savoie : Aymon II de Faucigny, en 1251, accorda en dot à sa fille Agnès l'ensemble de ses terres, tout en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort : elle épousait le comte de Savoie, Pierre II. En 1253, à la mort d'Aymon II, Agnès confia à son mari l'administration de la seigneurie ; Pierre II, dès lors, en raffermit l'organisation, créant, dans cette intention, bailliages et châtelaines.

Leur fille unique, la célèbre Béatrix, reçut le Faucigny en héritage en 1268. Elle avait épousé en 1241 le Dauphin de Vienne, Guigues VII. Leur fille Anne donna bientôt à son époux Humbert, seigneur de La Tour du Pin, le titre de Dauphin de Vienne et Baron du Faucigny. Le Faucigny devint alors partie intégrante du Dauphiné.]

Entre 1234 et 1355, le Faucigny est pris dans les conflits qui opposent Savoie, Dauphiné et Genevois.

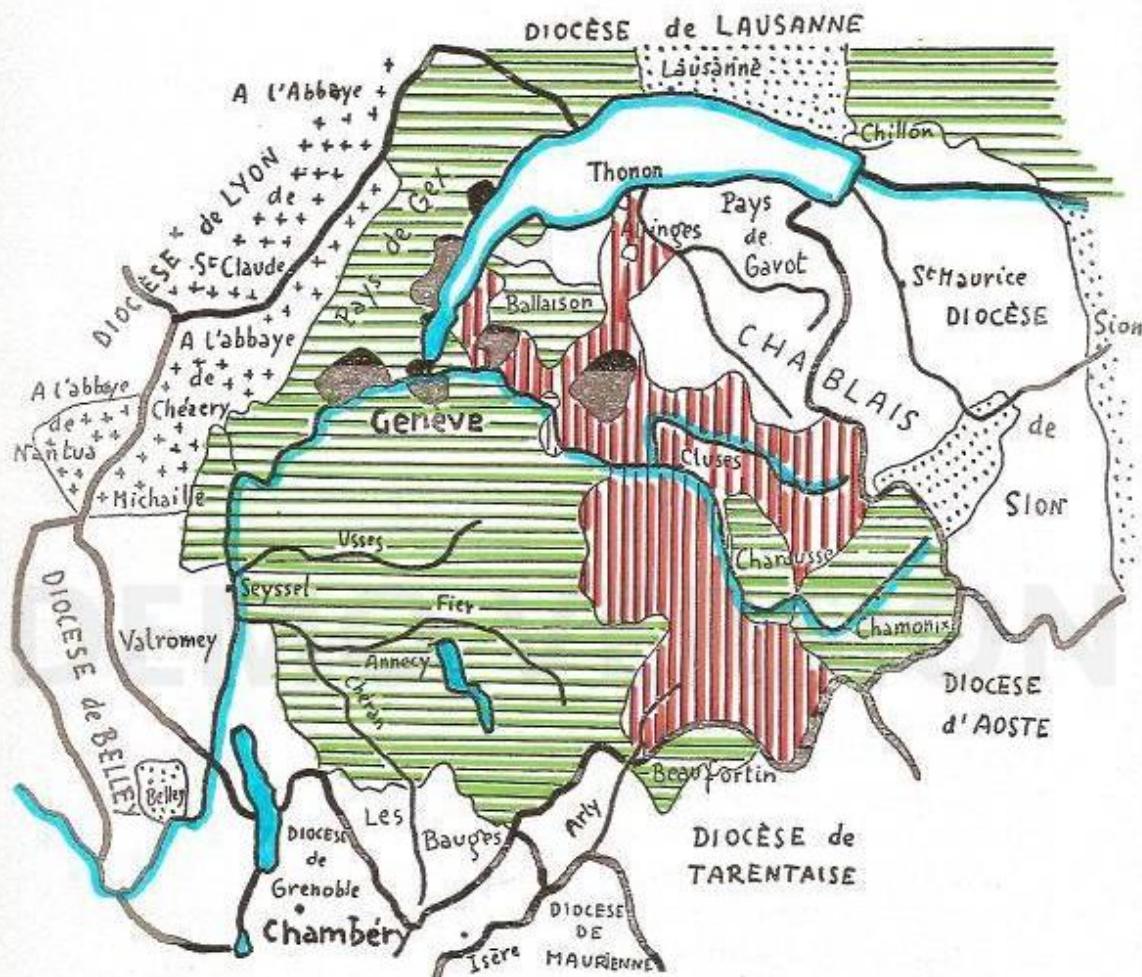
A la mort de Pierre de Savoie (1268), le Faucigny revient à sa fille Béatrix, épouse du Dauphin Guigues VII, tandis que le comté passe à son frère Philippe, archevêque de Lyon. Le Faucigny devient ainsi une **enclave dauphinoise** entre le Genevois et les territoires savoyards du Chablais, du Val d'Aoste ou de la Maurienne. Dans un premier temps, Béatrix de Faucigny administre elle-même ses terres, signant seule la plupart des actes officiels.

²

Source : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.payraud_n&part=171604

[Humbert II, dernier Dauphin de Vienne, sans héritier, vendit ses terres à la France, en 1349, sous le règne du roi Philippe VI. Mais, dès 1355, Amédée VI de Savoie, le Comte Vert, échangea au Dauphin, Charles, petit-fils du Roi, la Baronne du Faucigny, trop proche de ses Etats, contre ce qui lui appartenait dans le pays proprement viennois. Le Faucigny, ainsi, devenait *une partie de la Savoie*. La capitale fut alors déplacée de Cluses à **Bonneville**, dont le château, dit-on, avait été fondé par Pierre II.]

LA MOSAIQUE FÉODALE (d'après Louis Blondel)



Le diocèse de Genève au moment de la mort
du Comte Thomas de Savoie, en 1233



Possessions du
comte de Savoie.



Possessions du
comte de Genève.



Possessions des
Sires de Faucigny.



Domaine de l'évêque de Genève.



Domaine direct des évêques de
Belley, Sion et Lausanne.

Remarquer le morcellement des terres et le chevauchement des limites politiques et religieuses.

La mosaïque féodale, d'après Louis Blondel (carte reprise par Paul Guichonnet, Histoire de Savoie, p. 52)

Carte : le diocèse de Genève en 1233

En 1355, suite au traité de Paris, le Faucigny devient définitivement savoyard.

[La suite de l'histoire du Faucigny est celle de la Savoie en général. Il fit cependant partie de l'apanage des Savoie-Nemours, qui avait une forme d'autonomie, et dura de 1514 à 1659. A cette époque, il était dirigé depuis Annecy. L'extinction de la lignée des ducs de Nemours ramena le Faucigny dans le duché de Savoie proprement dit.]

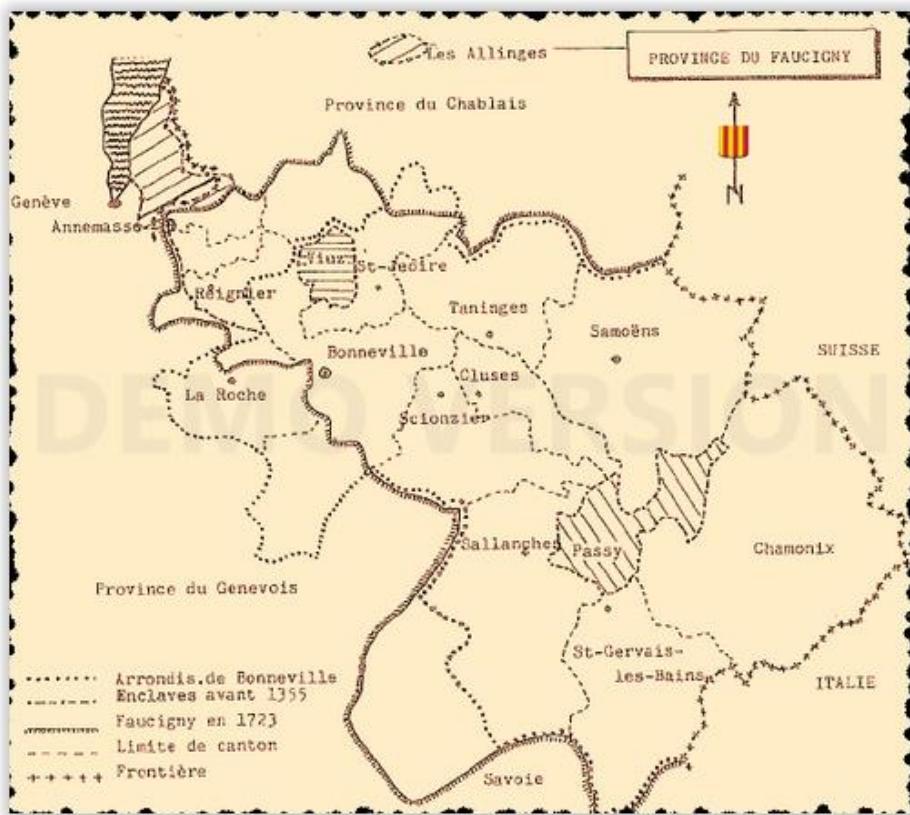
Jacques de Savoie est le fils de Philippe de Savoie (1490-1533), qui reçoit en 1514 le Genevois, le Faucigny et le Beaufort et est fait duc de Nemours en 1528 par François Ier. En 1533, à la mort de ce prince, il devient comte de Genevois et duc de Nemours.³

[L'originalité du Faucigny, dans ce duché, fut d'avoir entretenu des liens avec la Suisse, d'une part, le monde allemand, d'autre part.

Dès le XVe siècle, la révolte des Robes Rouges, partie de Megève, marqua un lien avec la Suisse, les montagnards fauconnerands cherchant à imiter les magistrats bernois (qui se gouvernaient eux-mêmes) par leurs robes. Le duc Philippe mit fin à cette révolte par la ruse, en faisant pendre ses instigateurs après avoir promis aux paysans qui les avaient suivis des améliorations de leurs conditions d'imposition.

Au XVIIe siècle, les horlogers de Cluses, les colporteurs de Magland, les maçons de Samoëns, le compositeur Georges Muffat, de Megève, voyagèrent en Franche-Comté, en Alsace, en Bavière, en Autriche, se mettant au service des princes allemands, ou devenant apprentis de maîtres artisans. Ils en rapportèrent fréquemment savoir-faire et richesses. L'essor de la maçonnerie à Samoëns, du décolletage dans la vallée de l'Arve, est largement dû à ces échanges. A partir de 1806 et du démantèlement du Saint-Empire romain germanique, les Fauconnerands allèrent plus volontiers faire fortune en France, à Lyon ou à Paris.]

³ La Savoie au cœur de l'Europe du XVIe siècle, d'après une lettre de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours - Laurent Perrillat



Les registres d'état civil de 1723 divisent la Savoie en 6 provinces : la Savoie propre, le Genevois, le **Faucigny**, le Chablais, la Maurienne, la Tarentaise et 2 baillages, celui de Ternier et celui de Gaillard.

*[Le lien avec Genève se renforça, néanmoins, et, en 1860, le Faucigny fut la principale province de Savoie à souhaiter le rattachement à la Suisse, puis une grande zone franche pour y suppléer. Après l'Annexion, néanmoins, le tourisme fit du Faucigny un pays prospère, contenant en son sein un objet qui devint peu à peu le symbole de la Savoie tout entière : le célèbre Mont-Blanc ! Visité par des voyageurs venus des quatre coins du monde, chanté par les plus grands écrivains européens, il rayonne sur toutes les Alpes de sa majesté sans pareille !]*⁴

⁴ Source : Histoire du Faucigny – Rémi Mogenet

Analyse thématique

DIAGNOSTIC : Urbanisme-Logements

Une dynamique démographique soutenue

Nombre d'habitants : croissance comparée⁵

La croissance comparée du nombre d'habitants par intercommunalité montre des évolutions différencierées selon les territoires :

	Nombre d'habitants en 2016	Nombre d'habitants en 1999	Évolution par an entre 1999 et 2016 (%)
CCAS	20270	13156	2,6
CCFG	28076	21619	1,5
CC4R	19414	14422	1,8
CCVV	7739	5707	1,8
Cœur du Faucigny	75499	54904	1,9

Sur le territoire Cœur du Faucigny, la population a augmenté de 1,9 % chaque année entre 1999 et 2016 avec des disparités suivant les communautés de communes.

Il existe un taux de croissance différent selon les intercommunalités et selon les communes.

Nom de la commune	Nom de l'intercommunalité	1999-2016 Taux de croissance (%)
Arbusigny	CCAS	3,0%
Arthaz-Pont-Notre-Dame	CCAS	1,6%
Ayze	CCFG	1,1%
Boëge	CCVV	1,1%
Bogève	CCVV	1,7%
Bonneville	CCFG	1,4%
Brizon	CCFG	1,3%

⁵ Note : Les données du recensement de 2016 ont été mises en ligne en Janvier 2019 par l'INSEE. Les populations légales de l'année N sont actualisées tous les ans et mises en ligne à la fin décembre de l'année N+2.

Burdignin	CCVV	0,6%
Contamine-sur-Arve	CCFG	2,9%
Faucigny	CC4R	2,4%
Fillinges	CC4R	2,1%
Habère-Lullin	CCVV	2,8%
Habère-Poche	CCVV	4,1%
Marcellaz	CC4R	2,2%
Malignier	CCFG	1,3%
Mégevette	CC4R	2,9%
Monnetier-Mornex	CCAS	1,6%
La Muraz	CCAS	2,5%
Nangy	CCAS	4,7%
Onnion	CC4R	3,0%
Peillonnex	CC4R	1,8%
Pers-Jussy	CCAS	2,3%
Glières-Val de Bornes	CCFG	1,9%
Reignier-Ésery	CCAS	2,6%
Saint-André-de-Boëge	CCVV	0,5%
Saint-Jean-de-Tholome	CC4R	1,8%
Saint-Jeoire	CC4R	1,2%
Saxel	CCVV	1,9%
Scientrier	CCAS	3,6%
La Tour	CC4R	0,8%
Villard	CCVV	0,9%
Ville-en-Sallaz	CC4R	1,7%
Viuz-en-Sallaz	CC4R	1,6%
Vougy	CCFG	2,9%

Croissance démographique: solde migratoire et excédent démographique

Quelques définitions⁶:

- Le solde migratoire (ou accroissement migratoire) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire (immigrants) et le nombre de personnes qui en sont sorties (émigrants), calculé le plus souvent au cours d'une année.
- Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès calculé le plus souvent au cours d'une année.
En général, le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, on parle alors d'accroissement naturel.

⁶ source : <https://www.ined.fr/fr/lexique>

Lorsque le nombre de décès est supérieur à celui des naissances, on parle d'accroissement négatif.

Le taux d'accroissement naturel est le rapport du solde naturel à la population totale moyenne de cette période. Il est en général calculé pour une année et est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

- La croissance démographique correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire, calculé en général pour une année. L'effectif d'une population augmente quand il y a excédent des naissances sur les décès (solde naturel) et des entrées de migrants sur les sorties (solde migratoire). Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

De 2000 à 2009	Naissances	Décès	Tx natalité (%)	Tx mortalité (%)	Solde naturel	Solde migratoire
Périmètre	7 993	3 620	12,94	5,86	4 373	7 513
Département	89 295	45 443	13,77	7,08	43 852	55 053

Source : INSEE

De 2010 à 2016	Naissances	Décès	Tx natalité (%)	Tx mortalité (%)	Solde naturel	Solde migratoire
Périmètre	6 199	2 870	12,42	5,75	3 329	3 829
Département	68 462	35 927	12,57	6,60	32 535	47 486

Sources : INSEE, TERACTEM 2019

Eléments de la structure de la population résidente

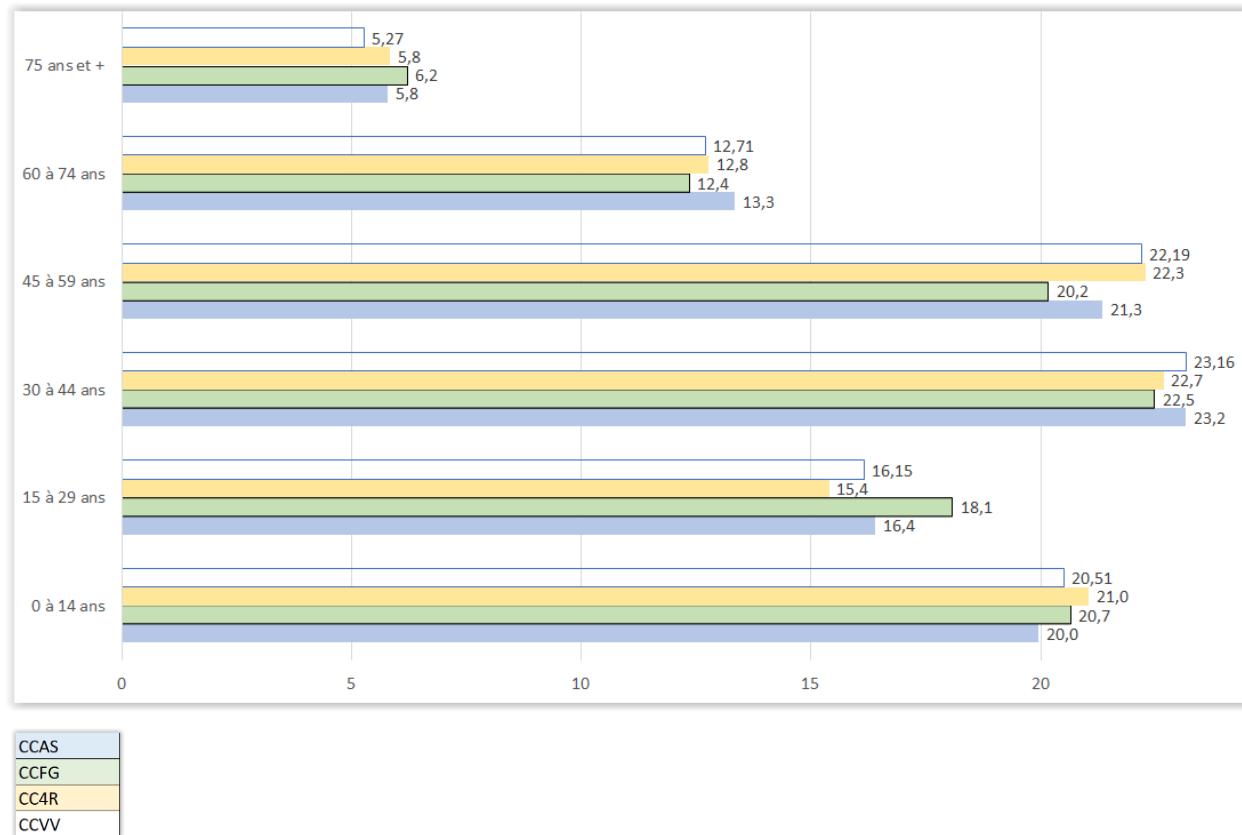
Il s'agit d'analyser la composition de la population selon diverses caractéristiques démographiques (sexe, âge, état civil, nationalité, etc.).

Age des habitants

Nom de l'intercommunalité	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
CCAS	20%	16%	23%	21%	13%	6%
CCFG	21%	18%	22%	20%	12%	6%
CC4R	21%	15%	23%	22%	13%	6%
CCVV	21%	16%	23%	22%	13%	5%
CDF	21%	17%	23%	21%	13%	6%

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Répartition de la population du SCOT Cœur du Faucigny par tranche d'âge et par communauté de communes en pourcentage



Graphique : Répartition de la population par communauté de communes et par âge (données INSEE dossier complet Commune_2015)

La classe d'âge la plus représentée est celle des 30 à 44 ans. Globalement, il y a 61 % de la population du territoire Cœur de Faucigny qui a moins de 44 ans.

Médiane de revenu des ménages

	Population en 2015	Nombre de ménages fiscaux en 2015	Médiane de revenu en 2015
CCAS	19340	7543	31806
CCFG	26898	10857	24824
CC4R	18644	7456	29074
CCVV	7436	2994	27261
CDF	72318		28241

Source : Insee, Recensements de la population - Etat civil - CLAP, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal .

En 2015 ; la médiane de revenu pour les ménages du territoire CDF est de 28'241 €.

D'après les données de l'INSEE, la médiane du revenu⁷ disponible par unité de consommation⁸ en 2015, en Haute-Savoie, est de 25001 €

Ménages

Quelques définitions :

Ménage : ensemble des personnes qui résident dans un même logement, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

Un ménage peut être constitué par une seule personne. Lorsque plusieurs familles partagent un même logement, on parle de ménage multiple.

Dans le recensement, on distingue les ménages dits "ordinaires" des ménages collectifs, qui désignent les personnes vivant en collectivité (hôpitaux, prisons, gendarmes, etc.)

⁷ Médiane de revenu : Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

⁸ Unité de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

1 UC pour le premier adulte du ménage ;

0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;

0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Taille des ménages

Nom de l'intercommunalité	Nombre de personne/ménage
CCAS	2,44
CCFG	2,46
CC4R	2,50
CCVV	2,45

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

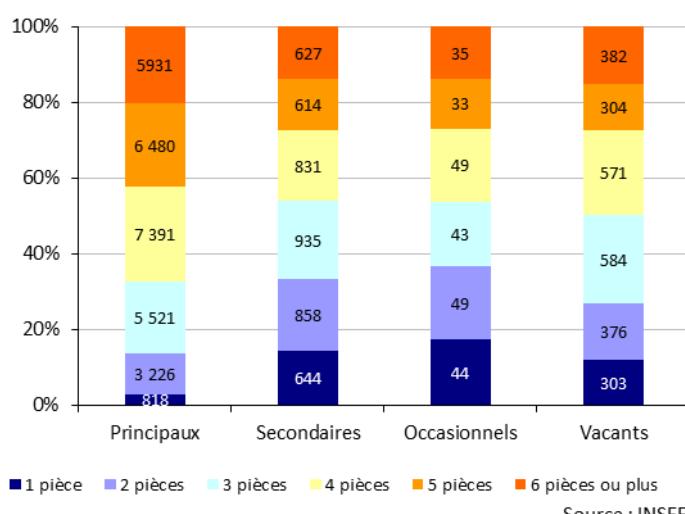
D'après les données INSEE 2015, la moyenne de la taille des ménages du territoire CDF est de 2.46 personnes par ménage.

La parole des élus :

La taille des ménages est de type famille avec en moyenne 2.4 personnes par ménage. « La taille des ménages de type familial doit conduire à une meilleure prise en compte des familles par les bailleurs sociaux dans l'offre de logements et particulièrement la taille des logements proposés. »

Taille des logements sur le territoire CDF

NOMBRE DE PIECES PAR TYPE DE LOGEMENT EN 2015



Essai de prospective démographique :

Sur la base des données chiffrées INSEE de 2016, si l'on retient un taux de croissance moyen (fil de l'eau) de +1,9%, on peut estimer que la population à échéance 20 ans sera supérieure à 110'000 habitants soit une augmentation globale de près de 50%

Parc de logements

Nombre de logements : croissance comparée

Intercommunalité	Nombre de logements en 2015	Nombre de logements en 2010	Évolution du nombre de logements en % par an
CCAS	9047	8163	2,1
CCFG	13059	11956	1,8
CC4R	9802	8912	1,9
CCVV	4777	4509	1,2
Cœur du Faucigny	36685	33540	1,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Le territoire Cœur du Faucigny totalise 36685 logements. Au cours de la période intercensitaire 2010 à 2015, le nombre de logements s'est accru à un rythme de +1,8% par an avec des disparités suivant les communautés de communes.

Age du parc⁹

Avertissement : Les données ci-après portent sur l'époque d'achèvement des constructions de résidences principales construites avant 2013; ces données INSEE ont été publiées en juin 2018.

⁹ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3561683?sommaire=3561690>

En valeur brute

Résidences principales construites avant 2013, répartition par époque d'achèvement	avant 1919	de 1919 à 1945	de 1946 à 1970	de 1971 à 1990	de 1991 à 2005	de 2006 à 2012
CCAS	904	309	747	2211	1974	1609
CCFG	918	474	1862	3320	2435	1560
CC4R	962	298	953	2317	1748	866
CCVV	544	116	295	1071	609	332
CDF	3328	1197	3857	8919	6766	4367

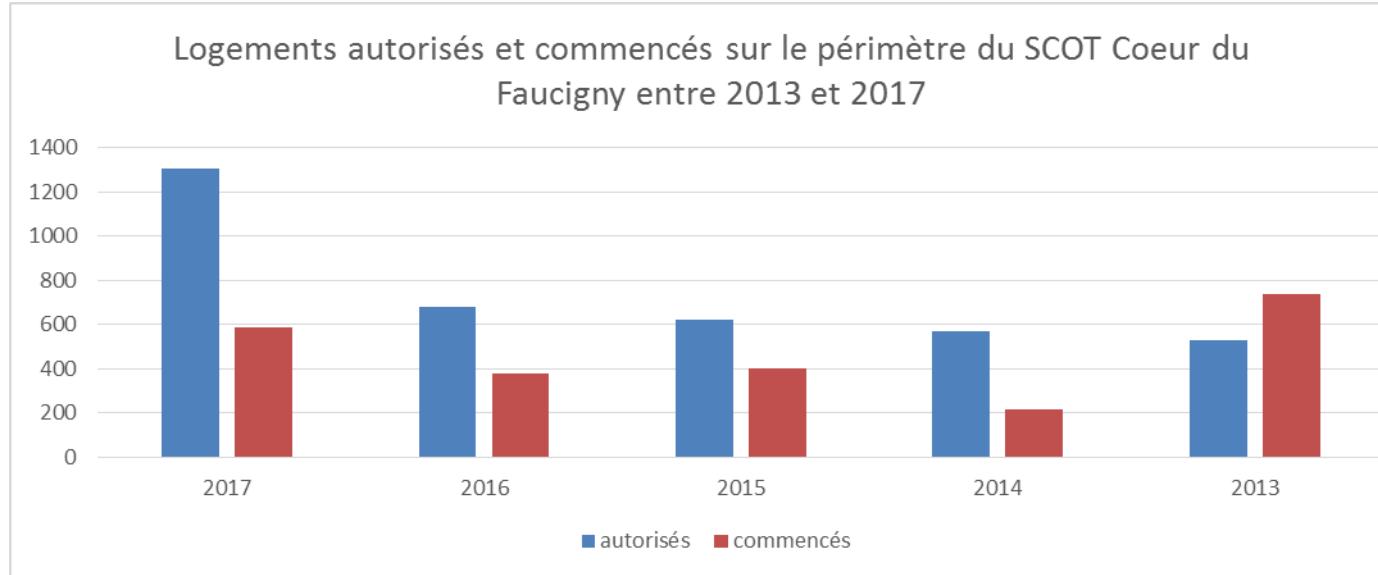
En valeur relative

Résidences principales construites avant 2013, répartition par époque d'achèvement	avant 1919 (%)	de 1919 à 1945 (%)	de 1946 à 1970 (%)	de 1971 à 1990 (%)	de 1991 à 2005 (%)	de 2006 à 2012 (%)
CCAS	12	4	10	29	25	21
CCFG	9	4	18	31	23	15
CC4R	13	4	13	32	24	12
CCVV	18	4	10	36	21	11
CDF	12	4	14	31	24	15

61% des résidences principales existantes en 2013 ont été achevée avant 1990.

Rythme de construction et consommation de terrain

Production de logements sur une période donnée¹⁰



- La part des logements autorisés est supérieure à la part des logements commencés.
- Le nombre de logements commencés est en augmentation depuis 2014.

Au cours des 10 dernières années (2008-2017¹¹) :

- Nombre de logements autorisés en individuels purs : 218 soit 22%
- Nombre de logements autorisés en collectifs : 129 soit 13%
- Nombre de logements autorisés en collectifs y compris en résidence : 642 soit 65%

Soit un total de 989 logements autorisés sur 10 ans à l'intérieur du périmètre cœur de Faucigny. Il faut noter qu'il n'y a pas de donnée pour la commune de Brizon.

Définition¹² :

La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

¹⁰ Source : Sit@del2 - Logements autorisés par type et par commune (2008-2017) - données arrêtées à fin avril 2018

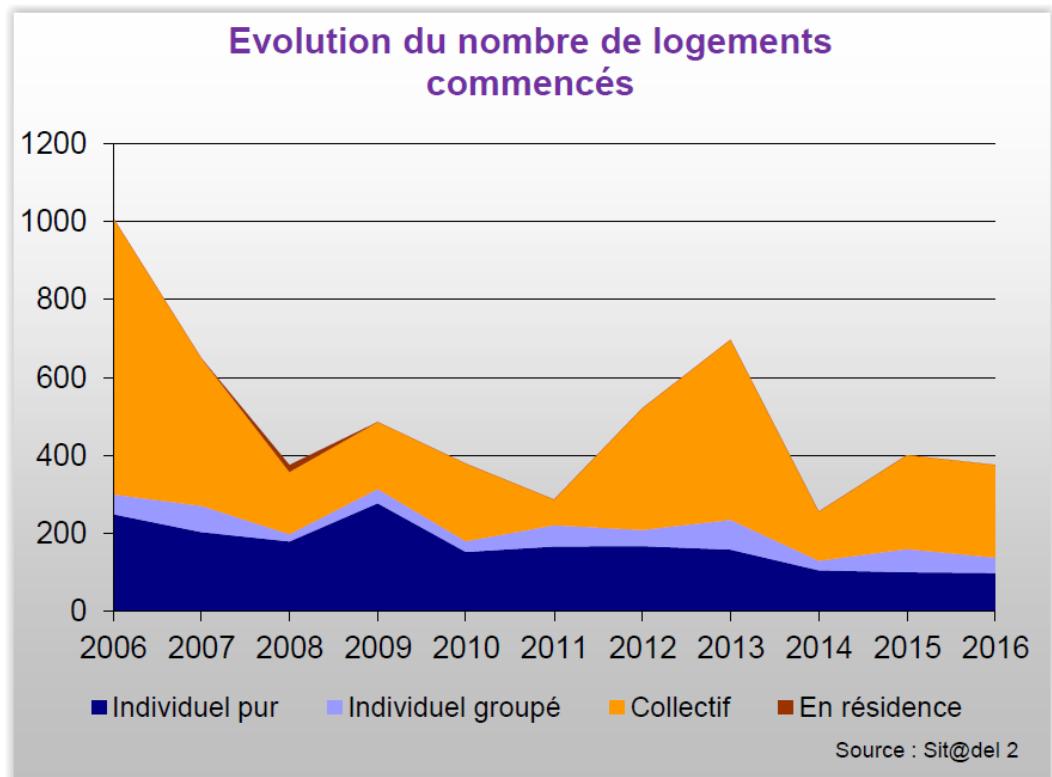
¹¹ Source SITADEL 2017

¹² Source : INSEE ; <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1808>

- individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;
- individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements ordinaires au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune.

Les personnes qui résident en logements dits non ordinaires (couvent, prison, EHPAD, maison de retraite, longs séjours, etc.) ou sans domicile sont exclus de l'Enquête Logement.



Source SITADEL

Nombre de logements commencés	2017	2016	2015	2014	2013
Cœur du Faucigny	587	378	402	212	739

Source SITADEL

Les données SITADEL sur le nombre de logements commencés au cours des 5 dernières années montrent une accélération de la construction au cours de l'année 2017 après une année 2016 en creux (en 2013 la moitié des logements commencés ont concerné la commune de Bonneville).¹³

Typologie des logements

La part de l'individuel reste prépondérante mais recule au profit des logements en individuels groupés et en collectif.

La parole des élus

Les élus expliquent le report de la production de logements individuels vers les logements intermédiaires et collectifs par le prix du foncier en constante augmentation.

Communauté de communes Arve-Salève¹⁴

D'après les données FILICOM 2015, le parc de logements de la CCAS se compose à 57% de maisons individuelles et à 43% de logements collectifs.

63% des résidences principales sont des maisons individuelles et 37% des appartements

Communauté de communes Faucigny-Glières¹⁵

Le parc de logements de la CCFG se compose à 47% de maisons individuelles et à 53% de logements collectifs.

52% des résidences principales sont des maisons individuelles et 48% des appartements

Communauté de communes des Quatre Rivières

Le parc de logements de la CC4R se compose à 70.3% de maisons individuelles et à 29.7% de logements collectifs.

72.7% des résidences principales sont des maisons individuelles et 27.3% des appartements

Communauté de communes de la Vallée Verte

Le parc de logements de la CCVV se compose à 72.9% de maisons individuelles et à 27.1% de logements collectifs.

68.4% des résidences principales sont des maisons individuelles et 31.6% des appartements.

¹³ Source : Cœur de Faucigny - Présentation diagnostic - Septembre 2018 - Teractem

¹⁴ Source : Bilan triennal – Programme Local de l'Habitat – 2014 2017

¹⁵ Source : PLH de la CCFG Atelier n°1 : Rénovation du parc privé

Statut d'occupation

La répartition par statut d'occupation a peu évolué au cours de la période intercensitaire étudiée: 80% de résidences principales, 13 % de résidences secondaires et 7% de logements vacants.

2015	Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Valeur absolue	Valeur absolue	Valeur relative (%)	Valeur absolue	Valeur relative (%)	Valeur relative (%)
CCAS	9047	7939	88	553	6	555	6
CCFG	13059	10942	84	1132	9	985	8
CC4R	9802	7461	76	1629	17	711	7
CCVV	4777	3034	64	1462	31	281	6
Cœur du Faucigny	36685	29376	80	4776	13	2533	7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Les résidences principales

80% des logements du parc Cœur du Faucigny est occupé au titre de la résidence principale :

- 88% sur le territoire CCAS
- 84% sur le territoire CCFG
- 76% sur le territoire CC4R
- 64% sur le territoire CCVV.

Il faut noter que la part des résidences principales est inférieure au périmètre du SCOT Cœur du Faucigny pour les communautés de communes des Quatre Rivières et de la Vallée Verte. La faiblesse de cette proportion s'explique en partie par des résidences permanentes non déclarées (proximité de la Suisse) et par la location ou la vente des appartements de station de ski à des résidents permanent, avec une rotation importante de ces derniers.

Les résidences secondaires

Les résidences secondaires¹⁶ du territoire Cœur du Faucigny se répartissent comme suit :

- 11.5% sur le territoire CCAS
- 23.7% sur le territoire CCFG

¹⁶ La résidence secondaire ou « occasionnelle » est, selon la définition de l'Insee, une habitation servant notamment de logement de villégiature à ses propriétaires ou locataires, ceci uniquement pour des périodes de courtes durées durant l'année.

- 34% sur le territoire CC4R
- 30% sur le territoire CCVV.

Communes	Part des RS dans le parc total 2015	Part des RS dans le parc total 2010	Résidences secondaires 2015	Résidences secondaires 2010
Arbusigny	13,1	13,8	66	62
Arthaz-Pont-Notre-Dame	1,5	1,0	10	6
Ayze	4,8	4,3	50	41
Boëge	12,2	12,4	103	102
Bogève	41,6	39,2	330	305
Bonneville	3,5	3,2	199	167
Brizon	46,1	42,4	215	191
Burdignin	22,0	30,7	83	115
Contamine-sur-Arve	5,0	7,1	44	52
Faucigny	12,6	12,1	36	30
Fillinges	6,6	7,7	101	106
Habère-Lullin	27,1	26,7	149	117
Habère-Poche	48,2	47,5	593	538
Marcellaz	6,3	7,8	29	27
Malignier	3,3	2,8	97	76
Mégevette	43,9	30,0	208	121
Monnetier-Mornex	12,3	12,0	140	134
La Muraz	12,2	12,4	65	61
Nangy	2,0	2,9	17	25
Onnion	49,1	46,6	515	491
Peillonnex	4,7	7,3	28	44
Pers-Jussy	8,3	9,3	113	105
Glières-Val de Bornes	38,8	39,6	522	510
Reignier-Ésery	3,8	3,9	134	121
Saint-André-de-Boëge	19,5	19,7	63	64
Saint-Jean-de-Tholome	17,7	21,1	92	104
Saint-Jeoire	16,4	15,0	279	234
Saxel	13,2	21,4	31	43
Scientrier	1,4	2,4	7	11
La Tour	7,4	7,7	38	36
Villard	25,6	27,5	109	118
Ville-en-Sallaz	4,7	5,5	20	17
Viuz-en-Sallaz	12,6	13,4	283	276
Vougy	0,8	0,8	5	4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

De manière générale, la part des résidences secondaires tend à amorcer une diminution. Il existe toutefois des particularités au sein du parc de logements du territoire Cœur du Faucigny :

La part des résidences secondaires a :

- diminué fortement sur les communes de Burdignin (-9 points) et de Saxel (-8 points)
- augmenté de manière significative sur le territoire de Mégevotte en gagnant 14 points entre 2010 et 2015.

Sur les communes de Bogève (41.6%), Brizon (46.3%), Habère-Poche (48.1%), Mégevotte (43.8%) et Onnion (49.1%), la part des résidences secondaires dans le parc total est comprise entre 40 et 50%

Le cas de l'absence de déclaration de résidence des frontaliers

La déclaration de résidence des frontaliers n'est pas obligatoire. Les communes ne connaissent pas leur part exacte. Les résidents suisses n'ont pas d'intérêt à se déclarer (se reporter à la Loi sur les Suisses de l'étranger). L'absence de déclaration de ces résidents a pour effet de gonfler le nombre des résidences secondaires.

Par ailleurs, les collectivités de notre territoire peuvent bénéficier de la compensation financière genevoise (CFG). La part reversée aux communes et aux intercommunalités est calculée sur la base de leur nombre de travailleurs frontaliers déclarés comme résidents. En l'absence de déclaration, les communes ne perçoivent pas ou partiellement cette compensation financière.

7% des logements sont vacants

Nom de la commune	Logements vacants 2015	Logements vacants 2010	part (en Pourcentage) des logements vacants dans le parc total 2015	part en Pourcentage)des logements vacants dans le parc total 2010	Evolution (en point) de la représentation des LV entre 2010 et 2015
Arbusigny	38	22	7,5	4,9	2,7
Arthaz-Pont-Notre-Dame	54	46	8,3	7,9	0,4
Ayze	80	80	7,7	8,4	-0,7
Boëge	50	64	5,9	7,8	-1,8
Bogève	34	40	4,3	5,1	-0,9
Bonneville	428	352	7,4	6,7	0,8
Brizon	48	68	10,3	15,1	-4,8

Burdignin	41	24	10,8	6,4	4,4
Contamine-sur-Arve	90	66	10,3	9,0	1,4
Faucigny	15	14	5,2	5,6	-0,4
Fillinges	95	51	6,2	3,7	2,5
Habère-Lullin	36	19	6,5	4,3	2,2
Habère-Poche	39	68	3,2	6,0	-2,8
Marcellaz	42	22	9,1	6,4	2,7
Marignier	211	210	7,1	7,7	-0,6
Mégevette	43	85	9,1	21,0	-12,0
Monnetier-Mornex	76	117	6,7	10,5	-3,8
La Muraz	43	43	8,1	8,7	-0,6
Nangy	47	201	5,5	23,6	-18,1
Onnion	39	105	3,7	10,0	-6,2
Peillonnex	33	17	5,5	2,8	2,7
Pers-Jussy	53	54	3,9	4,8	-0,9
Glières-Val de Bornes	92	75	6,8	5,8	1,0
Reignier-Ésery	214	182	6,1	5,9	0,2
Saint-André-de-Boëge	36	24	11,1	7,4	3,8
Saint-Jean-de-Tholome	50	38	9,6	7,7	1,9
Saint-Jeoire	142	109	8,4	7,0	1,4
Saxel	17	13	7,3	6,5	0,8
Scientrier	30	25	6,0	5,5	0,5
La Tour	39	36	7,6	7,7	-0,1
Villard	28	35	6,6	8,2	-1,6
Ville-en-Sallaz	27	18	6,4	5,8	0,6
Viuz-en-Sallaz	187	134	8,3	6,5	1,8
Vougy	36	13	5,9	2,5	3,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Au regard de ces données, on constate que le taux de vacance des logements se situe en moyenne à 7% du parc total de logements. Il a diminué depuis 2010, preuve également que le marché se tend. Seules les communes de Brizon de Contamine sur Arve, de Saint André de Boëge et de Saint Jean de Tholome ont un taux égal ou supérieur à 10%.

Les communes où le marché immobilier se tend sont celles où la part des logements vacants diminue.

Une vacance en diminution sur certaines communes

La part des logements vacants dans le parc total a diminué sur les communes suivantes : Ayze, Boëge, Bogève, Brizon, Habère-Poche, Malignier, Mégevette, Monnetier-Mornex, La Muraz, Nangy, Onnion, Pers-Jussy, Villard.

Les communes qui ont perdu le plus de logements vacants sont : Brizon (-5 points), Mégevette (-12 points), Nangy (-18 points) et Onnion (-6 points).

Toutefois, le taux de vacances est supérieur à la moyenne du territoire Cœur du Faucigny pour les communes de Brizon (10%) et de Mégevette (9%).

A l'inverse, les communes de Nangy (5%) et Onnion (4%) ont désormais un taux de vacances inférieur à la moyenne du territoire Cœur du Faucigny. Le marché du logement se tend sur ces territoires.

Les motifs de la vacance

La vacance peut provenir d'une offre plus élevée que la demande sur le marché du logement, de logements en mauvais état, d'un parc inadapté au marché (taille, localisation, prix, etc.), ou de délais de relocation ou de vente (vacance frictionnelle).

Sur le territoire Cœur du Faucigny :

- La diminution du taux de vacance est à lier avec un taux de croissance démographique en augmentation.
- L'augmentation du taux de vacance est à lier à des logements en mauvais état voire à un parc inadapté au marché (se reporter au bilan PLH de la CCAS et de la CCFG).

La parole des élus

Le taux de vacance des logements (7%) sur le périmètre Cœur du Faucigny laisse supposer qu'il n'y a pas de tension sur le marché immobilier. Toutefois, les élus constatent :

- qu'il y a une rotation forte dans les logements neufs.

- qu'il y a une occupation permanente de certaines résidences secondaires ; occupation permanente non déclarée.

A l'échelle du territoire, il existe des mesures pour réduire la part des logements vacants et permettre leur remise sur le marché :

La taxe sur les logements vacants (TLV)

Certaines communes peuvent mettre en place une majoration de 20 % de la part de cotisation de taxe d'habitation qui leur revient pour les logements remplissant les 2 conditions suivantes :

- Logement meublé imposable à la taxe d'habitation
- Logement non affecté à l'habitation principale

Sur le territoire Cœur du Faucigny, les communes appartenant au périmètre de la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) sont les suivantes¹⁷ :

- Arthaz-Pont-Notre-Dame
- Bonneville
- Contamine-sur-Arve
- Entremont
- Faucigny
- Fillinges
- Marcellaz
- Marignier
- Monnetier-Mornex
- Nangy
- Pers Jussy
- Reignier-Esery
- Vougy

Evolution du taux de vacance des logements et politique de l'habitat

Intercommunalité	Évolution du nombre de logements vacants entre 2010 et 2015 en % par an
CCAS	-4.3

¹⁷ Source : Liste annexée au Décret relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts.

CCFG	2,6
CC4R	2,5
CCVV	-0,4
Territoire Cœur du Faucigny	0,5

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

L'évolution de la représentation des logements vacants dans le parc total de logements résulte de :

- de la remise sur le marché de logements vétustes (rénovation pouvant être subventionnée par les OPAH).
- de la croissance démographique, plus particulièrement de l'arrivée de population nouvelle sur le territoire.

Le recul du taux de vacance sur le territoire de la CCAS a été impulsé par une politique de l'habitat : opération programmée de l'habitat (OPAH), l'OPAH 1998-2002. Elle a permis de résorber une partie des logements vacants par l'amélioration de l'habitabilité des logements vacants et permettre ainsi leur remise sur le marché. Sur le territoire de la CCAS, ce type de politique devrait être reconduit. En 2019, une étude pré-opérationnelle est en cours ; elle confirmera ou non l'opportunité d'une nouvelle OPAH, avec comme axe de réflexion la rénovation énergétique ; et les actions à conduire sur les copropriétés privées.

Logements sociaux

Les logements sociaux sont attribués sous conditions de ressources et de séjour régulier en France. Le plafond de ressources à respecter dépend notamment du type de logement et de sa localisation.

Plafond de ressources pour un HLM selon son mode de financement ¹⁸	PLAI	PLUS	PLS	PLI

¹⁸ Source : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Logement-social/Procedure-a-suivre/Conditions-d-attribution#/Particuliers/page/F869>

3 personnes	19872	33119	43055	45004
4 personnes	22111	39982	51977	54379

Le logement social bénéficie de financements de l'Etat qui définissent des catégories de logements sociaux. Les ressources, la composition familiale et la localisation du logement déterminent la catégorie de logement auquel le demandeur a droit.

Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : ce sont les logements sociaux aux loyers les plus bas, réservés aux personnes en situation de grande précarité ou aux ressources très modestes.

Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : les loyers sont plus élevés que pour ceux des logements PLAI ; la part de la population éligible à cette catégorie de logement social est la plus importante.

Les PLS (Prêt Locatif Social) : les loyers de ces logements dits "intermédiaires", sont plus élevés que ceux des logements PLUS.

Les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) : Ils sont destinés à l'investissement locatif. Il s'adresse à des personnes dont les revenus sont trop élevés pour faire une demande de logement social et trop faible pour louer un logement à loyer libre.

Les demandeurs¹⁹

Répartition des demandes par EPCI

	Demandes en cours début janvier 2019	Nouvelles demandes sur 2019	Attributions sur la période 2019	Demandes en cours au 30/04/19	Evolution sur la période	Ancienneté moyenne fin avril (en mois)
CCAS	282	63	12	286	1,42%	15
CCFG	807	181	43	821	1,73%	15
CC4R	175	52	8	185	5,71%	11
CCVV	58	15	4	59	1,72%	13

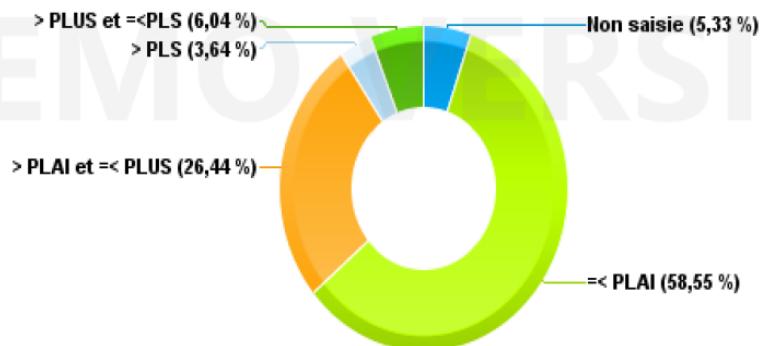
¹⁹ Source : « Activité des services enregistreurs et chiffres relatifs à la demande de logement social en Haute-Savoie au 30 avril 2019 (Données du 03/05/19 issues du SNE-INFOCENTRE) – Préfecture de Haute-Savoie et PLS-ADIL74

Le nombre de demande au 30 avril 2019 est de 1322 demandes sur le territoire du SCOT CDF

Etat des ressources des demandeurs sur le département de la Haute-Savoie

Revenus par rapport aux plafonds HLM

6 demandeurs sur 10 font état de ressources < aux plafonds PLA1
Peu de différence entre les demandes hors mutation et les demandes de mutation



D'après ce graphique, sur les 1322 demandes, 58% sont éligibles aux logements financés à l'aide d'un PLA1 ; 26% pour une PLUS ; 3% pour un PLS et 6% pour un PLI (pour 7% le revenu n'est pas saisi).

Répartition de la demande par commune - 1ère commune demandée - au 30 avril 2019

CCAS	Demandes en stock
Arbusigny	3
Arthaz-Pont-Notre-Dame	16
La Muraz	5
Monnetier-Mornex	12
Nangy	16
Pers-Jussy	22
Reignier-Esery	202
Scientrier	10
	286

CCFG	Demandes en stock
Ayze	21
Bonneville	610
Contamine-sur-Arve	16
Entremont	2

Vougy	13
	662

CC4R	Demandes en stock
Fillinges	26
La Tour	14
Marcellaz	4
Peillonnex	8
Saint-Jean-de-Tholome	2
Saint-Jeoire	47
Ville-en-Sallaz	5
Viuz-en-Sallaz	70
	176

CCVV	Demandes en stock
Boëge	34
Bogève	9
Habère-Lullin	4
Habère-Poche	2
Saint-André-de-Boëge	1
Saxel	5
Villard	4
	59

Sur le territoire du SCOT Cœur du Faucigny, les 5 communes les plus demandées sont :

- Bonneville : 610 demandes
- Reignier-Esery : 202 demandes
- Viuz en Sallaz : 70 demandes
- Saint Jeoire : 47 demandes
- Boëge : 34 demandes

L'offre en logements sociaux

Communauté de communes	Nombre de logements sociaux (source SITADEL 2017)	Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales
Arve et Salève	518	6,5 %

Faucigny Glières	1729	15 %
Quatre Rivières	486	6,5 %
Vallée Verte	165	5,4 %
Territoire Cœur du Faucigny	2898	9,9 %

Source : SITADEL 2015 - 2017

D'après ces données, le territoire Cœur du Faucigny a une offre en logement social qui est de 2898 logements soit 9.9 % des résidences principales.

En Haute-Savoie, 12,79% des résidences principales sont des logements sociaux²⁰.

Autres logements sociaux

Les logements saisonniers

Sur les logements saisonniers: des textes de loi auxquels faire référence. : <https://www.anil.org/aj-logement-travailleurs-saisonniers/>

Le logement des étudiants

Se reporter au lien suivant: <http://www.fnau.org/fr/publication/logement-etudiant-observer-pour-decider-guide-pour-construire-les-observatoires-locaux-du-logement-etudiant/>

Les structures d'accueil spécialisées

- pour les personnes âgées : La Tour, Habère-Lullin, ...
- pour les personnes handicapées : Les Narcisses à Villard,
- la fondation Cognac-Jay à Monnetier-Mornex avec le foyer d'accueil médicalisé et la maison d'enfants

Les terrains d'accueil des familles en voie de sédentarisation

se reporter au paragraphe « Les terrains familiaux et le logement adapté »

La parole des élus

Il faut envisager le logement social sous différents aspects. A la fois au travers des outils réglementaires mais également dans sa dimension urbanistique et sociétale.

- le PLH est un outil au service de la politique de l'habitat et du logement ;
- Il ne faut pas attendre d'avoir atteint le seuil des 3500 habitants pour lancer la réalisation de logements sociaux ;
- Des offres en accession sociale qui fonctionnent, même dans des « villages » (exemple Saint Jean de Tholome) ;
- le bail réel immobilier (BRILO).

²⁰ Source : powerpoint du PAC 2018 des services de l'Etat.

Les obligations de la Loi SRU

- des obligations pour les communes de plus de 3500 habitants dans le périmètre d'une agglomération : Bonneville, Marignier, Reignier-Esery
- sur le territoire Cœur du Faucigny des communes qui pourraient franchir le seuil des 3500 habitants : Fillinges et Pers-Jussy

Rappel, ce que dit la loi :

Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

Toutefois, dans les communes appartenant à des territoires dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production, cette obligation est fixée à 20 % de logements sociaux.

Les PLH opposables sur le périmètre du Cœur du Faucigny

Les territoires des Communautés de Communes Arve et Salève et Faucigny-Glières ont chacun un programme local de l'habitat.

Le PLH de la CCAS

Il a été approuvé le 16 juillet 2014. Un 1^{er} bilan triennal a été établi pour la période 2014-2017.

L'évaluation triennale du PLH a été réalisée sur les objectifs de production des logements aidés. Il a été constaté que les résultats sont en deçà des objectifs ; ce retard pose la question du risque potentiel de carence sur Reignier voire sur Pers-Jussy (cap des 3500 habitants atteints). Ce sont ces 2 communes qui produisent le plus de logements sociaux.

De plus, il est constaté que la production de logements connue sur le territoire de la CCAS a dépassé les objectifs du PLH. La production de logements (+2.2% par an) a suivi la croissance démographique (+2.8% par an).

Il est projeté de délibérer pour proroger le PLH de 2 ans.

Les éléments clés du bilan

Le bilan met en évidence que 7 des 19 actions du PLH ont atteint leurs objectifs à mi-parcours ou en sont proches, et 10 autres actions sont engagées sur cette voie et méritent d'être confortées. Des actions sont en suspens : la charte architecturale et environnementale de l'habitat (1.6) et l'aide à la réalisation de logements durables exemplaires (1.5). Elles pourront toutefois être réinterrogées lors de la révision du PLH. Parmi les actions bien avancées ou en cours de

finalisation : l'élaboration d'une stratégie foncière (action 1.1), la production de logements (2.1), la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme (1.3)

La CCAS envisage par ailleurs d'adhérer au projet de Foncière, en cours de création : logement abordable (1.2 et 2.3).

Sur cette première moitié de mise en œuvre du PLH, 108 logements ont été subventionnés dans le cadre de l'aide de 1800€ par logement PLAI/PLUS : seule 27% de l'enveloppe dédiée au soutien à la production de logements locatifs sociaux a été consommée.

En matière d'intervention sur le parc de logements existants, des actions non prévues initialement ont été engagées dans le champ de la rénovation énergétique : territoire pilote afin d'expérimenter le dispositif DORéMi, pour la rénovation énergétique globale des maisons individuelles.

La CCAS envisage par ailleurs d'adhérer à la plateforme locale de rénovation des logements REGENERO à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois français.

Parallèlement, et afin de répondre plus largement aux enjeux du parc de logements du territoire (logements ancien, grands, potentiellement énergivores et/ou inadaptés aux profils des ménages), l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH sera lancée d'ici la fin du PLH. A la suite de l'OPAH, l'étude sur la vacance pourra être menée (3.2), ainsi que l'étude d'opportunité d'une aide à l'adaptation des logements (4.3).

Le PLH 1 de la CCFG

Il a été approuvé le 9 décembre 2010 et a été prorogé pour une durée de 2 ans. Le PLH 2 est en cours d'élaboration (délibération du 10 janvier 2017).

Les éléments clés du bilan

En cours de constitution

Les terrains familiaux et le logement adapté

Il est rappelé que les aires de grands passages et les aires d'accueil n'entrent pas dans la catégorie du logement social. Sont concernés les ménages en demande de sédentarisation ou de semi-sédentarisation ainsi que les ménages sédentarisés en demande de régularisation ou d'amélioration de leur habitat (terrain ou habitat).

Dans ce volet du diagnostic « Logements sociaux », nous nous intéressons aux obligations en termes de réalisation de terrains familiaux et habitats adaptés pour les gens du voyage ; ces modes d'habiter entrent dans la part des logements sociaux.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012/2017 est en cours de révision. Cette procédure fait l'objet d'une concertation entre l'État, le conseil départemental de Haute-Savoie et les différents élus concernés (communes et établissements publics de coopération intercommunale).

En avril 2018, sur le territoire Cœur du Faucigny, les terrains familiaux ou logements adaptés recensés sont :

EPCI	Commune d'implantation	Type	Statut	Capacité (places de caravanes)
CCAS	Nangy	Terrain familial	privé	4
	Nangy	Terrain familial	privé	2
	Scientrier	Terrain familial	privé	2
	Reignier-Esery	Habitat adapté	public	1

Des obligations de réaliser des terrains familiaux et habitat adapté

Le Schéma départemental pour la période 2019-2024 affiche les obligations des différents EPCI appartenant au territoire Cœur de Faucigny²¹ :

EPCI	Demandes de sédentarisation en avril 2018	Nombre de ménages à sédentariser sur la durée du schéma	Obligations en nombre de places de terrains familiaux locatifs (TLF)	Echéance à l'issue de laquelle le projet doit être mis en service
CCAS	15	10	20	2021-2022-2023
CCFG	4	3	6	2022
CCVV	9	4	8	2022-2024

La communauté de communes des Quatre Rivières (CC4R) n'est pas identifiée comme ayant des obligations en nombre de places de terrains familiaux locatifs ou logements adaptés. En revanche, cette communauté a des obligations de création d'aire d'accueil (30 places). La création des aires d'accueils ne rentre cependant pas dans la « politique du logement ».

²¹ Source schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – Version octobre 2018

Rôle du PLH Arve et Salève

Le PLH Arve et Salève vise à répondre aux objectifs du schéma départemental des gens du voyage. Aujourd'hui l'ensemble des terrains familiaux privés a été acheté par la collectivité.

La parole des élus

Les territoires de la CCAS et de la CCFG sont couverts par des plans locaux de l'habitat (PLH) qui fixent des objectifs aux communes en termes de nombre de logements locatifs sociaux. L'article 55 de la loi SRU fixe des obligations de production de Logements Locatifs Sociaux pour certaines communes (Bonneville, Marignier et Reignier-Esery) ; certaines auront des obligations à court terme comme Fillinges et Pers Jussy.

Sur la question des terrains familiaux et de l'habitat adapté des gens du voyage, la CCAS a la compétence. Le SIGETA gère uniquement les aires d'accueil et de grands passages. La CC4R a opté pour la réalisation de 2 aires d'accueil sur son territoire.

Parcours résidentiel

Le statut d'occupation

Communauté de communes	Propriétaires occupants	Locatif privé + logés gratuitement	Locatif social
CCAS	67.8	26.8	5.4
CCFG	58.1	25.8	16.1
CC4R	72.1	21.8	6.1
CCVV	72.4	22.2	5.4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

La part des propriétaires occupants est prépondérante pour l'ensemble des communautés de communes (entre 58% et 72% suivant les territoires).

On notera que plus de 30% des résidences principales est constitué par des logements locatifs ; la CCFG a 16% des logements en résidence principale qui sont du locatif social.

L'accession foncière

En attente des données : Teractem

Consommation foncière

Les SCOT historiques affichaient une consommation foncière maximale à leurs échéances de réalisation :

- SCOT Arve et Salève : 215 ha sur 11 ans
- SCOT Faucigny-Glière : 230 ha sur 15 ans
- SCOT des 3 Vallées : 260 ha sur 20 ans

Les outils mis en place²² : un Plan d'Action Foncière

La Communauté de Communes Arve et Salève s'est engagée dans la contractualisation d'un Plan d'Action Foncière afin de poursuivre une politique locale de l'habitat respectueuse de la qualité de vie, dans le cadre de son PLH 2014-2020. L'objectif est de favoriser la production de logements tout en préservant les espaces naturels et agricoles.

Ce document a été élaboré avec l'EPF de Haute Savoie. Il met en évidence la localisation par commune du potentiel foncier disponible au regard des besoins recensés par commune. Les parcelles sous densifiées sont identifiées.

Quelle armature territoriale ?

L'organisation spatiale

Les SCOT historiques proposent des organisations spatiales basées sur une proposition de maillage :

SCOT CCAS	pôle principal, pôles secondaires, pôles ruraux ;
SCOT CCFG	centralité de référence, centralité secondaire et pôles de proximité (distinguo entre communes de la Vallée de l'Arve et communes de montagne).
SCOT 3 Vallées	3 niveaux : pôles, bourgs, villages Ces différents niveaux sont associés à une typologie de logements (% de collectif, % d'intermédiaire, % d'individuel) et à une consommation foncière maximum pour chaque commune.

Source : SCoT

La parole des élus

Quel type de structuration spatiale souhaite-t-on mettre en œuvre pour le territoire du Cœur du Faucigny, en tenant compte de la problématique de modération de la consommation de l'espace. La tendance doit être à la réduction des surfaces à construire.

Pour consommer moins, il faut se questionner sur la densité et sur la forme urbaine que l'on veut.

²² Extrait du bilan du SCoT Arve et Salève

Loi montagne et plans d'eau

En application de l'article L122-12 du code de l'urbanisme, le SCOT peut identifier les plans d'eau de faible importance où l'interdiction de construction à moins de 300 mètres des parties naturelles des rives pourrait être levée.

Ont été identifiés les plans d'eau artificiels situés le long de l'A40, les retenues d'eau collinaires d'Habère-Poche et de la station des Brasses, l'Etang de Mouille Marin à Arbusigny, les étangs de lagunage de Bogève (en cours de réhabilitation) ainsi que :

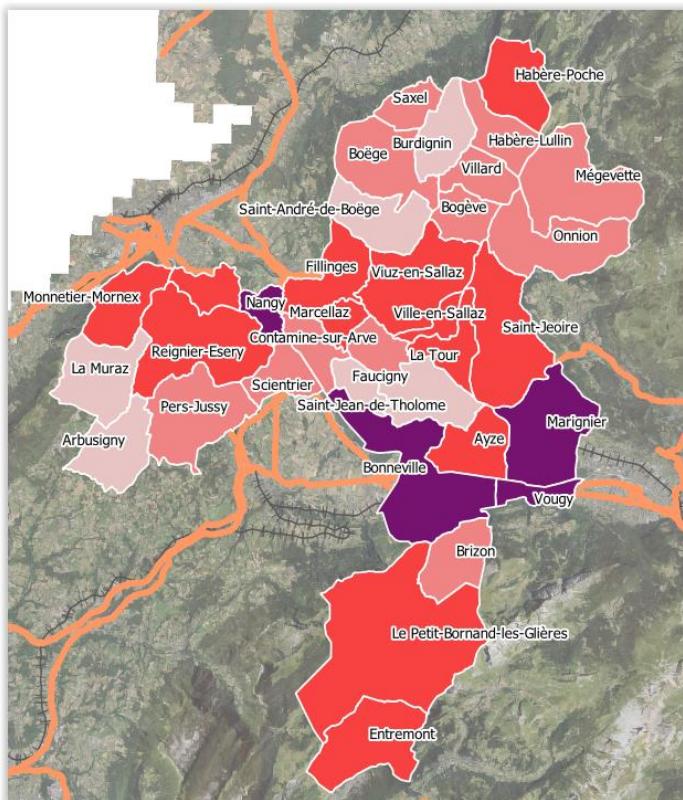
- Lac de Lessy - Le Petit Bornand
- Lac de la Motte Longue - Bonneville (base de loisirs)
- Lac du Môle - Ville-en-Sallaz, La Tour
- Lac de La Crossetaz - Habère-Lullin
- Etang du Fuzet – Saxel

Les services de l'Etat ont été interrogés en date du 21 janvier 2019.

Calcul des densités en zone artificialisée

Nombre de logements à l'hectare	Communes
Entre 0-10	Arbusigny, Burdignin, Faucigny, La Muraz, Saint André de Boëge, Saint Jean de Tholome
Entre 11 et 19	Boëge, Bogève, Brizon, Contamine-sur-Arve, Habère-Lullin, Mégevotte, Onnion, Peillonnex, Pers-Jussy, Saxel, Scientirier, Villard
Entre 20 et 29	Arthaz-Pont-Notre-Dame, Ayze, Fillinges, Habère-Poche, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Glières-Val de Bornes, Reignier-Esery, Saint Jeoire, La Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz
30 et +	Bonneville, Marignier, Nangy, Vougy

Source : SCOT CDF 2015



Nota : La carte sur la perception de la densité de logements par commune repose sur le nombre de logements par commune et par rapport à la surface artificialisée. Les terres agricoles et forestières n'entrent pas dans le calcul.

Modes de vie et formes urbaines ... une adéquation à construire

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise a fait paraître en juillet 2017 un article portant sur les modes de vie et formes urbaines ... une adéquation à construire.

Cet article expose notamment « les valeurs émergentes partagées par tous les profils de population à des degrés divers ».

Nous reprenons ci-après un extrait de cet article.

« Notre société est traversée par des courants de pensée et des aspirations propres à notre époque, faisant émerger des valeurs montantes majeures portées à des degrés divers par nos contemporains et qui impactent leurs modes de vie et leurs attentes.

La mobilité, tout le temps et pour tous (en lien notamment avec l'autonomie des enfants, adolescents, personnes âgées...) **s'est imposée comme une valeur**

fondamentale de notre société. L'individu cherche à composer désormais avec de multiples moyens de déplacement, ce qui pose la question de leur accessibilité dès que le seuil du logement est franchi.

La demande de nature et le plaisir qu'elle procure est aussi plébiscitée par nos contemporains, qu'elle se traduise à l'échelle micro par une présence végétale dans leur espace domestique, ou à l'échelle macro par l'accès aux grands espaces naturels ou agricoles.

Une attention nouvelle à l'environnement émerge, se traduisant par une vigilance vis-à-vis des consommations énergétiques (logement, transport...) et une demande de matériaux sains.

La société contemporaine a glissé dans la « société des loisirs », du fait notamment de l'allongement de la durée de vie et de la réduction du temps de travail. Cette dimension nécessite une offre, qu'elle se situe dans le quartier, dans l'enceinte de la co-propriété ou du logement.

La proximité des services, des commerces, du travail... est perçue comme un véritable atout par les habitants. Cela pose la question de la mixité fonctionnelle et de la diversité programmatique au sein d'un quartier et du bâti-même. La notion de services est sans doute à élargir, pouvant émaner des secteurs privés et publics classiques mais aussi du secteur associatif (économie solidaire), tout comme les lieux de travail (espaces de co-working, pépinières, espace de travail à domicile...).

Enfants de la société de consommation, nous vivons dans une « société du choix ». **En matière d'habitat aussi, les habitants souhaitent pouvoir choisir un lieu de vie et un logement qui leur corresponde et soit à leur image.** Ainsi, se pose la question de l'attractivité résidentielle et du logement « désirable » : une diversité de formes d'habitat s'impose pour répondre à la multiplicité des goûts, des besoins, des modes et parcours de vie. »

Dans cette partie du diagnostic, il nous a semblé utile d'identifier les équipements publics et collectifs présents sur le territoire Cœur de Faucigny. Cette identification s'appuie sur les inventaires réalisés dans les SCOT historiques. Le volet « équipement numérique » est repris à l'échelle du territoire SCOT CDF sur la base de données fournies par le SYANE en mai 2019.

Liste des équipements publics et collectifs²³

Cet inventaire a été construit par territoire SCOT historique et autour de 5 types d'équipement :

- Equipements institutionnels ou administratifs
- Equipements liés au secteur « enfance jeunesse » (0-18 ans)

²³ Source : rapports de présentation des SCOT historiques

- Equipements liés au soin, à la santé ou aux personnes âgées
- Equipements socio-culturels ou liés au sport, aux loisirs et au tourisme
- Equipements numériques

Liste détaillée en annexe.

La parole des élus

Les facteurs de la polarisation du territoire comme les équipements publics et collectifs peuvent être moteur dans la structuration future de l'armature urbaine. L'inventaire de ces équipements est un outil décisionnel.

Quelle consommation d'énergie pour nos logements ?

Rénovation énergétique et parc de logements

Données OREGES pour le territoire Cœur du Faucigny.²⁴

	Consommation d'énergie finale (en GWh)			Emission de gaz à effet de serre (en kteq CO2)		
	Total (en GWh)	Part du résidentiel	Part du résidentiel en %	Total (en kteq CO2)	Part du résidentiel	Part du résidentiel en %
CCAS	504	162	32	119	24	20
CCFG	777	271	35	131	37	28
CC4R	345	175	51	72	25	35
CCVV	138	81	59	31	11	35

Sur la consommation d'énergie finale et le résidentiel

La consommation d'énergie finale est égale à la consommation d'énergie primaire moins toutes les pertes d'énergie au long de la chaîne industrielle qui transforme les ressources énergétiques en énergies utilisées dans la consommation finale.

²⁴ Source :

http://oreges.auvergnerhonealpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/oreges/Publications/PECT

La consommation des « résidentiels » (part directement utilisée au domicile) représente entre 30 et 60% du total de la consommation sur le territoire Cœur du Faucigny.

Elle est très variée dans ses formes : elle recouvre par exemple les dépenses de chauffage des habitants.

La rénovation énergétique est un levier pour réduire la consommation d'énergie.

Sur le territoire Cœur du Faucigny, les PLH de la CCAS et de la CCFG travaillent sur les problématiques de la rénovation énergétique ; de manière plus globale l'ANAH a identifié les propriétaires éligibles aux aides financières de l'Etat pour rénover leur résidence principale.

Sur le gaz à effet de serre et le résidentiel

Les logements émettent des gaz à effet de serre à proportion de leurs modes de chauffage, de cuisson, de chauffage de l'eau chaude sanitaire (ECS) et d'utilisation d'appareils électriques. Ces usages dépendent eux-mêmes des techniques utilisées qui varient généralement selon l'époque de construction des logements. Ainsi, l'énergie la plus utilisée pour le chauffage avant 1975 était le fioul alors qu'après 1975, l'électricité puis le gaz prennent de plus en plus d'importance.

Tous les types de logements sont pris en compte : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires. En revanche les hébergements temporaires ne sont pas comptabilisés (hôtels, gîtes, etc.).

Sur le territoire Cœur du Faucigny, plusieurs associations assistent les particuliers pour trouver des solutions et des financements pour réduire ces émissions.

Des outils réglementaires : PLH, PCAET

Sur le volet résidentiel du PCAET Arve et Salève :

Les actions retenues en février 2019 sont les suivantes :

- Objectifs de rénovation avec label Bâtiment Basse Consommation (BBC) de maisons individuelles (1800 unités) et d'appartements (1800 unités) : part non différenciée entre parc privé et parc public
- Sensibiliser les familles à la réduction de consommation d'énergie : toucher 7 200 foyers.

Ce paragraphe est à alimenter ; validation du plan d'actions 28 juin 2019.

Sur le volet résidentiel du PCAET Faucigny-Glières :

Les actions retenues >à compléter, en attente du retour CCFG

Des initiatives : Citoyenergie, Regenero, fond Air Bois, ...

En matière d'intervention sur le parc de logements existants,

A l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois français, il est possible d'adhérer à la plateforme locale de rénovation des logements REGENERO et au dispositif DORéMi, pour la rénovation énergétique globale des maisons individuelles.

Sur le territoire du SCOT CDF, face aux enjeux du parc de logements (logements anciens, grands, potentiellement énergivores et/ou inadaptés aux profils des ménages), des OPAH sont mises en œuvre :

- sur le territoire de la CCAS et de la CCFG, une étude pré-opérationnelle au lancement d'une OPAH est en cours.
- pas de projet OPAH connu à ce jour pour les territoires de la CC4R et de la CCVV.

En matière de production d'énergie

S.A.S. CitoyENergie Centrale Villageoise

Ce projet collectif existe depuis début 2018. Il s'est défini sur les territoires du Genevois français et du Faucigny. Il est impulsé par Innovales (pôle territorial de coopération économique, à Saint-Pierre en Faucigny) et est déjà épaulé par la Communauté de Communes du Genevois et la Communauté de Communes Arve et Salève. Aujourd'hui, ce sont les capteurs solaires photovoltaïques qui ont été retenus pour produire une énergie électrique propre, locale et renouvelable.

Ce qu'il faut retenir sur le logement

Le territoire Cœur du Faucigny accueille +1.9% d'habitants chaque année.

On constate que 61% des habitants ont moins de 44 ans. Ce sont en majorité des ménages de type famille (2.46 pers/mge) avec une médiane de revenus de 28'241€ pour le territoire CDF. Il existe des disparités selon les communautés de communes : (CCAS : 31806€ ; CCFG : 24824€ ; CC4R : 29074€ ; CCVV : 27261€). La médiane de revenus en Haute-Savoie est de 25001€:

La croissance démographique engendre des besoins en logements ce qui représente +1.8% de logements supplémentaires chaque année. Cela permet au parc de se renouveler régulièrement. 61% de Résidences Principales ont été construites avant 1990.

Le parc de logements se caractérise par 80% de Résidences Principales, 13% de Résidences Secondaires. Nous observons un transfert des Résidences Secondaires vers Résidences Principales. 7% du parc de logements est vacant. La forte représentation de la part de Résidences Principales est liée au transfert de certaines Résidences Secondaires et Logements Vacants. Le parc de logements connaît quelques particularités comme l'occupation des Résidences Secondaires par des résidents frontaliers étrangers non déclarés (les Suisses). Ce qui fausse la répartition réelle entre Résidences Principales et Résidences Secondaires. La part des Résidences Principales est donc par ailleurs sous-estimée.

La répartition entre la maison individuelle et le logement collectif est différente selon qu'il s'agisse de communes rurales ou urbaines (comme Reignier-Esery ou Bonneville) : Les communes rurales atteignent 70% de logements individuels contre 50% pour les communes des territoires plus urbains. L'équilibre typologique des logements (individuel, intermédiaire et collectif) pose la question de l'acceptabilité de la densité en zone rurale, péri-urbaine et urbaine : avoir une densité acceptable.

Les surfaces moyennes consommées par le logement ont diminué. L'un des enjeux du foncier est de faire face à l'augmentation de son coût. L'offre en logements est principalement assurée par la mise en construction ; elle est irrégulière et dépendante du marché immobilier. Les pics de mise en construction sont à rapprocher de grands programmes de construction de logements (réponse à la demande au coup par coup).

La remise sur le marché des logements après rénovation oppose 2 situations ; celle des communes rurales dont le stock à réhabiliter est quasi épuisé à celle des centres urbains qui disposent d'un stock de logements à réhabiliter. La sous réhabilitation des logements des centres urbains est due à la combinaison de plusieurs facteurs dont les périmètres de protection des monuments historiques.

En 2019, il y a 2898 logements sociaux et 1322 demandes non satisfaites. Toutes les communes n'ont pas d'obligation en termes de logements sociaux. Bonneville, Malignier et Reignier-Esery doivent disposer de 20% de logements sociaux. Les communes de Fillinges et Pers Jussy vont atteindre le seuil des 3500 habitants et rejoindre cette obligation.

Au regard des revenus des demandeurs, la production de logements sociaux doit être adaptée (niveau de loyers et financements des logements sociaux). Parmi les demandeurs, 58% des demandeurs sont éligibles à un Logement Locatif Social financé par PLAI. De plus, les communautés de

communes ont obligation de réaliser des terrains familiaux ou des logements adaptés

La consommation énergétique du résidentiel représente entre 30 et 60% du total de la consommation énergétique.

Les divers travaux de terrassement (infrastructures, logements, ...) génèrent l'extraction de matière inerte. Si 90 à 95% des déchets du BTP sont recyclés et valorisés, seuls 20 à 30% des déblais de terres inertes sont recyclés. Le reste des excavations part au rebut.

Enjeux thématiques identifiés sur le logement

Enjeux - Logements	Explications
LOG 1: Organiser la production de logements et territorialiser la croissance démographique en lien avec les équipements, les services	Les services (personnes, transports, commerces...) et les équipements (publics, ZAE, transports, numériques) jouent un rôle structurant dans le développement de l'urbanisation future
LOG 3: Fluidifier le parcours résidentiel et répondre à la demande sociale.	Chaque catégorie de la population a des parcours de vie de plus en plus variés et complexes ce qui génère une mobilité résidentielle entre les différents parcs de logements (parc locatif social, parc des accédants, parc locatif privé, parc des propriétaires) Il s'agit de proposer une offre diversifiée en construction neuve et en rénovation, et y compris en logements sociaux qu'ils s'agissent de logements locatifs ou de logements en accession
LOG 4: Construire mieux tout en consommant moins	Il s'agit, pour nos territoires, en fonction de leurs caractéristiques morphologiques et géographiques, <ul style="list-style-type: none"> - de proposer des densités acceptables (qui peuvent être supportées) ; - de conserver la qualité du cadre bâti traditionnel dans les aménagements futurs pour maintenir

Enjeux - Logements	Explications
	<p>l'expression d'une culture locale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'offrir des espaces publics plus verdoyants (vécu comme un environnement plus rural) synonyme de détente, de jeux et de cadre de vie agréable. <p>Il s'agit aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'avoir une consommation raisonnée de foncier ; - d'agir pour rénover le parc de logements existants ; - d'engager le parc de logements vers une consommation d'énergie plus vertueuse.
LOG 7 : Anticiper les effets de la production de logements sur la production de matériaux et de déchets inertes	<p>Les déblais de terres inertes peuvent être ré-employés soit par une valorisation, le recyclage ou par le remblaiement d'anciennes terres agricoles ou de carrières, soit utilisé comme matériaux de construction. Dans tous les cas des filières adaptées sont à créer.</p>

DIAGNOSTIC : Economie – Commerce – Artisanat

Caractéristiques économiques du territoire

Les caractéristiques économiques du territoire Cœur du Faucigny ont été analysées au travers des sphères productives et présentielle.

Sphère productive

- La sphère productive comprend les activités industrielles, agricoles, de transports et de services aux entreprises

Sphère présentielle

- La sphère présentielle s'adresse aux habitants et usagers du territoire et comprend différents types de services aux particuliers (services à domicile, commerces...)

	Nombre d'emplois salariés	Sphère productive	% par rapport au périmètre CDF	Sphère présentielle	% par rapport au périmètre CDF
CCAS	3 855	1 118	13,2	2 737	19,7
CCFG	12 924	5 782	68,1	7 142	51,5
CC4R	4 286	1 309	15,4	2 978	21,5
CCVV	1 298	283	3,3	1 015	7,3
CDF	22 364	8 492	100,0	13 871	100,0

Source : Sphères présentielle et productive de 1975 à 2015 - Recensement de la population – Données fournies au 1^{er} janvier 2017 exploitation insee 2012 - INSEE

La sphère productive représente 38% des emplois salariés contre 62% pour la sphère présentielle.

Il faut noter que 44,7% des emplois liés à l'économie présentielle appartiennent à la fonction publique. (*Il est rappelé que la fonction publique, concerne les organisations issues de la déconcentration de l'Etat, celles issues de la décentralisation, et comprend les administrations et collectivités locales, ainsi que la fonction publique hospitalière*). Les deux gros pourvoyeurs d'emplois de l'économie présentielle sont Bonneville et Contamine sur Arve avec respectivement 1465 et 1438 emplois (Total d'emplois pour chacune de ces 2 communes : 6505 emplois à Bonneville et 2214 emplois à Contamines).

La part des emplois générés par la présence de touristes n'est pas connue.

Emploi

Une dépendance hétérogène aux territoires voisins

La valeur de ce ratio indique le nombre d'emplois offerts sur un territoire pour un actif y travaillant et y habitant. C'est un ratio de concentration qui indique la densité d'emplois par actif.

Intercommunalité :	Répartition du nombre d'emplois-2015	Nombre d'actifs-2015	Ratio emploi/actifs-2015
CCAS	3724	11 301	0,3
CCFG	13111	15 384	0,9
CC4R	4192	10 608	0,4
CCVV	1325	4 243	0,3
CDF	22352	41 157	0,5

Sources : Observatoire départemental- Portrait de territoire – Avril 2019 / source INSEE

Sur le territoire du SCOT Cœur du Faucigny, le ratio emploi/actif est de :

- 0.3 emploi pour 1 actif sur le territoire de la CCAS ; ce territoire est clairement sous l'influence de l'agglomération de Genève.
- 0.9 emploi pour 1 actif sur le territoire de la CCFG ; ce ratio est en diminution régulière depuis les années 1990 (voir tableau ci-après) bien que le nombre d'emplois augmente. Il reste le plus élevé du périmètre SCOT du Cœur du Faucigny.
- 0.4 emploi pour 1 actif sur le territoire de la CC4R ; ce ratio est quasi stable depuis les années 1990.
- 0.3 emplois pour 1 actif sur le territoire de CCVV. Ce ratio est bas ; le territoire de la CCVV est sous l'influence de 2 agglomérations, celle de Thonon et celle de Genève.

Evolution du ratio emploi/actifs entre 1990 et 2015²⁵

	1990			1999			2015		
	emplois	actifs	ratio emploi/actif	emplois	actifs	ratio emploi/actif	emplois	actifs	ratio emploi/actif
CCAS	2293	5661	0,41	2745	6513	0,42	3724	11301	0,3
CCFG	8736	9229	0,95	10521	10262	1,03	13111	15384	0,9
CC4R	2489	5806	0,43	3421	7129	0,48	4192	10608	0,4
CCVV	1080	2315	0,47	1036	2729	0,38	1325	4243	0,3
CDF	14598	23011	0,63	17723	26633	0,67	22352	41536	0,5

Sources : Observatoire départemental- Portrait de territoire – Avril 2019 / source INSEE

Le ratio emploi/actif est passé de 0,63 en 1990 à 0,5 en 2015 à l'échelle du territoire Cœur du Faucigny.

Ce phénomène touche toutes les communautés de communes du périmètre d'étude.

Celle où le ratio a le plus chuté au cours de la dernière période intercensitaire est la CC Vallée Verte.

La détérioration du ratio emplois/actifs est due à une croissance forte du nombre d'actifs qui habitent les territoires du CDF.

Une évolution du nombre d'emplois en fléchissement

La baisse du nombre d'emplois est marquée à l'échelle de l'ensemble du territoire Cœur du Faucigny au cours de la période intercensitaire 1999-2015. Il existe toutefois des disparités dans cette évolution selon les EPCI.

Evolution annuelle du nombre d'emplois (%)		
	1990-99	1999-2015
CCAS	2,19	2,23
CCFG	2,27	1,49
CC4R	4,16	1,41
CCVV	-0,45	1,74
CDF	2,38	1,60

Source : CDF – Observatoire départemental – Insee 2015

L'évolution annuelle du nombre des emplois est

- Stable sur le territoire de la CCAS
- En recul sur le territoire de la CCFG
- En recul sur le territoire de la CC4R
- En augmentation sur le territoire de la CCVV

²⁵ Aux recensements 1990 et 1999, la commune d'Entremont appartient au périmètre de la communauté de communes des Vallées de Thônes. Au 1^{er} janvier 2018, la commune nouvelle Glières-Val de Bornes est née de la fusion des communes d'Entremont et du Petit Bornand ; Glières-Val de Bornes appartient à la CC Faucigny-Glières.

Un nombre d'actifs en augmentation.

Evolution du nombre d'actifs entre 1990 et 2015

Evolution annuelle du nombre d'actifs (%)		
	1990-1999	1999-2015
CCAS	1,67	4,59
CCFG	1,24	2,89
CC4R	2,53	3,05
CCVV	1,99	3,47
CDF	1,75	3,41

Source : CDF – Observatoire départemental – Insee 2015

En valeur relative annuelle, le nombre d'actifs a très fortement augmenté au cours de la dernière période intercensitaire 1999-2015 sur l'ensemble du territoire du SCOT Cœur du Faucigny, notamment sur les CC Arve et Salève et Vallée Verte.

Ce sont les EPCI où le ratio emploi/actif est le plus bas.

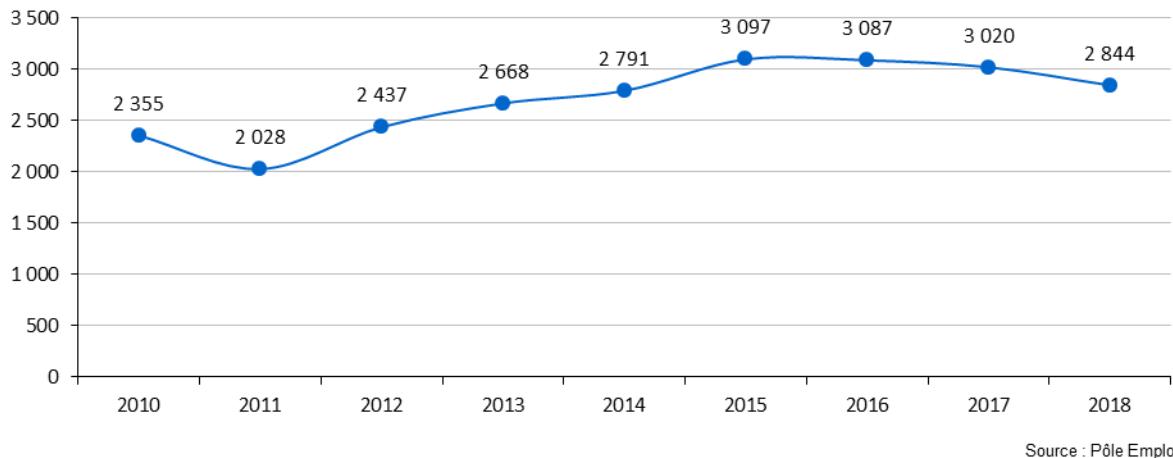
Population active par intercommunalité

	Population active résidente	Actifs occupés en %	Chômeurs en %
CCAS	11301	93	7
CCFG	15 384	90	10
CC4R	10608	92	8
CCVV	4 243	94	6
CDF	41536	92	8

Source : CDF – Observatoire départemental – Insee 2015

La part des chômeurs représente entre 6% (part la plus basse, CCVV) et 10% (part la plus haute, CCFG) de la population active résidente.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (Situation au 30 juin)



On constate qu'après une hausse régulière du nombre de chômeurs entre 2011 et 2015 ; depuis 2016, un recul du nombre de chômeurs s'est amorcé.

Déplacement domicile – travail

Nombre de déplacement domicile-travail

ZONE FINE DE RESIDENCE	Nombre de déplacement domicile-travail	(valeur relative) %
DTIR-201-Reste CC Faucigny Glières	7536	19
DTIR-202-Bonneville, Contamines	7084	18
DTIR-205-CC Arve et Salève	10023	25
DTIR-206-CC des Quatre Rivières, partie Sud	9043	22
DTIR-212-CC de la Vallée Verte, Mégevotte, Onnion	6526	16
Ensemble	40212	100

Source : EDGT 2015-2017 - Exploitation de l'enquête Déplacements Grand Territoire Département de Haute-Savoie - Analyses à l'échelle du département - Mars 2018

Il y a 40212 déplacements quotidiens sur le territoire Cœur du Faucigny qui sont réalisés pour un déplacement domicile-travail ; soit 26% des déplacements globaux.

On constate que ce sont les actifs du territoire Arve et Salève qui effectuent la part la plus importante des déplacements domicile-travail avec 25%.

Lieu de travail de la population active par intercommunalité

Nombre d'actifs ayant un emploi et lieu de travail	Arve et Salève	%	Faucigny -Glières	%	Quatre Rivières	%	Vallée Verte	%
même commune	1633	17	3512	28	1578	18	679	18
reste du périmètre (CC de référence)	468	5	3644	29	896	10	281	8
reste du département	3513	36	3190	26	3676	41	1734	47
reste France	138	1	169	1	138	2	80	2
Etranger	3988	41	1928	15	2612	29	923	25
Total	9740		12443		8900		3697	

Source : données INSEE 2015 source : observatoire départemental

Les actifs ayant un emploi dans une grande majorité se déplacent pour rejoindre leur lieu de travail.

Les actifs - vivant et travaillant - sur la même commune représentent :

- 17 à 18% des actifs ayant un travail pour les territoires des CC Arve et Salève, Quatre Rivières et Vallée Verte ;
- et 28% pour les actifs ayant un emploi et résidant sur le territoire de la CC Faucigny-Glières (57% dans le périmètre CCFG).

Les actifs travaillant en dehors de leur commune et de leur EPCI représentent :

- 78% pour la CCAS
- 43% pour la CCFG
- 72% pour la CC4R
- 74% pour la CCVV

Les mouvements pendulaires domicile-travail sont importants.

La part des actifs travaillant en Suisse est variable selon les EPCI :

- 41% pour la CCAS
- 15% pour la CCFG
- 29% pour la CC4R
- 25% pour la CCVV

On constate que plus la distance s'allonge entre le domicile et le lieu de travail (dans ce cas le territoire Suisse) plus la part des actifs vivant sur le territoire CDF et travaillant en Suisse se réduit.

Il faut aussi corréler ces chiffres au nombre d'emplois proposé par EPCI

Nombre d'emplois proposé par intercommunalité:	Répartition du nombre d'emplois	Nombre d'actifs	Nombre d'actifs travaillant en Suisse
CCAS	3813	11 301	41%
CCFG	12951	15 005	16%
CC4R	5124	10 608	29%
CCVV	1269	4 243	25%
CDF	23157	41 157	

Mode de transport des actifs occupés par intercommunalité

Mode de transport des actifs occupés	Pas de déplacement, ou marche à pied (%)	Transport en commun(%)	Deux roues (y c vélo) et véhicules motorisés(%)
CC Arve et Salève	5,7	1,6	92,7
CC Faucigny-Glières	10,9	2,0	87,1
CC des Quatre Rivières	6,2	3,1	90,7
CC de la Vallée Verte	9,0	1,9	89,1

Source : Insee – Recensement de la population 2014 – exploitation principale

La majorité des déplacements domicile-travail se font en 2 roues et véhicules motorisés.

Réduction des trajets domicile – travail

La question qui se pose au regard des contraintes écologiques est celle de la réduction des trajets domicile-travail. Cet objectif passe par la recherche d'une meilleure adéquation des emplois offerts localement à la population active qui réside à proximité.

Etablissements présents sur le territoire

8482 établissements d'activités sont recensés sur le territoire Cœur du Faucigny fin 2017.

	Nombre d'établissements (fin 2017)
CCAS	1987
CCFG	3134
CC4R	2339
CCVV	1022
CDF	8482

Source : Observatoire départemental – Portrait de Territoire – Edition du 14 janvier 2019

Répartition des établissements par activité économique	CCAS	CCFG	CC4R	CCVV	CDF
Travail temporaire	0	12	0	0	12
Transport	21	39	23	11	94
Commerce	243	419	265	95	1022
Services	1292	2035	1505	685	5517
Construction	156	257	254	74	741
Industrie	97	244	113	49	503
Agriculture	178	128	179	108	593
Total	1987	3134	2339	1022	8482

Source : observatoire départemental avril 2019

Quels sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois du territoire SCOT Cœur du Faucigny

Etablissement	Commune d'implantation	Effectif
Centre hospitalier Alpes-Léman	Contamine sur Arve	2000-2099
Alpen'tech	Vougy	300-399
Conces Franc Const Tun Mont Blanc	Bonneville	300-399
Aventics SAS	Bonneville	200-299
Communauté Com Faucigny Glières	Bonneville	200-299
Ctre hospitalier de Reignier (maison de retraite)	Reignier	200-299
Hôpital Dufresne Sommeiller	La Tour	200-299
Parker Hannifin France Sas	Contamine sur Arve	200-299
Perrotton	Bonneville	200-299
R Bosch automotive steering Marignier	Marignier	200-299

Source : Observatoire départemental – Portrait de Territoire – Edition du 14 janvier 2019.

Etablissements par activité²⁶

Les établissements artisanaux sont les plus nombreux, ils sont au nombre de 1336 sur le territoire de Cœur du Faucigny ; viennent ensuite les établissements commerciaux (1022) et enfin les établissements industriels (503).

	Activité	2018
Artisanat	Alimentation	128
	Travail des métaux	99
	Textile, habillement, cuir	12
	Bois et ameublement	52
	Autres fabrications	87
	Bâtiment	534
	Transport, réparation	424
	Total artisanat	1336
Commerce	Commerce de détail, réparations	669
	Commerce de gros	175
	Commerce et réparation auto	178
Total commerce		1022
Industrie	Agricole et alimentaire	76
	Biens de consommation	75
	Automobile	6
	Biens d'équipements	55
	Biens intermédiaires ²⁷	195
	Energie	96
Total industrie		503

²⁶ Source Observatoire départemental (CMA74, CCI74, INSEE – SIRENE) – Portrait de Territoire – édition du 14 janvier 2019.

²⁷ (Définition INSEE) Les industries des biens intermédiaires recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens. Ces industries correspondent au code EF de la NES, nomenclature de synthèse qui a disparu avec le passage à la NAF Rév. 2 : produits minéraux ; textile ; bois et le papier ; chimie, le caoutchouc et les plastiques ; métallurgie et la transformation des métaux ; composants électriques et électroniques. Il n'y a pas de regroupement équivalent dans la NAF qui a remplacé la NES depuis 2008. Le contour précis des biens intermédiaires dans chaque opération statistique est donné par la liste des items retenus dans la nomenclature économique à laquelle cette opération se réfère.

Répartition de la population résidente active et part des emplois du territoire par secteurs d'activités

	AZ - Agriculture		BE - Industrie		FZ – Construction		GU - Commerce, transports et services divers		OQ - Admin. Pub., enseign., santé & act. Soc.	
	Part de la population résidente active	Part des emplois	Part de la population résidente active	Part des emplois	Part de la population résidente active	Part des emplois	Part de la population résidente active	Part des emplois	Part de la population résidente active	Part des emplois
CC Arve et Salève	3,9%	8,4%	14,7%	7,9%	8,6%	11,8%	42,0%	33,8%	30,9%	38,1%
CC Faucigny-Glières	0,8%	0,9%	28,6%	30,4%	7,3%	4,8%	38,2%	30,9%	25,1%	33,0%
CC des Quatre Rivières	2,4%	5,3%	14,1%	12,0%	7,1%	10,7%	48,3%	37,1%	28,1%	34,9%
CC de la Vallée Verte	0,8%	1,7%	18,6%	17,8%	9,2%	13,8%	41,8%	35,9%	29,7%	30,7%

Source : Insee – Recensement de la population 2014 – exploitation principale

Il existe des disparités dans la répartition de la population par activité sur le territoire Cœur du Faucigny :

- L'agriculture représente presque 4% des actifs sur le territoire de la CCAS contre 2.4% pour CC4R et 0.8% pour CCFG et CCVV
- L'industrie représente 28.6% des actifs sur le territoire de la CCFG contre 18.6% pour la CCVV et respectivement 14.7% pour la CCAS et 14.1% pour la CC4R.
- La construction représente 9.2% des actifs de la CCVV ; 8.6% pour la CCAS ; 7.3% pour la CCFG et 7.1% pour la CC4R.
- Le commerce, transports et services divers représentent 48.3% des actifs de la CC4R ; 42.0% des actifs de la CCAS ; 41.8% des actifs de la CCVV et 38.2% de la CCFG.
- L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 30.9% des actifs de la CCAS ; 29.7% de la CCVV ; 28.1% de la CC4R et 25.1% de la CCFG.

Zones d'activité économique

Il y a 27²⁸ zones d'activités économiques sur le territoire CDF. Elles représentent une surface d'environ 440 Ha.

Les Zones d'activités économiques

Communauté de communes	Nombre de zones d'activités économiques par intercommunalité	Surfaces théoriques des ZAE en ha	Surfaces commercialisables (court terme)	Surfaces disponibles non aménagés, 1AU ou dents creuses (moyen terme)	Surfaces mobilisables si révision de PLU (long terme)
Arve et Salève	7	73,9	1,3	9,1	0
Faucigny-Glières	13	295,8	0	37,4	19
Quatre Rivières	7	59,9	1,6	2,7	6,2
Vallée Verte	3	12,7	1,3	2,1	2
CDF	30	442,3	4,2	42,2	27,2

Source : DDT74 – PMGF SAE –Communautés de communes

Sont recensées ci-dessus les zones d'activités économiques à dominante artisanale, industrielle, BTP et logistique. Les surfaces restantes théoriques sont au total de 27 ha sur les 4 intercommunalités.

²⁸ 30 ZAE si on considère que la zone d'activités de Findrol est à cheval sur trois intercommunalités et regroupe 4 sous-secteurs (Ranaudes, Findrol côté Contamine sur Arve, Findrol côté Fillinges et Le Bègues côté Fillinges).

Zones d'activité économique à dominante artisanale, industrielle, BTP et logistique : surfaces théoriques disponibles

Communauté de communes	Communes	Nom des zones	Surfaces totales théoriques en ha	Surfaces commercialisables (court terme)	Surfaces disponibles non aménagés, 1AU ou dents creuses (moyen terme)	Surfaces mobilisables si révision de PLU (long terme)
Arve et Salève	Monnetier Mornex	Les Mouilles	1.9	0.3	0	0
	Nangy	Les Tattes	4.5	0	0.4	0
Faucigny Glières	Ayze	Bouchet – comte – les îles	10.5	0	0	0
	Bonneville	Les Fourmis, motte longue, pré mouchet	80	0	16.2	0
		La Forêt	16.5	0	3.2	0
	Marignier	Chez Millet	5.8	0	0	0
		Les Pacots	4.4	0	0	0
Quatre Rivières	Fillinges	La Praz, Gd Bois, Le Clos	36	0	1.4	0
		Findrol	15.5	0	2.1	0
		Les Bègues - Findrol	11.1	0.4	0	0
Vallée Verte	Saint André de Boëge	Chez Merlin	7.3	1.3	0	2
	Villard	La Scie	4	0	2.1	0
CDF			197.5	2	25.4	2

Source : DDT74 – PMGF SAE –Communautés de communes

Zones commerciales

Communauté de communes	Zones commerciales par commune	Surfaces totales théoriques en ha	Surfaces commercialisables (court terme)	Surfaces disponibles non aménagées, 1AU ou dents creuses (moyen terme)	Surfaces mobilisables si révision de PLU (long terme)
Arve et Salève	Pers Jussy / Les contamines	9,8	0	2,5	0
Faucigny-Glières	Marignier/ les Clus	3,2	0	0	0
Quatre Rivières	Saint Jeoire / Praporchet	3,2	0,4	0	0
CDF		16,2	0.4	2.5	0

Source : DDT74 – PMGF SAE –Communautés de communes

Zones mixtes : surfaces théoriques disponibles

Communaute de communes	Commune	Zones mixtes	Surfaces totales en ha	Surfaces commercialisables (court terme)	Surfaces disponibles non aménagées, 1AU ou dents creuses (moyen terme)	Surfaces mobilisables si révision de PLU (long terme)
Arve et Salève	Nangy	Zone des Ranaudes - Findrol	1.6	0	0	0.6
		Zone de Nangy n°4 - Les Vainges	0.5	0	0	0
	Reignier-Esery	ZA de l'Eculaz	30	1.0	6.2	0
	Scientrier	ZAE La Bidaille	26	0	0	0
Faucigny-Glières	Ayze	ZAE des Lacs	11	0	1.8	0
	Bonneville	ZI des Bordets - communaux	69	0	4.5	0
	Bonneville - Vougy	Zone du Bronze	19	0	0	19
	Contamine sur Arve	Zone de Findrol	11.5	0	8,5	0
	Malignier	ZAE de Prés Paris	25,3	0	1	0
		ZAC du Bois du Pont	3.6	0	0.8	0
Quatre Rivières	Megevette	La Place	0,60		0,60	0
	Peillonnex	Zone de Crète	1,6	0.5	0	0
	La Tour	Zone du Taney	10,6	0,3	0	0
	Viuz en Sallaz	Zone des Tattes	17,3	0	0	6,2
Vallée Verte	Boëge	Jonchère	1,4	0	0	0
CDF			229	1,8	23,4	25,8

Source : DDT74 – PMGF SAE –Communautés de communes

Economie circulaire

Il existe des ressources pour créer de l'emploi, attirer des entreprises, ...

Il s'agit de réfléchir au passage d'une économie linéaire à une économie circulaire ; certaines zones d'activités économiques pourraient être privilégiées pour faciliter ce passage à l'économie circulaire. Cela passe par le développement économique territorial et la création d'emplois en intensifiant l'usage des ressources locales.

Une industrie prépondérante

En 2015, il existe 498 établissements industriels sur le territoire Cœur du Faucigny ; ils représentent 5241 emplois.

Intercommunalité	Nombre d'emplois : industrie en 2015
Arve et Salève	442
Faucigny Glières (excepté Entremont)	3939
Quatre Rivières	755
Vallée Verte	105
CDF	5241

L'industrie fournit un quart des emplois du territoire Cœur du Faucigny 5241 emplois industriels pour 21768 emplois au total.

Présence d'établissements industriels par intercommunalité :

- Arve et Salève : territoire peu pourvu en établissements industriels à l'exception de Scientrier (13), Pers-Jussy (21) et Reignier-Esery (33).
- Faucigny Glières : territoire avec un tissu industriel marqué notamment sur les communes de Bonneville (71) et Marignier (84).
- Quatre Rivières : territoire où la situation est contrastée avec des communes riches en établissements industriels comme Fillinges (30), Saint Jeoire (16) ou encore Viuz en Sallaz (28)
- Vallée Verte : territoire avec peu d'établissements industriels à l'exception de Boëge (13).

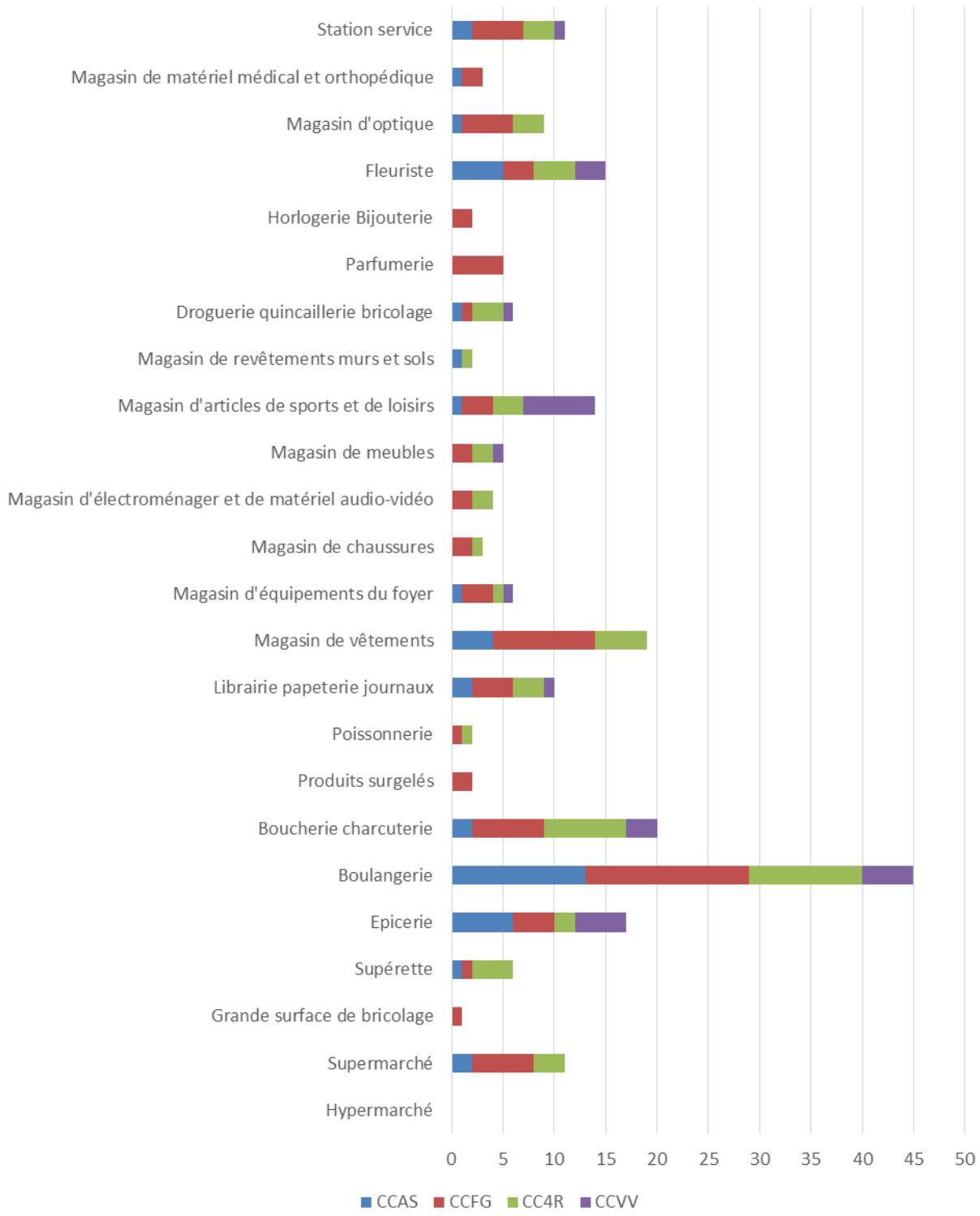
L'offre commerciale actuelle

La base permanente des équipements (BPE) est une [source statistique](#) de l'INSEE qui fournit le niveau d'équipements et de services²⁹ rendus à la population sur un territoire.

²⁹ Voir liste ci-après – source : ©Insee Base Permanente des Equipements - Année 2017 - Composition des gammes d'équipements

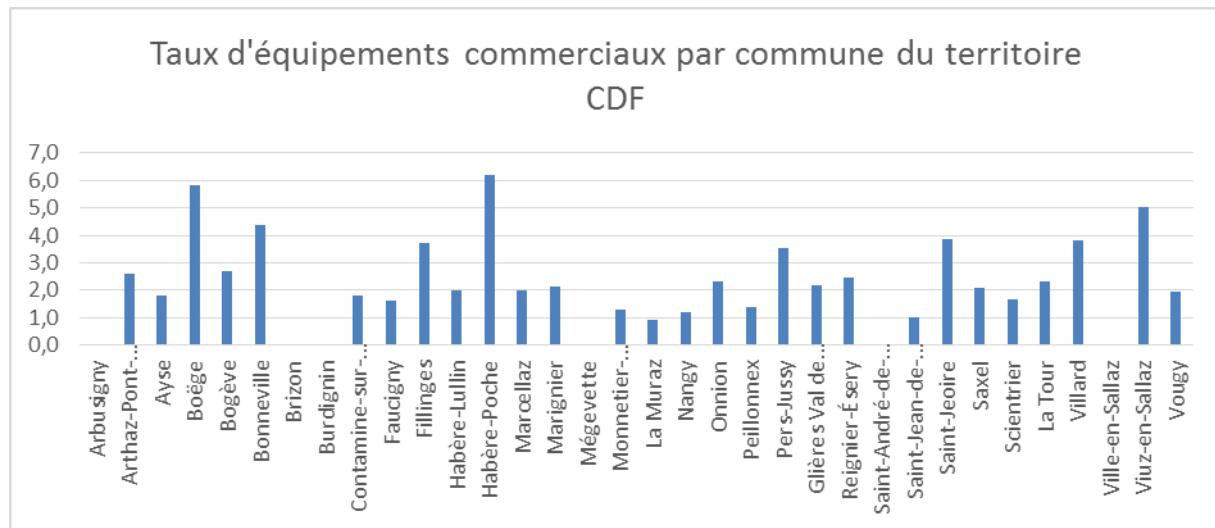
Répartition de l'offre commerciale par secteur et type de commerce

Répartition des commerces sur le territoire Cœur du Faucigny



Taux d'équipement commercial par commune³⁰ (données INSEE 2017)

Le taux d'équipement commercial du territoire Cœur du Faucigny : nombre de commerces comprenant la grande surface, le commerce alimentaire, et commerce spécialisé non alimentaire pour 1 000 habitants.



Les communes où le taux d'équipement commercial est le plus fort sont : Boëge, Bonneville, Fillinges, Habère-Poche, Pers-Jussy, Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz.

La commune de Villard offre à sa population 3 commerces ; au regard du nombre d'habitants (783 habitants) elle apparaît dans les communes les mieux dotés.

Moyennes et grandes surfaces

En 2017, le territoire Cœur du Faucigny compte 218 commerces dont 11 grandes surfaces commerciales³¹ : 5 à Bonneville ; 1 à Malignier ; 1 à Pers-Jussy ; 1 à Reignier-Ésery ; 1 à Saint-Jeoire ; 2 à Viuz-En-Sallaz.

³⁰ Source : ©Insee Base permanente des équipements 2017

³¹ Rappel : Au regard de leur surface de vente, on distingue la supérette (de 120 à 400 m²), le supermarché (de 400 à 2 500 m²) et l'hypermarché (+ de 2 500 m²). Il n'y a pas d'hypermarché sur le territoire étudié.

Commune	Moyennes et grandes surfaces commerciales alimentaires
Bonneville	Intermarché (rue de Genève) Carrefour Market (Les Bordets 1) Ed (rue Charles Baudelaire) Lidl (Les Bordets1)
Marignier	SUPER U - 40 Rue Les Clus
Pers-Jussy	Casino Supermarché et drive - 240 Impasse des Contamines
Reignier-Esery	Carrefour Market et drive - 210 Route De Bersat
Saint-Jeoire	Intermarché - 123 Route de Montrenaz
Viuz-En-Sallaz	Casino Supermarché et drive Rue des Tattes Netto - La Crettiaz

Il n'existe pas d'hypermarché sur le territoire Cœur du Faucigny

Type de commerce	Surface totale des grandes et moyennes surfaces (m ²) ³²
Alimentaire	16890
Automobile	1000
Culture-loisirs	3182
Equipement de la maison,	10932
Total	32004

Offre globale

Il existe une offre dense de commerces et de grandes surfaces commerciales : les communes de Pers-Jussy (2200 m²) et Reignier (3 700 m²) ; de Bonneville (14 630 m²), Marignier (6 124 m²) et Vougy (400 m²) ; CCVV (SPAR) et CC4R (Casino, intermarché, netto...)

Fréquence d'achat

Les données concernant le « commerce » ont été collectées et classées selon le nombre de commerces par EPCI et selon la fréquence d'achat pour chaque EPCI.

³² Source Observatoire départemental (CCI74) – Portrait de Territoire – édition du 14 janvier 2019.

Fréquences d'achats	Types d'activités concernées	Aire d'influence principale
Quotidienne	Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac/presse, fleurs, alimentation, services ...	de 1 200 à 2 500 habitants minimum
Hebdomadaire	Supermarchés/hypermarchés, alimentaires spécialisés...	De 5000 à 8 000 hab minimum
Occasionnelle « lourde »	Bricolage, jardinage	>10 000 à 15 000 habitants
Occasionnelle « légère »	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie/papeterie CD/DVD, jeux/jouets, petite décoration, ...	> 15 000 à 20 000 habitants
Exceptionnelle	Mobilier, électroménager, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles...	> 40 000 à 50 000 habitants

Fréquence d'achat	CCAS	CCFG	CC4R	CCVV	CDF	Aire d'influence principale
Quotidienne	26	31	26	16	99	De 1200 à 2500 habitants minimum
Hebdomadaire	5	14	10	1	30	De 5000 à 8000 habitants minimum
Occasionnelle lourde	0	1	0	0	1	De >10 000 à 15 000 habitants
Occasionnelle légère	8	31	15	8	62	De >15 000 à 20 000 habitants
Exceptionnelle	3	10	9	3	25	De >40 000 à 50 000 habitants

Les commerces les plus représentés sont ceux concernant les activités type boulangerie, boucherie, charcuterie, tabac/presse, fleurs, alimentation, services, ... et où les habitants vont faire quotidiennement leurs achats.

Ensuite, il y a 62 commerces d'habillement, de chaussures, d'optique, de parfumerie, de bijouterie, de librairie/papeterie CD/DVD, de jeux/jouets, de petite décoration dont la fréquence d'achat est dite « occasionnelle légère ».

Puis, les commerces dont la fréquence d'achat est hebdomadaire avec 30 commerces comme supermarchés, hypermarchés, alimentaires spécialisés, ... et exceptionnelle avec 25 commerces comme mobilier, électroménager, aménagement de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles, ...

Et enfin, un commerce type surface de vente bricolage/jardinage où la fréquence d'achat est dite exceptionnelle (sur la commune de Marignier).

Le commerce de proximité est dominant sur le territoire Cœur du Faucigny.

Représentation de l'offre commerciale par activité

Le commerce alimentaire (hors grandes surfaces) représente 42,2% de l'offre commerciale contre 52,8% pour le non alimentaire. Les grandes surfaces représentent 5,0%.

Commerce électronique³³

Dans ce contexte déjà tendu, alors que la production des surfaces commerciales connaissait une croissance sans précédent, le consommateur est devenu un adepte de la consommation hors magasin... alors que paradoxalement il n'y a jamais eu autant de points de vente. La Vente à Distance (VAD) atteint, par exemple, en équipement de la personne et équipement de la maison des parts de marché oscillant entre 13 et 18 % (il y 10 ans la VPC – vente par correspondance- représentait de l'ordre de 1 à 3 %). C'est dans cet effet ciseau que réside le principal effet déclencheur de la transformation du commerce à accompagner.

Un commerce et une consommation en profondes mutations

Tendances de consommation.

Le rapport Lestoux³⁴ présente dans le détail les nouvelles façons de consommer et leurs effets :

1. Le décrochage quantitatif:

Les études menées sur des territoires urbains et périurbains soulignent surtout le découplage entre croissance des surfaces commerciales et croissance de population dans un rapport de 1 à 5 en moyenne. C'est-à-dire que sur des territoires ayant connu une croissance de 10 % de population, le plancher commercial s'est accru d'environ 50 % entre 2008 et 2017. La France a ainsi suivi un rythme de construction de surfaces commerciales plus rapide que lors des périodes d'émergence de la distribution de périphérie dans les trente glorieuses ... sans avoir la même croissance du pouvoir d'achat.

³³ <https://www.entreprises.gouv.fr/observatoire-du-numerique/commerce-ligne>

³⁴ Eléments de [tiré de l'étude SCoT et Commerce réliasé avec David Lestoux \(réacteur du rapport Marcon relatif à la mission prospective sur la revitalisation commerciale\)](#)

Il y a un découplage de la dynamique de croissance de l'offre commerciale (+3%/an) et la consommation des ménages (+1.5%/an) ce qui induit une accentuation du phénomène de vacance.

2. La croissance de la Vente à Distance

La Vente à Distance (VAD) atteint, par exemple, en équipement de la personne et équipement de la maison des parts de marché oscillant entre 13 et 18 % (il y a 10 ans la VPC –vente par correspondance) représentait de l'ordre de 1 à 3 %). Le volume de colis à livrer augmente au rythme de 20 % par an (450 Millions en 2015).³⁵

3. Un commerce de flux ;

En 10 ans ce sont 60 % des commerces de moins de 300 m² de Surface de Vente qui se sont créés hors des centres et hors des espaces de périphérie sur des espaces interstitiels : axes de flux, ronds-points... Boulangerie drive, pharmacie etc. y trouvent leur place avec un impact direct sur la vitalité des centralités. Ainsi même si le taux de vacance du commerce de centre-ville est passé de 6 à 13 % en moyenne en 10 ans, le nombre de commerces de proximité lui n'a pas baissé. Le commerce s'est simplement implanté autrement.

4. Des marchés bis, de seconde main et hors magasin ;

Ressourceries, marché de l'occasion avec l'explosion du Bon Coin, des sites collaboratifs de type Vinted mais aussi de la vente directe... Le marché du hors magasin pèse de plus en plus dans la consommation. Son impact est direct sur le commerce, en particulier sur les secteurs de l'alimentaire (5% de part de marché en alimentaire), sur le prêt à porter et surtout sur le marché de l'équipement de la maison. Des marchés bis dans lesquels s'incluent aussi les pratiques collaboratives (achat en commun de bien, co-voiturage...etc.). Ces circuits de consommation voient leur part de marché augmenter chaque année. Un changement à intégrer pour les Scot et qui réinterroge les besoins en commerce physique pour demain. En alimentaire les passerelles entre commerce et agriculture deviendront ainsi essentielles pour équilibrer commerce alimentaire de centralité et vente directe.

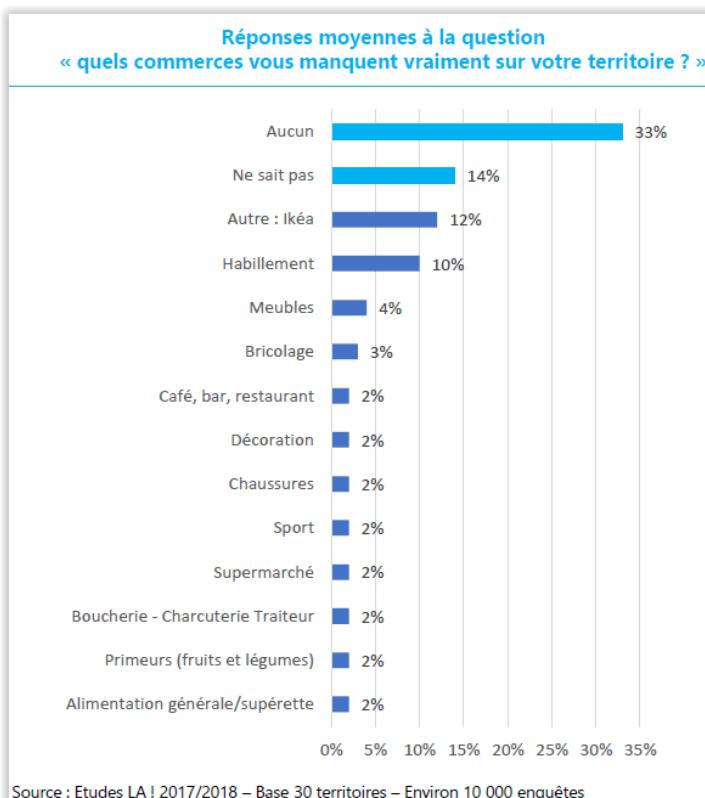
5. Une hyper segmentation de la distribution alimentaire ;

Parmi les facteurs explicatifs de la croissance des surfaces on retrouve en alimentaire une nouvelle segmentation de l'offre et une multiplication des formats, plus spécialisés capitalisant à la fois sur des marchés de niche et sur de nouveaux temps de consommation. Une tendance de fond qui s'accélère avec la multiplication des croissances de surfaces alimentaires bio. Des évolutions qui expliquent l'érosion de la part de marché des hypermarchés et qui obligera les Scot à intégrer la disparition ou la mutation de ce format de distribution.

³⁵ Rapport du CGEDD – inscrire les dynamiques du commerce dans la ville durable – Mars 2017

6. Une augmentation de la vacance (dans les locaux commerciaux) ;
7. Une offre commerciale suffisante (fin de la demande du consommateur) ;

Il y a dix ans seuls 15 % environ des consommateurs n'exprimaient pas de souhaits de nouveaux commerces. Ce chiffre passe aujourd'hui à 40/50 % selon les territoires. Les besoins des consommateurs sont aujourd'hui satisfaits par les offres proposées en commerce physique...ou en digital.



8. Nouvelle structure des dépenses des ménages ;

Les dépenses contraintes sont en croissance (32 à 34 %) - Logement, énergie, santé, enseignement, automobile.

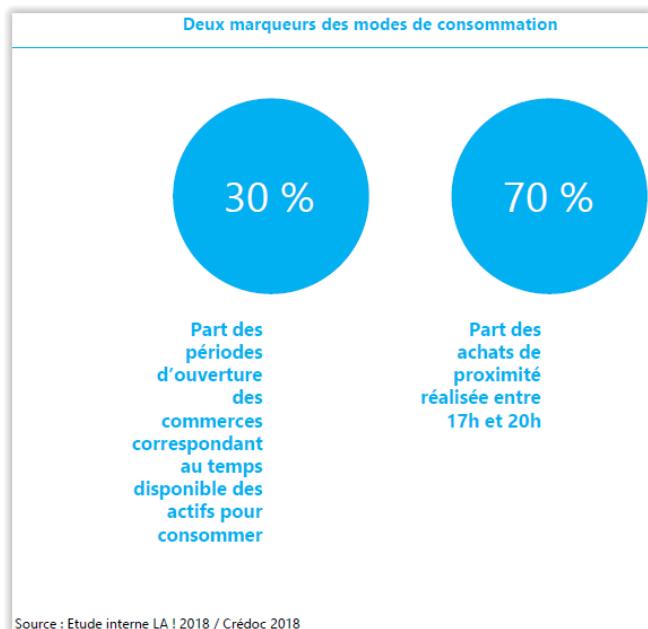
Les dépenses plaisir sont en croissance (16 à 17 %) Communication, restauration et loisirs.

Les dépenses d'arbitrage sont en tassemment (42 à 39 %) Alimentation, habillement, équipement de la maison.

9. Les nouveaux temps sociaux ;

La déconnexion horaires d'ouverture/temps disponible est l'un des facteurs explicatifs de la croissance du digital en particulier, voire de la vente directe. Cette question est essentielle à prendre en compte. Même si les Scot n'ont pas vocation à réguler cette question d'horaires, ce sujet va impacter néanmoins directement le besoin en commerce. Cette situation va en effet générer moins de besoins en

mètres-carrés mais plus de besoins en service (livraison, conciergerie...) avec un impact direct sur la logistique. Il s'agit du marqueur d'une économie de proximité qui mute vers la dimension servicielle.



10. Une régulation peu opérante ;

Pour les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial³⁶, 90% des dossiers présentés en CDAC sont acceptés (entre 2009 et 2015) ; ensuite c'est 1/2 des projets en appel en CNAC³⁷ qui reçoivent finalement un avis favorable.

Cela crée un nouvel écosystème où l'offre devient supérieure à la demande.

Stratégie du Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial³⁸

Définir un positionnement commercial :

- Répondre à l'enjeu de redynamisation des centralités urbaines et villageoises
- Promouvoir un équilibre territorial de l'aménagement commercial
- Maîtriser l'emprise foncière des commerces de manière à limiter des concurrences avec les autres activités économiques

³⁶ L'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

³⁷ CNAC : Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

³⁸ Source : Document non opposable élaboré sur le périmètre du Pôle Métropolitain du Genevois Français.

- Mettre en place des exigences qualitatives et environnementales
- Proposer des outils et des règles du jeu communes à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois français

Le BTP

Production de granulats

Pour 2018, la fédération du BTP de Haute-Savoie estime qu'il y a près de 3 millions de m³ par an de terres à évacuer des chantiers en Haute Savoie dont environ 240'000 m³ sur le territoire du SCOT Cœur du Faucigny.

La fédération du BTP estime que 1 logement produit 250m³ de terre soit 25 camions de terre à évacuer.

Le traitement et la valorisation des déchets inertes se fait de 3 façons :

- Recyclage
- Remblais de carrière
- Stockage en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

Les espaces de stockage sont insuffisants. Les matériaux sont envoyés sur les territoires voisins (notamment dans l'Ain).

Sur le périmètre du SCOT Cœur du Faucigny, il y a :

- 3 plateformes de recyclage et de transit (Contamine, Reignier et Saint-Jeoire),
- 3 carrières (La Tour, Reignier, Saint-Jeoire)
- et 1 plateforme de transformation (Saint-Jeoire).

Localisation du site	Activités principales	Extraction	Remblaiement	Tonnage recyclé
Contamine sur Arve	Plateforme de recyclage et de transit	0	0	60'000 t/an
La Tour	carrière	150'000 t/an	75'000 t/an	75'000 t/an
Reignier-Esery	carrière	90'000 t/an	déchets inertes non recyclables en granulats	0
Reignier-Esery	Plateforme de recyclage et de transit	0	0	10'000 t/an
Saint Jeoire	Carrière et plateforme de transformation de granulats naturels	60'000 t/an	0	0
Saint Jeoire	Carrière	Suivant plan de	Suivant plan de	

		remise en état	remise en état	
Saint Jeoire	Plateforme de transformation de granulats naturels			

Chantiers BTP et production de terres à évacuer

Sur le territoire Cœur du Faucigny, le transport des terres correspond à 24000 camions par an. A noter que le territoire Cœur du Faucigny est entouré de territoires n'ayant pas de capacité de stockage suffisante ; il faut donc envoyer les camions encore plus loin.

Les trois solutions alternatives au stockage en ISDI sont les suivantes :

- Recherche de sites favorables en fonction des enjeux environnementaux et de la population pour la mise en place d'ISDI
- Travailler sur la réduction des déchets dans la conception des constructions et/ou de la réutilisation de ces déchets dans les constructions
- Travailler sur le recyclage de déchets qui ne sont aujourd'hui pas recyclables

ISDI et communauté de communes Faucigny-Glières

Une zone supportant une ISDI est identifiée sur la CCFG. Il s'agit de recycler, valoriser et de ne stocker que ce qui ne peut plus être traité.

Les services médicaux

Les services de santé

Etablissement santé court séjour	2	Contamine sur Arve et La Tour
Etablissement santé moyen séjour	3	Bonneville, Contamine sur Arve et La Tour
Etablissement santé long séjour	2	Reignier et La Tour
Urgences	1	Contamine sur Arve
Maternité	1	Contamine sur Arve
Structures psychiatriques ambulatoires	3	Bonneville
Dialyse	2	Contamine sur Arve
Hospitalisation à domicile	1	Contamine sur Arve
Pharmacie	18	Boëge, Bonneville(4), Contamine, Fillinges, Marignier (4), Monnetier-Mornex, Pers-Jussy, Reignier-Esery(2), Saint Jeoire, La Tour, Viuz-en-Sallaz
Laboratoire d'analyse et de biologie médicale	6	Bonneville, Contamine, Fillinges, Marignier (2), Reignier-Esery

Ambulance	4	Bonneville (2), Reignier-Esery, Saint Jeoire
Transfusion sanguine	1	Contamine sur Arve

Source : ©Insee - Base permanente des équipements 2017

Fonctions médicales et paramédicales

	Médecin omnipraticien	Spécialistes ³⁹	Chirurgien dentiste	Sage-femme	Infirmier	Masseur kinésithérapeute
CCAS	16	5	7	1	12	11
CCFG	21	7	11	8	13	31
CC4R	13	0	10	1	25	12
CCVV	4	0	3	0	9	7
Total	54	12	31	10	59	61

Il y a 54 médecins omnipraticiens sur le territoire du SCOT CDF pour 75'000 habitants.

La densité moyenne des médecins est de 82 généralistes pour 100 000 habitants et 85 spécialistes pour 100 000 habitants en France métropolitaine, ce qui situe la France dans la moyenne haute des pays européens en termes de densité médicale (cf. OCDE Heath Statistics 2015).

	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédiatrie-podologue	Ergothérapeute	Psychomotricien	Diététicien	Psychologue
CCAS	5	0	5	0	1	0	3
CCFG	6	2	4	1	0	3	9
CC4R	4	1	3	0	1	0	1
CCVV	0	0	1	0	0	0	0
Total	15	3	13	1	2	3	13

Source : ©Insee - Base permanente des équipements 2017

³⁹ 1 cardiologue, 1 dermatovénérologue, 1 gynécologue, 1 pneumologue, 1 radiologue à Bonneville – 2 radiologues à Contamines sur Arve - 5 radiologues à Nangy

Ce qu'il faut retenir sur l'économie

Il y a 41157 actifs et 22352 emplois.

Le nombre d'emplois augmente régulièrement sur le territoire du Cœur du Faucigny. Dans le même temps, le ratio emploi/actif diminue car il y a une croissance forte du nombre d'actifs notamment sur les CC Arve et Salève et Vallée Verte.

A l'échelle du territoire, 8% des actifs sont sans emploi.

Les déplacements pendulaires entre le lieu de vie et le lieu de travail représentent 26% des déplacements globaux. Il y a plus de 70% des actifs qui travaillent en dehors du territoire Cœur du Faucigny. Le territoire de la CCFG a un comportement atypique puisque 43% seulement des actifs travaillent en dehors du Cœur du Faucigny (contre 70% pour le reste du territoire). La majorité (90%) de ces déplacements liés à l'activité professionnelle s'effectue en 2 roues et en véhicules motorisés

Le pôle industriel présent sur le territoire de la CCFG est un atout en termes de nombre d'emplois offerts.

Il y a 8482 établissements ; les 3 activités les plus représentées sont : l'artisanat avec 1336 établissements, le commerce avec 1022, l'industrie avec 503.

L'industrie est le secteur le plus pourvoyeur d'emplois (5241 emplois).

La majorité de ces établissements est implantée sur l'une des 30 zones d'activités économiques présentes sur le territoire Cœur du Faucigny ; Les ZAE ont une emprise totale d'environ 440 hectares. Il y a peu de foncier mobilisable sur les ZAE par contre il existe un potentiel en mutation du foncier des ZAE y compris des bâtiments d'activités. L'un des enjeux du foncier est de mobiliser du foncier pour répondre aux besoins des entreprises (par exemple le BTP a des besoins fonciers spécifiques : ISDI).

Il existe une offre cohérente de commerces et de surfaces commerciales. Les commerces destinés aux achats quotidiens sont les plus nombreux. Le commerce de proximité, notamment des centres, doit accompagner la croissance démographique du territoire Cœur du Faucigny.

Les infrastructures numériques de pointe doivent accompagner tous les champs du développement économique du territoire.

Il existe une relativement bonne couverture en services médicaux avec une concentration forte sur Contamine-sur-Arve (CHAL), La Tour et Bonneville. Toutefois, il manque des médecins généralistes ou des centres de petite médecine.

Enjeux thématiques identifiés sur l'économie

Enjeux - Economie	Explications
Développement économique	
ECO 1 : Accompagner la dynamique économique -	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la dynamique industrielle ; - S'appuyer sur une économie résidentielle. ; - Aménager durablement des zones d'activités ; - Accompagner les extensions de celles en place ; - Répondre aux demandes d'installation de nouvelles entreprises.
ECO 2 : Assurer la cohérence avec les bassins économiques voisins : ... Chablais ; Genève / Annemasse ; Genevois ; Vallée de l'Arve / Chamonix	<p>Le territoire SCOT Cœur du Faucigny doit offrir plus d'emplois sur « place » pour limiter les déplacements pendulaires, et s'appuyer sur un pôle économique fort : l'industrie.</p>
ECO 3 : Accompagner le déploiement du numérique sur le territoire	<p>Les flux numériques doivent être un point d'appui pour l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le télétravail, - Des tiers lieux <p>Il s'agit d'accompagner le déploiement de ces divers flux, dont le haut débit.</p>
ECO 4 : Gérer les matériaux de construction et s'interroger sur la provenance des terres de chantier et autres matériaux du BTP	<p>La gestion de ces filières est à adapter.</p>
ECO 5 : Anticiper les besoins à venir des	<p>Il s'agit d'assurer un niveau d'équipements suffisants :</p>

Enjeux - Economie	Explications
Développement économique	
services à la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'accueil de la petite enfance ; - Pour accompagner la dépendance et les personnes âgées ; - Pour avoir une offre suffisante et adaptée des services de santé ; - Pour avoir une offre culturelle, sportive et de loisirs.
ECO 6 : Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	<p>Il s'agit pour les entreprises de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; de développer l'innovation, les investissements et les emplois dans les usages et les solutions bas carbone.</p> <p>Ce point ECO 6 complète le point ECO4</p>

Enjeux - Economie	Explications
Les Zones d'activités économiques	
ECO ZAE 1: Aménager durablement les ZAE	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de permettre aux entreprises de s'installer et d'offrir de l'emploi en appui sur un pôle industriel fort ; - de valoriser le foncier disponible sur les ZAE d'envergure intercommunale par la densification et la mutation économique du foncier et des bâtiments ; - de disposer d'une offre foncière répondant aux enjeux économiques du territoire et aux enjeux de la transition énergétique des entreprises (voir point ECO6). <p>D'être attentif aux aspects architecturaux et paysagers</p>

Enjeux - Economie	Explications
Les Zones d'activités économiques	
	des ZAE.
ECO ZAE 2 : Apporter une attention particulière à l'aménagement de la Zone de Findrol	Il s'agit de porter un projet de ZAE emblématique pour le territoire CDF.
ECO ZAE 3 : Assurer la cohérence des ZAE (interne et avec les territoires voisins)	<p>De manière globale, le territoire SCOT Cœur du Faucigny doit offrir plus d'emplois sur « place » pour limiter les déplacements pendulaires, et s'appuyer sur un pôle économique fort : l'industrie (ECO 2).</p> <p>Il s'agit de densifier les ZAE à dominante industrielle et de préciser l'orientation ou la réorientation des ZAE mixtes ou des ZAE commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par une forme urbaine allant dans le sens de la densification des ZAE ; - Par une redéfinition de la (non)spécialisation des ZAE.

Enjeux - Economie	Explications
Les commerces	
ECO COM1 : Anticiper l'évolution du commerce sous toutes ses formes	<p>Le renforcement / le soutien du commerce de proximité et de centralité doit être privilégié (dans l'objectif de réduire les mobilités).</p> <p>Le commerce de périphérie concernant les moyennes et grande surface est à conserver.</p> <p>Le développement du e-commerce et les flux qui sont associés (entrepôt, mixité fonctionnelle des espaces économiques, logistique du dernier kilomètre...) doivent être accompagnés.</p>

DIAGNOSTIC : état initial de l'environnement

Paysage

Unités paysagères et qualification

Etude en cours : MTDA

Le territoire du SCoT CDF se développe entre un territoire de vallée et de moyenne montagne sur lequel l'agriculture et la forêt prennent une place importante.

Sur les plateaux et les versants, forêts et prairies sont dominantes.

Les fonds de vallées et bas de pentes sont plus urbanisés, en particulier la vallée de l'Arve au niveau de Bonneville, Vougy et Marignier.

Topographie

Ce territoire de moyenne montagne a une altitude qui varie de **400 m** au plus bas de la vallée de l'Arve à **2 408 m** pour le Pic de Jallouvre sur la commune de Glières-Val-de-Borne, point culminant du territoire. Les principaux massifs du territoire sont les chaînons des Préalpes (Les Voirons, Hirmentaz, les Brasses), la Chaîne du Bargy, le Plateau des Bornes et le Salève.

Le Môle, culminant à 1 863 m d'altitude, est un point central du territoire à l'écart des autres sommets du Chablais et des Bornes.

La principale vallée est celle de l'Arve, et ses principaux affluents, le Giffre, le Borne et la Menoge.

Unités géographiques

Vallée de l'Arve



Photo : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/vallée-de-l-arve-a1106.html/>

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny **Bureau :** 28, chemin de la ferme Saitlet – 74250 Fillinges
Téléphone : 04 50 35 55 85 **Site :** www.coeurdufaucigny.com

La vallée de l'Arve entre Cluses et Annemasse comprend la plaine de l'Arve (460m) et les versants qui l'encadrent, à laquelle on associe la basse vallée du Giffre (en aval du pont du Giffre) et le bassin de Saint-Jeoire.

Plateau des Bornes



Plateau des Bornes _ photo : <http://www.gite-arbusigny.fr/activites-ete-arbusigny.html/>

Le plateau des Bornes est encadré à l'ouest par le mont Salève (1375m) à l'est par le rebord du massif des Bornes (montagne de Sous-Dine et plateau des Glières, au sud par le bassin d'Annecy et au nord par la vallée de l'Arve). C'est un plateau rural à environ 900 mètres d'altitude,

Pays de Thônes, la Clusaz, le grand Bornand et massif des Aravis

Ce vaste secteur montagneux abrite en partie les communes de Bonneville, Marnaz, Vougy, Brizon, Entremont, Le Petit-Bornand-Les-Glières



Le pays de Thônes, la Clusaz, le Grand-Bornand et le massif des Aravis, constitue une entité paysagère clairement définie par :

- le bassin annecien au sud,
- le plateau des Bornes à l'ouest,
- la vallée de l'Arve au nord
- la chaîne des Aravis à l'est.

On peut distinguer quatre vallées principales dans cet ensemble dont la vallée du Borne jalonnée par le Grand Bornand, Entremont, et le Petit Bornand qui ont tous deux fusionnées le 1^{er} Janvier 2019 pour devenir la commune de Glières Val de Borne.

Vallée Verte, paysage agraire



La vallée verte est constituée de deux vallées, celle de la Menoge, orientée sud-ouest / nord-est, dans laquelle se jette le Brevon, et celle du Foron, qui part de Bogève vers le sud, parallèlement à celle la Menoge. Le relief du Mont de Vouan sépare ces deux vallées

La Vallée Verte est encadrée par

- le Mont Forchat au nord ;
- la Montagne d'Hirmentaz et la pointe de Miribel à l'est ;
- les vallées de la Menoge et du Foron de Bogève au sud ;
- les sommets de Targaillant, la tête du Char et les Voirons à l'ouest.

Le Mont Salève

Ce mont emblématique sert d'arrière-plan au territoire du SCOT CDF ; seuls 2 territoires communaux en font pleinement partie : La Muraz et Monnetier-Mornex.



Orienté nord-est/sud-ouest, à proximité du lac Léman, le Salève est un trait d'union entre le Jura et les Alpes. C'est un chaînon calcaire qui s'étire sur une vingtaine de kilomètres de long et quatre kilomètres de large, bordée de falaises rocheuses abruptes, constitué du « petit Salève » (de 420m à 900m d'altitude) séparé du « grand Salève » par le vallon de Monnetier-Mornex (point culminant : le « grand Piton » 1373m).

Protections réglementaires

Monuments historiques, classés ou inscrits

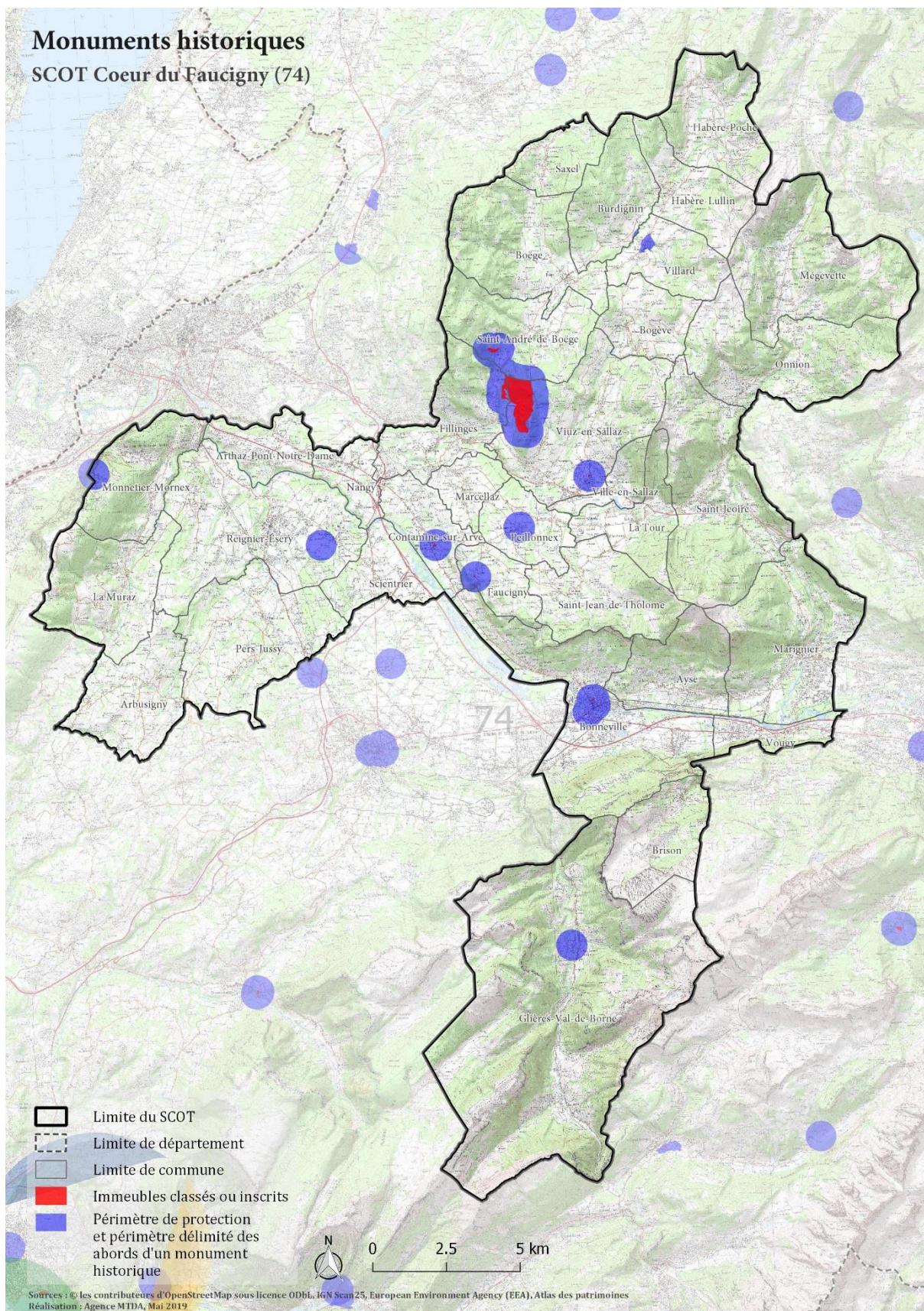
La protection au titre des monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques.

Chaque monument historique protégé, inscrit ou classé, génère un périmètre de protection de 500m de rayon dans lequel l'architecte des bâtiments de France est consulté pour tout projet. Ce périmètre peut être modifié, sur proposition de l'ABF et en concertation avec la commune pour s'adapter aux réalités bâties et paysagères locales. Sur le territoire du SCOT, seul le périmètre de protection de la croix de chemin à Villard a été modifié.

Est-ce que la commune d'Habère-Lullin a finalisé cette procédure ?

14 monuments historiques sont classés ou inscrits dans le périmètre du SCOT CDF.

Communes	Nom du monument	Date de protection	Niveau de protection
Monnetier-Mornex	Gare haute du téléphérique du Salève	2018	Partiellement inscrit
Reignier-Esery	Dolmen dit La-Pierre-aux-Fées	1910	Classé
Contamine-sur-Arve	Eglise	1909	Classé
Contamine-sur-Arve	Cimetière	1943	Inscrit
Faucigny	Eglise	2001	Inscrit
Peillonnex	Eglise	1971	Inscrit
Glières-Val-de-Borne	Presbytère	1985	Inscrit
Bonneville	Eglise	1996	Inscrit
Bonneville	Fontaine	1942	Inscrit
Bonneville	Colonne de Charles Félix	1942	Inscrit
Bonneville	Château comtal	1987	Inscrit
Viuz-en-Sallaz	Eglise Saint-Blaise	2015	Inscrit
Viuz-en-Sallaz / Fillinges / Saint-André-de-Boëge	Carrières de meules de moulins	2009	Classé
Villard	Croix de chemin	1906	Classé



Par ailleurs, le territoire est ponctué d'éléments de patrimoine vernaculaire, plus communément appelé petit patrimoine, qui rassemble des richesses architecturales souvent délaissées, et dont l'usage se perd peu à peu. Ils regroupent « tout élément

Schéma de Cohérence Territoriale Coeur du Faucigny

immobilier témoignant du passé ou d'une pratique traditionnelle ou locale, aujourd'hui révolue ».

Le territoire du SCoT dispose d'un patrimoine vernaculaire notable composé d'éléments reflétant l'histoire du territoire. Ce sont des éléments liés à l'eau (fontaines, lavoirs, bassins...), liés à la religion (églises, croix, clochers...) ou encore liés à l'histoire du lieu (monuments aux morts...).

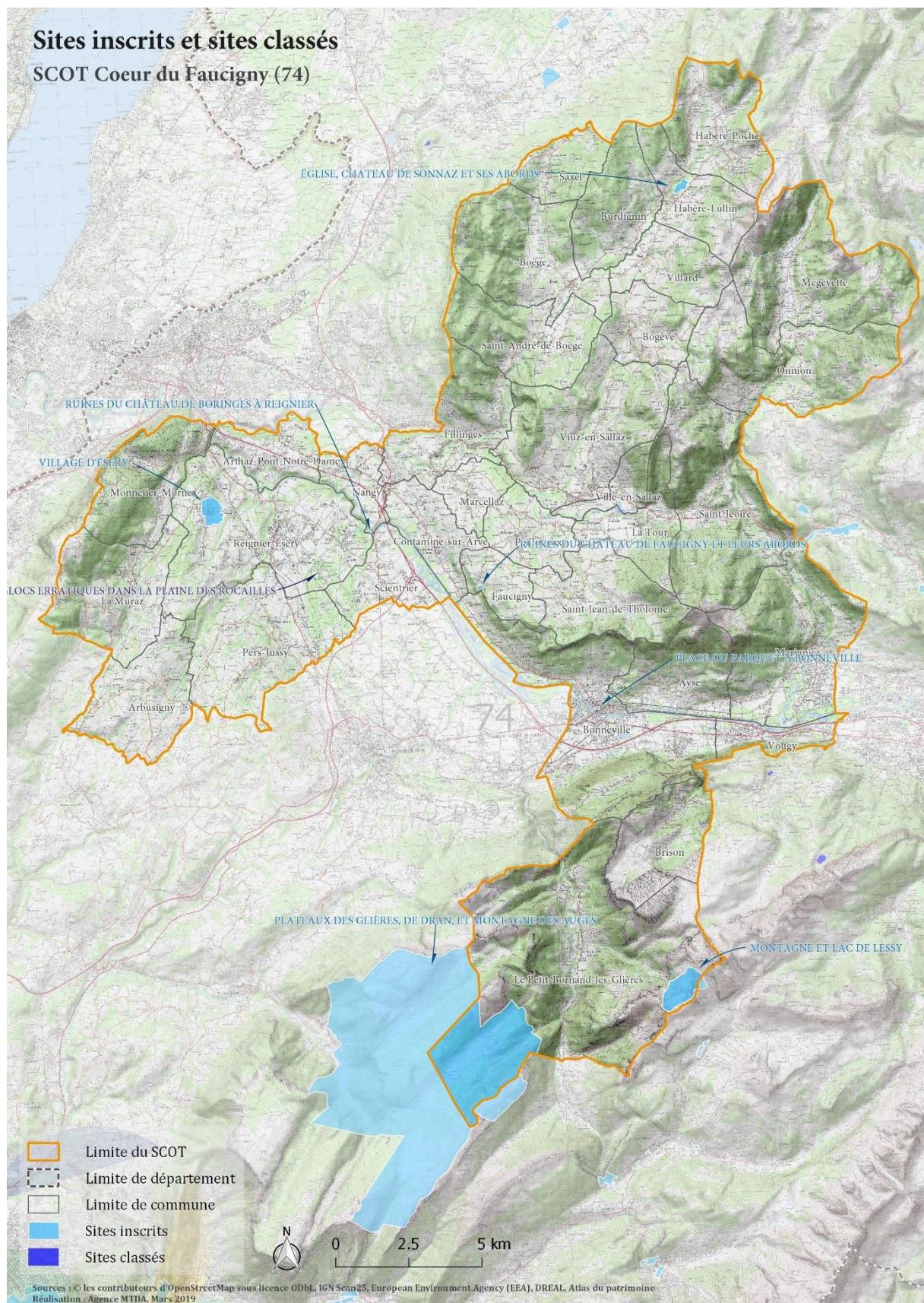
Sites inscrits et classés

Un site classé est un paysage exceptionnel, considéré comme l'un des plus beaux de France. A ce titre, il appartient au patrimoine national. Moins de 2 % du territoire est classé. Cette politique a inspiré le dispositif "patrimoine mondial de l'Unesco".

Les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du site sont soumis à autorisation préalable.

9 sites sont classés ou inscrits dans le périmètre du SCOT CDF.

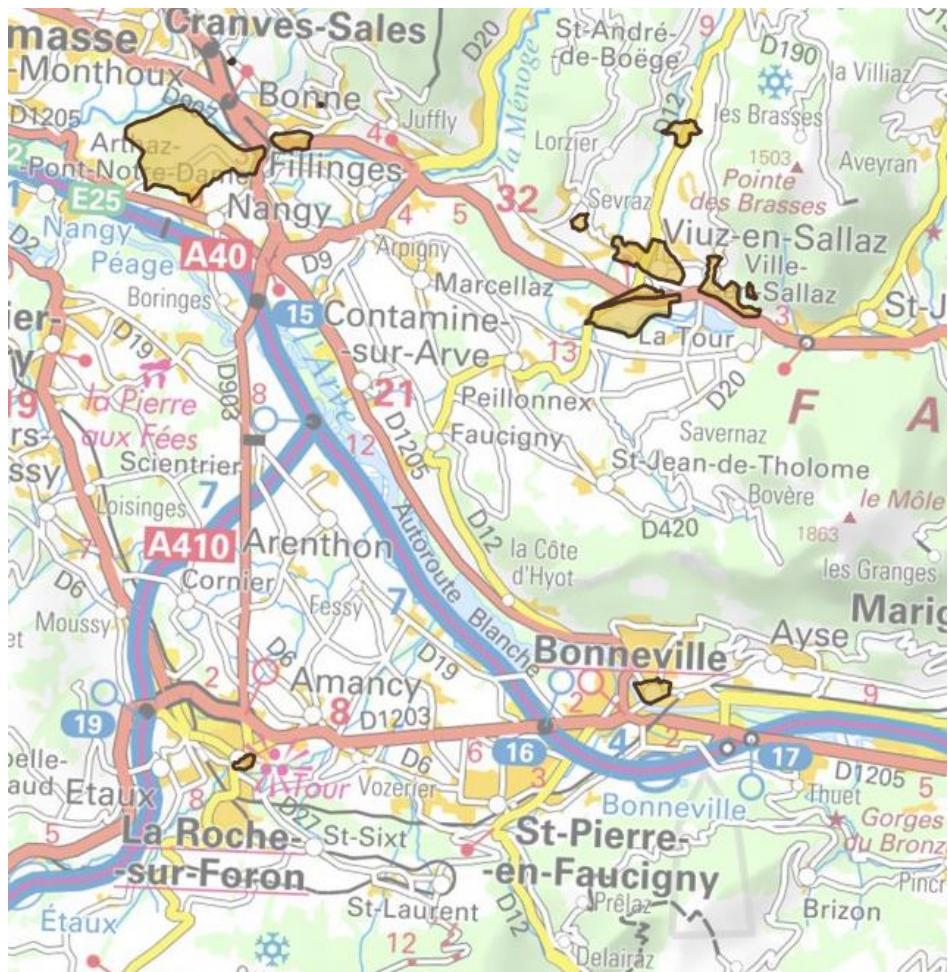
Communes	Nom du site	Site inscrit ou classé	Date de l'arrêté
Reignier-Esery / Scientrier	Blocs erratiques de la plaine des Rocailles	Classé	1914
Reignier-Esery	Village d'Esery	Inscrit	1990
Reignier-Esery	Ruines du Château de Boringes	Inscrit	1944
Faucigny	Ruines du Château de Faucigny et leurs abords	Inscrit	1942
Bonneville	Place du Parquet	Inscrit	1944
Glières-Val-de-Borne	Montagne et lac de Lessy	Inscrit	1946
Glières-Val-de-Borne	Plateaux des Glières, de Dran et montagne des Auges	Inscrit	1947
Glières-Val-de-Borne	Hameau des Eculés et Pont des Etroits sur le Borne	Inscrit	1946
Habère-Lullin	Eglise, Château de Sonnaz et ses abords	Inscrit	1947



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Patrimoine archéologique

Les « zones de présomption de prescriptions archéologiques », dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation, sont présentées sur la carte ci-dessous : à reprendre / voir avec la DRAC/DDT



Zones de présomption de prescriptions archéologiques (Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>)

Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève

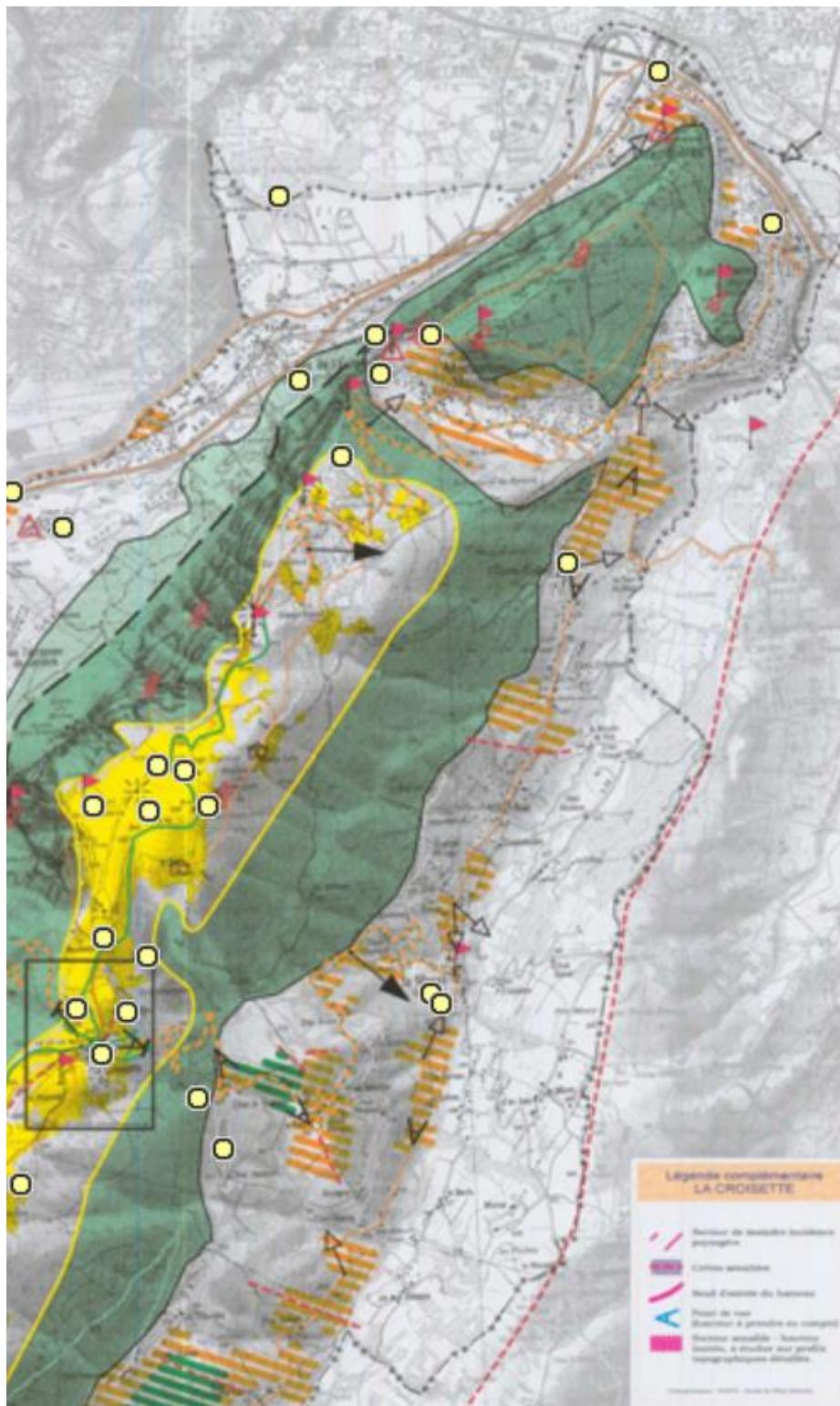
Le décret du conseil d'Etat du 27 février 2008 rend opposable la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève aux documents d'urbanisme dont le SCoT Cœur du Faucigny.

Les orientations fixent de grandes lignes de conduite et s'appliquent aux structures paysagères :

1. Maintenir le caractère ouvert et naturel du plateau sommital
2. Protéger l'aspect des versants dans la silhouette du massif
3. Préserver la structure paysagère du piémont
4. Préserver la qualité particulière des itinéraires d'accès au plateau sommital
5. Protéger et mettre en valeur le réseau des curiosités géologiques

Les principes fondamentaux déclinent les orientations de façon plus précise et s'appliquent aux éléments cartographiés ; ils doivent être déclinés dans le SCOT CDF. **Ces principes sont listés en annexe de ce document.**

Un cahier de recommandations non règlementaire apporte des conseils aux divers partenaires pour accompagner la maîtrise de l'évolution des paysages. Il propose la mise en place d'outils de gestion et de sensibilisation des acteurs au paysage.



I-Perimètre d'application

++- périmètre d'application

II-Structures Paysagères

Le plateau sommital(Orientation 1)

— périmètre plateau sommital

Alpages  alpages fortement percus

Alpages  alpages moins percus

 bâtiment d'alpages

— route sommitale

Les versants(Orientation 2)

 versant boisé/pied versant

La structure du piémont(Orientation 3)

 espaces ouverts majeurs

 autres espaces ouverts

 édifices remarquables

Itinéraires d'accès plateau sommital(Orientation 4)

 route d'accès

Réseau curiosités géologiques(Orientation 5)

 curiosités géologiques

III-Modalité de Perception

 cône de vue

 seuil de perception

 axes vue lointaine

 axes vue proche

 points focaux

 crêtes fortement percues

 points vue panoramique

 itinéraire de perception

Carte de la directive paysagère du Salève sur le territoire du SCoT (Source : <http://directivepaysageredusalève.fr>)

Biodiversité

SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), élaboré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été arrêté les 28 et 29 mars 2019.

Il se substitue au SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et définit les continuités écologiques à l'échelle de la Région.

La protection et la restauration de la biodiversité doit répondre aux règles du SRADDET :

Règle n°35 : préservation des continuités écologiques

Règle n°36 : préservation des réservoirs de biodiversité

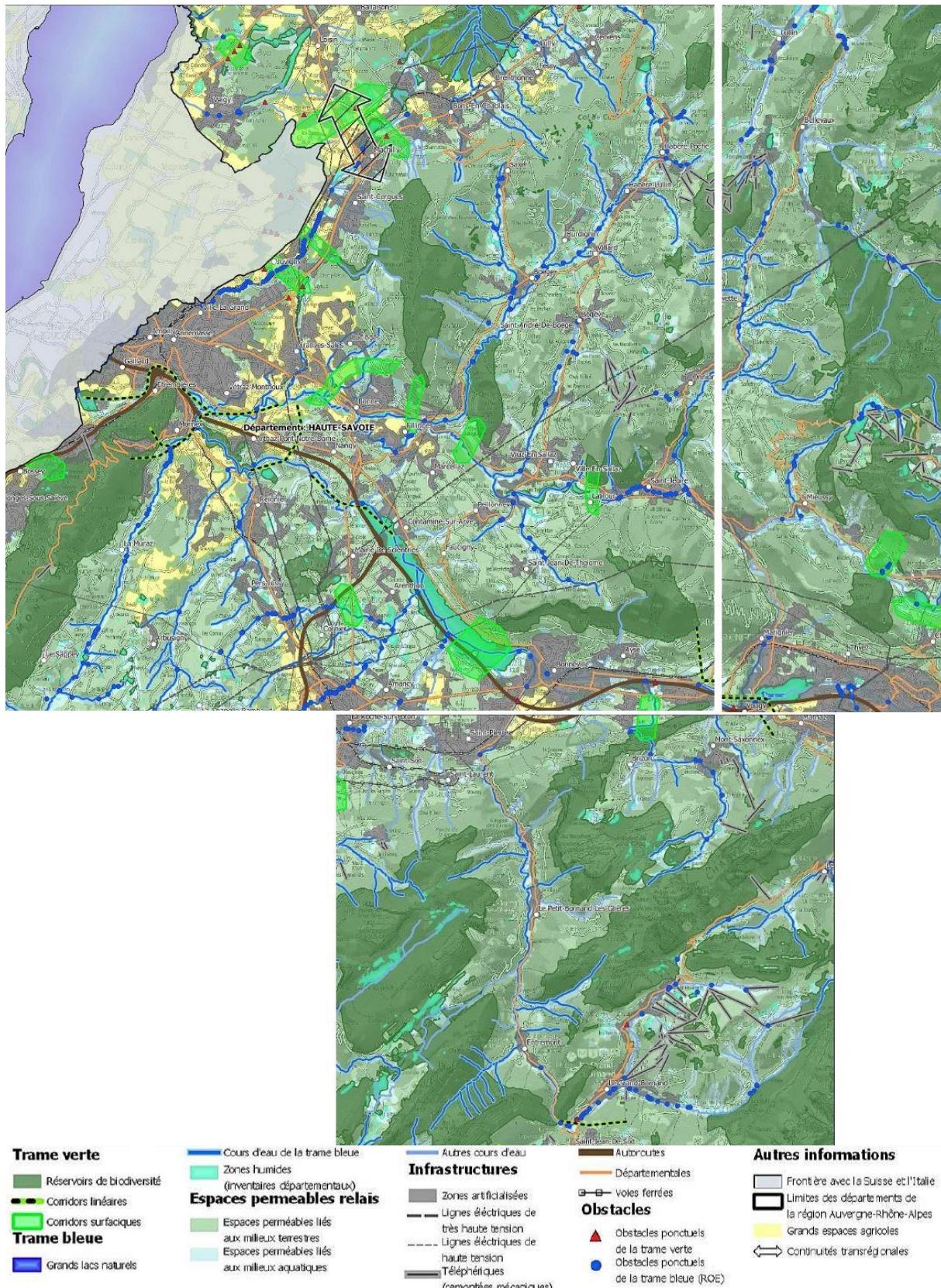
Règles n°37 : identification et préservation des corridors écologiques

Règle n°38 : préservation de la trame bleue

Règle n°39 : préservation des milieux agricoles et forestiers support de la biodiversité

Règle n°40 : préservation de la biodiversité ordinaire

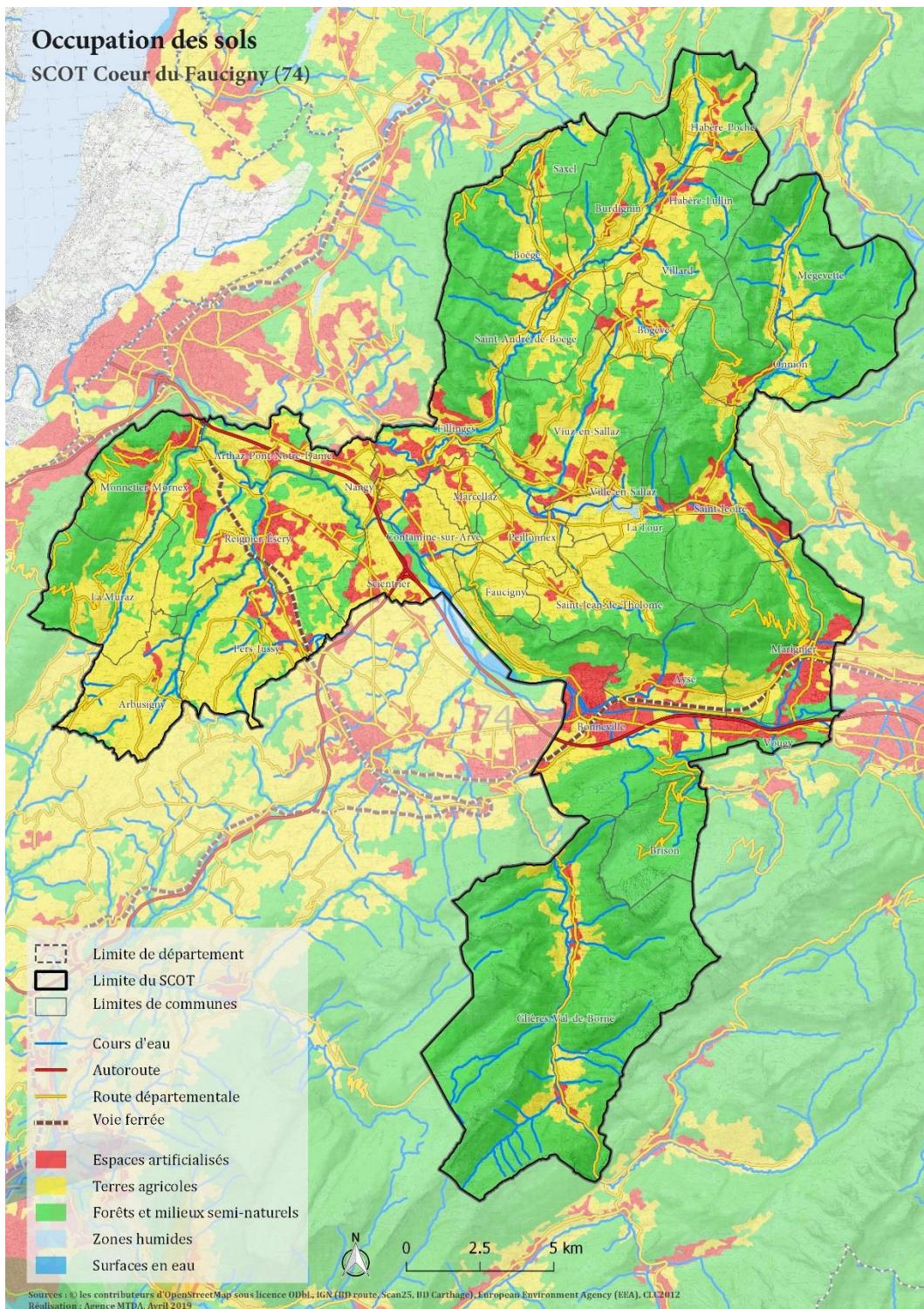
Règle n°41 : amélioration de la perméabilité écologique des réseaux de transport



Extrait de la trame verte et bleue définie dans le SRADDET sur le territoire du SCoT (Source : SRADDET projet arrêté)

Occupation du sol

Introduire tableau de la répartition des occupations du sol



Réservoirs de biodiversité

Définition

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité recouvrent :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1^o du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre 1er du livre IV du code de l'environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1^o et au 3^o du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2^o et au 3^o du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Les zones référencées et /ou gérées

Le territoire du SCoT du Cœur du Faucigny est concerné par près de xx ha de zones réglementaires et d'inventaires naturalistes, ce qui représente (xx %) de la superficie du territoire.

Zones référencées et/ou gérées	Superficie en ha	Part du territoire en %
Zones protégées, réglementées et/ou gérées		
4 arrêtés de biotope	xx ha	
Petit Salève		
Marais du Pont Neuf		
Moyenne vallée de l'Arve		
Massif des Voirons		
6 sites Natura 2000	18846	
Le Salève (ZSC)	4427	

Massif des Voirons (ZSC)	978	
Vallée de l'Arve (ZSC et ZPS)	757	
Les Frettes – Massif des Glières ZSC et ZPS)	4783	
Massif du Bargy ZSC et ZPS)	3847	
Roc d'Enfer ZSC et ZPS)	4054	
Zones d'inventaires		
24 ZNIEFF de type 1	1046 ha	
9 ZNIEFF de type 2	6 ha	
Inventaire départemental des zones humides MAJ SM3A : compléter	xx ha	
10 tourbières inscrites à l'inventaire régional	73 ha	
28 espaces naturels sensibles (ENS) ENS alluviaux / trame turquoise	xx ha	
Friches à molinie et pelouses sèches	à préciser	

A compléter

Les zones protégées, réglementées ou gérées

Réseau Natura 2000

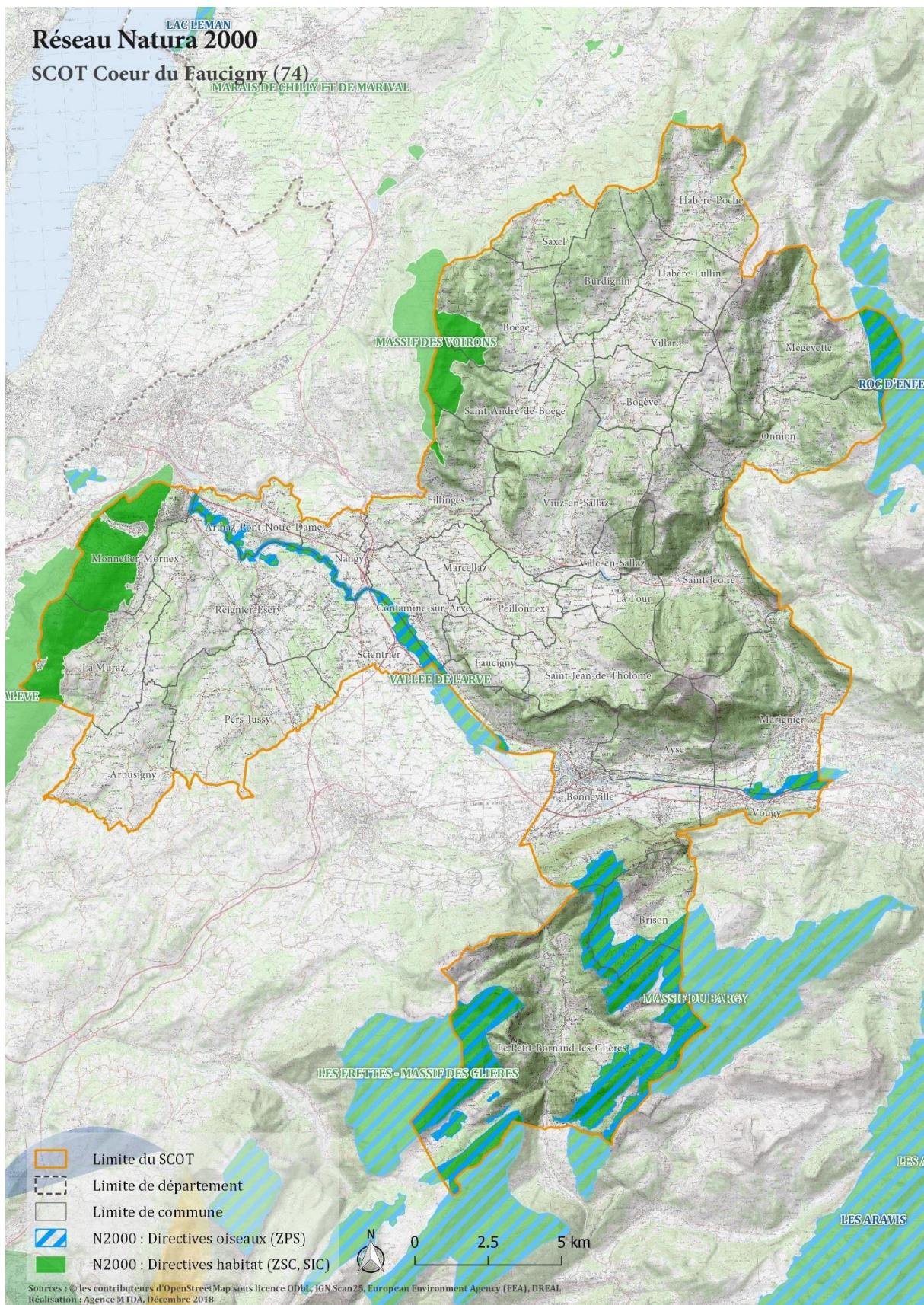
Le périmètre du SCoT contient un patrimoine naturel riche avec la présence de plusieurs sites Natura 2000.

- Six sites au titre de la directive Habitat-Faune-Flore (Zone Spéciale de Conservation ZSC) sont identifiés

- dont quatre appartenant également à la directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale ZPS). Les détails de ces sites sont donnés ci-dessous.

Dénomination	Type	Superficie du site (ha)	Communes du SCoT concernées
Le Salève	ZSC	4 427	Monnetier-Mornex La Muraz
Massif des Voirons	ZSC	978	Boëge Saint-André-de-Boëge Fillinges
Vallée de l'Arve	ZSC et ZPS	757	Monnetier-Mornex Arthaz-Pont-Notre-Dame Reignier-Esery Nangy Contamine-sur-Arve Scientrier Bonneville Vougy Malignier
Les Frettes – Massif des Glières	ZSC et ZPS	4 793	Glières-Val-de-Borne
Massif du Bargy	ZSC et ZPS	3 847	Glières-Val-de-Borne Brizon
Roc d'Enfer	ZSC et ZPS	4 054	Mégevette Onnion

La liste des habitats et espèces utilisée pour la désignation de ces sites Natura 2000 figure dans les annexes, ainsi que la cartographie des habitats lorsqu'elle est disponible.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Le Salève

Le site présente une grande diversité, où alternent des zones de falaises, des secteurs boisés, des zones ouvertes (pelouses, landes, prairies de fauche) ponctuées de mares et de tourbières, des milieux calcicoles et d'autres siliceux.

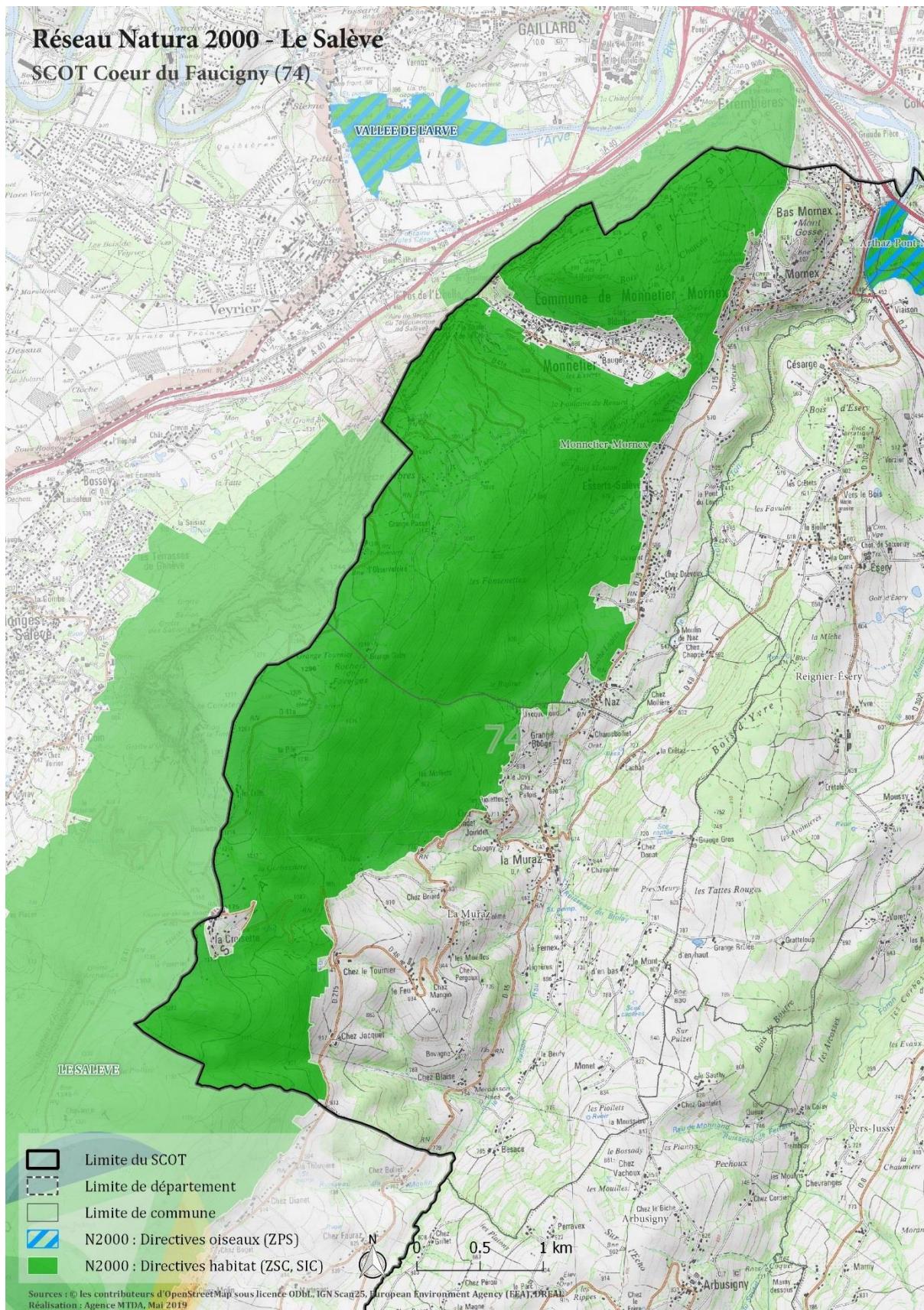
La position de ce massif à mi-chemin entre le Jura et les Alpes lui confère également un rôle de corridor important notamment pour le Lynx observé dans la région depuis les années 1980 et observé régulièrement au Salève depuis 2000.

A vérifier avec l'étude trame verte en cours d'élaboration MTDA

Vulnérabilité

Le Salève est une montagne riche en habitats naturels remarquables mais où les enjeux sont multiples, à la fois économiques, écologiques et touristiques. La présence de l'homme sur ce massif constitue une nécessité pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire mais certaines de ses pratiques sont de réelles menaces :

> ajuster la rédaction de ce paragraphe au discours porté par le syndicat mixte du Salève



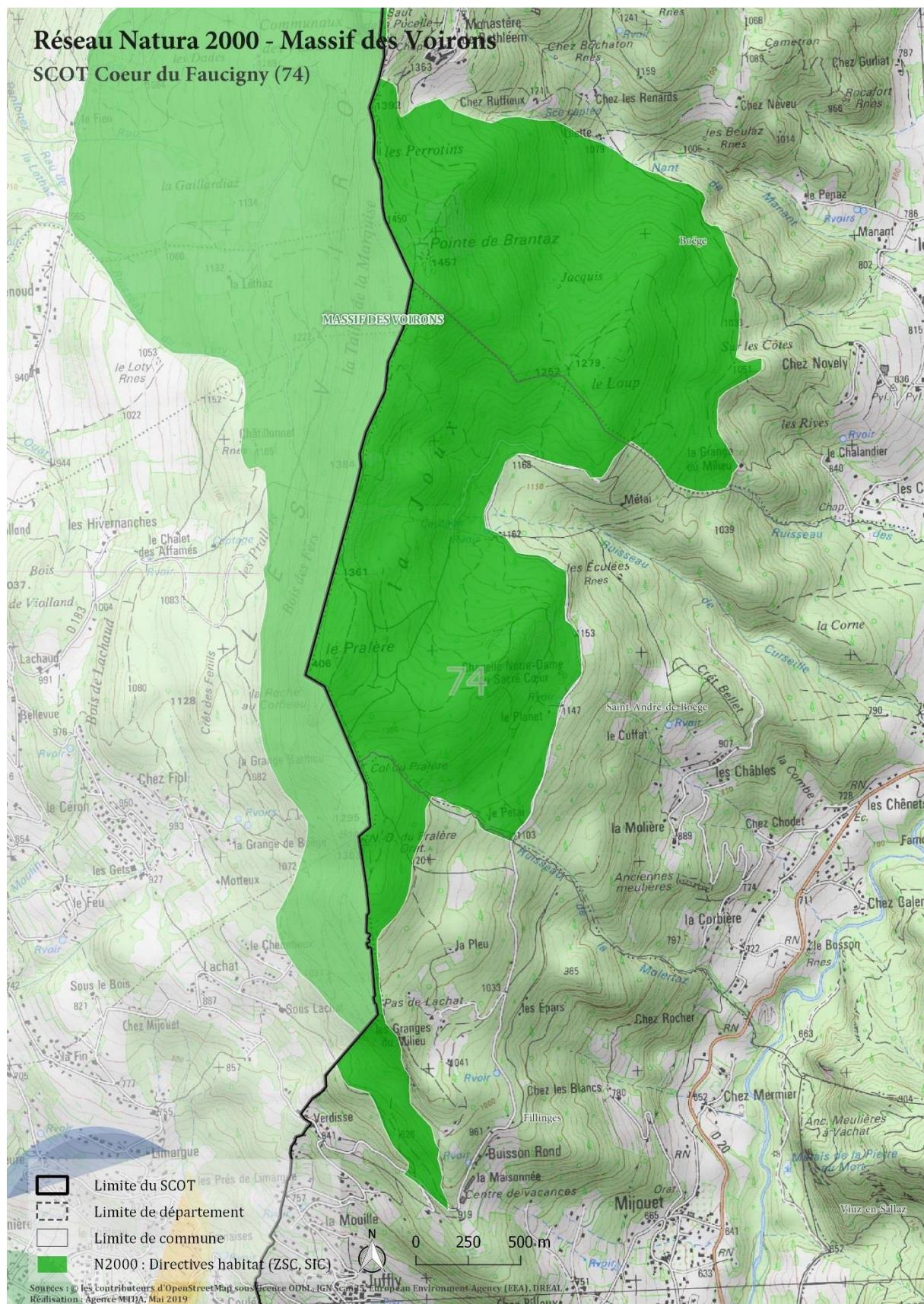
Massif des Voirons

Le document d'objectifs (DOCOB) du site identifie 23 habitats au total dont 10 reconnus patrimoniaux à l'échelle de l'Europe (802 ha) et 6 espèces d'intérêt communautaire. Un habitat est considéré comme prioritaire : il s'agit de l'Erablaie de ravin méso-hygrophile (*Tilio-Acerion*).

Le site est constitué en majeure partie de forêt de feuillus et de résineux et regroupent un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire dont : Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), Buxbaumie verte (*Buxbaumia veridis*), Lynx boréal (*Lynx lynx*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*). C'est un habitat majeur pour le Lynx.



Lynx (Source : <https://pixabay.com>)



Vallée de l'Arve

La richesse écologique du site Natura 2000 réside en des peuplements pionniers spécifiques aux cours d'eau alpins comme les bancs à petite massette autant que des forêts alluviales à bois tendre ou à bois durs.

Malgré les activités actuelles et passées qui ont pu altérer le site, bien des zones abritent désormais une biodiversité importante. Les étangs issus des anciennes ballastières attirent notamment des espèces rares comme le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) et d'autres espèces d'Ardéidés (Grande Aigrette, Butor étoilé, Héron pourpré, Aigrette garzette). Si ces milieux ne sont, initialement, pas spécifiques à la vallée, ils jouent désormais un rôle important dans la conservation de ces espèces de plans d'eau.

Quatre grands types d'habitats se retrouvent sur ce site :

- **les forêts alluviales** : zones de quiétude nécessaires à la reproduction des espèces d'intérêt communautaire comme le Milan noir qui y niche, certaines espèces de chauves-souris, ou encore le Castor.
- **les habitats dits « pionniers »** : premiers à recoloniser les bancs de la rivière et ses berges après les crues, ces habitats sont constitués d'une flore particulière comme la petite Massette, la Myricaire ou encore certains saules arbustifs.
- **les milieux « ouverts »** : liés à l'activité humaine (en particulier l'agriculture), certains sont particulièrement remarquables comme les coteaux secs d'Arthaz.
- **les « ballastières »** : ces étangs sont issus des activités d'extraction de matériaux. Le site en abrite encore 35 qui se sont aujourd'hui « renaturées » toutes seules. Sur les ballastières encore en eau, le développement de la végétation, et en particulier des roselières, a permis l'arrivée d'oiseaux nicheurs typiques des étangs.

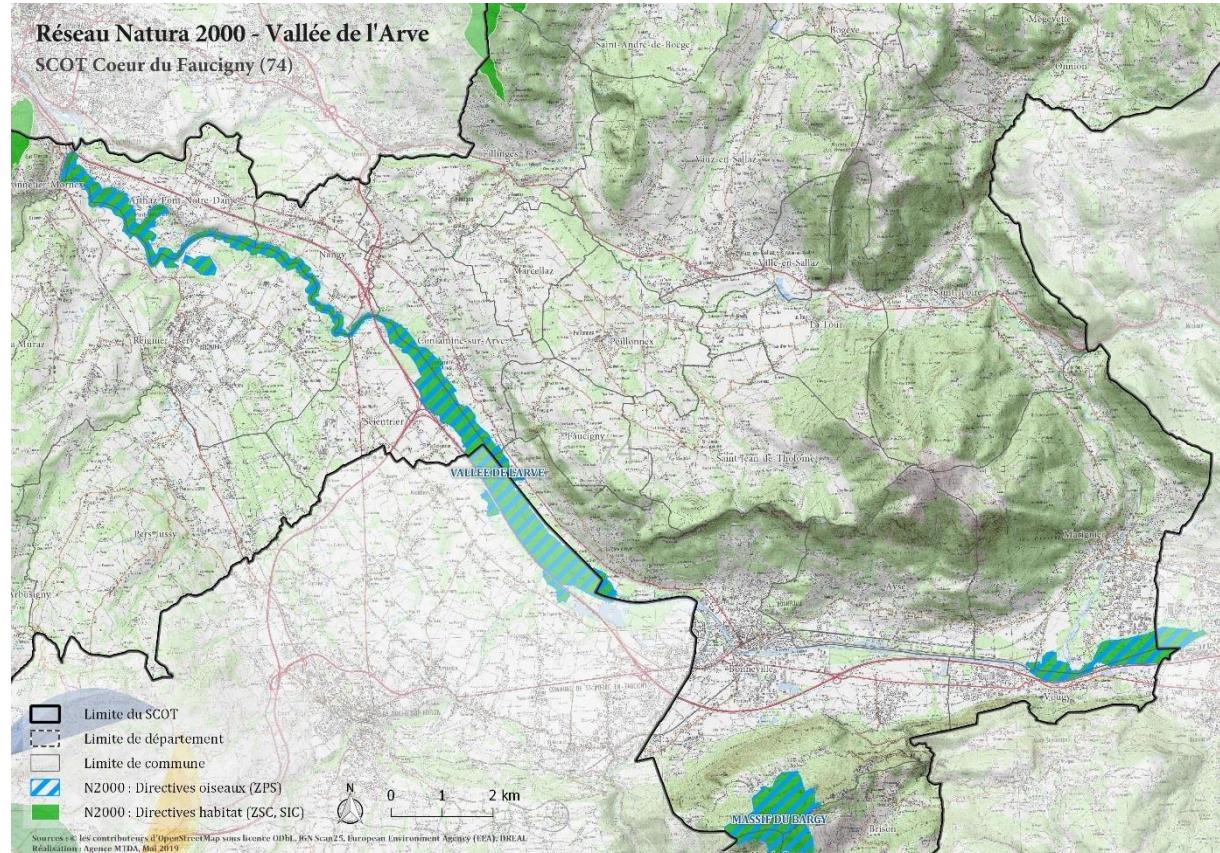


Castor (Source : <https://pixabay.com>)

Vulnérabilité

Ce site est majoritairement sous maîtrise foncière publique : SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et ses abords) et DPF (domaine public fluvial), et dans une moindre mesure, les communes.

Les secteurs privés peuvent néanmoins être soumis à un fort morcellement, en particulier sur les communes d'Arthaz et Reignier-Esery.



Les Frettes – Massif des Glières

Les étages montagnard et subalpin sont magistralement illustrés ici par des ensembles naturels de grande valeur, comprenant de vastes pinèdes d'altitude sur lapiaz, des prairies de fauche de montagne ou des forêts de ravins, voire quelques zones humides (bas-marais alcalins, ...).

Le massif des Glières compte 20 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire abritant une flore remarquable ; 7 d'entre eux sont considérés comme prioritaires. L'habitat le plus remarquable est constitué par les étendues calcaires fissurées (lapiaz) où se développe le Pin à crochets.

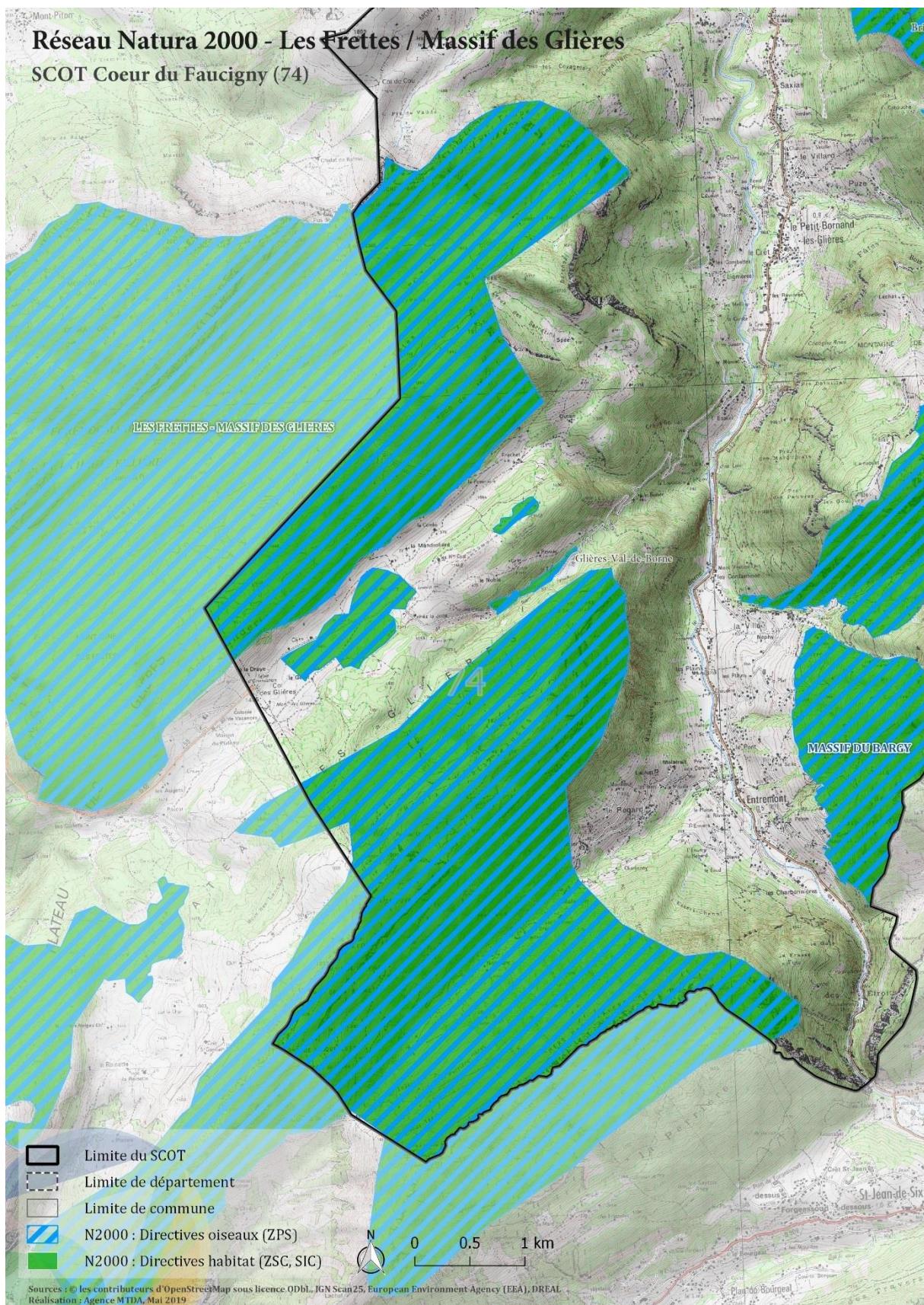
Le site présente un intérêt majeur pour les galliformes de montagne : Tétras Lyre, Gélinotte des bois, Lagopède des Alpes. Plusieurs couples d'Aigles royaux résident et nichent sur le secteur, de même que le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe et la Chouette de Tengmalm.



Tétras lyre (Source : <https://pixabay.com>)

Vulnérabilité

La conservation de la plupart des espèces citées précédemment et de leurs habitats s'avère compatible avec les pratiques en usage sur le massif, à condition qu'une gestion appropriée soit mise en place (maîtrise de la fréquentation touristique, maintien de l'activité agricole extensive, ...).



Massif du Bargy

L'ensemble naturel délimité présente une grande variété d'habitats naturels remarquables pour la plupart d'intérêt communautaire (environ 85 % de la surface du site) :

- **Habitats ouverts** : Les milieux de pelouses sont largement représentés (environ 34 % de la surface du site) et de différents types en fonction de l'altitude, de l'exposition et de la nature du substrat : pelouses sèches à Seslierie et Laîche toujours verte, des pelouses fraîches à Laîche ferrugineuse et des pelouses des combes à neiges.
- **Habitats boisés** : Ils couvrent des surfaces relativement limitées (environ 12 % du périmètre) : hêtraies – sapinières sèches, hêtraies – sapinières montagnardes, pessières subalpines, forêts de ravins (habitat prioritaire), pinède à Pin Cembro et pinèdes à Pins à crochets.
- **Habitats rocheux** : Ils occupent une part importante du site (environ 27 %) : falaises, éboulis et lapiaz.
- **Habitats humides** : Ils occupent des surfaces extrêmement limitées (environ 0,4 % du site) avec des enjeux qui se concentrent sur le plateau de Cenise.

Le Bargy héberge une colonie de Bouquetins des Alpes et à l'échelle départementale, il est considéré comme un haut lieu pour les rapaces avec 19 espèces recensées (Gypaète barbu, Aigle royal, Vautours fauves et moines, Circaète Jean-le-Blanc...). Il joue un rôle conséquent dans la conservation des Galliformes de montagne.



Gypaète barbu (Source : <https://pixabay.com>)



Jeunes bouquetins sur la pointe d'Andey (Source : Mathilde Menoud, 2011)

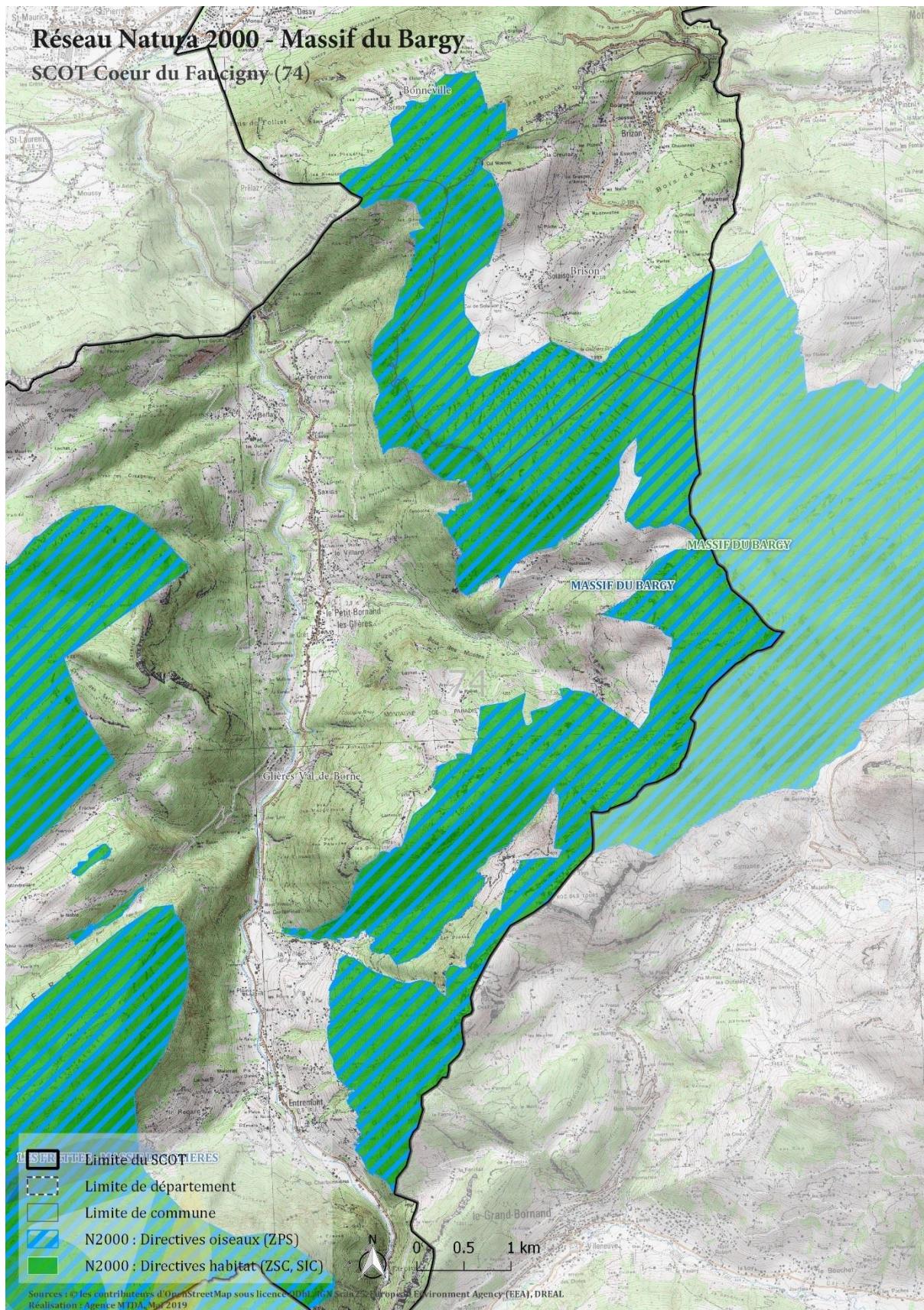
Vulnérabilité

Sur le massif du Bargy, les enjeux sont multiples, à la fois économiques, écologiques et touristiques.

La présence de l'homme sur ce massif constitue une nécessité pour le maintien de la mosaïque des habitats d'intérêt communautaire.

Mais, si les pratiques s'intensifiaient, l'équilibre entre ces enjeux s'en trouverait rompu (fréquentation touristique accrue, aménagement touristiques mal conçus, pratiques agricoles ou forestières non adaptés...).

[Revoir écriture de ce paragraphe](#)



Roc d'Enfer

Le massif du Roc d'Enfer présente une grande variété de milieux naturels appartenant aux étages montagnard et subalpin, voire alpin. Le site comporte 20 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 3 sont prioritaires. Témoignant de la diversité du secteur, il s'agit :

- de milieux forestiers (forêts de ravins, cembraies, bois tourbeux de Pins à crochets...),
- de secteurs aquatiques ou humides (lacs à eaux mésotrophes, tourbières basses et buttes de sphaignes...),
- de milieux rocheux,
- de landes, de pelouses et prairies héritées des pratiques agricoles ancestrales.

Concernant l'avifaune, le site est très favorable aux galliformes de montagne. La population d'Aigle royal est estimée à 4 couples, celle de Faucons pèlerins à une dizaine de couples. Le site constitue une zone d'alimentation du Gypaète barbu.

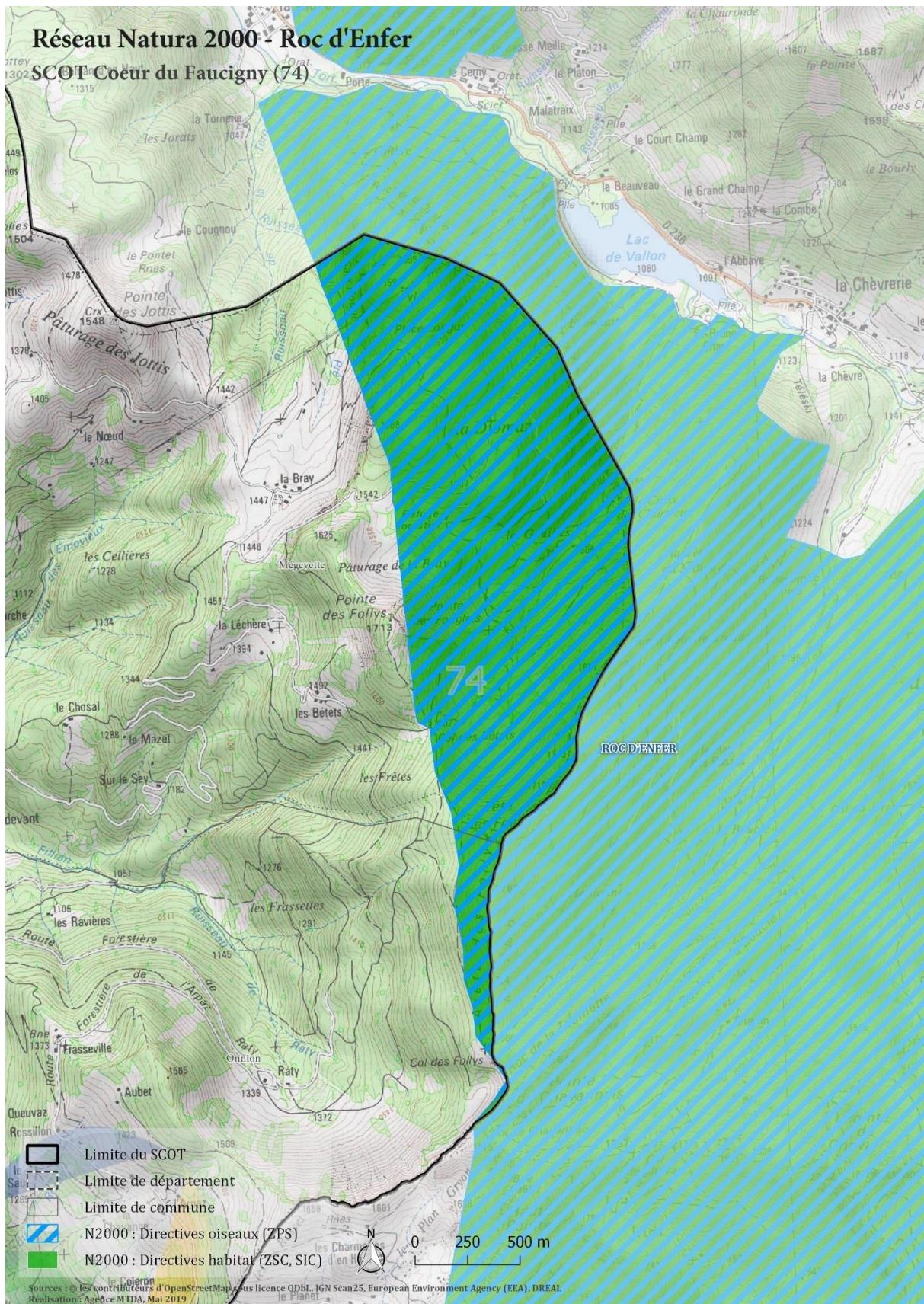


Aigle royal (Source : <https://pixabay.com>)

Vulnérabilité

La vulnérabilité du site peut provenir de :

- la régression des activités agricoles, pastorales ou forestières
- la fréquentation estivale et hivernale sous toutes ses formes
- la proximité immédiate de domaines skiables



ZNIEFF de type I

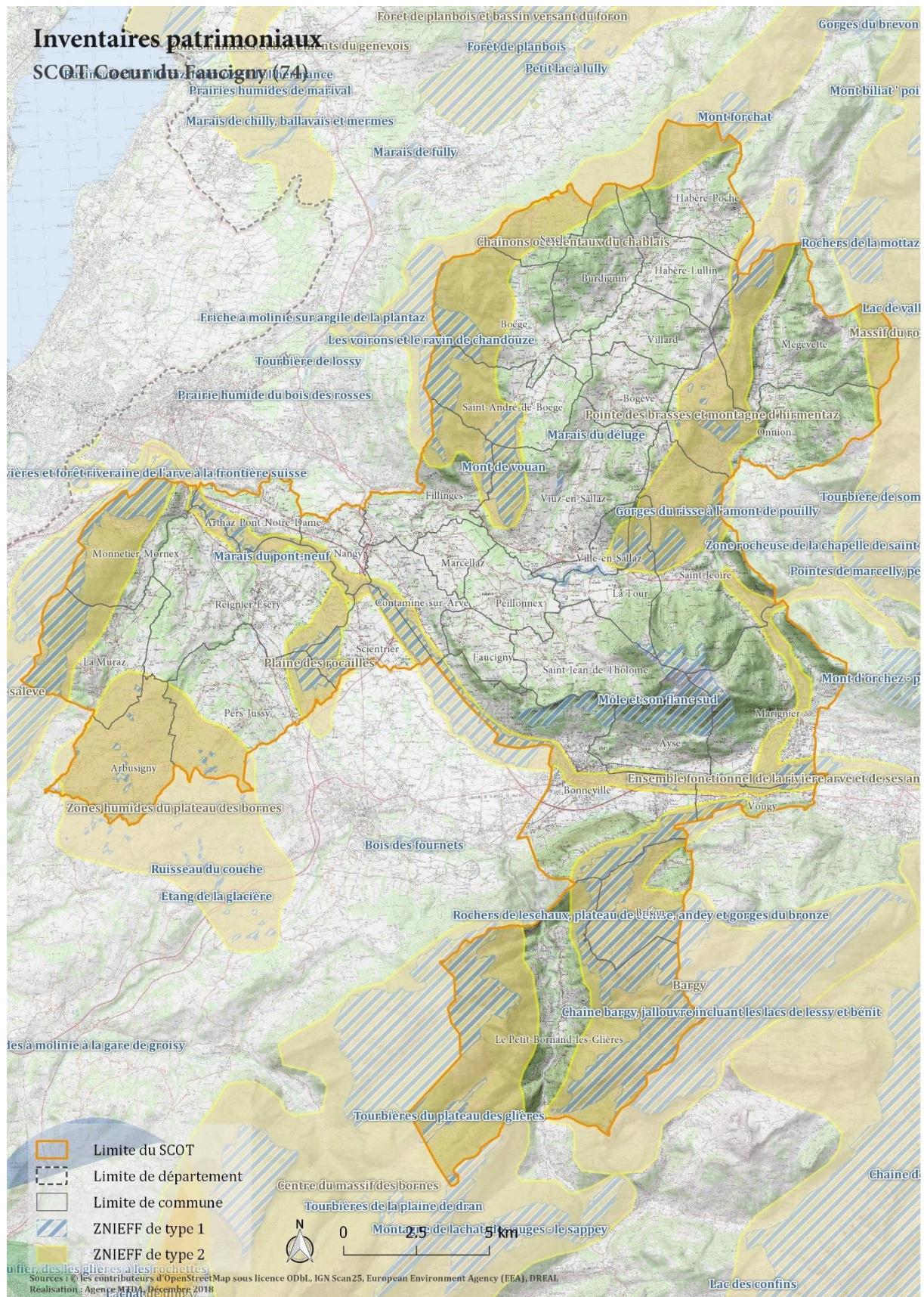
Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le territoire du SCoT est concerné par 24 ZNIEFF de type I dont le détail est disponible en annexe :

- Le Salève
- Ensemble des zones humides du plateau des bornes
- Plaine des rocallles
- Fond et de la vallée de l'Arve et versant au sud-ouest d'Arthaz
- Marais du pont-neuf
- Gravières de l'Arve
- Les Voirons et le ravin de Chandouze
- Mont de Vouan
- Marais des Tattes, ruisseau du Thy
- Pelouse sèche entre le Limonet et le Coudray
- Marais du déluge
- Montagne d'Hirmentaz – rocher du Corbeau
- Tourbières du plateau d'Ajon
- Plateau d'Ajon
- Georges du Risse à l'amont de Pouilly
- La Plagne, bois de l'Herbette, le Chaffard
- Le Môle et son flanc Sud
- Rives de l'Arve d'Anterne aux Valignons
- Etang de Thuet
- Rochers de Leschaux, Plateau de Cenise, Andey et gorges du Bronze
- Chaîne du Bargy, Jallouvre incluant les lacs de Lessy et Bénit
- Montagne de Sous-Dine, roche Parnal – les Tampes – Champ Laitier
- Tourbières du Plateau des Glières
- Montagne de Lachat, des Auges – le Sappey



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MDP

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

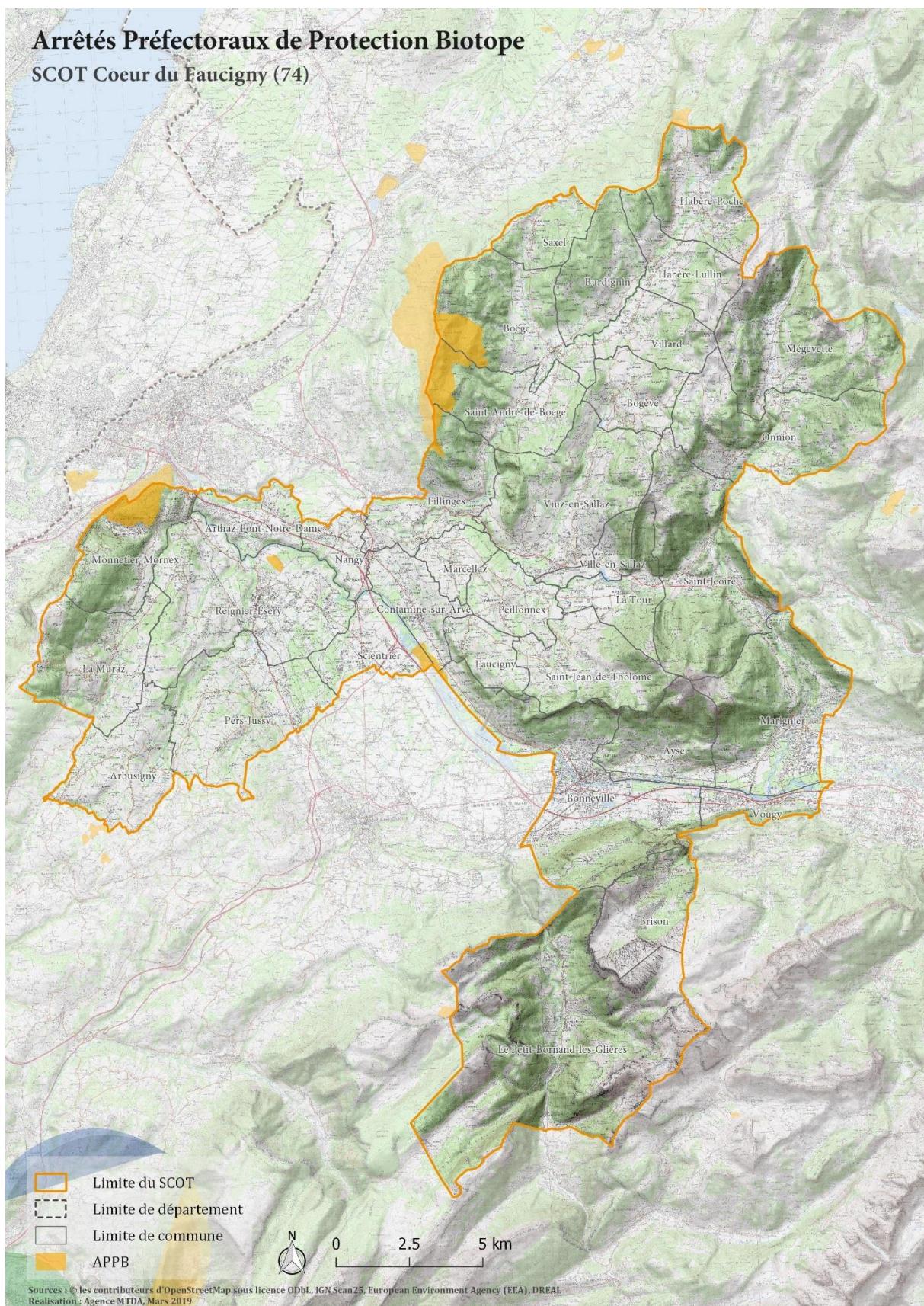
APPB

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.

Ils ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Ces biotopes peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Le territoire du SCoT est concerné par plusieurs APPB identifiés dans le tableau ci-dessous et la carte suivante.

Dénomination	Communes du SCoT concernées
Petit Salève	Monnetier-Mornex
Marais du Pont Neuf	Reignier-Esery
Moyenne vallée de l'Arve	Bonneville Contamine-sur-Arve Scientrier
Massif des Voirons	Boëge Fillinges Saint-André-de-Boëge



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Les milieux agricoles et forestiers

En attente de l'étude « trame verte »

Les relais de biodiversité

ENS

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Plusieurs ENS sont situés sur le territoire (voir tableau et carte ci-dessous) et labellisés sous deux titres : sites de nature ordinaire (NatO) et site du réseau écologique départemental (RED).

La personne publique propriétaire est responsable de la gestion des terrains acquis et s'engage à les préserver, les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public. La gestion peut, le cas échéant, être confiée à une personne publique ou privée compétente.

Dénomination	Type	Maître d'ouvrage	Communes du SCoT concernées
Massif du Salève	RED	Syndicat Mixte du Salève	La Muraz Monnetier-Mornex
La Combe du Feu	RED	Commune d'Evires	Arbusigny
Mouille Gonin	RED	Commune de Menthonnex en Bornes	Arbusigny
Le Chênet	RED	Commune d'Arbusigny	Arbusigny
Chevaliers Ouest	RED	Commune de la Chapelle Rambaud	Arbusigny
Marais de chez Dorioz	RED	Commune d'Arbusigny	Arbusigny
Chez Paccard	RED	Commune d'Arbusigny	Arbusigny
Fusil/Roguet	RED	Commune de Pers-Jussy	Pers-Jussy
Le Beulet	RED	Commune de Pers-Jussy	Pers-Jussy
Marjolin	RED	Commune de Pers-Jussy	Pers-Jussy
Site alluvial de l'Arve	RED	ASTERS	Vougy Marignier
Môle	RED	CC4R	Ayze Saint-Jeoire La Tour Saint-Jean-de-Tholome Bonneville Faucigny

Mont Vouan	RED	CC4R	Viuz-en-Sallaz Fillinges Saint-André-de-Boëge
Marais du Déluge	RED	CC4R	Viuz-en-Sallaz
Ajon – Hirmentaz – Rocher du Corbeau	RED	CC4R	Onnion Mégevette
Vergers de hautes tiges du Salève	NatO	Syndicat Mixte du Salève	La Muraz Monnetier-Mornex
Alpage de l’Ovine	NatO	AFP du col de la Buffaz	Glières-Val-de-Borne
Zone humide de Pré aux Dornes nord et cheminement le long du Borne	NatO	Commune de Glières-Val-de-Borne	Glières-Val-de-Borne
Marais du Tanney	NatO	CC4R	Peillonnex
Marais des Moulins	NatO	CC4R	Peillonnex
Lac du Môle et marais des Tattes	NatO	CC4R	Peillonnex Ville-en-Sallaz La Tour
Bois de l’Herbette	NatO	CC4R	Viuz-en-Sallaz Ville-en-Sallaz La Tour Saint-Jeoire
Limonet-Coudray	NatO	CC4R	Viuz-en-Sallaz
Massif des Voirons	NatO	Commune de Boëge	Boëge
Parcelles forestières de Saxel	NatO	Commune de Saxel	Saxel

Il y a trois ENS situés sur la commune d'Arbusigny dont la gestion a été confiée à une commune située en territoire du SCoT :

- La Combe du Feu dont le maître d'ouvrage est la commune d'Evires
- Mouille Gonin dont le maître d'ouvrage est la commune de Menthonnex en Bornes
- Chevaliers Ouest dont le maître d'ouvrage est la commune de la Chapelle Rambaud

Les ZNIEFF de type II

9 ZNIEFF de type II sont identifiées :

- Centre du massif des Bornes
- Bargy
- Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes
- Pointe des Brasses et montagne d'Hirmentaz
- Massif du Roc d'Enfer et satellites
- Chaînons occidentaux du Chablais
- Plaine des Rocailles
- Zones humides du plateau des Bornes
- Mont Salève

		Surface (ha)
7407	Chainons occidentaux du Chablais	6249,12
7408	Pointe des Brasses et Montagne d'Hirmentaz	2778,63
7409	Massif du Roc d'Enfer et satellites	10201,21
7413	Mont Salève	5026,6
7414	Plaine des Rocailles	711,76
7415	Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes	5599,8
7419	Zones humides du plateau des Bornes	4622,06
7420	Centre du massif des Bornes	15457,47
7421	Bargy	7178,84
	Surface totale	57825,49

Les tourbières

D'après l'inventaire régional des tourbières, le territoire CDF compte 10 tourbières pour une surface totale de 73 ha.

Les tourbières d'altitude recensées sont les suivantes :

		Altitude	Surface (ha)	Commune(s)
74CB44	Tourbières de Chez Béné	1425-1430 m	0,7	Onnion
74BV03	Tourbière du Col des Glières	1120 m	2,1	Le Petit-Bornand-les-Glières et Thorens-Glières
74CB46	Tourbière de Prés Chevriers	1240 m	2,1	Onnion
74CB47	Tourbière de La Mouille Noire	1210 m	3,4	Onnion et Villard
74BV08	Tourbière de Dran	1410 m	31,9	La Balme de Thuy, Dingy-Saint-Clair, Entremont, Thônes, Thorens-Glières
74CB45	Tourbière de Bouttecul	1255 m	2,3	Onnion
74BV04	Tourbière boisée "Chez la Jode"	1390-1395 m	6,7	Le Petit-Bornand-les-Glières et Thorens-Glières
74BV05	Tourbière au Sud-Ouest "la	1395 m	8,7	Le Petit-Bornand-les-Glières et

	Mandrolière"			Thorens-Glières
74BV06	Tourbière au Nord-Est "le Gérat"	1405 m	4,4	Le Petit-Bornand-les-Glières et Thorens-Glières
74GA02	Marais du Fresnay	890-900 m	10,3	Arbusigny

La tourbière des Moises se situe sur le territoire de la commune de Draillant (8.63 ha).

Les pelouses sèches et friches à molinie

A compléter

Les relais de biodiversité aquatique

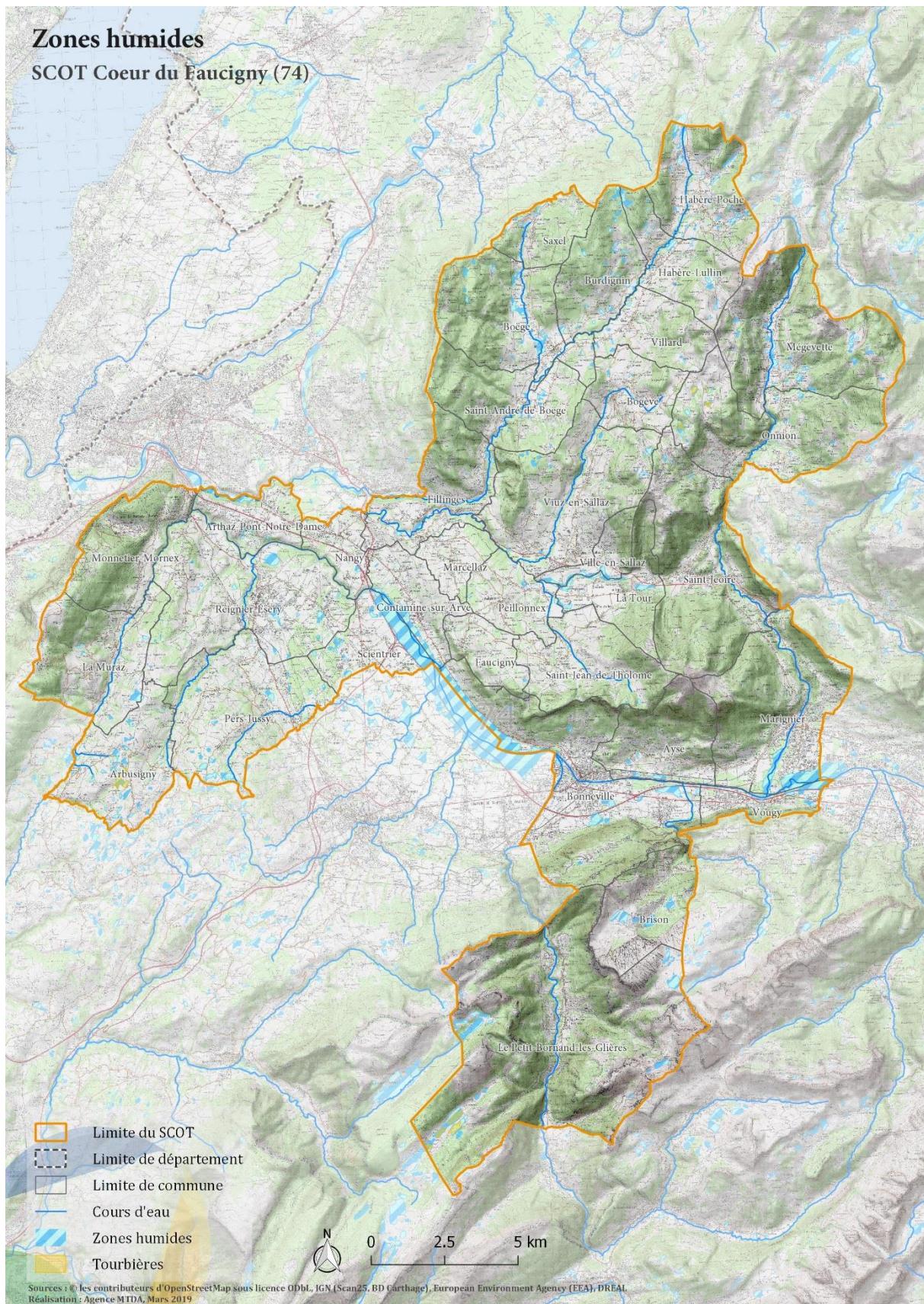
Les zones humides

Le SCoT comporte un nombre important de zones humides. Malgré leur nombre, elles représentent **une faible partie du territoire**. Elles recouvrent de nombreux habitats différents, de boisements alluviaux aux roselières, prairies humides à Carex et joncs jusqu'aux tourbières d'altitudes.

La plupart, **éloignées des zones urbaines**, sont bien conservées. Excepté au niveau de la vallée de l'Arve, où des pressions sont observées sur ces milieux.

Le détail de ces zones humides (surface, intérêt faunistique - floristique - hydrologique...) est donné en annexe.

Quelle est la surface totale du territoire CDF ; quelle est la représentation des zones humides ? > interroger le SM3A.



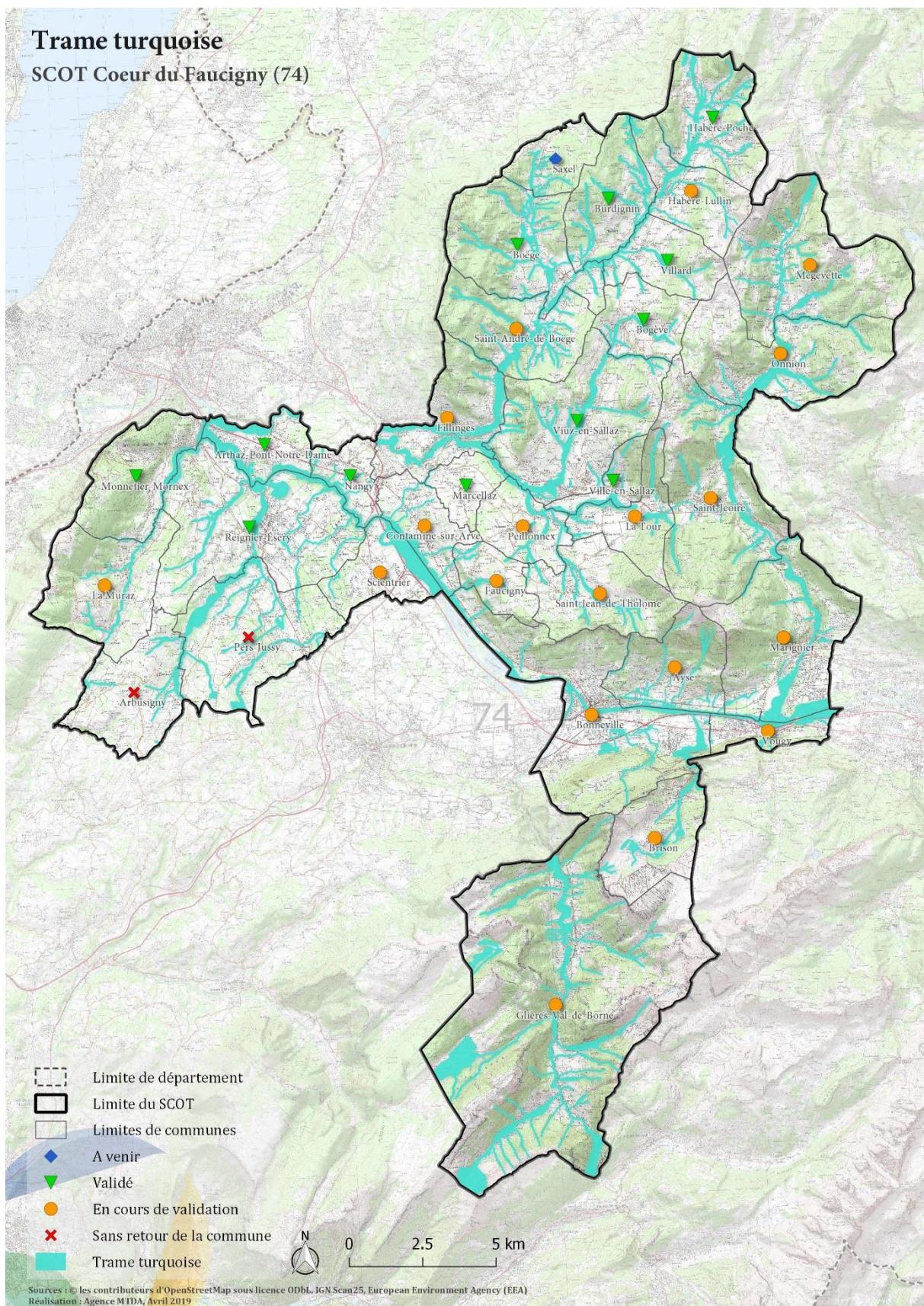
Récupérer données SIG / CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Trame turquoise

Le SM3A est en train de cartographier la trame turquoise. Il s'agit d'une synthèse entre les EBF (espaces de bon fonctionnement) et la trame bleue pour tenir compte du souhait du territoire de disposer d'un outil de gestion intégrateur.

La carte suivante présente le travail en cours avec le statut d'avancement sur chaque commune.

Définition de la trame turquoise, objectifs et enjeux : à compléter.



A COMPLÉTER AVEC L'ÉTUDE DE LA TVB

Schéma de Cohérence Territoriale Coeur du Faucigny

Page 139 sur 326

Biodiversité ordinaire et impacts humains

Espèces exotiques envahissantes

L'introduction et l'expansion d'espèces animales et végétales venues d'ailleurs s'accélèrent depuis plusieurs années. Ceci s'explique par la multiplication des échanges entre les différents continents ainsi que par l'évolution des activités humaines (introduction de plantes ornementales, dépôts sauvages...). Outre les conséquences écologiques, les espèces invasives entraînent également de graves conséquences économiques et sanitaires.

Pour qu'une espèce soit qualifiée d'invasive, il faut qu'elle soit :

- exotique, souvent originaire d'un autre continent
- introduite accidentellement ou volontairement dans le milieu naturel
- naturalisée, c'est-à-dire qu'elle puisse survivre dans le milieu naturel
- perturbante pour les écosystèmes et la biodiversité
- proliférante et en expansion sur le territoire colonisé

Sur le territoire, il est possible de citer l'Ambroisie, la Berce du Caucase, le Buddléia de David (arbre à papillon), l'Impatiante de l'Himalaya, la Renouée du Japon, le Robinier faux acacia ou encore le Solidage géant.

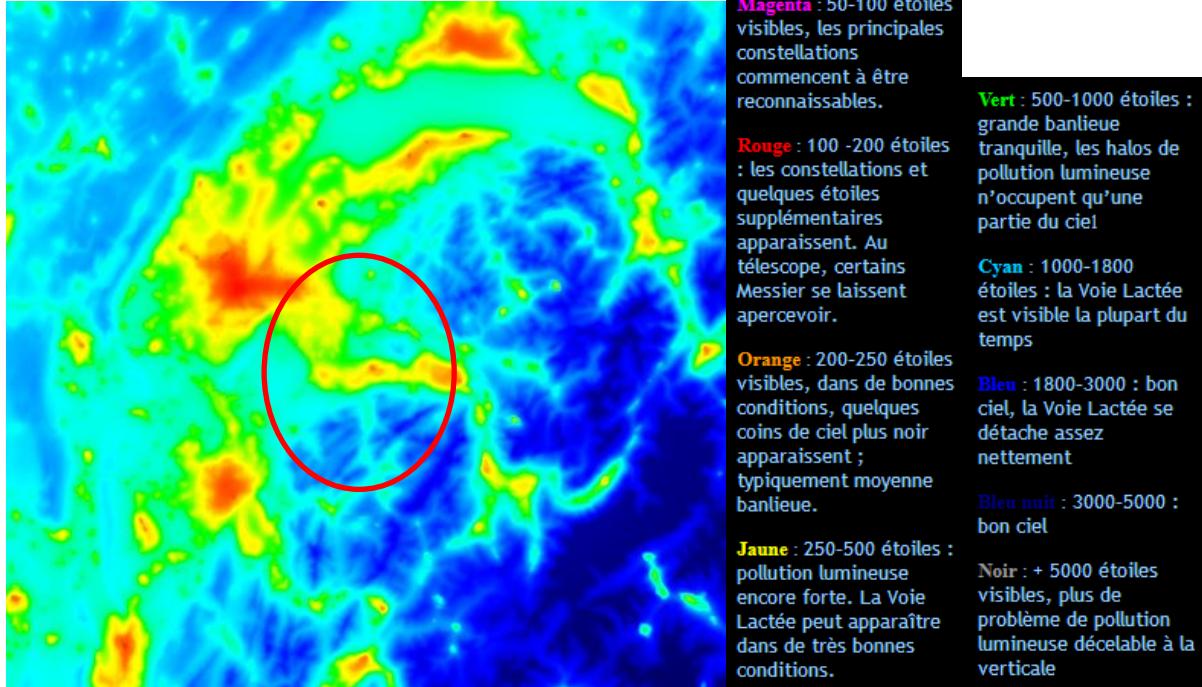
Néanmoins, l'espèce la plus problématique est la Renouée du Japon qui est retrouvée en bosquet plus ou moins importants le long des cours d'eau, des routes et dans les zones remaniées. Elle est particulièrement présente sur la partie aval de la Menoge, et le long de l'Arve.

Au niveau faune, la Chenille processionnaire, la Pyrale du buis ou encore l'Ecrevisse américaine sont à noter.

Pollution lumineuse

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable.

L'association Avex propose des cartes de pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire français basées sur le Corine Data Land Cover. Sur le territoire du SCoT, la pollution lumineuse va essentiellement être localisée dans la vallée de l'Arve.



Cartes de la pollution lumineuse (Source : <https://avex-asso.org>)

Biodiversité et espaces récréatifs et de loisirs

Les cours d'eau et les zones naturelles associées constituent des espaces récréatifs et de loisirs, l'aménagement des abords des cours d'eau est un enjeu de plus en plus souligné par les acteurs du tourisme et par une population de plus en plus urbaine.

Dans cette optique, le SM3A a réalisé depuis 1995 des aménagements à destination du grand public avec 120 km de cheminement et l'aménagement de plusieurs sites naturels réalisés en bord d'Arve. Le même type de projet est en cours sur le Giffre. Il existe un sentier aménagé sur le bord de la Menoge en Vallée Verte ; ce sentier est prolongé par un chemin forestier sur la commune de Fillings.

La pêche concerne environ 9000 pratiquants sur le territoire du SAGE (notamment au lac du Môle à La Tour)

De plus, les principaux espaces alluviaux sont également des zones privilégiées pour la chasse.

Par ailleurs, un site de baignade est implanté sur la commune de Bonneville (Lac de Motte Longue). Il présente une bonne qualité en 2018 respectant les objectifs de la Directive 2006/7/CE.

Ressources en eau

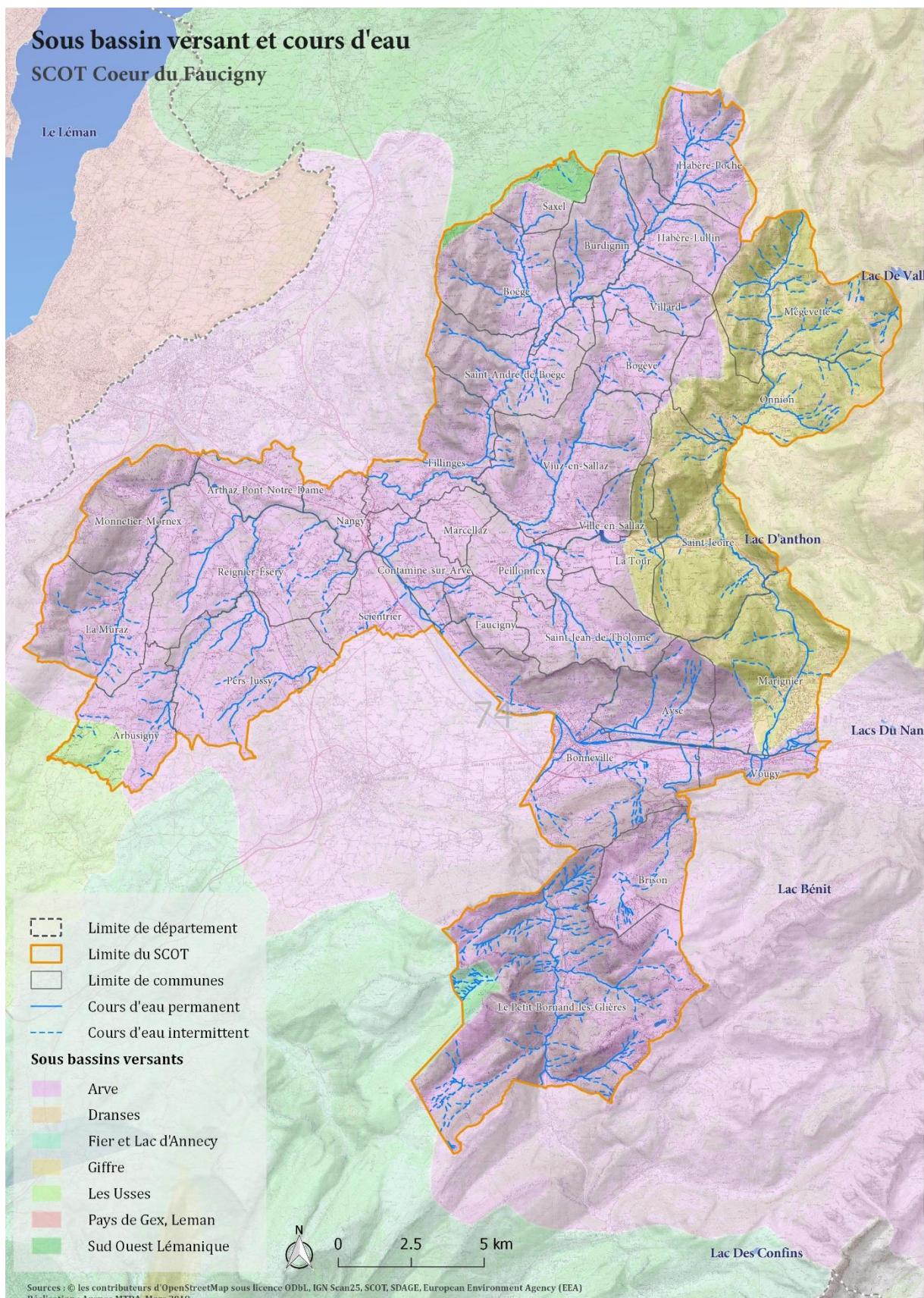
Hydrographie

Le territoire est doté d'un réseau hydrographique dense allant des torrents de montagnes aux rivières de plaine. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) identifie sur le territoire deux principaux sous-bassins versants subordonnés l'un à l'autre : celui du Giffre et celui de l'Arve. A noter qu'en dehors des sous-bassins identifiés par le SDAGE, la Menoge est considérée comme un sous-bassin au regard de son étendue.

Par ailleurs quelques ruisseaux temporaires appartiennent à d'autres sous-bassins versants aux extrémités des limites du SCoT. Il s'agit des sous-bassins des Dranses, du Sud-Ouest Lémanique, du Fier et Lac d'Annecy et des Usses.

L'Arve prend sa source dans la montagne de Balme dans la vallée de Chamonix. Elle est ensuite gonflée par de nombreux torrents de montagne.

- Le Giffre prend sa source dans le cirque du Bout du monde, à 1080 m d'altitude, près du Cirque du Fer-à-Cheval, au pied du Mont Ruan. Sur le territoire, son principal affluent est le Risse qui prend sa source à la montagne d'Hirmentaz vers 1600 m d'altitude sur la commune de Bellevaux. De nombreux torrents rejoignent son cours et l'alimentent en matériaux. Il est l'un des principaux affluents de l'Arve.
- Le Borne prend sa source sur le versant Sud du Mont-Fleury, puis creuse les versants du massif des Bornes, créant des cluses sur la commune Glières-Val-de-Borne. Il a un linéaire de 33.6 kms. Il rejoint l'Arve sur le territoire de la commune de Bonneville.
- La Menoge traverse une vallée ouverte et rurale à l'amont, puis après un passage dans une vallée étroite et encaissée aux versants raides très boisés, rejoint la plaine urbanisée sur un linéaire de 29,5 km. Ses affluents principaux sont le Brevon de Saxel et le Foron de Fillinges. La Menoge est caractérisée par un régime torrentiel simple, avec une seule alternance annuelle des hautes eaux et des basses eaux.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Plans et programmes structurants

SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

Le comité de bassin a adopté le 20 novembre 2015 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

Le SDAGE définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs.

Pour 2021, le SDAGE vise 66 % des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif. En 2015, 52 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique et 87,9 % des nappes souterraines en bon état quantitatif.

Dans cette optique, le SDAGE comprend 9 orientations fondamentales et 7 questions importantes (seule la question de la Mer Méditerranée ne concerne pas directement le territoire du SCoT) :

Orientations fondamentales		OF 0	OF 1	OF 2	OF 3	OF 4	OF 5	OF 6	OF 7	OF 8
Questions importantes (QI)		Adaptation au changement climatique	Prévention	Non dégradation	Enjeux économiques et sociaux	Gestion locale et aménagement du territoire	Lutte contre les pollutions	Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Équilibre quantitatif	Gestion des inondations
QI 1	Eau et changement climatique									
QI 2	Etat physique et biologique des milieux aquatiques									
QI 3	Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement									
QI 4	Lutte contre les pollutions									
QI 5	Risque d'inondation									
QI 6	Mer Méditerranée									
QI 7	Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau									

Le SCoT Cœur du Faucigny doit être compatible avec le SDAGE.

SAGE de l'Arve

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est un document de planification d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Le SAGE a pour rôle de définir collectivement des priorités, des objectifs ainsi que des actions, permettant d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usages et milieux naturels. Son ambition est, à travers la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de contribuer à promouvoir un développement durable. Le SAGE de l'Arve a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 juin 2018. Il est l'aboutissement de 7 années d'études et de concertation menées dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau

Le territoire du SAGE de l'Arve s'étend sur 2164 km² et comprend 106 communes. Du Mont-Blanc au Léman, sa superficie représente près de la moitié du département de la Haute-Savoie. Le SAGE est marqué par son caractère montagnard avec une altitude comprise entre 4810 et 330 m. L'ensemble des communes du SCoT sont comprises dans son territoire.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux locaux, sept objectifs généraux sont poursuivis à travers le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et milieux aquatiques) du SAGE de l'Arve :

- Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu ;
- Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles ;
- Garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP (alimentation en eau potable), constituant également l'objectif général du Règlement ;
- Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés ;
- Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques ;
- Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux ;
- Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces objectifs généraux sont eux-mêmes déclinés en 20 sous-objectifs, 50 dispositions et 4 règles.

Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A) est désigné comme étant la structure porteuse du SAGE de l'Arve, dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le SCoT Cœur du Faucigny doit être compatible avec le SAGE de l'Arve.

Plus précisément, les dispositions citées dans le tableau suivant concernent directement les SCoT.

Disposition	Titre	Objectifs généraux	Type
QUANTI-7	Prévoir l'adéquation des besoins futurs et des ressources en eaux dans les documents d'urbanisme	Garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu	Mise en compatibilité
NAP-2	Protéger les ressources stratégiques du territoire	Garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP	Mise en compatibilité
RIV-1	Délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre	Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés	Action
RIV-2	Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre	Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés	Action / Gestion
ZH-2	Préserver les zones humides	Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés	Mise en compatibilité / Action
RISQ-4	Prendre en compte les risques « inondation » dans les documents d'urbanisme et les aménagements	Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques	Mise en compatibilité / Action / Gestion
RISQ-5	Préserver les Zones stratégiques d'expansion des crues (ZEC stratégiques) délimitées	Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques	Mise en compatibilité / Action / Gestion
PLUV-3	Intégration des eaux pluviales par les documents d'urbanisme	Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux	Gestion
GOUV-1	Renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et acteurs de l'aménagement pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement du territoire	Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques	Action / Gestion

Contrats de rivières

Il n'y a pas de contrat de rivières en cours.

Les contrats de rivières Giffre-Risse et Arve ont été portés par le SM3A. Tous deux sont achevés.

Contrat du Giffre-Risse

Le contrat de rivières Giffre et Risse s'est déroulé sur la période 2012 – 2018. Il comprenait 71 actions avec pour objectifs :

- l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (Volet A)

- la gestion quantitative de la ressource en crue (protection des biens et des personnes) et à l'étiage (gestion des manques d'eau et qualité des milieux naturels) (Volet B),
- le maintien des fonctionnalités du milieu physique (Volet B),
- la mise en valeur des milieux et le maintien des usages de l'eau (Volet B),
- l'animation et le suivi du contrat de rivière pour assurer la transversalité de l'action et la concertation, l'implication des riverains professionnels et du grand public, la sensibilisation des scolaires (Volet C)

Contrat de l'Arve

Le 1^{er} contrat de l'Arve a été signé en 1995 pour une période de 10 ans. Ses objectifs étaient de :

- Redonner à l'Arve un espace de liberté tout en assurant la sécurité des personnes et des biens (maintien et aménagement en particulier de champs d'inondation et de divagation).
- Améliorer la qualité des eaux et lutter en particulier contre la pollution industrielle dont les rejets perturbent l'alimentation en eau de la région genevoise (la réalimentation de la nappe du genevois se fait par ré infiltration des eaux de l'Arve).
- Préserver et valoriser le milieu naturel en harmonisant l'occupation des espaces riverains, en facilitant les accès et les circulations le long de l'Arve pour la population, et en traitant la végétation.
- Mettre en place une structure d'entretien des ouvrages créés ou restaurés.
- Sensibiliser la population à la bonne gestion de son patrimoine naturel.

Il s'agit de retrouver des conditions de fonctionnement plus naturelles pour la rivière, d'améliorer la qualité des eaux et de réhabiliter les abords afin de renouer les liens entre l'Arve et sa population.

Un projet de 2^{ème} contrat de rivière Arve, a fait l'objet d'une réflexion préalable fin 2008 pour poursuivre les actions opérationnelles. Il serait porté par le SM3A.

Démarche « Arve Pure »

Le SM3A porte le programme Arve Pure 2018 qui s'étend à l'échelle du SAGE de l'Arve. Il s'agit d'une opération collective de lutte contre les micropolluants et les substances dangereuses : métaux, polluants organiques, pesticides.... Même à très faible concentration, ces substances dégradent la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans la vallée de l'Arve, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière et du 1^{er} contrat Arve Pure 2012. Cependant le territoire reste identifié comme zone d'action prioritaire par l'Agence de l'eau (dans le SDAGE) pour une action renforcée de réduction des rejets polluants.

Compte-tenu de la multitude d'activités qui génèrent une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en œuvre reposent sur des démarches collectives mobilisant les acteurs concernés sur un même territoire : émetteurs de rejets, gestionnaires des réseaux d'assainissement, organismes de contrôle, financeurs.

Ce nouveau contrat Arve Pure 2018 cible les rejets toxiques, non domestiques, dans le milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. Il s'agit de mettre en œuvre un programme d'actions visant à mieux connaître ces pollutions et à les réduire (incitation à la réalisation de travaux dans les établissements ciblés avec aide de l'agence de l'eau bonifié dans le cadre de ce contrat, suivi des rejets, régularisation administrative des rejets au réseau, sensibilisation, etc.).

Etat de la ressource

Les masses d'eaux superficielles

Identification des masses d'eaux superficielles

Masses d'eau : cours d'eau	N° masse d'eau	Etat écologique	Echéance bon état	Etat chimique
Torrent le Viaison	FRDR12033	Bon		Bon
Rivière le Foron de Reignier	FRDR10176	Médiocre	2027	Bon
Ruisseau le Sion	FRDR11960	Médiocre	2027	Bon
L'Arve en aval de Bonneville	FRDR555c	Moyen	2027	Bon
L'Arve du Bon Nant à Bonneville	FRDR555a	Moyen	2027	Mauvais (report 2027)
Le Borne	FRDR560	Bon		Bon
Ruisseau nant du Talavé	FRDR10046	Très bon		Bon
Torrent Jalandre	FRDR10508	Très bon		Bon
Torrent le Bronze	FRDR11118	Bon		Bon
Le Giffre du Risso à l'Arve	FRDR561	Moyen	2027	Bon
Le Giffre du Foron de Taninges au Risso	FRDR2022	Moyen	2027	Bon
Le Risso	FRDR562	Bon		Bon
Ruisseau d'Hisson	FRDR11616	Bon		Bon
La Menoge	FRDR558	Médiocre	2027	Bon
Torrent le Brevon	FRDR11750	Bon		Bon
Torrent le Foron de Fillinges	FRDR12073	Médiocre	2021	Bon
Les Usses de leurs sources au Formant inclus	FRDR541a	Moyen	2027	Bon

La qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux s'est améliorée au cours des dernières années notamment suite à la mise en œuvre des nombreux plans d'actions sur l'Arve et ses affluents. Pour autant, la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. Des dégradations régulières sont encore observées, associées à des pollutions ponctuelles (stations d'épurations, effluents industriels...) et/ou des pollutions diffuses (nitrates, phosphates...) et, pour certains cours d'eau, ne permettent pas d'atteindre le bon état au sens de la Directive cadre européenne sur l'eau. Pour ces masses d'eau, l'année d'atteinte du bon état écologique ou chimique a été reportée.

L'état des masses d'eau identifiées par le SDAGE est donné dans les tableaux ci-dessous.

Etat chimique (bon ou mauvais)		
41 substances (NQE ⁴⁰)		
Etat écologique (très bon, bon / moyen, médiocre, mauvais)		
Biologie	Chimie	Hydromorphologie
Paramètres : IBGN ⁴² , IPR ⁴³	IBD ⁴¹ , Physico-chimie : oxygène, nutriments, température et acidification Polluants spécifiques : arsenic, chrome, cuivre, zinc, chlortoluron, oxadiazon, linuron, 2.4D, 2.4MCPA	Régime hydrologique Continuité Morphologie

Deux types d'atteintes au milieu aquatique existent : les pollutions chimiques (eaux usées, toxiques) et les altérations physiques (destruction de berge, recalibrage ...).⁴⁴

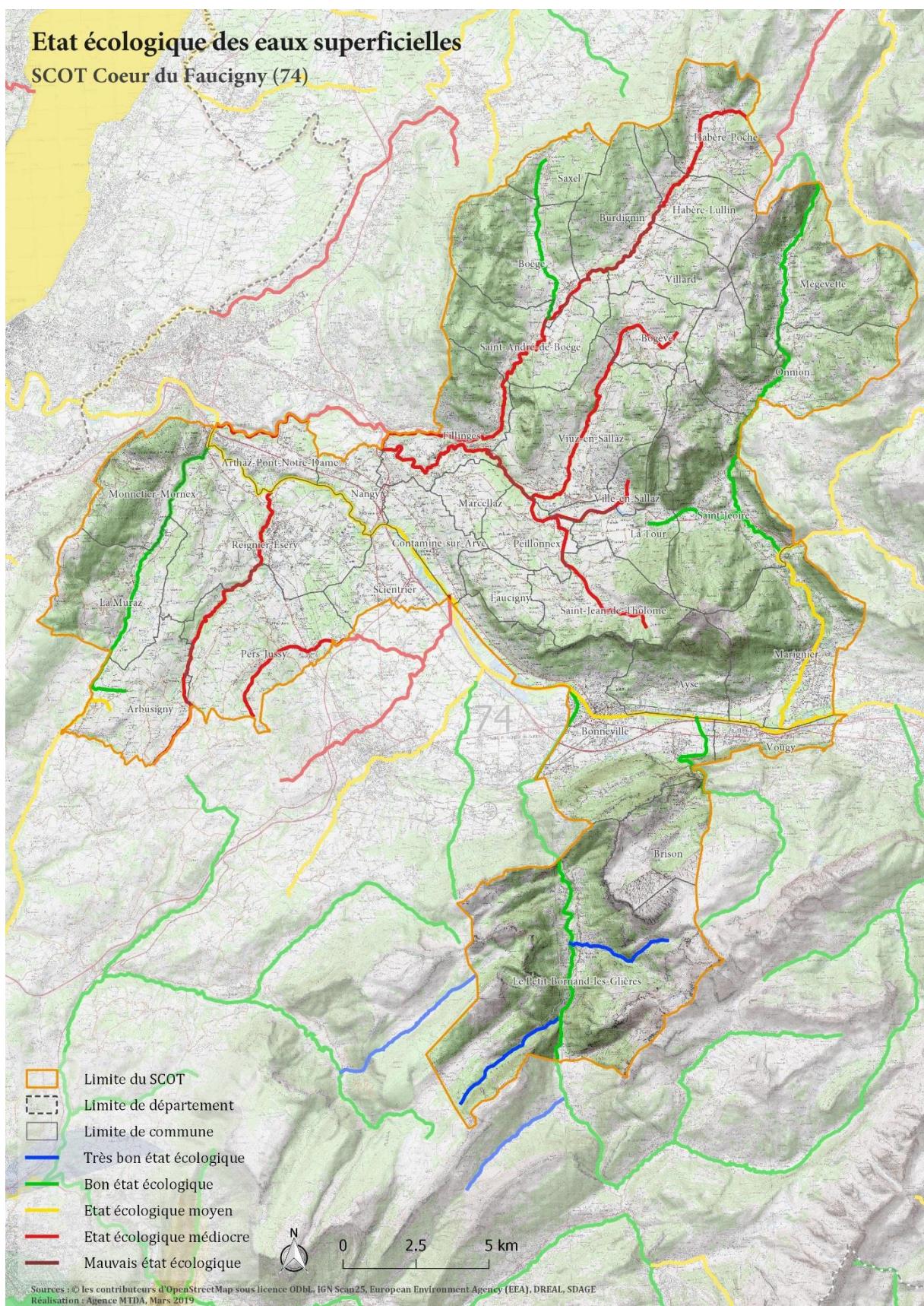
⁴⁰ Normes de Qualité Environnementale (directives 2008/105/CE et 2013/39/CE)

⁴¹ Indice Biologique Diatomées

⁴² Indice Biologique Global Normalisé

⁴³ Indice Poisson Rivière

⁴⁴ Les types d'atteinte par cours d'eau figure en annexe du rapport de présentation.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP : ajouter le nom des cours d'eau sur la carte ou en légende

Les masses d'eaux souterraines

Identification des masses d'eaux souterraines

Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie quatre masses d'eau souterraines sur le territoire du SCoT. La liste de ces masses d'eau ainsi que leur état chimique et quantitatif est présentée dans le tableau ci-dessous.

Masses d'eau : cours d'eau	N° masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif
Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse	FRDG408	Bon	Bon
Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	FRDG511	Bon	Bon
Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)	FRDG364	Bon	Bon
Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis	FRDG112	Bon	Bon

Qualité des masses d'eaux souterraines

L'ensemble des masses d'eau souterraines du territoire est en bon état quantitatif et chimique.

Ressources stratégiques

Les alluvions de l'Arve

Le SDAGE identifie la masse d'eau des alluvions de l'Arve comme une ressource stratégique. Il s'agit d'un « aquifère à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs », fortement sollicité et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent, ou faiblement sollicités mais à fortes potentialités et à préserver pour les générations futures. Ce sont donc des zones offrant des potentialités localement intéressantes, à étudier et à exploiter au gré de la demande, ou à potentialités intéressantes sur le plan régional, à étudier en priorité.

La notion de ressource stratégique (ou majeure) désigne donc des ressources :

- de qualité chimique conforme ou proche des critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
- importantes en quantité,
- bien localisées par rapport aux zones de consommation (actuelle et future),
- accessibles et exploitables à des coûts acceptables.

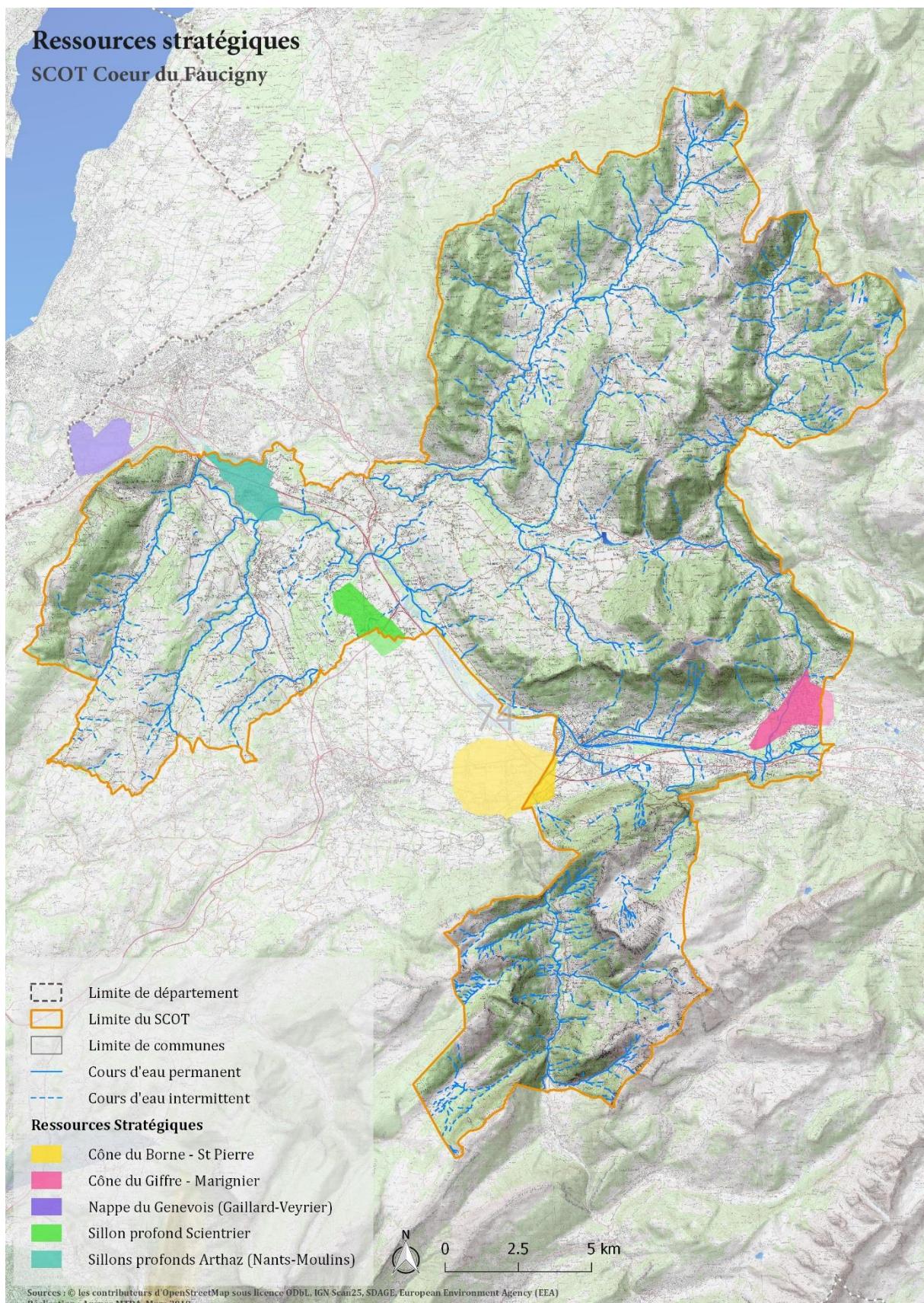
La qualification de ressource majeure suppose :

- d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources suffisantes en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'alimentation en eau potable (AEP) des populations,
- de préserver ces ressources indispensables pour les populations contre l'évolution des pressions qui pourrait compromettre leur utilisation (urbanisation, activités...).

Autres aquifères stratégiques

Quatre aquifères stratégiques ont été identifiés sur le territoire avec des types et des potentiels pouvant être différents qui sont décrit dans le tableau suivant.

Aquifères	Communes du SCoT concernées	Type de ressource	Potentiel et marge d'exploitation
Sillons profonds Arthaz (Nants-Moulins)	Arthaz-Pont-Notre-Dame Reignier-Esery	Actuelle	Probablement une marge d'exploitation restante (à définir) ou proche des capacités maximum de pompage
Sillon profond Scientrier	Scientrier Reignier-Esery	Actuelle	Ressource exploitée et gérée ; ressource équipée d'un compteur ; protection de la ressource en cours de finalisation.
Cône du Borne - Saint-Pierre	Bonneville	Actuelle	Potentiel déjà sollicité sur 4 zones de captage, marge restante encore importante
Cône du Giffre - Marignier	Marignier	Actuelle et future	Très importante (à minima doublement de la capacité de pompage actuelle), dégradation de la qualité des eaux à maîtriser



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Alimentation en eau potable

Gestionnaires

Sur le territoire du SCOT CDF, l'alimentation en eau potable (AEP) est gérée par le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) différents syndicats intercommunaux pour la plupart des communes sauf quatre qui gèrent en régie cette compétence : Saint-Jeoire, Marignier, Onnion et Mégevette.

Pour les autres, les deux syndicats intercommunaux qui gèrent l'AEP sont les suivants :

- Le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) qui gère l'AEP de la CCAS, de la CCVV et de la CC4R (excepté Onnion, Mégevette et Saint-Jeoire)
- La Régie des eaux Faucigny-Glières qui gère l'AEP de la CCFG (excepté Marignier)

Communauté de communes	Gestionnaires
CCAS	SRB
CCFG	Régie intercommunale des eaux Faucigny Glières
CC4R	SRB pour toutes les communes excepté Onnion, Mégevette et Saint-Jeoire Régie communale : Onnion, Mégevette et Saint-Jeoire
CCVV	SRB

Prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP)

Sur le territoire du SAGE, l'eau potable représente près de 78% des prélèvements déclarés (hors hydroélectricité). Depuis les années 2000, on observe : une baisse de la consommation domestique et une amélioration des performances des réseaux de distribution – moins de perte entre les captages et réservoirs, et entre les réservoirs et les consommateurs.

Sur le plan quantitatif, les prélèvements sont soumis à diverses pressions :

- prélèvements pour l'AEP sur un bassin versant et rejets par la STEP dans un autre.
- changement climatique.

Concernant les usages domestiques, ils se caractérisent d'une part par le prélèvement de la ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP) et d'autre part par les rejets dans le milieu provenant des systèmes d'assainissement (voir ci-dessous).

Concernant le changement climatique quelques exemples peuvent être relevés :

- Pendant la sécheresse de l'été 2018, certaines communes ont connus d'importants déficits en eau potable.
- Le réchauffement global augmente la durée des étiages estivaux qui peut apparaître maintenant dès le mois de mai sur des cours d'eau de montagne subissant déjà des étiages marqués comme la Menoge.
- Plusieurs cours d'eau du territoire subissent des périodes de basses eaux marquées et prolongées, pouvant aller jusqu'à des assecs (le Foron de Fillinges à Viuz-en-Sallaz, le Risse à Mégevette, le Nant de Sion).
- Des ruisseaux permanents sont devenus intermittents. (exemple du Nant de Sion l'été 2018)
- Des arrêtés « sécheresse » ont été mis en place sur l'Arve et la Menoge en 2018 :
 - o Menoge : 15 jours de vigilance, 52 jours d'alerte, 82 jours d'alerte renforcée (soit au total 149 jours avec des restrictions : 41% du temps)
 - o Arve Aval : 16 jours de vigilance, 83 jours d'alerte (soit au total 109 jours avec des restrictions : 27% du temps)
 - o Arve Amont : 16 jours de vigilance, 83 jours d'alerte (soit au total 99 jours avec des restrictions : 27% du temps)

Des réflexions sont à conduire pour économiser la ressource sur les usages domestiques avec par exemple la récupération des eaux de pluie pour les toilettes, la douche ou l'arrosage, en cohérence avec la réglementation.

Syndicat des eaux Rocailles et de Bellecombe

Le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) a été créé en 2013 par fusion entre le Syndicat des Eaux des Rocailles (créé en 1967) qui avait compétence en eau potable sur 9 communes, et le Syndicat de Bellecombe (créé en 1974) qui avait compétence en assainissement sur 14 communes.

Le nombre d'habitants desservi par le SRB est 32 036 habitants, soit 12 241 abonnés. Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de 522 kilomètres au 31 décembre 2017.

La ressource est assurée aujourd'hui à partir des deux stations de pompage de Scientrier et d'Etrembières et de nombreux captages situés sur les Voirons, le Salève, le Môle et les Brasses.

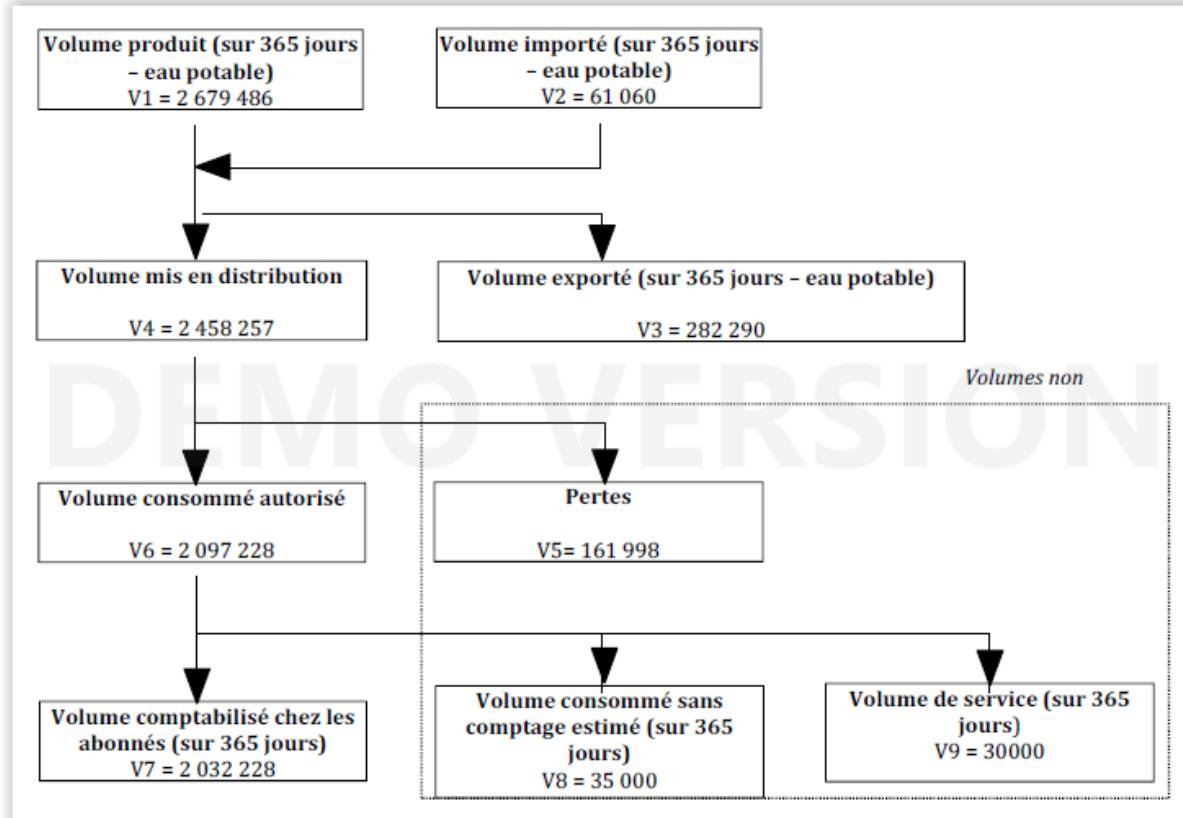
L'exploitation des réseaux des communes de Peillonex, Marcellaz et Faucigny est pour l'instant assurée par la Lyonnaise des eaux, sous contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2019. A partir du 1^{er} janvier 2020, elle passera entre les mains du SRB.

Le volume prélevé en 2017 a été de 2 188 761 m³, réparti comme suit :

- Forage de Scientrier : 1 300 000 m³
- Forage d'Etrembières (Pas de l'Echelle) : 557 818 m³
- Captages de Fillinges (La Mouille-La Joux) : 275 862 m³
- Captages de La Muraz (La Joie-Les Vernes-Chez Donat) : 55081 m³

En 2017, 61 060 m³ ont été achetés à Annemasse Agglo.

Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)⁴⁵



L'eau pompée dans la nappe de Scientrier est distribuée sans aucun traitement. Toutes les autres ressources font l'objet d'un simple traitement aux Ultra-Violets.

Les communes situées Rive gauche de l'Arve sont principalement alimentées par la nappe de Scientrier, sauf les communes de Monnetier-Mornex alimentée par celle d'Etrembières, et La Muraz alimentée par les sources du Salève.

Les communes situées Rive droite de l'Arve sont alimentées, suivant les saisons, par les captages des Voirons ou la nappe de Scientrier, sauf la commune d'Arthaz alimentée par le réseau d'Annemasse Agglo depuis le forage du Nant d'Arthaz.

Régie des eaux de Faucigny Glières (REFG)

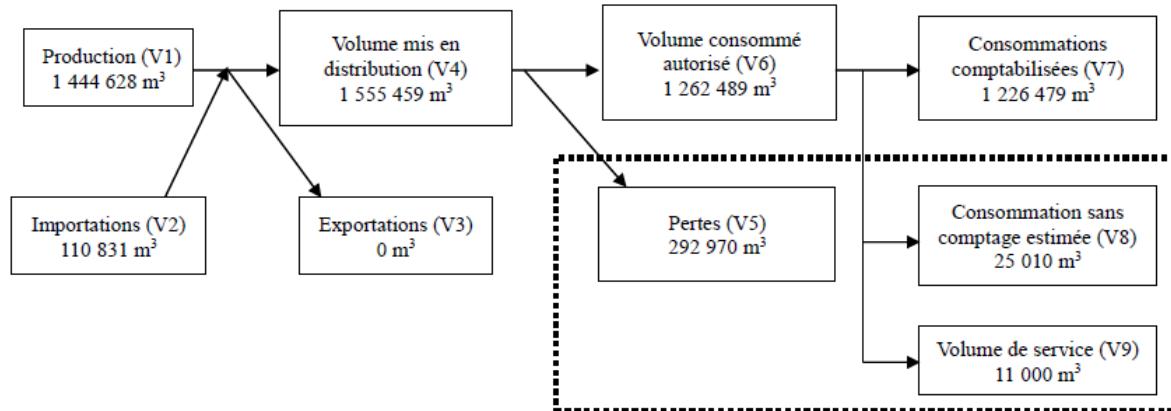
La régie des eaux Faucigny-Glières⁴⁶ a pour mission la production et la distribution d'eau potable et dessert 20 134 habitants de la CCFG en 2017 (7 810 abonnés). La consommation d'eau est de 157,04 m³/abonné en 2017.

⁴⁵ Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellefontaine – 2017 – 22 pages.

1 444 628 m³ ont été produits pour l'exercice 2017 :

- le volume d'eau acheté est de 110 831 m³,
- le volume mis en distribution de 1 555 459 m³,
- et celui consommé de 1 262 489 m³ (en comptabilisant les pertes du réseau).

Le bilan des volumes de l'année 2017 est présenté ci-dessous.



Bilan des volumes de la Régie des eaux Faucigny-Glières en 2017 (Source : RPQS 2017)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 198,13 kilomètres et son rendement est de 81,2 % ce qui est satisfaisant.

L'eau de la régie ne présente pas une qualité totalement conforme, pour la microbiologie elle est de 89,6 % et 99,5 % pour les paramètres physico-chimiques. Un effort est donc à poursuivre sur l'aspect microbiologique.

Communes hors syndicats

Les communes de Mégevette, d'Onnion et de Saint-Jeoire

Les volumes produits pour l'exercice 2017 se répartissent comme suit :

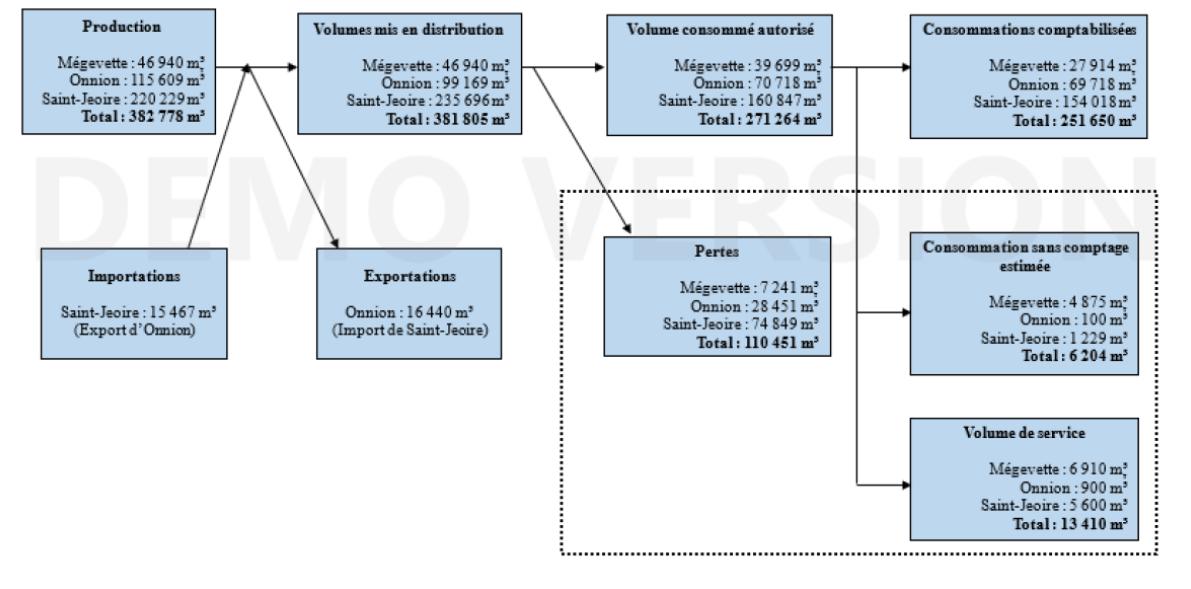
- le volume d'eau acheté est de 15'467 m³ par la commune de Saint-Jeoire à la commune d'Onnion.
- le volume mis en distribution de 381'805 m³,
- et celui consommé de 271'264 m³ (en comptabilisant les pertes du réseau).

⁴⁶ Les données 2017 ne prennent pas en compte les communes de Brizon (gérée par la Régie des eaux de Faucigny-Glières depuis le 1^{er} janvier 2018) et d'Entremont (commune nouvelle de Glières Val de Bornes depuis le 1^{er} janvier 2019).

8.5. ANALYSE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

Sources des données : RPQS, rôles de l'eau extraits des logiciels de facturation des services de l'eau, volumes déclarés à l'Agence de l'Eau RMC (redevance prélevement sur la ressource en eau), Rapports Annuels du Délégataire (RAD) de Saint-Jeoire, études diagnostiques et schéma directeur existants.

8.5.1. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2017



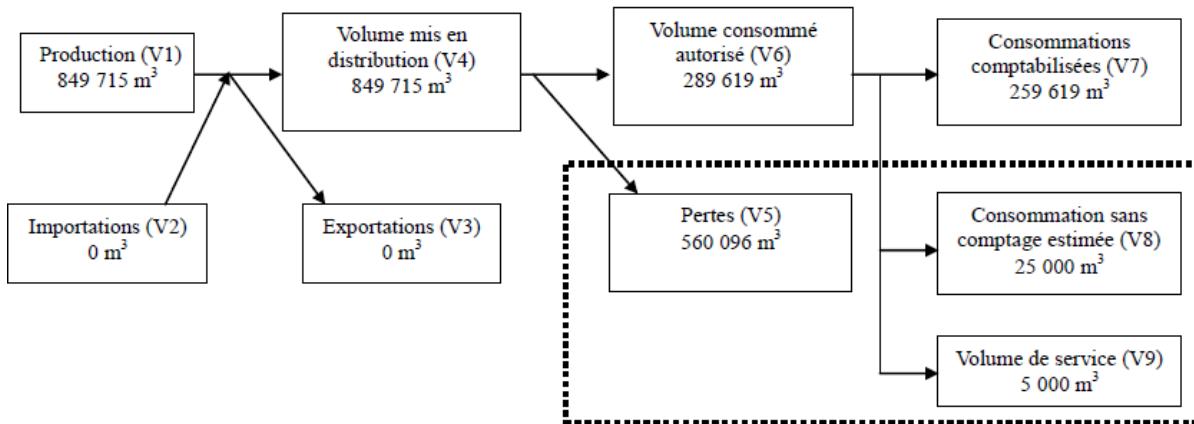
Marignier

Le service public d'eau potable dessert 6 641 habitants correspondant à 2 245 abonnés en 2017.

849 715 m³ ont été prélevés pour l'exercice 2017 provenant de quatre captages différents d'eaux souterraines. Le détail est disponible dans le tableau suivant.

Captage	Volume prélevé en m ³
Monnaz	19 301
Prés Paris	561 846
Plan Séraphin	9 842
Ossat	258 726

Le volume d'eau prélevé est ensuite mis en distribution ; le volume consommé est de 289 619 m³ (en comptabilisant les pertes du réseau). Le bilan des volumes de l'année 2017 est présenté ci-dessous.



Bilan des volumes de la commune de Marignier en 2017 (Source : RPQS 2017)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 68,56 kilomètres et son rendement est de 34,1 % ce qui est très insuffisant et doit être amélioré.

L'eau de la régie ne présente pas une qualité totalement conforme pour la microbiologie (96,6 %). Elle est conforme pour les paramètres physico-chimiques.

Autres atteintes à la ressource en eau

L'industrie

Les atteintes industrielles sont de deux types : prélèvements de la ressource et rejets dans le milieu.

Prélèvements industriels

Sur le SAGE de l'Arve, l'industrie représente environ 17,2% des prélèvements en eau (hors hydroélectricité), avec un usage de l'eau essentiellement destiné au refroidissement des circuits des centrales thermiques et industries diverses (avec donc 99% des prélèvements restitués au milieu naturel) puis à l'usage des usines métallurgiques de transformation, des carrières, des entreprises de traitement de surface et des entreprises agro-alimentaires.

Ces prélèvements sont les plus nombreux dans la vallée de l'Arve aux alentours de Bonneville, Marignier et Vougy, communes les plus industrialisées. Ils ont globalement diminué depuis une vingtaine d'années, notamment par le raccordement d'industries aux réseaux AEP, l'amélioration des procédés des entreprises ou la diminution des activités.

Rejets industriels

En plus des prélèvements, les industries peuvent avoir un impact sur la ressource en eau avec les rejets qu'elles émettent. Il s'agit principalement de l'industrie agro-alimentaire, de l'industrie du bois ou de l'activité métallurgique de transformation. L'activité de décolletage en particulier, très présente dans la vallée de l'Arve, peut être très polluante car elle produit de nombreux déchets métalliques et organiques qui peuvent contaminer les cours d'eau et les nappes souterraines (huiles, solvants...). La maîtrise des effluents de cette activité a fait l'objet de plusieurs programmes depuis

1995 dont, actuellement, le programme « Arve Pure 2018 » piloté par le SM3A et les intercommunalités. Dénormes progrès ont ainsi été réalisés ces 20 dernières années.

Parmi les matières polluantes que l'on retrouve fréquemment dans les rejets industriels, figurent le phosphore, l'azote réduit et oxydé, les matières inhibitrices, les composés organohalogénés absorbables sur charbon actif (AOX) ou les métaux et métalloïdes (METOX). Les établissements industriels rejettent leurs effluents dans le réseau communal d'assainissement, même si certains possèdent leur propre station de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel.

De plus les rejets industriels peuvent provenir également des déchets industriels, qui stockés, sans rétention ou prétraitement, peuvent être à l'origine de pollutions par les eaux de ruissellement et d'infiltration.

L'agriculture

Les atteintes agricoles sont de deux types : prélèvements de la ressource et rejets dans le milieu.

Prélèvements agricoles

Cette activité constitue sur le territoire du SAGE, une part très faible des usages de l'eau avec seulement 2% des prélèvements en eau (hors hydroélectricité) pour l'activité d'élevage (production de fromage) et les surfaces irriguées.

L'élevage concerne le territoire de manière importante sur le bassin du Borne, le secteur du Salève, le bassin de la Menoge et celui du Risse. Les surfaces irriguées, nombreuses sur le territoire du SCoT, constituent également une pression sur la ressource en eau avec principalement les cultures maraîchères et fourragères, les vergers et les céréales.

L'agriculture a souffert de la sécheresse de 2018, notamment dans certains alpages où les ressources n'ont pas été suffisantes. Des solutions sont à trouver afin de pérenniser cette pratique importante pour le territoire pour des aspects économiques et sociaux autant que patrimoniaux.

Rejets agricoles

Les rejets phytosanitaires se concentrent essentiellement sur les zones de culture et de maraîchage. Sur les secteurs plus en altitude où les pâturages dominent, les pressions sur la qualité de l'eau sont liées à la fertilisation organique due à l'élevage et aux industries laitières et fromagères (épandage...).

Hydroélectricité

Plusieurs petites installations hydroélectriques sont présentes sur le territoire du SCoT, notamment sur le bassin de la Menoge et du Risse.

Sont aussi répertoriés des biefs ; ils appartiennent au patrimoine hydraulique du territoire :

- sur la Menoge (seuil des prés sur la commune du Villard, scierie Chatelain à Burdignin),
- à l'aval du Foron (bief Dégerine et bief Bonnefois)

- sur le Brevon de Saxel (Bief Dupuis).

Ces aménagements, du fait de leur faible gabarit, ont un impact hydraulique très faible sur les cours d'eau qu'ils concernent, et hébergent pour la plupart des populations fonctionnelles de truites fario.

Toutefois, selon la nature des ouvrages, ceux-ci peuvent avoir des impacts potentiels de plusieurs ordres sur les cours d'eau :

- perturbations hydrologiques (débits réservés dans les tronçons court-circuités, variations rapides des débits liés au fonctionnement des centrales...),
- perturbations du transport solide (piégeage des matériaux en retenue, perturbations du transport solide dans les tronçons court-circuités...),
- perturbations écologiques (obstacles à la continuité piscicole, impact sur les températures des eaux, diminution de la capacité de dilution des polluants dans les tronçons court-circuités...),
- impacts négatifs (risques) ou positifs (maîtrise des débits) sur les autres usages : sports d'eau vive, pêche, accès au cours d'eau...

Prises d'eau d'Onnion (CC4R)

Elles sont situées sur les ruisseaux des Jourdillets et des Rulans, affluents de rive droite du Risso, au sud-est du chef-lieu d'Onnion. A partir de chacun des ruisseaux, les eaux sont dérivées vers la centrale située en bordure du Risso, à l'entrée des Gorges.

La puissance maximum brute est de 292 kW, le débit d'équipement de 0,35 m³/s et le débit réservé de 0,045 m³/s. la longueur court-circuitée est de 1000 m environ avec une restitution au Risso.

L'intérêt piscicole de ces cours d'eau est limité.

Prise d'eau de Pouilly (CC4R)

Elle est située sur le bief des Moulins affluent de rive droite du Risso, à l'aval du hameau de Pouilly sur la commune de St Jeoire. L'eau est dérivée vers la centrale située en bordure du Risso, soit une chute de 61 m.

La puissance maximum brute est de 60 kW, le débit d'équipement de 0,13 m³/s. S'agissant d'une installation antérieure à 1919 et dont la puissance n'excède pas 150 kW, l'autorisation en cours est sans limitation de durée.

L'intérêt piscicole de ce cours d'eau est limité.

Prise d'eau de Thuet (commune de Bonneville)

Située sur le Bronze, à Thuet, la centrale hydroélectrique produit annuellement 6 millions de KWh d'énergie renouvelable et totalement propre, soit l'équivalent de 1 500 foyers. L'eau captée à 720 m d'altitude est transportée sous pression dans une conduite forcée de plus de 1,6 km jusqu'à la centrale à Thuet, où alternateur et turbine tirent l'énergie.

Elle a été mise en service en 2017.

Prise d'eau de l'Arve (commune de Arthaz-Pont-Notre-Dame)

Une centrale hydro-électrique à Arthaz-Pont-Notre-Dame a une prise d'eau sur l'Arve.

La puissance maximum brute est de 3.6 GWh.

Production de neige de culture

Sur le territoire du SCOT CDF, deux domaines skiables, le Massif des Brasses et le Massif des Habères, sont équipés en retenues collinaires pour la production de neige de culture.

- Pour le domaine des Habères : Le domaine des Habères est équipé d'une retenue d'environ 5 800 m³ sur le bassin versant de la Menoge à Habère-Poche (les Bois Noirs). Les prélèvements annuels sont réalisés dans le ruisseau du Nant pour alimenter la retenue, gérée par le syndicat des Habères.
- Pour le domaine des Brasses : les prélèvements annuels dans le torrent de Chenevière (hors bassin de la Menoge) pour alimenter la retenue de Granges Pagnoud, gérée par le SI des Brasses.

Le domaine des Habères

La retenue collinaire, utilisée pour l'alimentation du réseau neige, représente un volume total d'environ 6 000 m³. Suivant les saisons, elle est vidée entre 1 et 3 fois, soit une consommation d'eau variant entre 6 000 et 18 000 m³, suivant les années et les conditions hydrométéorologiques ;

Pour la saison 2018/2019, le volume prélevé à cette date est de 9 500 m³.

Le domaine des Brasses

Le domaine des Brasses, situé sur les communes d'Onnion, Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz et Bogève, consomme environ 40 000 m³ d'eau sur un hiver pour environ 65 enneigeurs. L'alimentation en eau est assurée :

- par une petite retenue de 400 m³ située sur le torrent de Chenevières avec une capacité de pompage de 200 m³/h maximum.
- Et par une retenue collinaire de 45 000 m³ alimentée par un pompage sur le torrent de Chenevières.

En termes d'impact sur la végétation, le travail de la neige (le damage, ...) peut retarder de 1 à 2 semaines la reprise des végétaux sur les pistes de ski alpin et de fond, décalant d'autant la période de pâture ou la récolte du fourrage en alpages.

Assainissement

Il existe plusieurs stations d'épuration sur le territoire CDF :

- La STEP de Scientrier
- Les STEP macrophytes des communes de La Muraz, d'Arbusigny et de Pers Jussy

- Les STEP d'Habère-Poche et de Boëge (obsolètes) : courts-circuitages programmés au profit de la STEP de Scientrier.
- Les STEP macrophytes d'Habère-Lullin, de Burdignin et de Saint André de Boëge (court-circuitages programmés au profit de la STEP de Scientrier)
- La STEP de Bonneville
- La STEP du Petit Bornand
- Les STEP d'Onnion (1 boue et 1 macrophyte)
- La STEP de Mégevette

Rejets d'assainissement

Sur le territoire du SAGE de l'Arve, 86% de la population est raccordée au système d'assainissement collectif qui collecte les eaux usées et les achemine vers une station d'épuration ; les STEP du territoire CDF sont présentés ci-après.

Les rejets d'assainissement constituent une pression non négligeable pour les cours d'eau surtout en cas de fonctionnement non conforme des STEP qui provoque des rejets non traités dans le milieu naturel. D'une manière générale, les rejets des stations conformes peuvent également s'avérer potentiellement impactant dans le cas où le débit du milieu récepteur est trop faible pour diluer le rejet (cas des têtes de bassin ou des cours d'eau connaissant des étiages sévères et prolongés).

En partie pour cette raison, la tendance actuelle est au regroupement des systèmes d'assainissement collectif et à la collecte des effluents vers des STEP de fond de vallée à grande capacité, au détriment des petites STEP situées plus en altitude. Les stations de traitement les plus importantes du territoire du SCoT sont situées le long de l'Arve.

Assainissement non collectif

Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) ont la charge du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Communauté de communes	Gestionnaires – service public d'assainissement non collectif (SPANC)
CCAS	SRB
CCFG	Communauté de communes Faucigny-Glières à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> - Contamine sur Arve dont l'assainissement non collectif est géré par le SRB.
CC4R	SRB pour toutes les communes à l'exception de :

	<ul style="list-style-type: none"> - Mégevette et Saint-Jeoire : régie communale. - La commune d'Onnion dont l'assainissement non collectif est géré par le SIVOM du Haut Giffre
CCVV	SRB

Assainissement collectif

Communauté de communes	Gestionnaires – assainissement collectif
CCAS	SRB
CCFG	<p>Régie intercommunale du traitement des eaux usées Faucigny Glières (RITE) à l'exception de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contamine sur Arve dont l'assainissement collectif est géré par le SRB. - Marignier dont l'assainissement collectif est géré par le SIVOM de la Région de Cluses
CC4R	<p>SRB pour toutes les communes à l'exception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mégevette et Onnion : en régie communale ; - La Tour (hors Bassin Versant de la Menoge) et Saint-Jeoire dont l'assainissement collectif est géré par le SIVOM de la Région de Cluses
CCVV	SRB

Syndicat des Rocailles et de Bellecombe

La STEP de Scientrier

La STEP de Scientrier (capacité de traitement de 32 000 EH⁴⁷), et sept petites stations situées à La Croisette (La Muraz), au Biollay, aux Chavannes et au Pré courbe (Arbusigny), à Epineuse et aux Roguets (Pers-Jussy) et à la Perrine (Contamine-sur-Arve). Les STEP de Bogève et de Peillonnex ont été court-circuitées en 2017 ; leurs effluents sont traités à la STEP de Scientrier.

En 2017, l'eau rejetée à l'Arve depuis la STEP de Scientrier a constamment été conforme aux normes de rejet imposées dans les conditions normales de

⁴⁷ Équivalents habitants

fonctionnement. La STEP est à environ 70 % de sa capacité en charge et en volume traité (débit de référence 9 800 m³/j et débit moyen entrant 6 027 m³/j).

Mettre à jour les données avec RPQS 2018 / intégration des données CCVV

La production de boues a été de 294 tonnes de matière sèche en 2017 pour la STEP de Scientrier. Ces boues ont été entièrement valorisées en agriculture (épandage). Un projet est en cours d'étude pour la valorisation de ces boues d'épuration dans une unité de méthanisation.



Vue aérienne de la STEP de Scientrier (Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

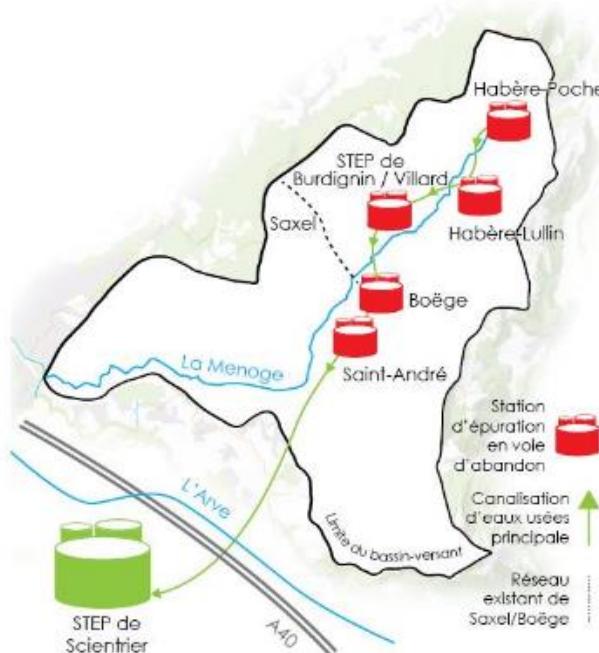
Le court-circuitage des STEP de la CCVV

Le 1^{er} janvier 2018, la CCVV a adhéré au SRB pour les compétences eau potable, et assainissement collectif et non collectif.

Il est prévu de supprimer les 5 stations d'épuration existantes et de construire une canalisation principale de 20 km pour traiter les eaux usées sur la station d'épuration de Scientrier, avec un délai d'achèvement en 2023. La CCVV compte aujourd'hui deux stations d'épuration obsolètes (Habère-Poche et Boëge) et trois petites stations à roseaux (deux nécessitant une extension pour le traitement de l'azote et une présentant des détériorations à supprimer).

Ce choix est motivé par la non-conformité de la station d'Habère-Poche en équipement et en performance: absence de traitement des nutriments ce qui provoque une dégradation de la qualité des eaux de la Menoge à cause de l'insuffisance du traitement de l'azote et du phosphore.

Ainsi, ce raccordement est estimé à 10 800 équivalents-habitants en 2040 avec la prévision de croissance démographique affichée au SCOT des 3 vallées (approuvé en juillet 2017) et le développement des activités. Cela nécessitera un agrandissement de la STEP actuelle de Scientrier, pour recevoir ces effluents supplémentaires.



Principe de raccordement de la CCVV au SRB

SIVOM de la Région de Cluses

Le SIVOM de la Région de Cluses gère les eaux usées de neuf communes dont trois communes du territoire SCoT Cœur du Faucigny : La Tour (hors bassin versant de la Menoge, géré par le SRB), Marignier et Saint-Jeoire.

Les eaux usées des communes adhérentes au SIVOM de la Région de Cluses sont acheminées par un réseau de collecte de 19 km jusqu'à la station d'épuration intercommunale de Marignier. Le système de collecte des effluents a été déclaré non-conforme en 2017 à cause d'un nombre important de déversements par temps de pluie de certains déversoirs d'orage.

La STEP intercommunale de Marignier a une capacité nominale de 70 000 EH et un débit de référence de 20 000 m³/j par temps sec et 29 200 m³/j par temps de pluie. En 2017, son fonctionnement est conforme à la fois en équipement et en performance de dépollution.

En 2017, 927 tonnes matière sèche de boues d'épuration ont été produites et 1101 tonnes ont été évacuées, du fait d'un stock résiduel venant des années précédentes. Les boues sont traitées par incinération.



Vue aérienne de la STEP de Marignier (Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

Régie intercommunale des eaux usées Faucigny-Glières

La Régie intercommunale des eaux usées Faucigny-Glières gère l'assainissement collectif de la CCFG (excepté Contamine-sur-Arve et Marignier).

La dernière commune ayant rejoint la régie est Brizon qui est adhérente depuis le 1^{er} avril 2018, ses effluents seront raccordés à la STEP de Bonneville d'ici 2020.

Sur ces communes, le service public d'assainissement collectif dessert 13 318 habitants en 2017 soit 4 980 abonnés.

Le réseau sur ce territoire est à 95% de type séparatif avec 82,33 km. La régie contrôle régulièrement la conformité des raccordements sur ce réseau et effectue de nombreux travaux :

- renouvellement des réseaux vétustes ;
- extension des réseaux aux zones où l'assainissement individuel n'est pas possible ;
- mise en séparatif des réseaux pour limiter les rejets directs au milieu naturel par temps de pluie.

Deux STEP sont exploitées par la régie :

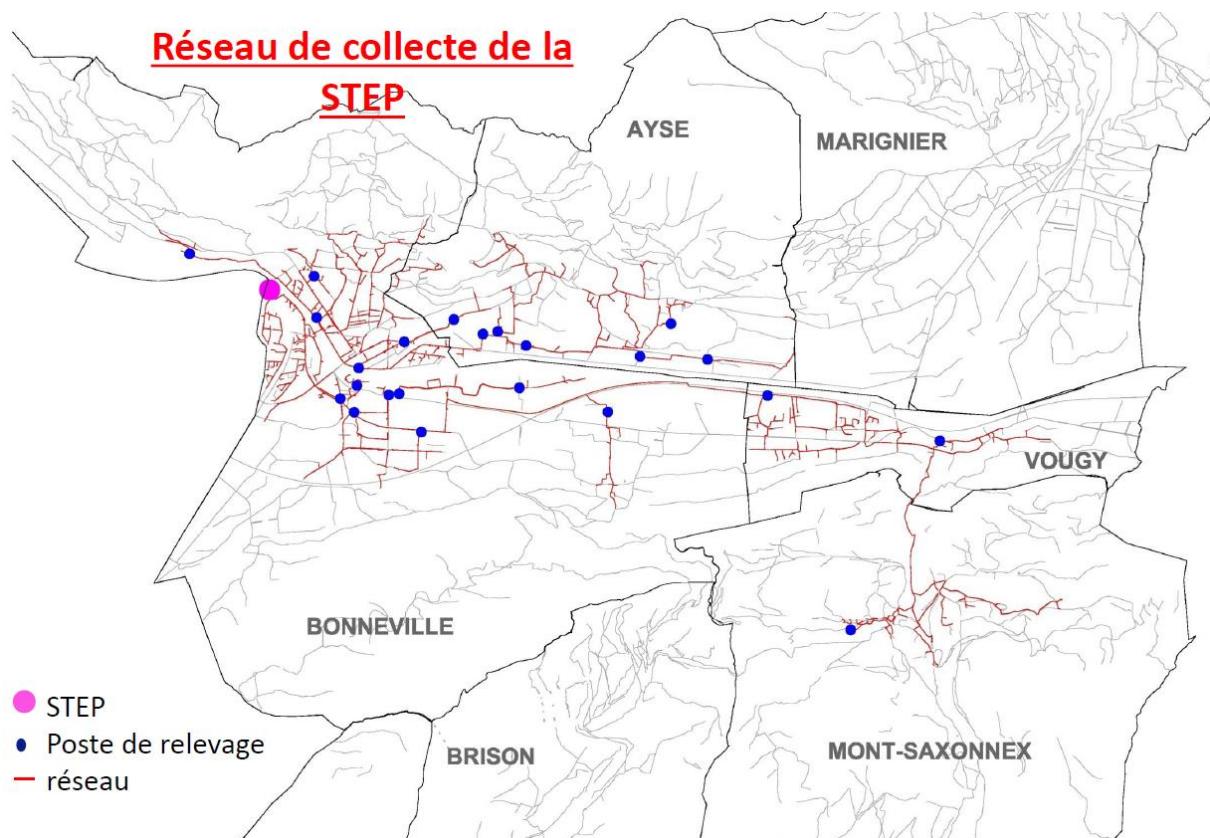
- la STEP à macrophytes du Crêt sur la commune du Glières-Val-de-Bornes qui a été mise en service, début 2017, pour raccorder les habitations du chef-lieu de la commune.

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

- la STEP de Bonneville qui reçoit les effluents des communes d'Ayze, Bonneville, Mont-Saxonnex, Vougy et prochainement Brizon (d'ici 2020).

La STEP de Bonneville a une capacité nominale de 23 500 EH avec un débit de référence de 4 600 m³/j. Le milieu récepteur est l'Arve. Même si aujourd'hui la performance de la STEP est satisfaisante, plusieurs problèmes s'affichent sur la station dont l'atteinte de sa capacité maximale, le stockage des boues insuffisant et la forte dépendance aux rejets industriels.

Ainsi, des travaux d'extension sont actuellement en cours pour doubler la capacité de la STEP qui atteindra 50 000 EH.



Réseau de collecte actuel de la STEP de Bonneville (Source : Régie des eaux Faucigny-Glières)



Vue aérienne de la STEP de Bonneville (Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

Communes hors syndicats : Mégevette et Onnion

Onnion

La commune d'Onnion gère son assainissement collectif en régie. En 2019, environ 72% des habitations sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement, le reste est géré en assainissement non collectif.

Le réseau d'eaux usées sur la commune d'Onnion est de type séparatif et entièrement gravitaire. Les eaux usées sont dirigées vers deux stations d'épuration :

- STEP du Cotteret d'une capacité de 1 600 EH ;
- STEP de Jorat d'une capacité de 300 EH.

STEP	MAITRE d'OUVRAGE	AGE	NATURE	CAPACITE NOMINALE	MILIEU RECEPTEUR
STEP d'ONNION Cotteret	Commune d'Onnion	STEP Mise en service en 1981	Boues Activées Aération prolongée	1600 EH Qnominal = 285 m ³ /j	Le ruisseau de Cotteret puis Le Risso
STEP d'ONNION Jorat	Commune d'Onnion	STEP Mise en service en 2006	Filtres plantés de roseaux	300 EH Qnominal = 45 m ³ /j	Le Risso

Caractéristiques des STEP de la commune d'Onnion (Source : Annexes sanitaires du PLU)

Malgré la charge arrivant à la STEP du Cotteret, inférieure à sa capacité nominale, qui pourrait supposer d'un bon fonctionnement (charge maximale en entré de 511 EH et débit moyen entrant de 166 m³/j), des dysfonctionnements ont été mis en évidence en 2016 (Bilan 24h réalisé par A.T.EAU 74 en février 2016) :

- Surcharge hydraulique au rejet au milieu naturel.
- Surcharge de NH4 en entrée par rapport à sa charge de référence.
- Concentration de NH4 en sortie supérieur à la maximale imposée au rejet.
- Dysfonctionnement constaté par le service technique sur le clarificateur rectangulaire.
- Estimation de +/-500 branchements sur la commune de Saint-Jeoire.

Afin de lutter contre les dysfonctionnements constatés sur la STEP du Cotteret, la commune a engagé un diagnostic de son réseau d'assainissement des eaux usées ; qui conclut à la nécessité de réhabiliter ou de prévoir une nouvelle STEP.

Concernant la STEP de Jorat, les conditions de rejet fixées par l'arrêté en vigueur sont respectées, malgré la présence d'un volume important d'eaux claires parasites.



Vue aérienne des STEP d'Onnion (gauche : Cotteret et droite : Jorat) (Source : <https://www.geoportal.gouv.fr>)

Mégevette

De même que la commune d'Onnion, Mégevette gère son assainissement collectif en régie.

La STEP de Mégevette a une capacité nominale de 600 EH et un débit de référence de 130 m³/j. Elle était conforme en équipement et en performance en 2017 avec une charge maximale en entrée de 44 EH et un débit entrant moyen de 15 m³/j. Le milieu récepteur est le Risse.

Assainissement non collectif

Une part des effluents demeure en assainissement non collectif.

Eaux pluviales

Généralités

Les eaux pluviales désignent les eaux de ruissellement issues des précipitations et de la fonte des neiges en contexte artificialisé, avant qu'elles ne rejoignent le réseau hydrographique.

Selon les configurations locales les rejets d'eaux pluviales sont susceptibles d'engendrer des problèmes de pollution (transport des polluants dans les eaux de ruissellement), d'inondation et/ou de déstabilisation des petits cours d'eau. D'une façon générale, le développement de l'urbanisation et des infrastructures du territoire et le changement climatique laissent penser que ces désordres vont s'aggraver à l'avenir. Pression de l'urbanisation

Fait urbain et eaux pluviales

Depuis les années 1950, le territoire a connu un important développement démographique et économique. Etant donné le caractère montagnard du périmètre où les espaces plats sont relativement restreints, les espaces urbanisés se sont concentrés principalement dans les fonds de vallées et au bord des rivières. Cela a amené une modification du lit majeur des cours d'eau par artificialisation des surfaces drainées et réduction des zones inondables, des zones alluviales et des espaces de divagation. L'extraction de matériaux en lit majeur pour répondre aux besoins de la construction a également modifié en profondeur les lits majeurs des principaux cours d'eau.

A titre d'illustration, dans la vallée de l'Arve, la construction de l'autoroute dans les années 1970 a profondément réduit les zones alluviales de la vallée et les surfaces inondables.

Cette occupation du lit majeur a été rendue possible par la rectification et l'endiguement des cours d'eau sur une part importante de leur linéaire. En outre, de nombreux seuils sont identifiés ; ils se sont mis en place spontanément ou ont été réalisés pour stabiliser les ouvrages, ainsi que les ponts. On dénombre 39 seuils sur l'Arve à ce jour.

Ces modifications, liées au dynamisme du territoire, ont ainsi constitué des pressions hydromorphologiques majeures qui ont profondément altéré le fonctionnement des

cours d'eau (expansions des crues, transport solide...) mais ont aussi conduit à une augmentation de la vulnérabilité aux risques.

Gestion des eaux pluviales sur le territoire CDF

Le contexte physique des eaux pluviales est très contrasté sur le territoire variant en particulier en fonction du degré et du type d'urbanisation (rural / urbain), de la topographie (plaine / montagne) et du climat. En fonction du type de gestion retenu, les écoulements d'eaux pluviales prennent également des formes très diverses : ruissellements diffus, écoulements à surface libre dans des fossés, écoulements souterrains dans des réseaux enterrés... Les modalités de rejets des eaux pluviales et les désordres engendrés sont donc fonction de conditions très locales.

La gestion des eaux pluviales, assurée par les collectivités ou les gestionnaires de voirie, est de plusieurs types :

- La « gestion classique », basée sur le principe de collecte et d'évacuation sans régulation des eaux de ruissellement. Ce mode de gestion a été privilégié pendant des décennies : fossés et renvois aux cours d'eau en zones rurales et urbaines peu denses et collecteurs enterrés en zones urbaines denses (on parle alors de gestion « tout tuyau »).
- La « gestion par mesures compensatoires », basée sur le principe de la rétention temporaire dans des ouvrages structurants permettant la maîtrise des écoulements, éventuellement des pollutions : ouvrages de rétention enterrés sous chaussée, bassins d'orage, ouvrages de rétention paysagers, ouvrages multifonctionnels...
- La « gestion à la parcelle », basée sur le principe de réduction à la source des volumes et débits d'eaux de ruissellement : cuves enterrées ou non, puits perdus ou écoulement libre sur parcelle non imperméabilisée.
- La « gestion intégrée », basée sur le principe d'intégration de la gestion des eaux pluviales dans la conception des formes urbaines dans le cadre d'une approche globale.

Par exemple, sur le territoire de la CCFG, les problèmes dus aux eaux pluviales sont principalement liés à l'ensemble du réseau hydrographique relativement dense et à la topographie des communes. Cette problématique pourrait s'aggraver avec le développement de l'urbanisation.

A retenir

Un réseau hydrographique qui repose sur 1 cours d'eau principal : l'Arve et 3 affluents : Le Giffre, Le Borne et La Menoge.

On dispose d'une bonne connaissance de la qualité écologique et chimique des masses d'eaux superficielles et souterraines, au travers de plans et programmes (SDAGE, SAGE, contrat de rivière ou encore « démarche Arve pure »). Ces documents visent des objectifs comme s'engager dans une adaptation au changement climatique, lutter contre les pollutions, maintenir le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, conserver un équilibre quantitatif (prélèvements et rejets), gérer les inondations, ...

L'état écologique de plusieurs cours d'eau est défini comme moyen à médiocre et l'état chimique de l'Arve du Bon Nant à Bonneville est défini comme mauvais. Les masses d'eau souterraines ont un bon état quantitatif et chimique. Les objectifs du SCOT devront porter sur :

- La restauration de l'état écologique des cours d'eau
- et la conservation du bon état quantitatif (être vigilant au niveau des prélèvements) et chimique des masses d'eaux souterraines.

Une vigilance particulière doit être portée pour la préservation des aquifères stratégiques : les alluvions de l'Arve, les sillons profonds d'Arthaz (Nants Moulins), le sillon profond de Scientrier, le Cône du Borne à Saint-Pierre, le Cône du Giffre à Marignier.

Sur la préservation de la trame bleue, des grands types de zones référencées sont présentés dans le diagnostic : les masses d'eaux superficielles, y compris les cours d'eau et les masses d'eaux souterraines, les zones humides (inventaire départemental) ainsi que la trame turquoise.

Sur la ressource en eau, une attention particulière est portée :

- à la qualité de l'eau de consommation distribuée et du réseau de distribution.
- aux rejets industriels, agricoles, ... dans les réseaux d'assainissement des communes ou après traitement dans les milieux naturels

Aucun impact des aménagements de production d'hydro électricité ou de neige artificielle n'a été recensé à ce jour.

Sur l'assainissement,

- La majorité des effluents est collectée par un réseau collectif et traitée par plusieurs EPCI. Les EPCI compétent veillent à la qualité de ce réseau d'assainissement collectif et ont mis en place des SPANC.
- Les modalités de gestion des eaux pluviales sont assurées par les collectivités compétentes. Il faut demeurer vigilant sur les impacts de l'artificialisation sur les berges des cours d'eau (conserver des zones de divagation des cours d'eau) et les lits majeurs des cours d'eau (limiter / interdire les extractions de matériaux).

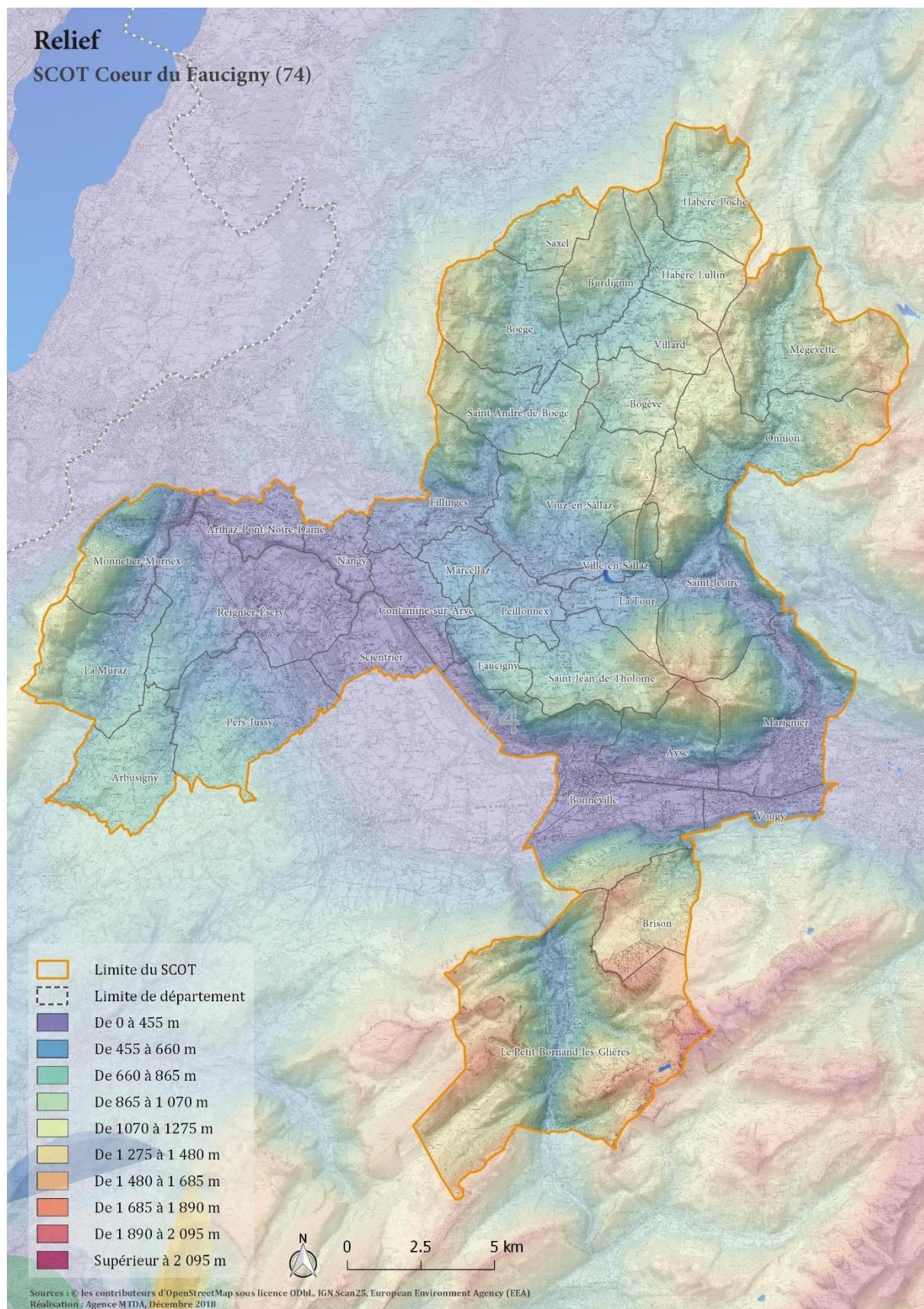
Ressources minérales

Topographie

Le territoire du SCOT CDF a une altitude qui varie de **400 m** au plus bas de la vallée de l'Arve à **2 408 m** pour le Pic de Jallouvre sur la commune de Glières-Val-de-Borne, point culminant du territoire. Les principaux massifs du territoire sont les chaînons des Préalpes (Les Voirons, Hirmentaz, les Brasses), la Chaîne du Bargy, le Plateau des Bornes et le Salève.

Le Môle, culminant à 1 863 m d'altitude, est un point central du territoire à l'écart des autres sommets du Chablais et des Bornes.

La principale vallée est celle de l'Arve, augmentée de ses principaux affluents, le Giffre, le Borne et la Menoge.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Plans et programmes structurants

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) Auvergne-Rhône-Alpes

Il est en cours d'élaboration.

Le Schéma Départemental des Carrières de Haute-Savoie

La demande en matériaux est très forte en Haute-Savoie du fait du nombre important de constructions. Le Schéma Départemental des Carrières (SDC), approuvé en septembre 2004, affirme la volonté d'utiliser préférentiellement des matériaux de carrières à des matériaux d'alluvions, ainsi que le recyclage, pour limiter l'impact environnemental.

Bénéficiant d'une richesse en matériaux alluvionnaires et roches massives, la Haute-Savoie dispose de sables et graviers, calcaires massifs et leurs éboulis, ardoise, granite, grès, gypse et dolomie (listés par ordre décroissant d'importance). Trois principales zones d'activité de BTP en Haute-Savoie sont recensées : Annemasse/Thonon-les-Bains (38% de la consommation de granulat), Annecy (37%) et Bonneville (25%).

Avec une consommation annuelle de granulats par habitant de 7,7 tonnes, supérieure à la moyenne nationale, la Haute-Savoie est un département très consommateur en granulats, principal matériau exploité localement.

Carrières sur le territoire

Rappel sur les besoins en granulats

Pour 2018, la Fédération du BTP de Haute-Savoie estime qu'il y a près de 3 millions de m³ par an de terres à évacuer des chantiers en Haute Savoie dont environ 240'000 m³ sur le territoire du SCOT Cœur du Faucigny.

La Fédération du BTP estime que 1 logement produit 250m³ de terre soit 25 camions de terres à évacuer.

Identification des gisements de matériaux et potentiels : en attente des données services de l'Etat.

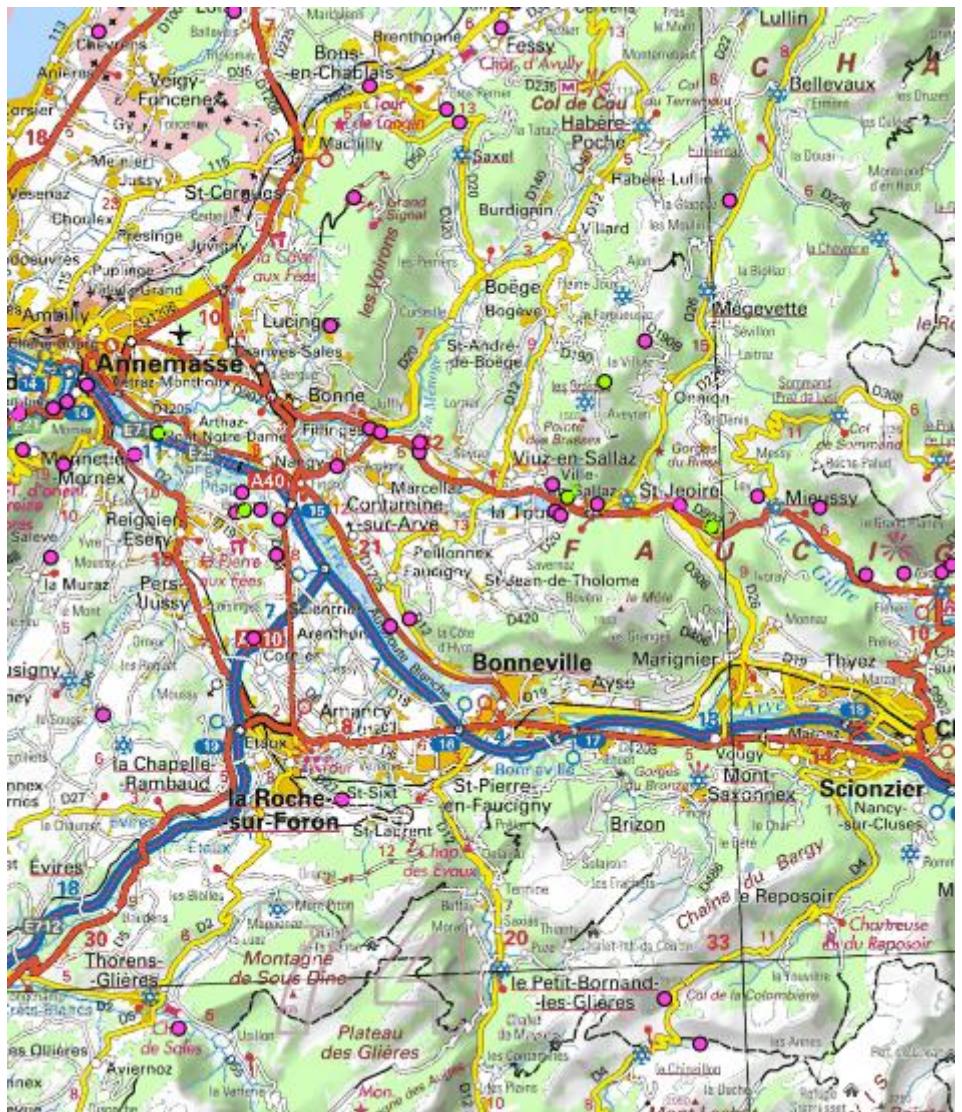
Plusieurs sites d'exploitation de matériaux sont présents sur le territoire ; certains d'entre eux sont fermés, notamment parmi ceux situés en milieux alluviaux.

Sur la fermeture des gisements de matériaux d'origine alluviale : le SM3A interdit l'exploitation des matériaux d'origine alluviale dans le lit de l'Arve.

Liste des carrières

Les carrières encore ouvertes à l'exploitation sont au nombre de 5 :

Commune / Carrière	Exploitant	Début d'exploitation	Fin d'exploitation	Type de gisement	Extraction
Saint-Jeoire Les Quevets Nord	SOCAVA	1983	2036	Gisements liés aux roches sédimentaires - calcaire	600 000 t/an
Saint-Jeoire Les Quevets	ROSSETTO	2009	2029	Gisements liés aux roches sédimentaires - calcaire	
La Tour Communal de Ville-en-Sallaz	ROSSETTO	1977	2027	Gisements liés aux roches sédimentaires - calcaire	150 000 t/an
Reignier-Esery L'Eculaz	DESCOMBES PÈRE ET FILS	1998	2024	Gisements liés aux roches sédimentaires – sable et gravier	90 000 t/an
Arthaz-Pont-Notre-Dame Vers les grands champs	BARBAZ	2012	2022	Gisements liés aux roches sédimentaires - alluvion sablo-graveleuse	



Carrières en activité et fermées sur le territoire du SCoT (Source : <http://infoterre.brgm.fr, consulté en février 2019>)

Identifier la carte des gisements potentiels : données à récupérer auprès de la DDT

Nuisances liées aux carrières

L'exploitation de carrières engendre de nombreuses nuisances, dues à l'extraction des matériaux, à leur traitement et à leur transport, dont principalement :

- les vibrations,
- le bruit,
- les retombées de poussières,
- la dégradation des routes empruntées et l'augmentation des risques d'accident.

L'implantation d'une carrière a également des impacts sur le plan paysager.

Ces nuisances sont subies par les riverains mais peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur l'agriculture (concurrence sur le foncier, impact de la poussière sur les cultures) et la biodiversité locale.

Les carrières peuvent également avoir plusieurs impacts négatifs sur l'eau avec le stockage de carburants, l'entretien des véhicules, le lavage des matériaux peuvent être à l'origine d'une pollution des eaux.

Des effets positifs peuvent cependant être attribués aux carrières :

- Développement de l'économie locale ;
- Diminution des transports en cas d'utilisation des ressources locales, donc de l'empreinte carbone de la construction et des travaux publics.

Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

« Les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sont des centres de stockage des déchets destinés à recevoir les déchets inertes. Ces déchets sont des déchets non susceptibles d'évolution physico-chimique (non toxique, non biodégradable, très peu soluble dans l'eau, non oxydable). Exemple : remblais, gravats... » (Source : SITA France)

Contexte départemental⁴⁸

Au niveau départemental, l'activité soutenue du BTP et le manque de sites de stockage rendent la gestion des déchets inertes excédentaires difficile. La proximité de la Suisse, qui exporte également des déchets inertes en Haute-Savoie en vue d'un stockage final rend le problème d'autant plus aigu. Durant les dernières décennies, nombre de dépôts "sauvages" ou de projets d'aménagement plus ou moins discutables ont donc été réalisés, impactant fortement les milieux naturels et agricoles de certaines parties du département.

Un plan de gestion des déchets issus de chantiers du BTP de la Haute-Savoie a été signé par le préfet en 2004. Il émet des recommandations pour une meilleure gestion des déchets inertes dans chaque canton "pour irriguer le territoire sans rendre prohibitifs les coûts de transport". Néanmoins, cette compétence a été transférée au conseil général de la Haute-Savoie, en application de la loi n°2010-788, dite "loi Grenelle 2" du 12 juillet 2010. Ce dernier a élaboré un projet de schéma départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP, soumis à enquête publique lundi 12 janvier au lundi 16 février 2015 inclus.

En outre, une charte départementale pour une bonne gestion des déchets du BTP a été signée en 2004 par les différents partenaires publics (État, CG74, association des maires, adjoints et conseillers généraux de Haute-Savoie) et privés (BTP 74, CAPEB, chambre des métiers de la Haute-Savoie...). Via cette charte, les signataires s'engagent par leurs actions à rationaliser les différentes filières de collecte et de traitement des déchets issus du BTP.

⁴⁸ Source : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Dechets/Dechets-du-BTP>

Décharges et sites pollués

Les rejets issus des décharges, sites et sols pollués constituent une problématique importante du territoire sur laquelle on observe toutefois un relatif déficit de connaissance.

Actuellement 9 sites pollués sont officiellement identifiés sur le périmètre (base de données BASOL). Ces pollutions historiques résultent principalement d'activités industrielles et de la mise en décharges passées des ordures ménagères. Ces sites ont presque tous fait l'objet d'un traitement et sont aujourd'hui surveillés et des restrictions d'usages sont mises en place. D'anciens sites industriels, nombreux sur le territoire, sont également susceptibles d'induire une pollution (base de données BASIAS).

Les renseignements issus des bases de données BASOL et BASIAS permettent de recenser la liste des sols potentiellement pollués sur un territoire. La base de données BASOL identifie les sites pollués les plus problématiques, et qui nécessitent un traitement particulier, mais inclut également ceux qui ont déjà fait l'objet d'un traitement de dépollution. La base de données BASIAS recense, quant à elle, l'ensemble des sites dont l'activité (actuelle ou passé) est « potentiellement » polluante. Il ne s'agit donc en aucun cas de site où la pollution est avérée.

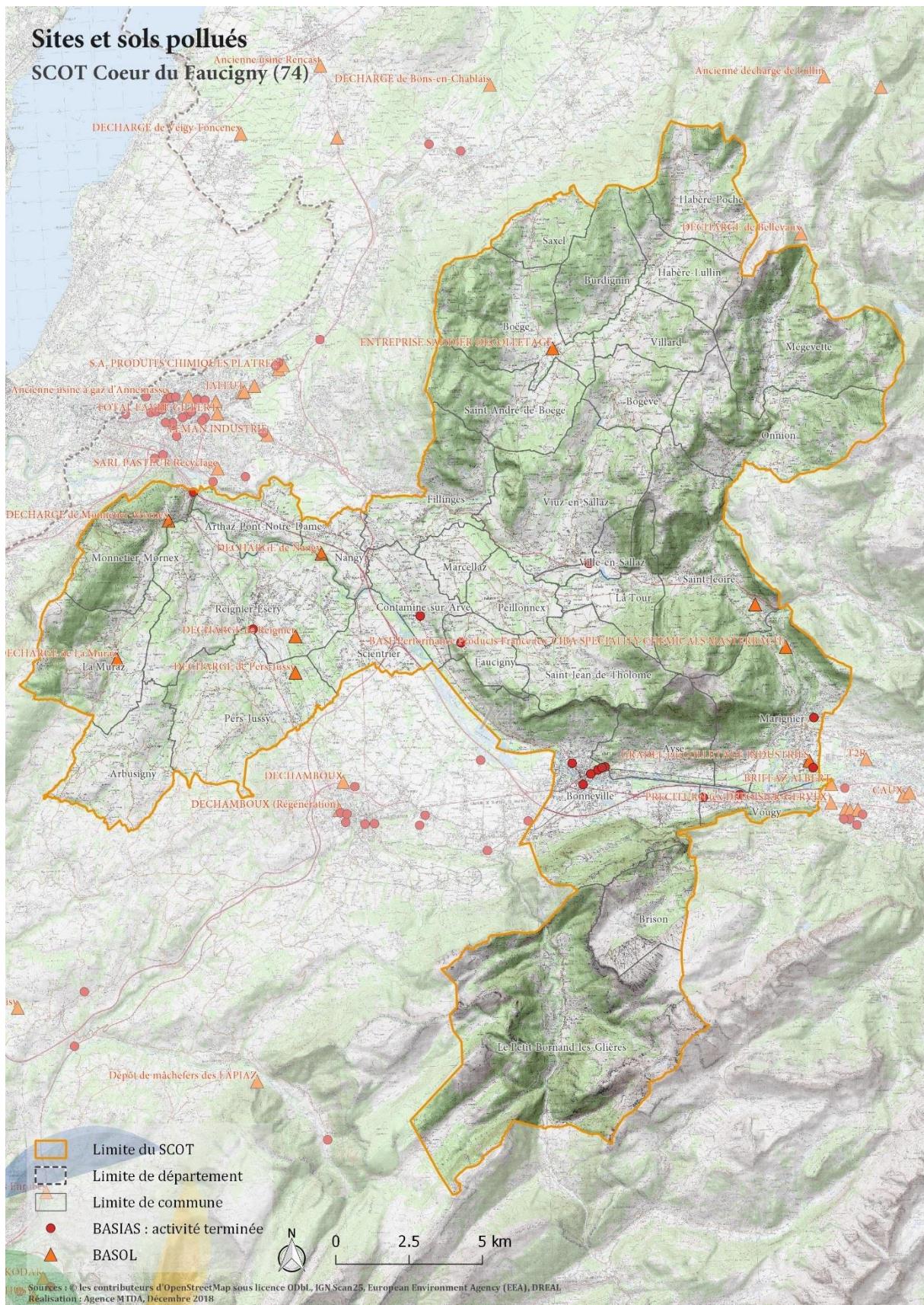
Les 9 sites pollués sur le territoire du SCoT sont localisés et présentés sur la carte et le tableau suivants. Ils correspondent principalement à des décharges dont certaines sont non autorisées ou d'anciens sites industriels. La plupart de ces sites ont été traités et sont surveillés.

Commune	Nom du site	Description du site	Etat du site
Boëge	ENTREPRISE SADDIER DECOLLETAGE	Cette entreprise a exercé des activités de décolletage au Chef-Lieu de la commune, de 1947 à 1995. Les terrains situés autour de la zone de stockage ont été atteints par des suintements huileux qui ont pollué les sols et la nappe.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Saint-Jeoire	CRASSIERS DE L'ANCIENNE USINE PECHINEY ELECTROMETALLURGIE DU GIFFRE	Le site est un ancien crassier de la société Pechiney Electro Métallurgie (PEM) qui a cessé toute activité (fabrication de ferro-alliages) au lieu-dit "Le Giffre" en 1994 (AP d'autorisation du 25 juillet 1977). Les deux décharges (petit crassier et grand crassier), qui ont reçu des scories et des laitiers de Mn et de Mo, ont été réhabilitées en 1997. Elles sont revégétalisées et clôturées.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Marignier	BASF Performance Products France (ex-CIBA SPECIALITY CHEMICALS MASTERBACH)	La société CIBA a exploité jusqu'en 1999 sur le site du Brolliet une unité de production de matières colorantes sous forme de mélanges liquides ou pâteux. Il s'agissait d'un petit site, comportant 2 bâtiments de 600 et 550 m ² , établis sur un terrain d'une surface de 2155 m ² environ. Sa mise en activité remontait au début des années 1960.	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
	GRADEL DECOLLETAGE INDUSTRIES	Le site est constitué de : <ul style="list-style-type: none"> - un bâtiment principal de plain-pied dans lequel sont développées les activités de productions (1 600 m²) et 	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans

		<p>administratives (184 m²) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un vestiaire, au sud-est du bâtiment principal ; - deux parcs de stationnement ; <p>L'usine a cessé ses activités depuis le 27 juillet 2005.</p>	l'immédiat
Pers-Jussy	DECHARGE de Pers-Jussy	<p>La commune a exploité, sans autorisation, de 1970 à 1996 une décharge d'ordures ménagères au lieu-dit "Les Esserts". Les dimensions sont d'environ 150 m de long sur 50 m de large et l'épaisseur des dépôts atteint 10 m. Compte-tenu de la morphologie de la décharge, il est estimé que le volume de déchets est d'environ 22 500 m³. Le site a été réhabilité entre 2005 et 2007 par la CCAS.</p> <p>La décharge a été créée sur une ancienne petite exploitation de marne et de pierre. Elle a été exploitée en rempilant le creux créé, puis en dôme.</p>	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Nangy	DECHARGE de Nangy	<p>La commune de Nangy entretient et exploite la décharge depuis 1965 (sans autorisation). Ce site était destiné à recevoir tous les déchets liés à la construction de l'autoroute A40. Il a ensuite été utilisé par la commune, puis le syndicat de voirie comme décharge municipale.</p> <p>Lors de l'ouverture du site, aucun système de protection n'a été mis en place. Exploitée en talus, les déchets étaient déposés directement sur le terrain naturel depuis la plate-forme. Durant cette période, la décharge a principalement reçu les ordures ménagères et les déchets divers de la commune. Aucun contrôle permanent des déchets n'était réalisé.</p>	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours
Reignier	DECHARGE de Reignier	<p>Le syndicat de voirie du canton de Reignier a exploité, sans autorisation, de 1956 à 1996 une décharge d'ordures ménagères dans la plaine des Rocailles. La décharge s'étend sur une zone d'environ 400 m de long sur 50 à 120 m de large et les déchets ont comblés un vallon naturel d'environ 5 m (ancien marais). Le site a été réhabilité de 2003 à 2008 par la CCAS.</p> <p>Les déchets stockés dans la décharge sont principalement des ordures ménagères et des déchets divers (encombrants, pneumatiques, etc.).</p>	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Monnetier-Mornex	DECHARGE de Monnetier-Mornex	<p>La décharge d'ordures ménagères de Monnetier-Mornex, d'une surface d'environ 2000 m², est implantée au lieu-dit "Les Creux".</p> <p>Le site, mis en place sur un talweg, est divisé en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la décharge morte : ancien dépôt d'inertes, autrefois utilisé par un pépiniériste pour entreposer quelques arbres et arbustes ; - la décharge, exploitée depuis 1973. 	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

La Muraz	DECHARGE de La Muraz	<p>La décharge d'ordures ménagères de La Muraz est implantée au lieu-dit "Vers le Moulin". Elle a été exploitée, sans autorisation, de 1970 jusqu'à 1998 et réhabilitée entre 2003 et 2007.</p> <p>Le front de la décharge présente un dénivelé important. De nombreux signes de glissement ont été repérés sur le site suite à la mise en place sans compactage des matériaux inertes.</p>	<p>Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours</p>
-----------------	----------------------	---	---

Les sites BASIAS sont nombreux sur le territoire, par exemple ils sont au nombre de 141 simplement sur la commune de Bonneville. Certains sont localisés sur la carte suivante.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MDP

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Problématique des décharges désaffectées

Outre les décharges autorisées et les sites pollués encadrés par la réglementation, les décharges désaffectées sont nombreuses sur le territoire et leur connaissance reste encore très hétérogène. Par exemple en bordure d'Arve, sur l'espace Borne – Pont de Bellecombe, 35 décharges sauvages ont été recensées dont 7 constituées de matériaux non inertes, pouvant présenter des risques de pollution de l'Arve, notamment liés aux hydrocarbures et aux métaux. Sur le Giffre, ces décharges sont encore peu connues. Ce type de décharges serait également présent sur les secteurs des bords de la Menoge. Ces décharges peuvent contaminer les nappes par percolation ou être à l'origine de pollutions en cas de crue par reprise des déchets. Le SM3A est en train de travailler sur cette thématique.

Une sensibilisation des habitants est nécessaire pour diminuer leur nombre. Par exemple, sur Viuz-en-Sallaz, la commune a nettoyé les cours d'eau et supprimé ces décharges depuis une dizaine d'années ; ce qui a permis aux habitants de prendre conscience du problème et de ne pas le reproduire.

Air Climat Energie

Qualité de l'air

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant de nombreuses incidences sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées, se retrouvent celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et tertiaire, de l'agriculture ainsi que celles issues de la production et de l'acheminement d'énergie.

Les données dans les parties suivantes sont issues d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et de l'OREGES (Observatoire de l'Energie et des Gas à Effet de Serre) Auvergne-Rhône-Alpes.

Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve

De nombreux dépassements des normes en vigueur (valeurs limites et valeurs cibles) ont motivé l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve pour la période 2012-2017. Il s'étend tout le long de cette vallée, de Chamonix à Contamine-sur-Arve. Sur le SCoT Cœur du Faucigny, le PPA concerne les communes de la CCFG et de la CCAS.

Ce périmètre constitue un milieu particulièrement sensible à la pollution atmosphérique en raison de la topographie (induisant une concentration dans un espace réduit de toutes les activités humaines et des émissions qui en résultent), de la météorologie qui peut limiter la dispersion atmosphérique, notamment en hiver en favorisant l'accumulation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère et de la concentration des activités humaines (habitat, industrie, transport) en fond de vallée.

Il en résulte que ce territoire appartient à l'une des 11 zones françaises pour lesquelles les objectifs en matière de qualité de l'air fixés par la Commission Européenne pour les particules fines PM10 ne sont pas respectés.

Le PPA s'articule en deux parties, la première établissant un diagnostic sur le territoire et la seconde exposant les différentes mesures prises pour la qualité de l'air. Finalement, trop peu de mesures inscrites dans le PPA 2012-2017 ont été appliquées de façon effective et l'objectif fixé n'a pas été atteint, puisque les normes européennes pour la qualité de l'air n'étaient toujours pas respectées au terme des 5 années de ce plan. L'élaboration d'un deuxième PPA est en cours de finalisation.

Une phase de concertation très large a eu lieu entre septembre 2017 et avril 2018, avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, entreprises, associations, médecins, scientifiques, services de la Préfecture, DREAL) et qui a permis de dégager des propositions concrètes. 12 mesures prioritaires ont été choisies pour le PPA2, dont les suivantes concernant directement le territoire du SCoT :

- **OBJECTIF SANTÉ**
 - 1 - Fixer comme objectif à atteindre en 5 ans une baisse des concentrations d'au moins 30% pour l'ensemble des polluants (PM10, PM2,5, NOx et BaP), afin de lutter contre la pollution chronique, qui est la plus néfaste à la santé.
- **INFRASTRUCTURES**
 - 2 - Cesser d'aggraver la situation et revoir chaque projet en le passant par un « filtre air et climat », que ce soit pour les projets routiers ou les projets d'urbanisation... Trop de routes sont encore en projet en Haute-Savoie et augmenteront la circulation et les émissions.
- **INDUSTRIE**
 - 4 - Effectuer des contrôles plus stricts des émissions industrielles, concernant l'ensemble des polluants émis (et pas seulement des particules), en toute transparence.
- **INCINÉRATION DÉCHETS**
 - 5 - Limiter l'incinération des déchets à ceux qui sont produits sur le territoire du PPA et non-recyclables ou valorisables, sans importation de déchets extérieurs à la vallée de l'Arve. Engager simultanément une démarche de réduction des déchets.
- **TRANSPORT MARCHANDISES**
 - 7 - Contrôler les poids lourds (AdBlue, poids, temps de conduite...).
- **MOBILITÉ DES PERSONNES**
 - 8 - Déployer le Léman Express au maximum de ses capacités et développer une offre en transports en commun en rabattement vers les gares.
 - 9 - Développer le vélo comme mode de déplacement, avec un « Plan vélo » pour les aménagements cyclables du quotidien en Haute-Savoie.
 - 10 - Harmoniser les offres de covoiturage, développer l'auto-stop sécurisé.
- **RÉSIDENTIEL**
 - 11 - Étendre le Fonds Air Bois aux énergies renouvelables.
 - 12 - Interdire les foyers ouverts ou appareils de chauffage au bois non performants dans les constructions neuves et imposer la remise à niveau des installations de chauffage au bois lors de vente de biens.

Gaz à effet de serre (GES)

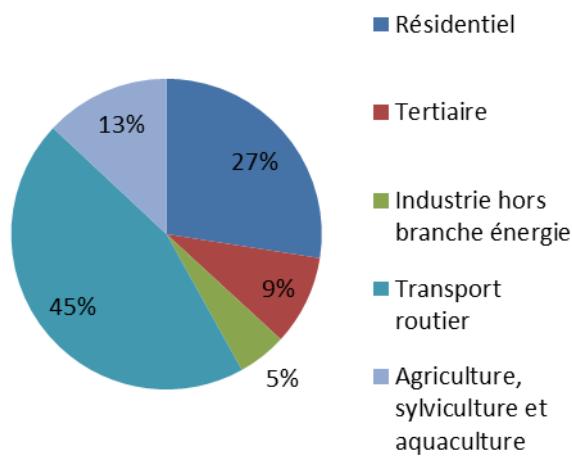
Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre. Les trois principaux GES sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

Le bilan annuel des émissions sur le territoire en 2015 représente 353 000 tonnes équivalent CO₂. Le transport routier est le premier secteur émetteur de carbone avec le recours important des habitants à la voiture individuelle, notamment pour les trajets domicile-travail. Le transit de fret routier est également important sur le

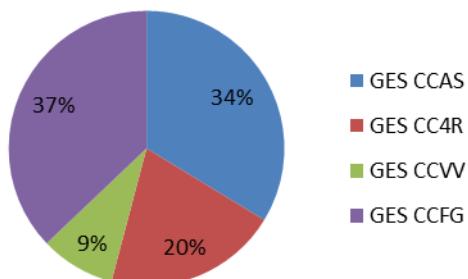
territoire avec la traversée de l'A40 menant en Italie. Ce secteur est suivi du secteur résidentiel, gourmand en chauffage du fait de certains logements anciens et mal isolés. Viennent ensuite l'agriculture et le tertiaire, puis l'industrie.

En toute logique, la CCFG qui contient le territoire le plus urbanisé du SCoT est la plus émettrice de GES avec notamment le passage de l'A40 dans la vallée. Cette autoroute impacte également la CCAS qui est la seconde communauté de communes du SCoT la plus émettrice de GES. La CC4R se retrouve ensuite avec 20% des émissions du territoire du SCoT, suivie de la CCVV qui est un territoire rural, peu émetteur de GES (voir graphiques ci-dessous). En rapportant les émissions en fonction de la population de chaque communauté de communes, la CCAS devient l'intercommunalité la plus émettrice de GES et qui est supérieure aux émissions par habitants sur tout le SCoT. Au contraire, les CCVV et CC4R sont inférieures aux émissions par habitants du SCoT.

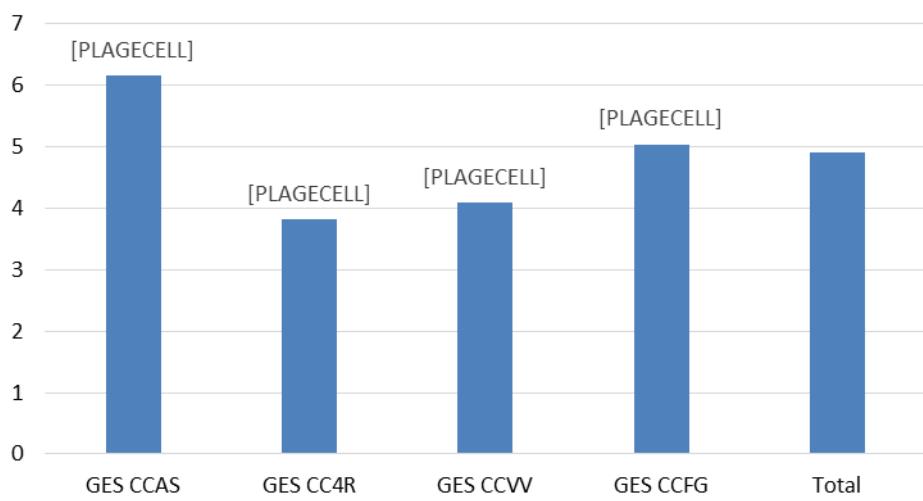
Emissions de GES par secteurs (2015)



Emissions de GES par communautés de communes (2015)



Emissions par habitants teq CO2/hab et % du poids démographique de chaque CC dans le SCoT

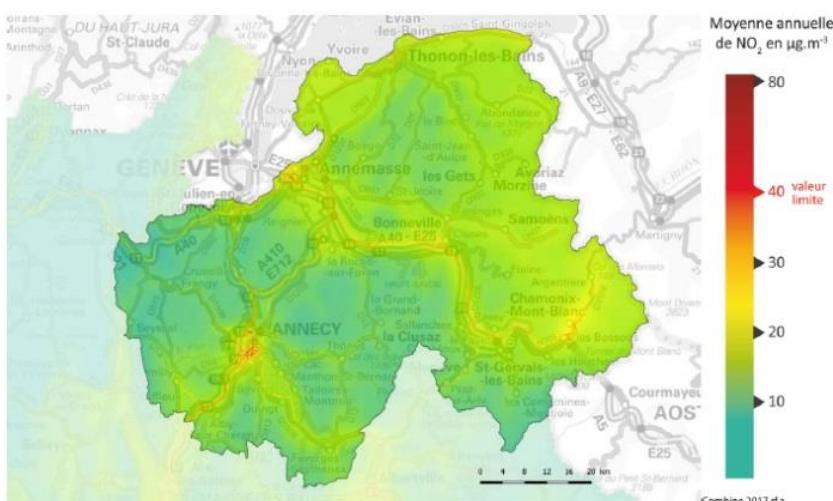


Oxydes d'azote

Les oxydes d'azote sont des gaz irritants. Le monoxyde d'azote (NO) produit par les activités humaines est formé lors d'une combustion à haute température. Il est principalement émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage). Au contact de l'air, le NO est rapidement oxydé en dioxyde d'azote (NO₂). Sous l'effet du rayonnement solaire, les NO_x sont également une source importante de pollution photochimique (à l'origine de la production d'ozone).

Sur le SCoT, les dépassements de la valeur limite (40 µg/m³) sont concentrés sur les axes routiers les plus importants, notamment l'A40. Les habitations à proximité de ces axes sont donc les plus touchées par ce polluant. Le reste du territoire présente une concentration de NO₂ plutôt faible.

Dioxyde d'azote (NO₂) – Moyenne annuelle



NO₂ (Source : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/)

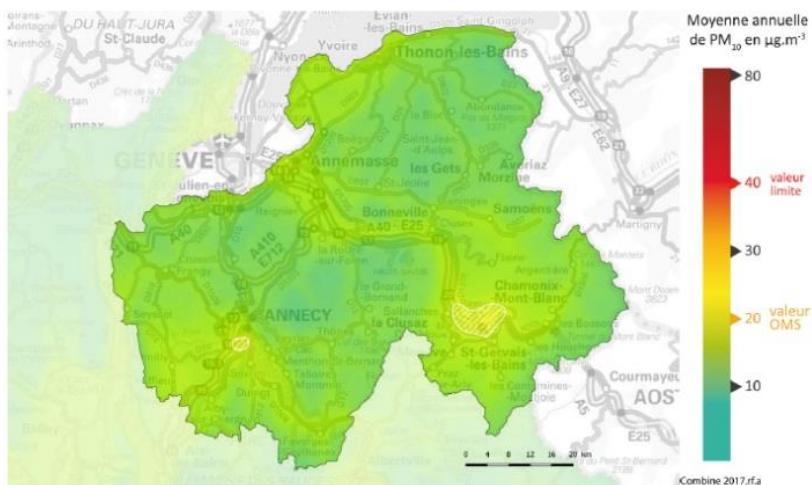
Refaire carte avec moyan_no2 « Moyenne annuelle de NO₂ en µg/m³ en 2017 ». Source WMS ATMO AURA

Particules en suspension

Les particules en suspension ont de nombreuses origines, tant naturelles (érosion des sols, pollens...) qu'humaines (trafic routier et, notamment, moteurs diesel, industries, chauffage individuel) et ont une grande variété de tailles, de formes et de compositions. Elles peuvent véhiculer de nombreuses substances comme les métaux. Les particules mesurées sont de deux catégories : celles d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10) et celles d'un diamètre inférieur à 2.5 micromètres (PM2.5). L'enjeu sanitaire concernant les particules est important avec des effets notables sur la santé.

La concentration annuelle de PM10 en 2017, ne dépasse pas la valeur limite de 35 µg/m³, même si elle est plus élevée au niveau des axes routiers.

Particules PM10 - Moyenne annuelle



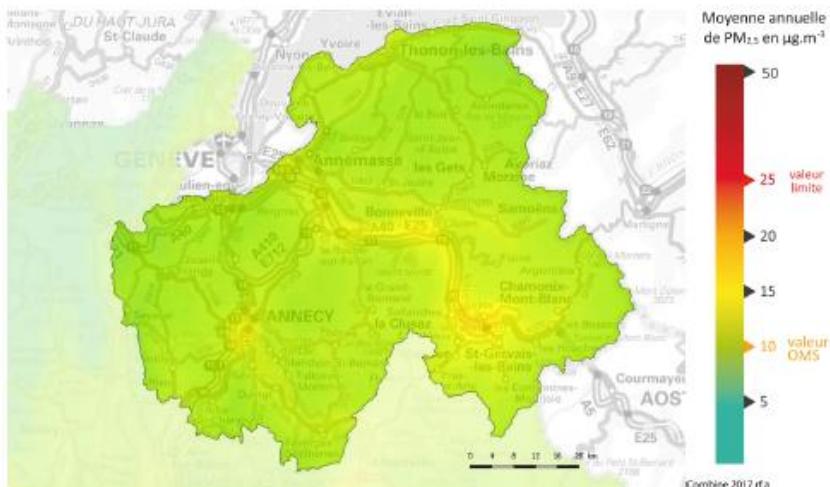
PM10 (Source : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

Refaire carte avec moyan_pm10 « Moyenne annuelle de PM10 en µg/m³ en 2017 ».

Source WMS ATMO AURA

Concernant les PM2.5, la valeur limite de 25 µg/m³ est dépassée ponctuellement sur l'A40. Le fond de la vallée de l'Arve est plus impacté que les zones plus rurales sur les reliefs.

Particules PM2.5 – Moyenne annuelle



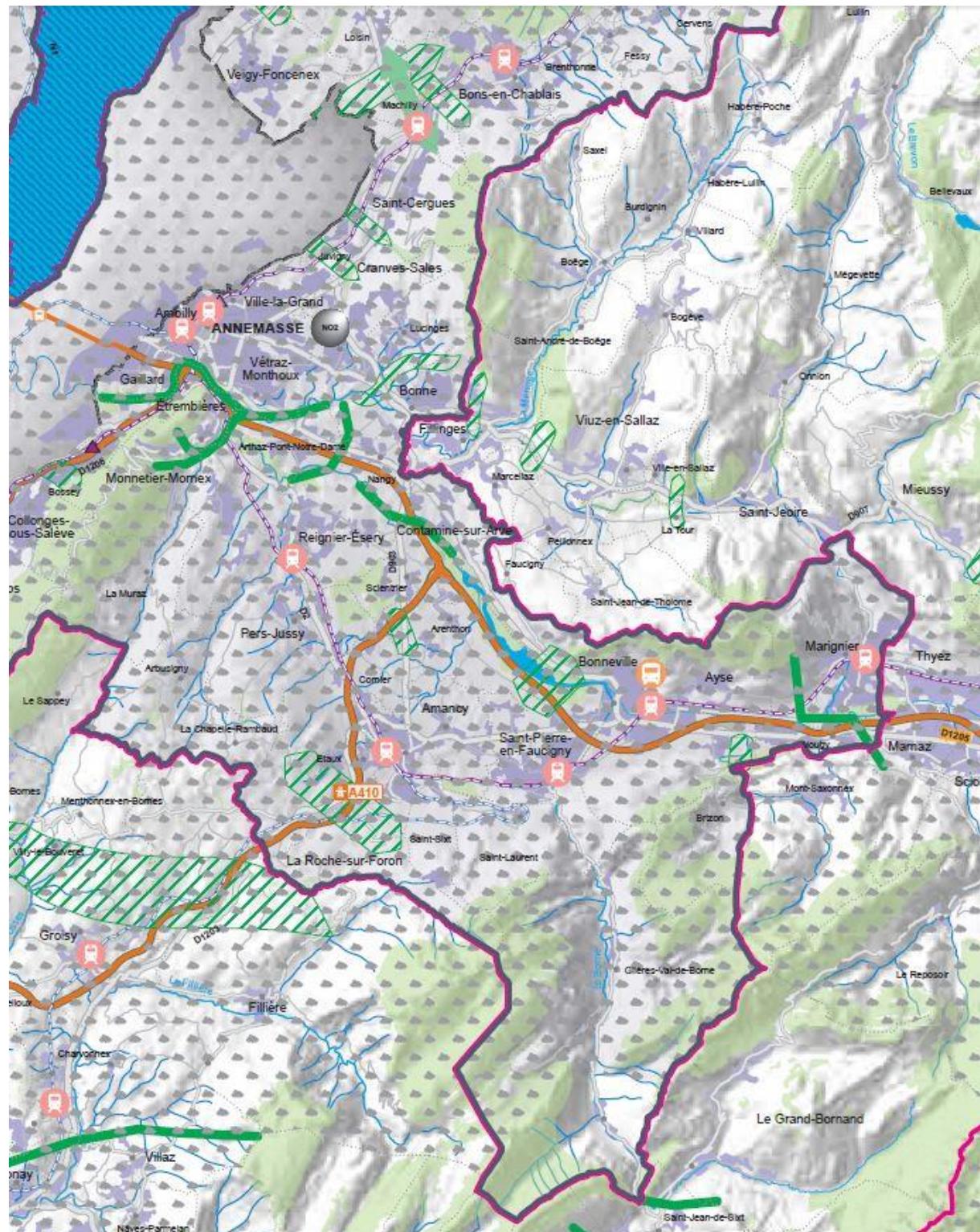
PM2.5 (Source : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

Refaire carte avec moyan_pm25 « Moyenne annuelle de PM2.5 en µg/m³ en 2017 ».

Source WMS ATMO AURA

Lissées sur l'année, les concentrations de particules fines ne paraissent pas alarmantes. Cependant la vallée de l'Arve présente des pics de pollutions aux particules fines qui affectent la santé des habitants. La source principale de ce type de pollution est le chauffage des habitations au bois, en seconde position vient le transport routier. Néanmoins, les transports demeurent un secteur crucial dans la mise en place d'une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air.

Le SRADDET classe la partie Sud du territoire (voir carte ci-dessous) en zone prioritaire pour agir sur les substances polluantes : PM10, NO2...



Zones prioritaires pour agir sur les substances polluantes :
PM10 (particules fines en suspension), NO2 (Dioxyde d'Azote), etc.

Extrait de la carte du SRADDET sur le territoire du SCoT (Source : SRADDET, projet arrêté)

Ozone

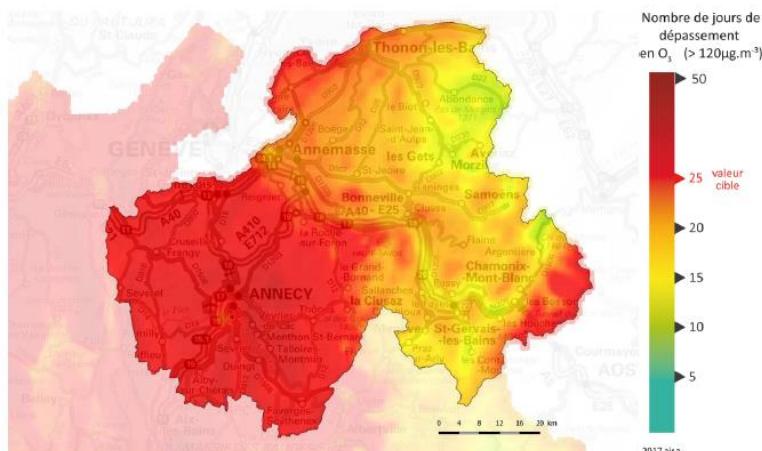
A très haute altitude, dans la haute atmosphère, l'ozone protège les organismes vivants en absorbant une partie des rayons UV. Mais à basse altitude, c'est un polluant qui irrite les yeux et l'appareil respiratoire, et qui a des effets sur la végétation.

L'ozone est un polluant qui pose problème essentiellement en été, car pour produire beaucoup d'ozone, la chaleur et un fort ensoleillement sont nécessaires. Ce polluant n'est pas directement émis dans l'atmosphère mais se forme par réaction chimique à partir d'autres polluants, en particulier les oxydes d'azote et les hydrocarbures, sous l'action des rayons UV du soleil.

La problématique de l'ozone est régionale. En effet, ses particularités chimiques engendrent une répartition géographique différente des autres polluants : l'ozone se retrouve en quantité plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

La carte suivante montre le nombre de jours de dépassement sur le territoire du SCoT (120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par an). La valeur cible de 25j de dépassement par an est dépassée pour plusieurs communes du SCoT, particulièrement dans la partie Sud-Est (partie rurale de la CCAS, Glières-Val-de-Borne, Brizon et le secteur du Môle). Les autres communes restent tout de même proches de cette valeur cible.

Ozone (O₃) – Valeur cible pour la santé



Ozone (Source : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

Refaire carte avec nbj_ozone_moy8h_120 « Nombre de jours de dépassement en O3 (> 120 µg/m³) en 2017 ». Source WMS ATMO AURA

Initiatives et projets

Compléter avec les actions PCAET CCAS et CCFG.

Concernant les impacts du chauffage au bois sur la qualité de l'air, le SM3A a lancé le Fonds Air Bois qui offre une prime à destination des habitants du territoire pour les encourager à remplacer leur cheminée ouverte ou leur ancien appareil de chauffage

au bois (antérieur à 2002) par un appareil récent et performant en matière d'énergie et de qualité de l'air.

Le covoitage se développe de plus en plus sur le territoire mais encore peu sur les parties les plus hautes (au-dessus de Findrol dans la Vallée Verte par exemple). Cependant, il a été remarqué que certains sites de covoitage ne sont pas aisés à utiliser (accessibilité...).

Pour diminuer les transports, le développement du télétravail est une autre piste à réfléchir. Mais aujourd'hui la couverture par la fibre reste insuffisante.

Climat

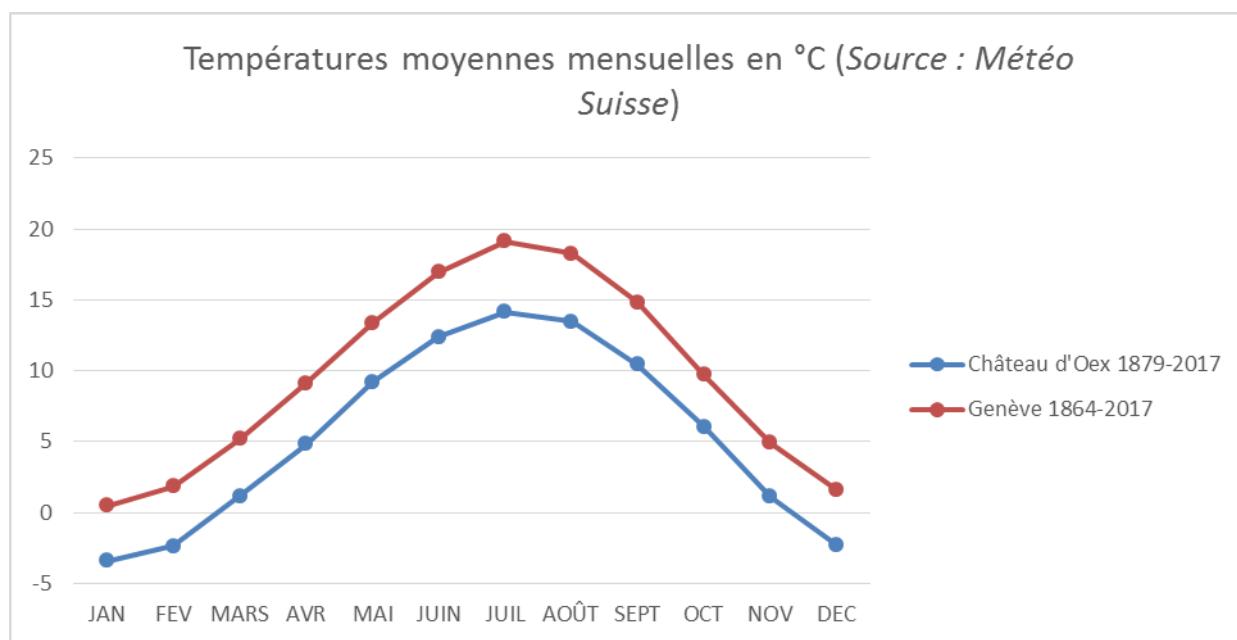
Climat montagnard

Le territoire bénéficie d'un climat montagnard continental qui subit des variations importantes selon le relief.

Les données présentées ici sont tirées des stations de Genève Cointrin et de Château-d'Oex de Météo Suisse qui sont comparables pour la première aux parties en fond de vallée du territoire et pour la seconde aux parties de moyenne montagne.

Températures

Les effets de versant et l'altitude peuvent donner des températures variées, qui ont pour point commun des amplitudes thermiques marquées (effet de continentalité).

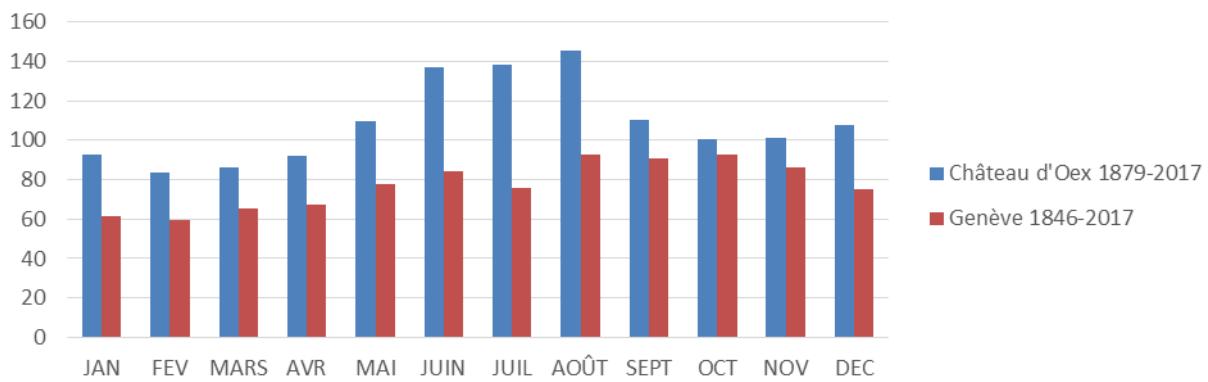


Précipitations

Le régime pluviométrique est subcontinental avec, pour les fonds de vallée, des précipitations plus importantes au printemps (mai-juin) et en automne (septembre à novembre). Pour les secteurs de moyenne montagne, les précipitations sont plus importantes en été (juin à août).

Sur le territoire, la nivosité (proportion des précipitations neigeuses par rapport au total des précipitations annuelles) est un paramètre important à prendre en compte dans la régulation de la ressource en eau. Une réserve se constitue ainsi en hiver qui se transforme en une source d'infiltration au moment de la fonte (ou des fontes) des neiges au printemps.

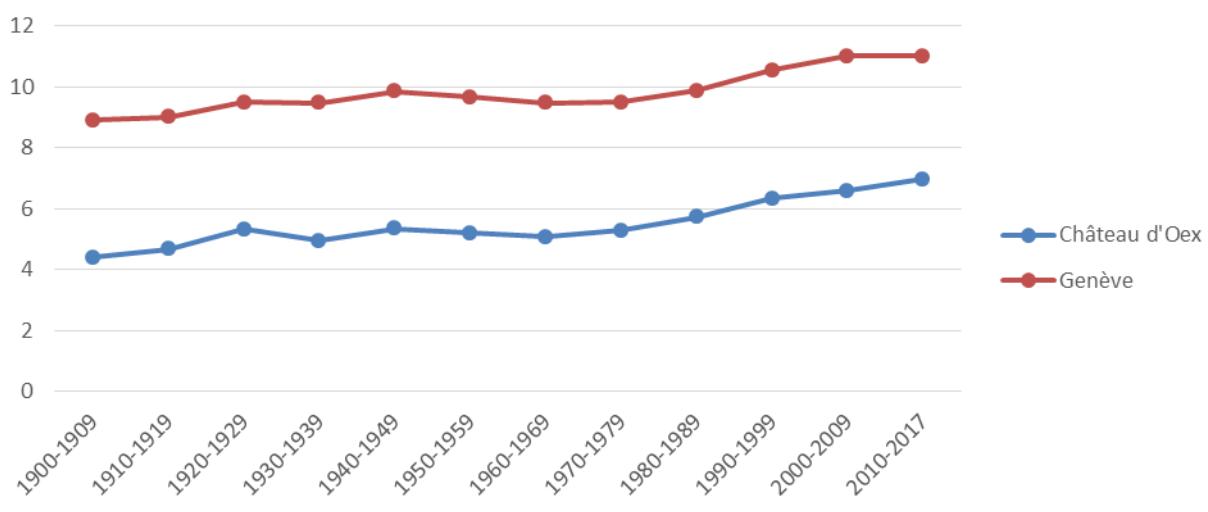
Précipitations moyennes mensuelles en mm (*Source : Météo Suisse*)



Changement climatique

En reprenant les données de Météo Suisse sur les stations de Genève Cointrin et Château d'Oex comparables au territoire, l'augmentation des températures depuis le début du XX^{ème} siècle est bien visible.

Températures moyennes annuelles en °C (*Source : Météo Suisse*)



Le réchauffement climatique global est d'ores et déjà visible sur le territoire et plusieurs éléments sont affectés dont l'enneigement. Selon Météo France, une diminution de l'enneigement assez uniforme est constatée depuis le début des années 1980 sur les Alpes du Nord : entre -20% et -30% sur les cumuls de neige vers

1 500 m, voire -40 % sur les hauteurs de neige dans les Préalpes vers 1 200 m. Cela impacte les stations de ski du territoire et l'économie touristique hivernale.

Ensuite, le régime hydrique des cours d'eau se voit modifié. En effet, la quantité de la ressource dans les cours d'eau reste identique mais sa répartition est différente.

A COMPLETER AVEC ETUDES SM3A

Le changement climatique a également des répercussions sur les milieux naturels et les écosystèmes associés. Ces derniers sont amenés à évoluer pour s'adapter à leur nouvel environnement (remontée des espèces en altitude et vers le Nord, modification de la phénologie⁴⁹...).

Enfin, les autres thématiques affectées par le réchauffement global sont les suivantes

- Intensification des risques naturels, notamment le retrait-gonflement des argiles et les risques d'inondations. Un nouveau risque naturel est également à craindre : le risque de feux de forêt (cf. chapitre sur les Risques naturels).
- La demande en énergie pour la climatisation est amenée à augmenter. Face à cette demande, le coût de l'énergie peut augmenter d'autant plus que les énergies fossiles se raréfient et que les énergies renouvelables mettent du temps à se développer.
- Des impacts sont également attendus sur la santé humaine avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules et des phénomènes de pollution à l'ozone.

PCAET Arve et Salève

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie (PCAET) de la communauté de communes Arve et Salève a été réalisé en 2018 et donne les tendances à venir sur le profil climatique de ce territoire :

- Augmentation de la température moyenne annuelle : jusqu'à +1.3°C d'ici 2050 et jusqu'à +2.4°C d'ici 2070
- Augmentation du nombre de journées d'été (température > 25°C) : jusqu'à 40 jours en 2050 et multiplié par 2 d'ici 2070 (26 jours actuellement)
- Augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur : jusqu'à 28 jours en 2050 et jusqu'à 50 jours en 2070 (14 jours actuellement)
- Diminution du nombre de jours de gel : diminution de 30% d'ici 2050
- Tendance à la baisse du cumul de précipitations en été
- Diminution de la part des précipitations neigeuses : de 30 à 50 % à 1800 m d'altitude pour le milieu et la fin du siècle

Ce profil climatique engendre des effets sur l'eau, les sols, les milieux naturels et la biodiversité, les forêts, l'agriculture et l'habitat et la population.

⁴⁹ Etude des variations des phénomènes périodiques de la vie animale et végétale, en fonction du climat.

Energie

Consommation d'énergie⁵⁰

Plans et programmes structurants

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), élaboré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été arrêté les 28 et 29 mars 2019.

Le SRADDET remplace le SRCAE et prend en compte ses objectifs. Les PCAET devront décliner les objectifs du SRADDET

Le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- **le développement des énergies renouvelables**

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

La CCAS et la CCFG se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial en 2017 : La démarche est coordonnée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français ; coordination de 7 PCAET qui avancent en parallèle et définissent une stratégie TEPOS avec la mise en commun d'actions d'échelle métropolitaine.

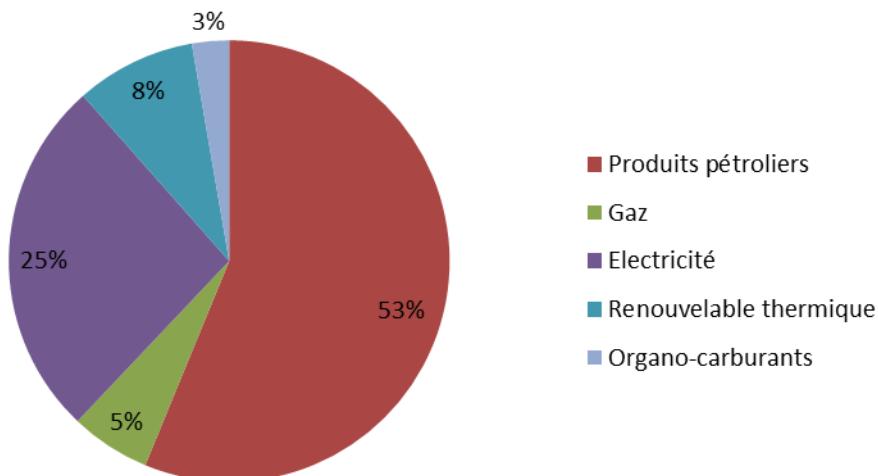
En 2015, le territoire a consommé 1764 GWh en énergie tous secteurs et tous types d'énergie confondus.

Consommation par source d'énergie

Les graphes suivants montrent les types d'énergie utilisés sur le territoire de manière globale, puis par secteurs.

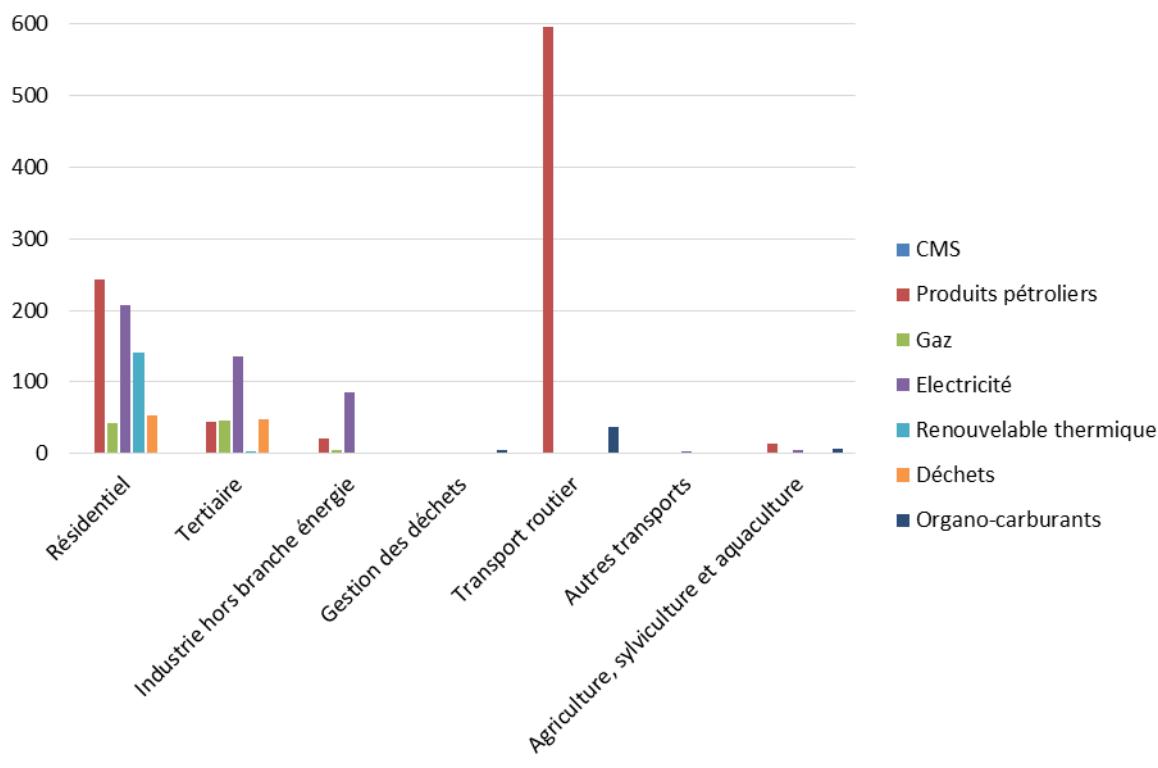
⁵⁰ La plupart des données présentées dans cette partie proviennent de l'OREGES (Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre) Auvergne-Rhône-Alpes

Consommation par type d'énergie en 2015



51

Types d'énergie utilisés par secteurs en 2015 (en GWh)



52

⁵¹ Renouvelable thermique : biomasse solide (essentiellement bois, mais aussi déchets de bois et déchets agricoles) et biogaz (incluant le gaz de décharge)

Organo-carburants : biocarburants

⁵² CMS : combustibles minéraux solides

Déchets : énergie issue de la combustion des déchets

Autres transports : autres moyens de transports que la transport routier (principalement ferroviaire)

Premières énergies en termes de besoins, les produits pétroliers concentrent plus de 50 % des consommations énergétiques, principalement sous la forme de carburant destiné aux véhicules de transport. L'habitat est le second secteur, le fioul domestique est la forme la plus communément utilisée pour le chauffage.

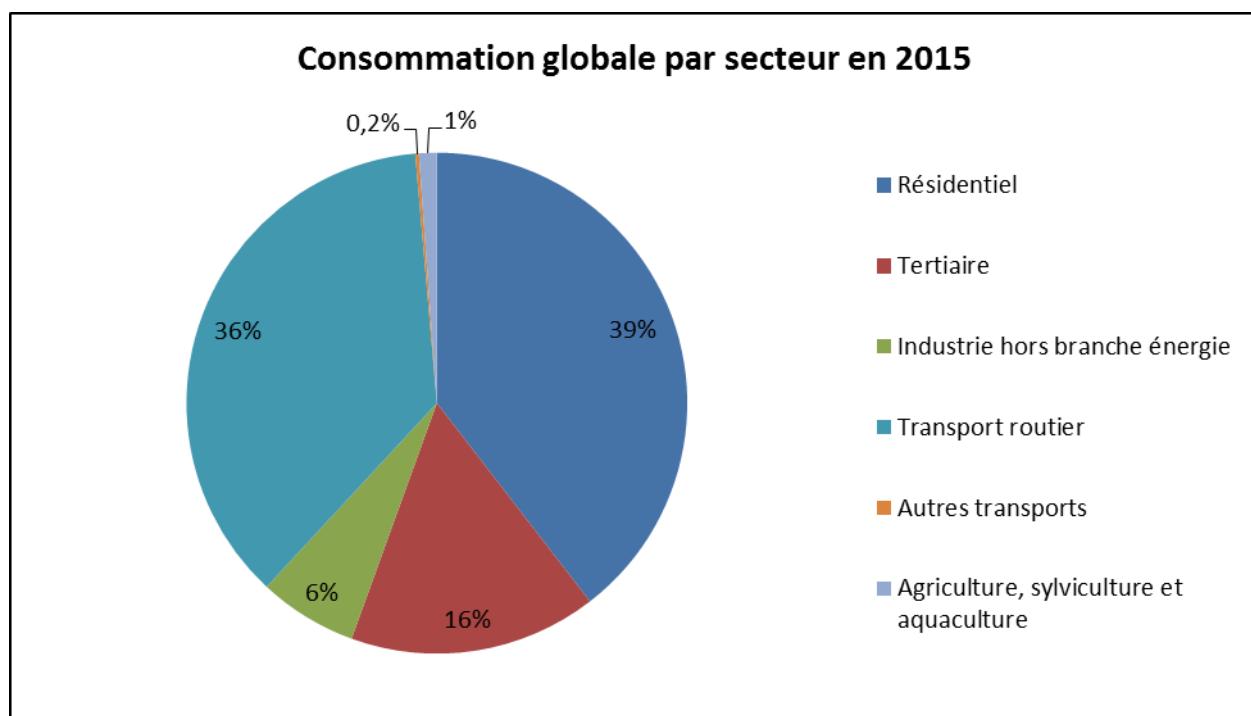
L'électricité vient ensuite pour 1/4 des besoins du territoire et se retrouve dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.

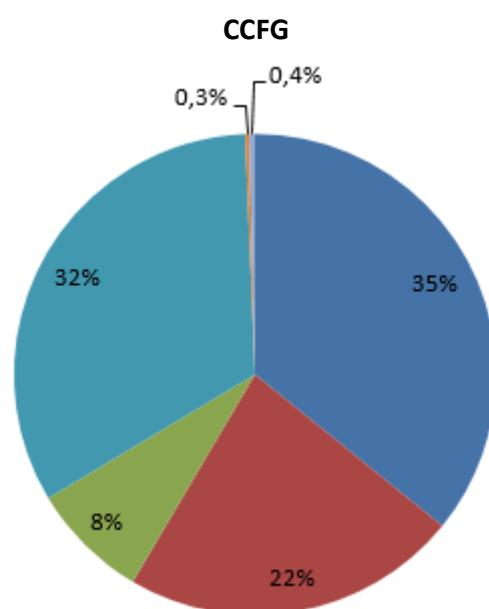
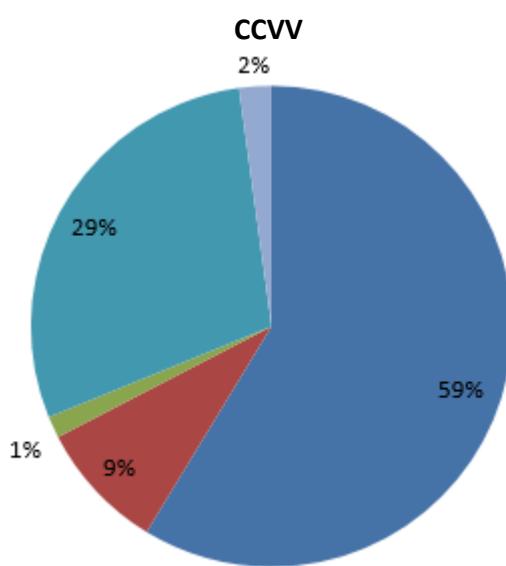
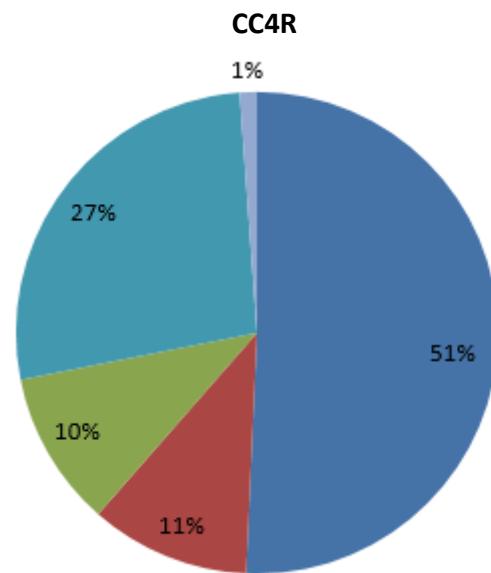
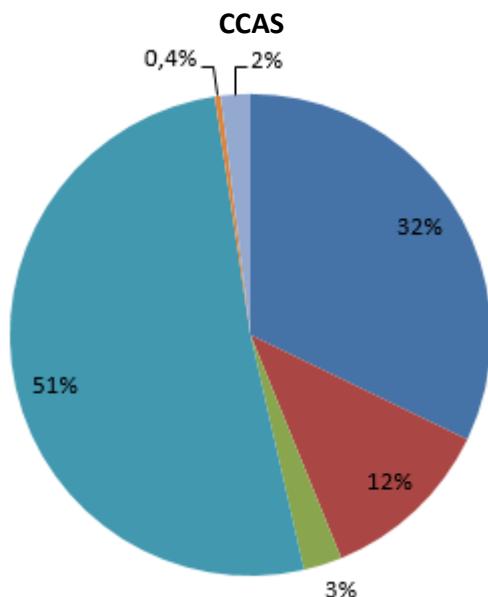
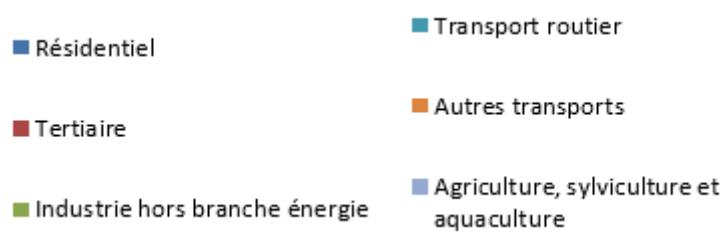
Ensuite, le renouvelable thermique est le troisième type d'énergie utilisé sur le territoire, et est utilisé presque uniquement pour le chauffage au bois des logements (bois-énergie).

Enfin, le gaz et les organo-carburants ne sont que très peu représentés, dans le résidentiel et tertiaire pour le premier et dans les transports routiers pour le second.

Consommation par secteurs

La consommation énergétique du territoire du SCoT par secteurs est présentée dans les graphes suivants.





Sur l'ensemble du territoire, le secteur le plus énergivore est le résidentiel, suivi de très près par celui du transport routier.

Pour la CCAS seulement, le transport routier est plus consommateur d'énergie que le résidentiel. Sont retrouvés ensuite par ordre décroissant : le tertiaire, l'industrie, l'agriculture et les autres transports.

Résidentiel

Le chauffage des habitations demeure le point de levier majeur afin de réduire la consommation d'énergie au sein du secteur résidentiel. Il correspond à plus de 70 % de l'énergie utilisée dans l'habitat.

Transport routier

Le transport routier est le second poste de consommation énergétique du territoire et représente pour certaines parties plus de la moitié des consommations énergétiques (sur la CCAS). La part des transports dans la consommation énergétique de CDF est légèrement supérieure à la moyenne nationale (36 % contre 32 %).

Cette consommation est due :

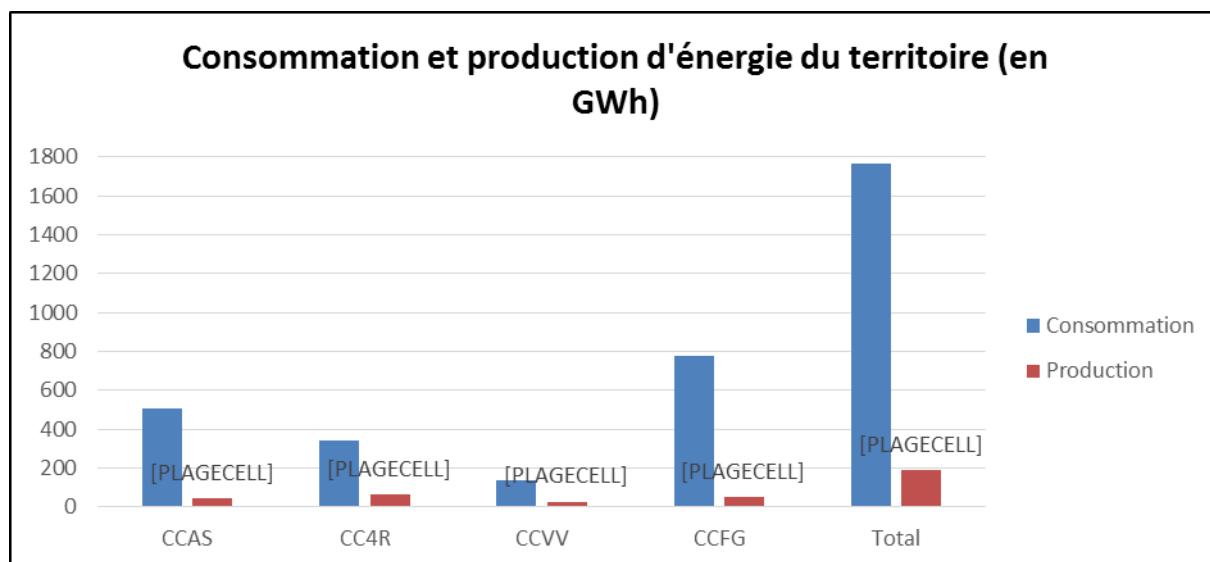
- Au transport de personnes (plus de 60 % par rapport au transport de marchandises) ; le territoire est très dépendant de l'utilisation de la voiture individuelle en particulier pour les trajets domicile-travail.
- Au fret.

Les ressources énergétiques locales

Production d'énergie

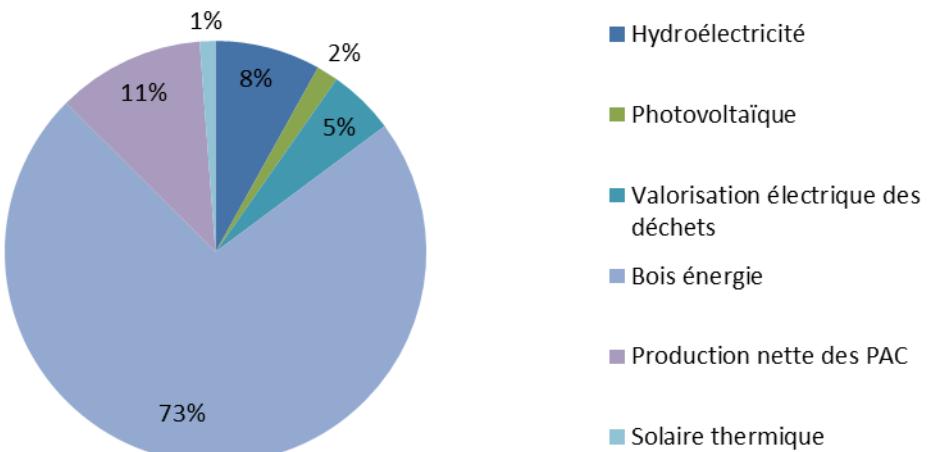
Le territoire est loin d'avoir une production suffisante pour répondre aux besoins énergétiques de la population.

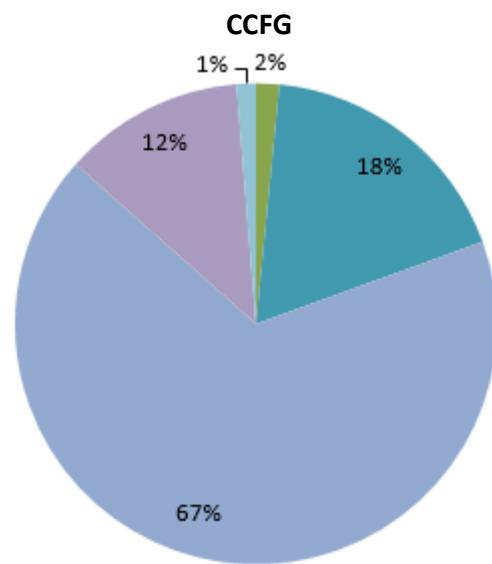
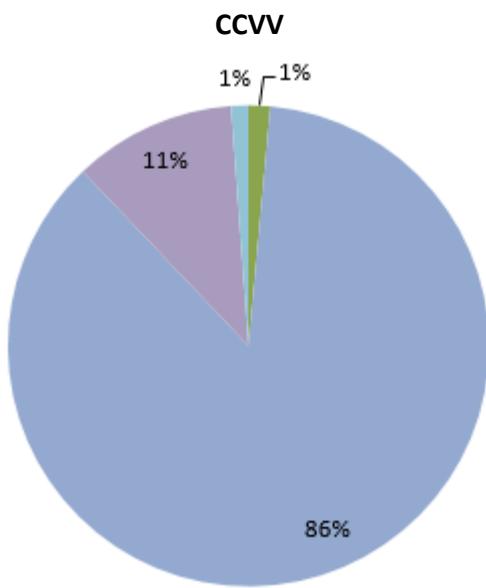
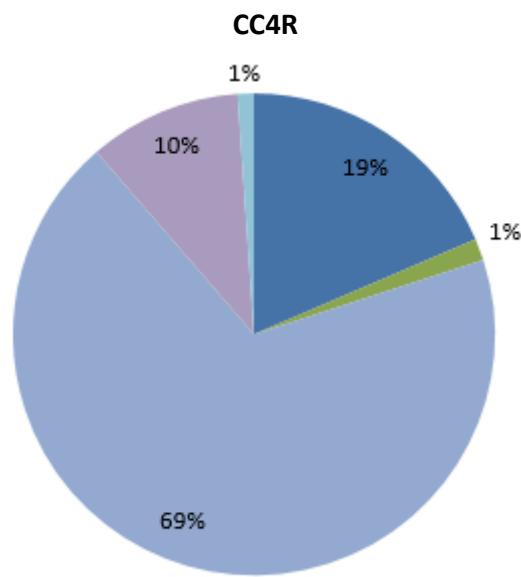
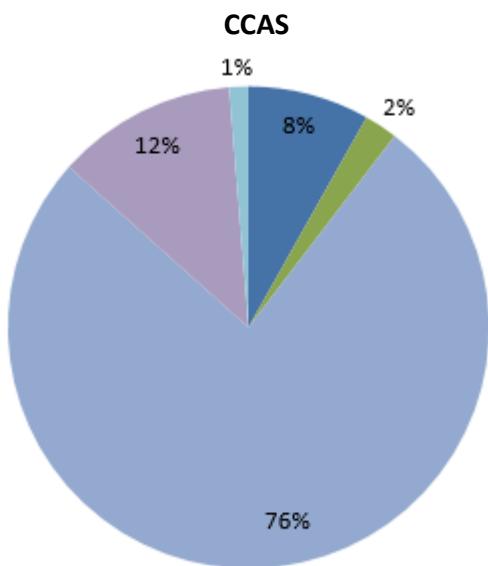
En 2015, seulement 11 % de l'énergie consommée est produite sur le territoire, le reste est importé. Ce pourcentage varie de 7 à 20 % selon la communauté de communes observée.



La production d'énergies renouvelables sur le territoire du SCoT correspond à 189 GWh répartie comme dans les graphes suivants.

Production d'énergie renouvelable en 2015





X

Le bois énergie

L'énergie renouvelable la plus représentative du territoire est le bois-énergie qui correspond à plus de 70% de la production (entre 67 et 86 % selon les communautés de communes).

Le bois énergie possède de multiples avantages et est un élément clé pour la transition énergétique du territoire. Energie renouvelable et neutre pour l'effet de serre, il permet de valoriser les bois issus de l'entretien des forêts et participe ainsi à la bonne gestion du patrimoine forestier. Ainsi, cette ressource, qui est importante sur le territoire, est à valoriser. Une chaufferie biomasse est installée notamment sur la commune de Reignier-Esery et exploite du bois local.

Vérifier la liste des chaufferies biomasse, réseau de chaleur, ...

La combustion du bois présente néanmoins un désavantage avec l'émission de polluants dans l'atmosphère, dont des particules fines ce qui pose des problèmes de qualité de l'air

La pompe à chaleur

La pompe à chaleur produit de l'énergie électrique à partir de l'air (aérothermie), de l'eau ou encore du sol (géothermie). Ces éléments emmagasinent une grande quantité de chaleur, inépuisable et propre, sans cesse renouvelée par le soleil, le vent et les précipitations.

Les pompes à chaleur produisent 11 % de la production d'énergies renouvelables.

Le SM3A interdit la géothermie : à compléter

L'hydroélectricité

L'hydroélectricité, elle, correspond à 8 % de la production concentrée sur la CCAS et la CC4R.

Sur la CCVV, il existe également des petites installations qui ne sont pas visibles dans les chiffres du fait de leur taille.

La centrale hydroélectrique de Bonneville a été inaugurée en avril 2017 et n'est pas prise en compte dans les données OREGES datées de 2015.

L'incinération des déchets

Pour 5 % de la production d'énergie renouvelable du territoire (18 % de la CCFG), l'usine d'incinération des déchets ménagers de Marignier produit de l'électricité à partir de la combustion des déchets.

Evolutions récentes et projets

Un projet de chaufferie biomasse collective est en cours sur la commune de Saint-Jeoire. Elle permettra d'alimenter à partir d'un réseau de chaleur le collège, l'école maternelle, l'école primaire, le gymnase ainsi que 3 bâtiments de logements sociaux.

Le solaire

La production d'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) est infime sur le territoire (3 %). Elle constitue cependant une ressource non négligeable et facilement mobilisable (sur les toitures des bâtiments agricoles et industriels par exemple). Cependant, leur rendement est parfois faible en raison de défaut lors de leur installations (orientation, raccordement...) et pose question.

L'éolien

Concernant l'énergie éolienne, elle n'est pas présente sur le territoire et constitue un potentiel quasi nul, le SRE n'ayant pas classé de zone de développement de l'éolien sur le SCoT.

La méthanisation

Une énergie renouvelable non visible sur les statistiques de 2015 car encore marginale est la méthanisation. Ainsi, aujourd'hui, des projets de stations de méthanisation sont à l'étude sur les communes de Marignier, Bonneville et d'autres communes du territoire. Cependant, sur ces projets et sur les stations de méthanisation existantes, la mutualisation des déchets méthanisables est difficile à mettre en œuvre en concordance avec la réglementation française (boues de stations d'épuration, sous-produits ou coproduits de la fabrication du fromage...). L'installation d'une unité de méthanisation est en cours d'étude en lien avec la station d'épuration de Scientrier.

A retenir

Compléter : air, climat

Sur la consommation d'énergie

Les plus gros consommateurs d'énergie sont le résidentiel et le transport ; ils consomment respectivement 39% et 36% du total des énergies consommées.

Des initiatives locales à soutenir : Sur le territoire SCOT CDF, il existe plusieurs outils réglementaires et actions mis en œuvre pour améliorer la consommation énergétique des logements (des compléments au chapitre « Urbanisme – Logements »)

Un autre levier d'actions est relatif au transport avec la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (des compléments au chapitre « Mobilité-Infrastructures »).

Sur les ressources énergétiques locales

Un potentiel en ressources locales à valoriser : le solaire, la filière bois, l'hydroélectricité, la combustion des déchets, ...

Des initiatives locales

- De la filière bois : introduire les conclusions du CT n°3 – 5 juin 2019 / rôle du fond Air-bois
- De l'hydroélectricité, exemple de la centrale hydroélectrique de Bonneville / quelle offre ?
- Du solaire : point sur les actions de CitoyEnergie

Risques

définitions

Les phénomènes actifs et risques associés

Faire un rappel sur les documents synthétiques communaux (DCS) et les cartes des aléas

Risques naturels

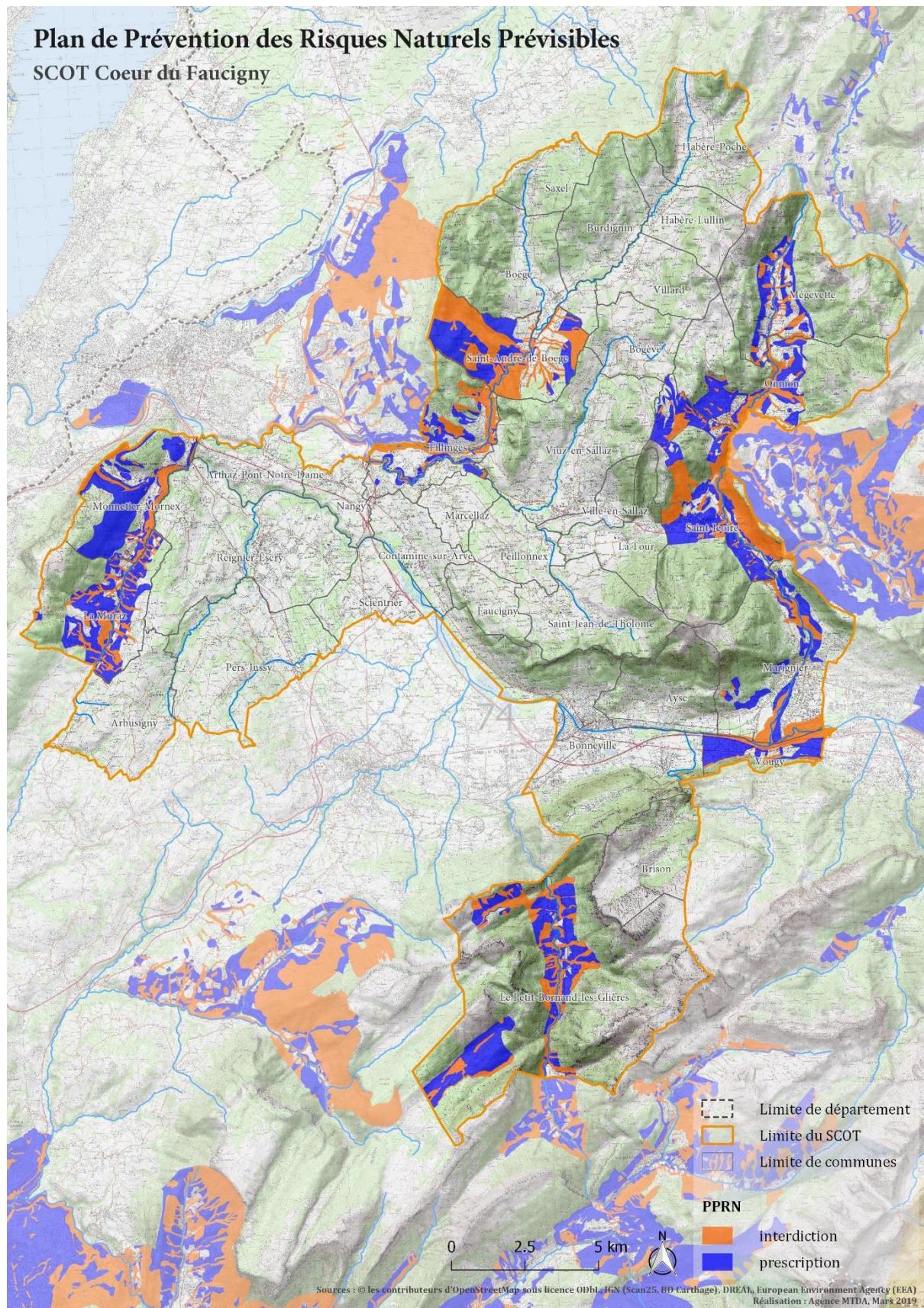
Liste des communes ayant un PPRNP approuvé (Source : <http://www.georisques.gouv.fr>).

Les communes surlignées en couleur sont celles disposant d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP). Ces PPRNP définissent un plan des zones à risques sur les communes concernées ainsi qu'un règlement associé à chacune des zones définissant les prescriptions de constructibilité pour l'ensemble des risques naturels listés dans le tableau ci-dessous. La plupart de ces plans sont anciens et ont été approuvés dans les années 1990 même si certains ont fait l'objet de mises à jour.

Commune	Inondation	Mouvement de terrain	Séisme	Avalanche
Faucigny	X	X	X	
Fillinges	X	X	X	
Marcellaz-en-Faucigny			X	
Peillonnex	X	X	X	
Viuz-en-Sallaz		X	X	
Mégevette	X	X	X	X
Onnion	X	X	X	X
Saint-Jeoire-en-Faucigny	X	X	X	X
Saint-Jean-de-Tholome	X	X	X	X
La Tour	X	X	X	
Ville-en-Sallaz			X	
Boëge	X	X	X	
Bogève	X	X	X	
Burdignin		X	X	
Habère-Lullin	X	X	X	
Habère-Poche		X	X	
Saint-André-de-Boëge	X	X	X	
Saxel		X	X	
Villard		X	X	
Ayze	X	X	X	X
Bonneville	X	X	X	X
Brizon		X	X	X
Contamine-sur-Arve		X	X	X
Marignier	X	X	X	X
Glières-Val-de-Borne	X	X	X	X

Vougy	X	X	X	
Arbusigny		X	X	
Arthaz-Pont-Notre-Dame	X	X	X	
Monnetier-Mornex-Esserts-Salève	X	X	X	
La Muraz		X	X	
Nangy			X	
Pers-Jussy	X	X	X	
Reignier-Esery		X	X	
Scientrier			X	

La carte suivante montre les zonages règlementaires des communes disposant d'un PPRNP.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Certaines communes sont également concernées par le PPR inondation de l'Arve et celui du Giffre. Ce point est développé dans la partie suivante.

Risque inondation

Types d'inondation

Les inondations peuvent être de plusieurs types :

- Inondation de type torrentiel : lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes.
- Inondation de type ruissellement pluvial urbain ou périurbain : l'imperméabilisation du sol par les aménagements ainsi que certaines pratiques culturelles limitent l'infiltration des eaux et augmentent le ruissellement. Ceci peut occasionner la saturation et le refoulement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues (temps de montée des eaux parfois inférieure à une heure).
- Inondation de type plaine : lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux. Une inondation de plaine est une submersion d'une zone par suite du débordement des eaux d'un cours d'eau de plaine.
- Inondation par remontée de nappe : dans un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol.

Sur le territoire, les inondations sont principalement dues à des débordements de cours d'eau (l'Arve notamment). Sur les communes situées sur les reliefs, des inondations de type torrentiel peuvent avoir lieu.

Des documents réglementaires : PGRI, TRI, PPRi

Plusieurs moyens sont mis en œuvre afin de garantir la protection des biens et des personnes du risque inondation

- le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée 2016-2021,
- le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) Annemasse-Cluses et la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI),
- les PPRi de l'Arve et du Giffre
- et les PPRNP.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée 2016-2021

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) pour la période 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 décembre 2015. Il assure l'encadrement de la politique de prévention des inondations en orientant la manière d'utiliser les outils de prévention des inondations.

Son contenu est en partie lié à celui du SDAGE sur les volets gestion de l'aléa et gouvernance. Il apporte de plus la sécurité des ouvrages hydrauliques et la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, la prévision, la gestion de crise et la culture du risque.

Les grands objectifs de gestion des inondations du PGRI sont les suivants :

- **Grand Objectif n°1** : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.
- **Grand Objectif n°2** : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
- **Grand Objectif n°3** : Améliorer la résilience des territoires exposés.
- **Grand Objectif n°4** : Organiser les acteurs et les compétences.
- **Grand Objectif n°5** : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) et la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Plusieurs communes du territoire appartiennent au Territoire à Risque d'Inondation (TRI) Annemasse-Cluses. Le périmètre du TRI, constitué de 46 communes autour des bassins de vie d'Annemasse et de Cluses, a été précisé pour tenir compte de certaines spécificités du territoire (dangerosité des phénomènes, cohérence hydraulique, pression démographique ou saisonnière, caractéristiques socio-économiques...). Compte-tenu de l'état des connaissances disponibles sur le TRI, la cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements de l'Arve, du Giffre et du Foron de Gaillard.

Plusieurs cartes de surfaces inondables ont été élaborées dans le cadre du TRI :

- Des **cartes des surfaces inondables** de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême) pour les débordements de cours d'eau : elles représentent l'extension des inondations, les classes de hauteurs d'eau, et le cas échéant les vitesses d'écoulement. Selon les configurations et l'état des connaissances propre à chaque cours d'eau.
- Des **cartes de synthèse des surfaces inondables** des différents scénarios pour les débordements de cours d'eau : elles représentent uniquement l'extension des inondations synthétisant sur une même carte les débordements des différents cours d'eau selon les 3 scénarios.
- Des **cartes des risques d'inondation** : elles représentent la superposition des cartes de synthèse avec les enjeux présents dans les surfaces inondables (bâti ; activités économiques ; installations polluantes ; établissements, infrastructures ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise).
- Des **tableaux d'estimation des populations** potentiellement touchées par commune et par scénario.

Ensuite, la SLGRI est un **document de planification** propre aux risques sans portée juridique, qui doit fixer les objectifs de réduction des conséquences dommageables

sur les TRI en déclinaison des cadres régionaux (PGRI) et nationaux. Sur le secteur de l'Arve, le Préfet coordinateur a identifié la SLGRI du « Bassin de l'Arve » correspondant au périmètre du SAGE de l'Arve.

Elle a été réalisée par le SM3A et comporte les parties suivantes :

- **Partie 1**: elle précise le contenu des deux démarches de planification (SAGE/SLGRI), leur organisation réglementaire et institutionnelle et leur articulation à l'échelle nationale, régionale ou locale.
- **Partie 2**: elle établit un **état des lieux du territoire, les perspectives d'évolution et la cartographie des risques** issues des travaux conduits et validés par l'Etat sur les TRI en 2013.
- **Partie 3**: elle fixe les objectifs de la SLGRI (communs avec ceux du SAGE) et établit le tableau de correspondance avec les objectifs du PGRI, entré en vigueur en 2015, afin de répondre aux obligations de concordance entre le PGRI et ses déclinaisons locales.
- **Partie 4**: elle fixe les dispositions de la SLGRI et les cartes qui s'y rapportent (communes au SAGE).

Les PPRi de l'Arve et du Giffre

Quels sont les types d'inondation identifiés dans ces documents ?

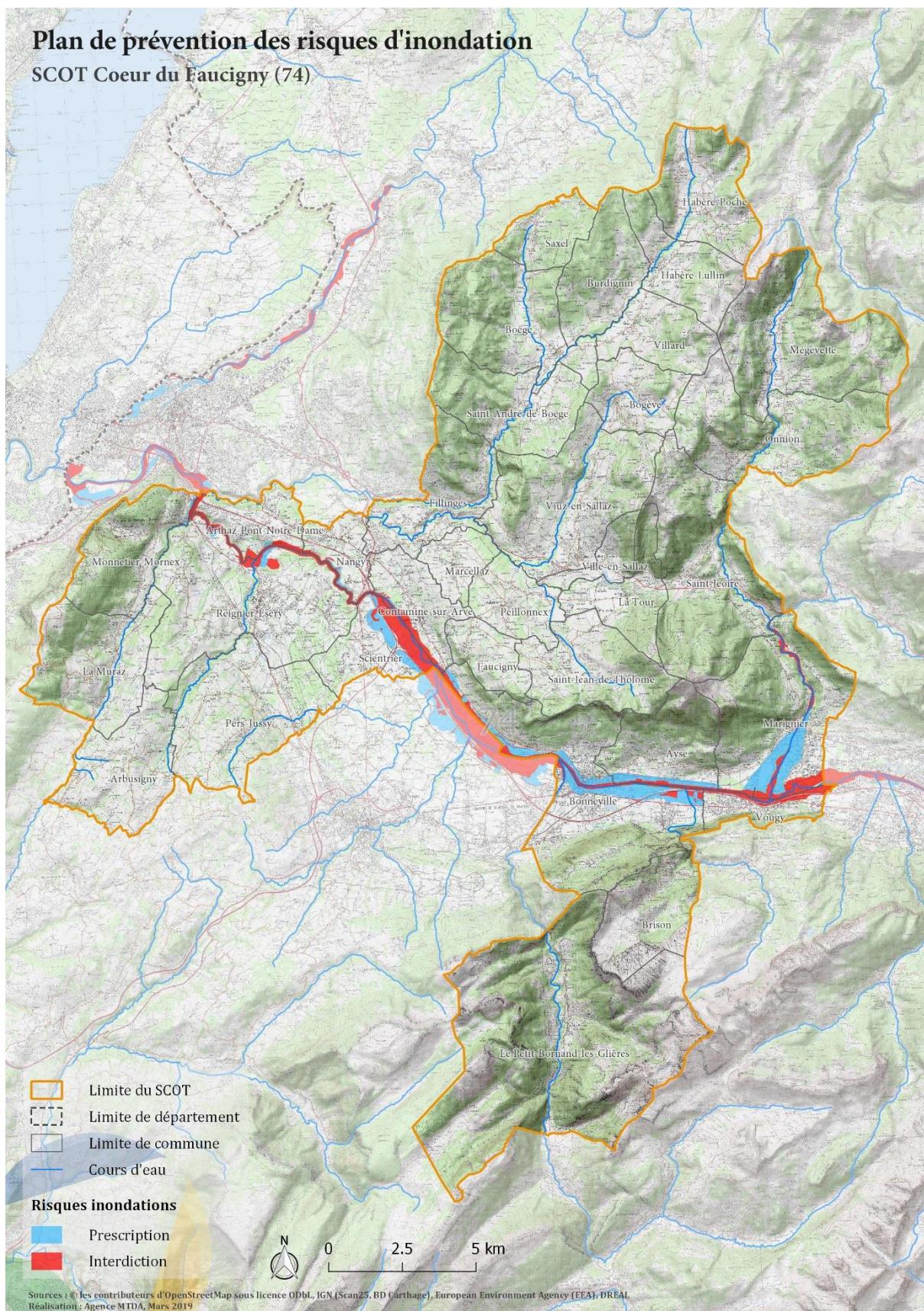
Le territoire est couvert par deux PPRi, celui de l'Arve qui concerne 10 communes du SCoT et celui du Giffre qui lui ne concerne que la commune de Marignier. Le PPRi de l'Arve a été approuvé le 19 novembre 2001 et délimite deux types de zones :

- Zone rouge : inconstructible sauf exception ;
- Zone bleue : constructible sous condition.

Le PPRi du Giffre a été approuvé le 28 juin 2004 et sa révision partielle le 18 juin 2009. Il définit les mêmes types de zones que celui de l'Arve en séparant la zone bleue en deux types :

- Zone bleu foncé : risque moyen, constructible sous condition ;
- Zone bleu clair : risque faible, constructible sous condition.

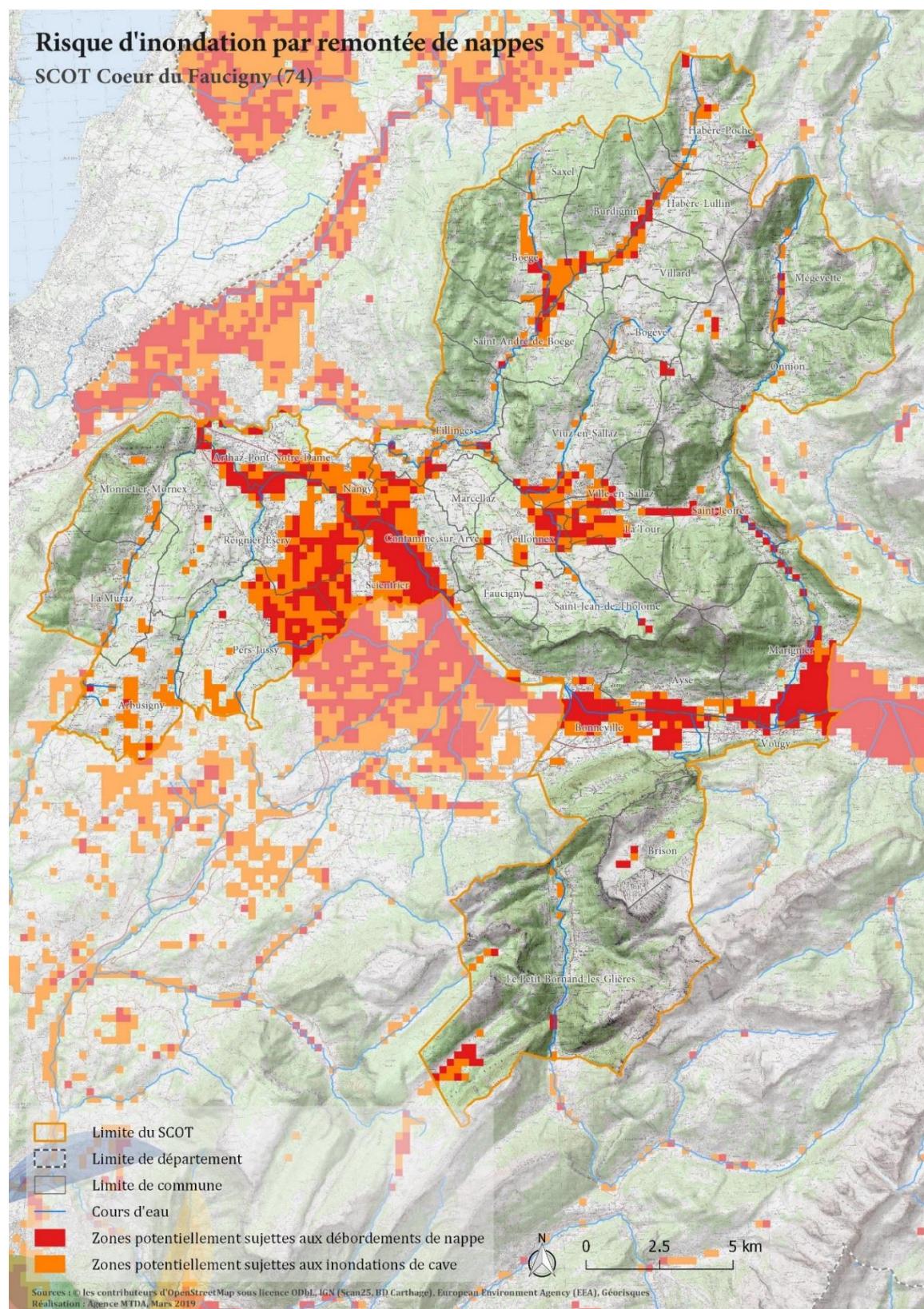
Les règlements de ces PPRi définissent les prescriptions à appliquer à chacune de ces zones.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Les inondations type remontée de nappes

Le territoire est également soumis à un risque d'inondation par remontée de nappe, principalement en fond de vallées.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

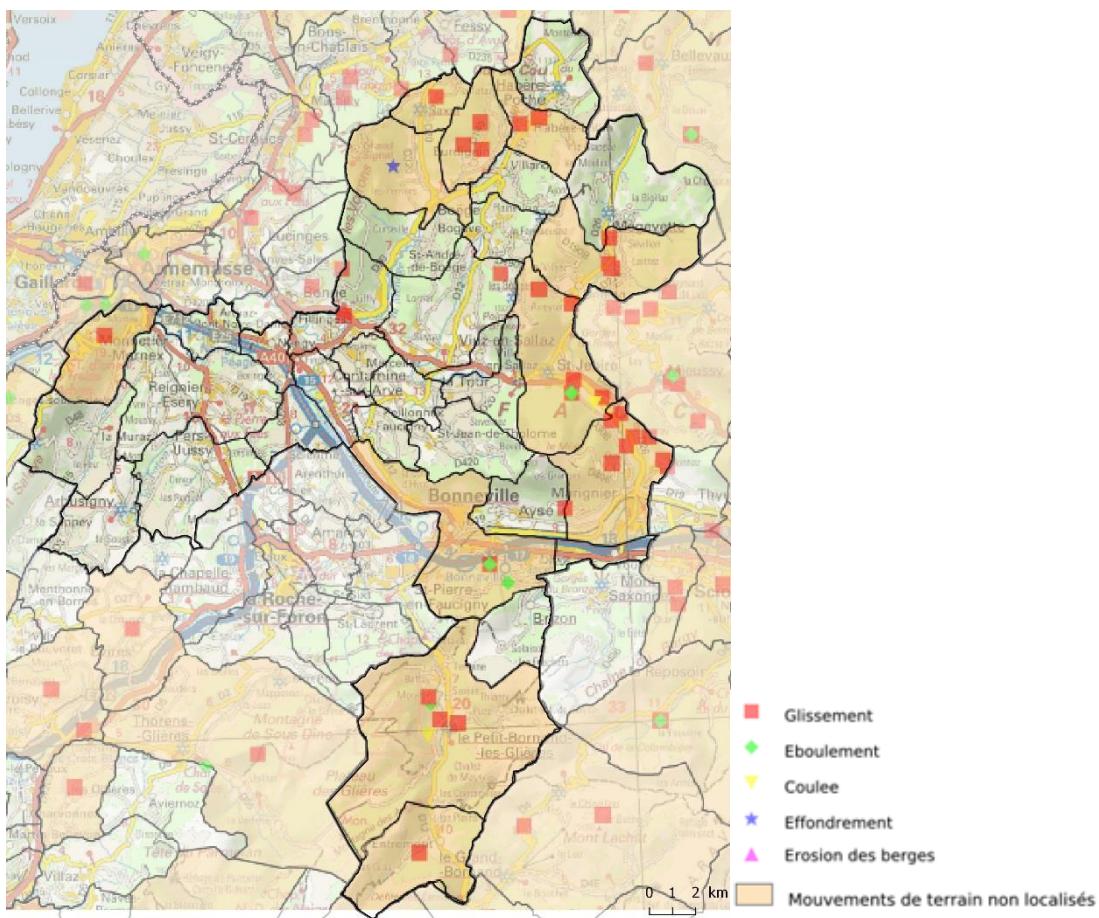
Risque mouvement de terrain

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...). Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain. Il peut également être causé par le retrait/gonflement des argiles.

Types de mouvement de terrain

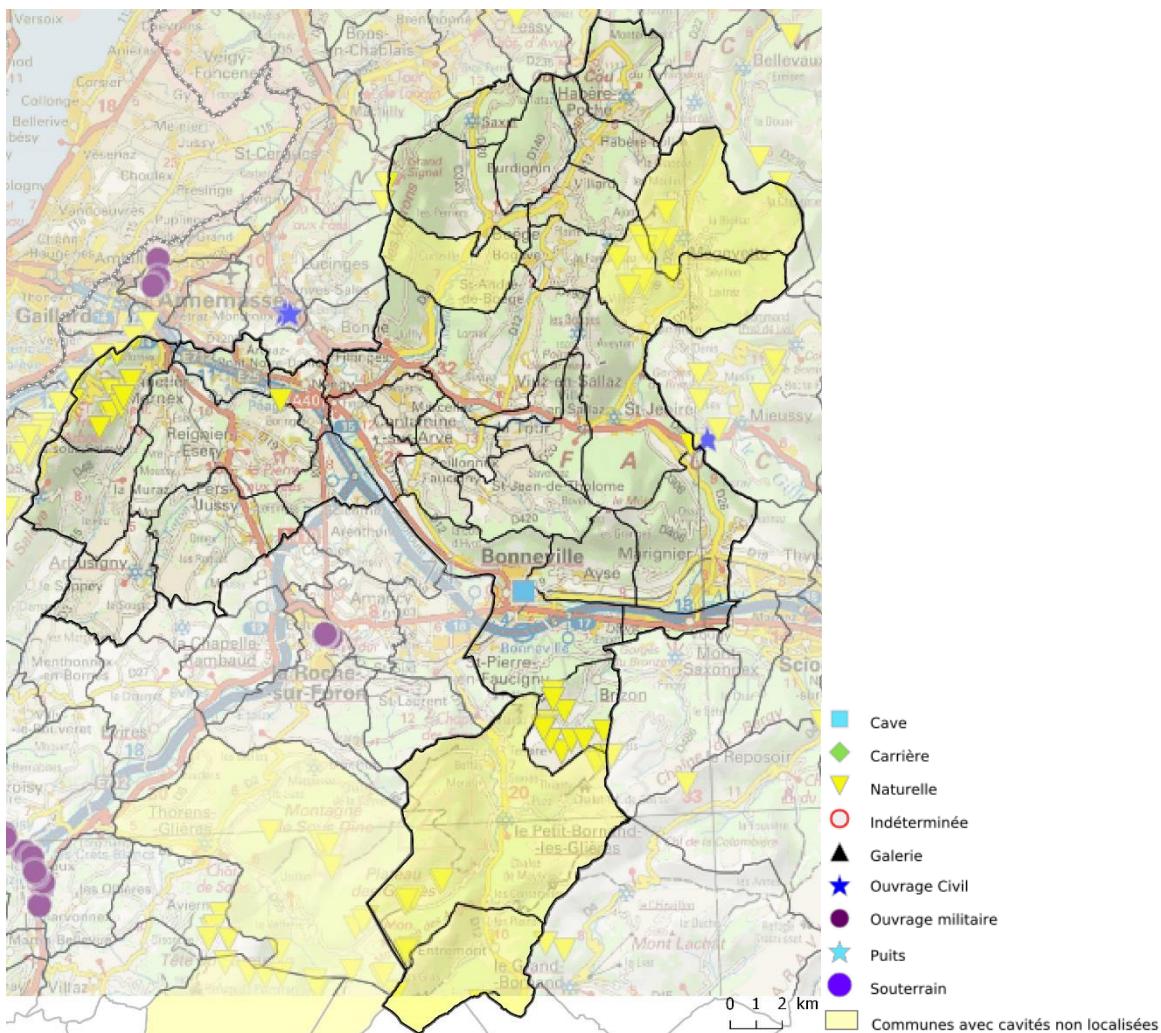
Le BRGM a recensé plusieurs types de mouvements de terrain sur le territoire SCOT CDF visibles sur les cartes suivantes. Le territoire est principalement concerné par le **phénomène de glissement de terrain**. Les éboulements, coulées et effondrements ne sont présents que ponctuellement.



Localisation des risques de mouvements de terrains (Source : <http://www.georisques.gouv.fr>)

Cavités souterraines

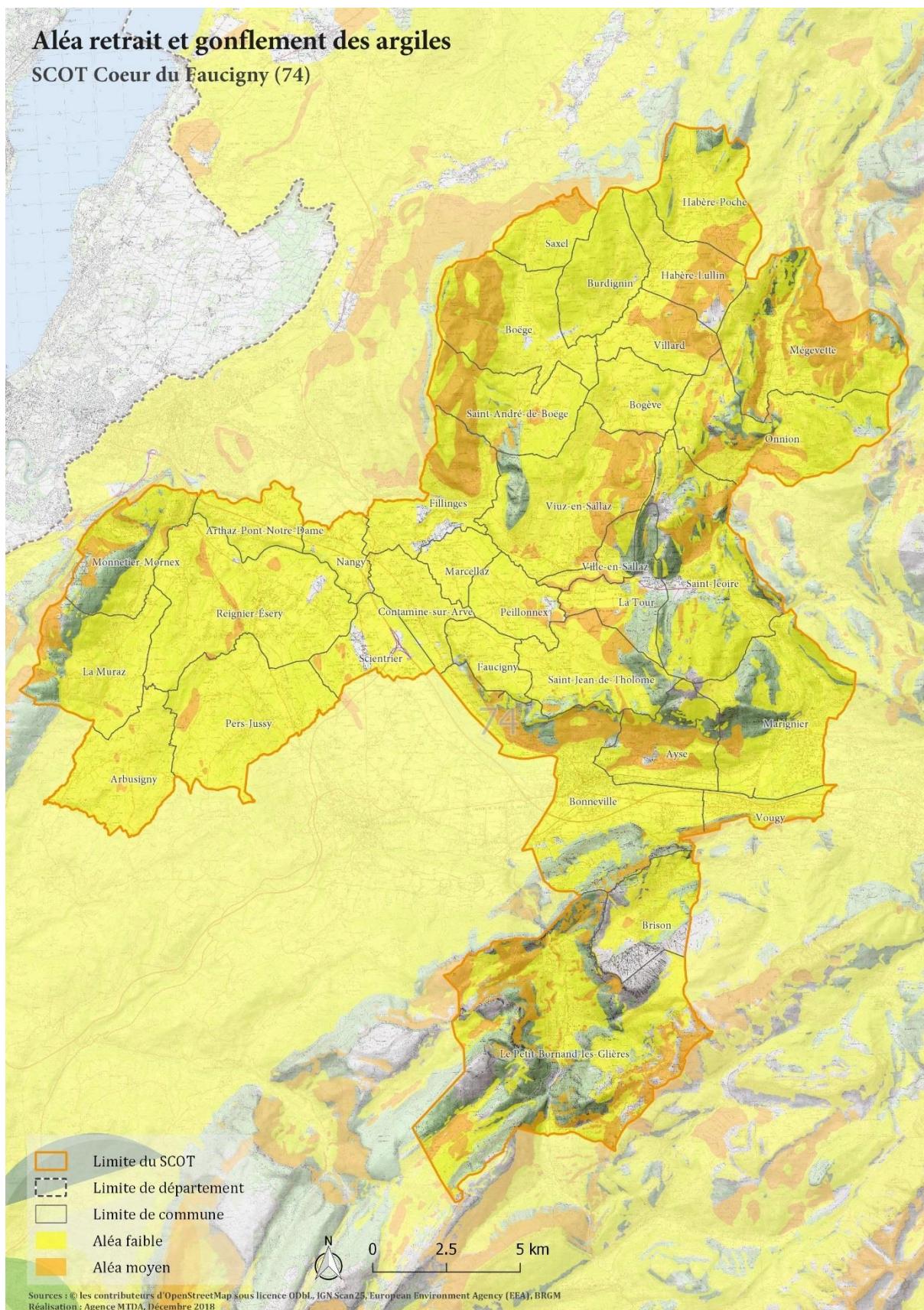
Le risque mouvement de terrain peut également se faire ressentir avec la présence de cavités souterraines dont le risque d'effondrement est présent. Sur le territoire ne sont présentes que des cavités naturelles, principalement localisées en montagne, ainsi qu'une cave sur la commune de Bonneville.



Retrait/gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Les conséquences du phénomène produisent des désordres sur le bâti existant. La prise en compte du phénomène pour les constructions neuves permet de maîtriser le risque.

L'aléa retrait-gonflement des argiles est **globalement faible** sur le territoire avec certains secteurs localisés en aléa moyen.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Risque sismique

Faisant suite au Plan Séisme qui s'est étalé sur une période de 6 ans entre 2005 et 2010, le Ministère en charge de l'écologie a rendu publique le nouveau zonage sismique de la France entré en vigueur le 1er mai 2011.

Les différentes zones correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 = Sismicité très faible
- Zone 2 = Faible sismicité
- Zone 3 = Sismicité modérée
- Zone 4 = Sismicité moyenne
- Zone 5 = Sismicité forte

Le territoire du SCoT est soumis dans sa totalité à un risque sismique de catégorie 4 : sismicité moyenne. Les constructions doivent donc intégrer des mesures parasismiques.

Risque d'avalanche

Localisation du risque d'avalanche

Le risque d'avalanche est bien présent pour les communes proches de massifs montagneux, en particulier les massifs du Bargy, des Aravis, des Brasses et le Môle.

Document réglementaire : CLPA

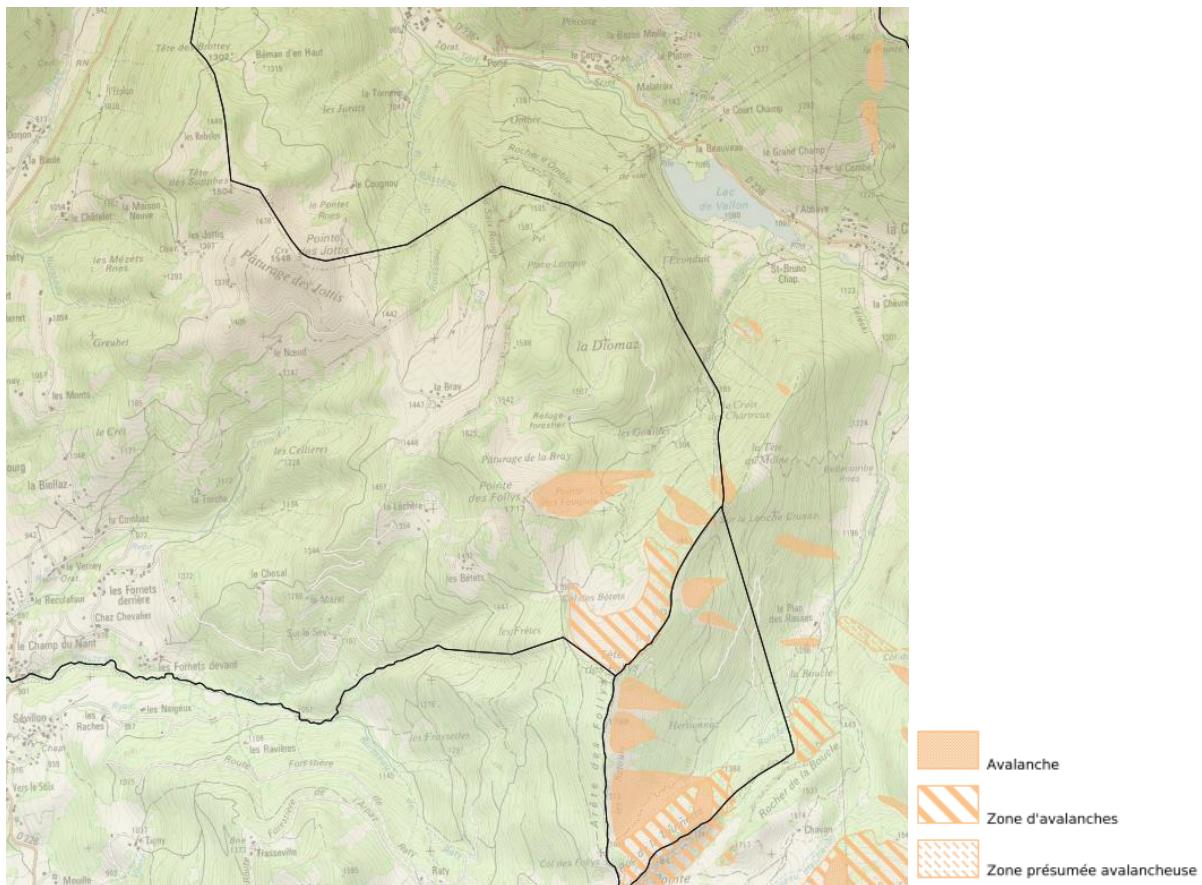
La Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA) est une carte descriptive des phénomènes observés ou historiques, ayant pour vocation d'informer et de sensibiliser la population sur l'existence, en territoire de montagne, de zones où des avalanches se sont effectivement produites dans le passé, représentées par les limites extrêmes atteintes.

La CLPA représente trois thèmes d'information :

- le résultat d'une étude sur photos aériennes (photo-interprétation et analyse de terrain) figurant en orange ;
- le produit d'un recueil de témoignages par enquête, figurant en magenta ;
- et, à titre informatif, les dispositifs de protection fixes, sous forme de surcharges noires.

Ce type de carte est disponible seulement sur la commune de Mégevette.

Avalanche et connaissance du risque : interroger les communes



CLPA Interprétation des phénomènes passés (Source : <http://www.georisques.gouv.fr>, <http://www.avalanches.fr>)

Feux de forêt, un risque potentiel

Définition

On parle de feux de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare de forêt, de maquis, de garrigue ou de landes. La disparition de la couverture végétale aggrave les phénomènes d'érosion et les conditions de ruissellement des eaux superficielles. La destruction des paysages suite au passage des flammes a une grande répercussion au sein de la population locale. Les incendies répétitifs détruisent de façon quasiment irréversible le patrimoine naturel, entraînant des pertes économiques difficilement chiffrables.

Le feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- Les feux de sol brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.
 - Les feux de surface brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent les garrigues ou les landes.
 - Les feux de cimes brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feux. Ils libèrent en général de grandes quantités

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

L'origine des départs de feux est presque exclusivement humaine. C'est en cela que le risque feu de forêt se différencie des autres risques « naturels ». L'imprudence ou l'accident sont à la base d'environ 90 % des départs d'incendie, la plupart due à l'emploi du feu (brûlage, barbecue...), aux mégots, aux dépôts d'ordures... Autre cause importante, la malveillance (mise à feu volontaire) qui génère souvent les feux les plus grands.

Risque feux de forêt et territoire SCOT CDF

Le territoire est très **peu soumis au risque incendie de forêt**.

Cependant, depuis quelques années et en lien avec le réchauffement climatique global, ce risque pourrait s'aggraver, en particulier avec les sécheresses qui seront de plus en plus nombreuses.

Par exemple, le territoire a subi en 2018 une sécheresse exceptionnelle et inhabituelle.

Sur le territoire du SCoT, les forêts sont peu entretenues et ce manque d'entretien peut être un facteur de risque (présence de broussailles facilement inflammables). Cependant, il est difficile de mobiliser les propriétaires de bois pour l'entretien.

Du fait de la nouveauté du risque aucune cartographie d'aléa n'est disponible. De plus, la prévention, la **DFCI**, le débroussaillement, ne sont que très peu voire pas mis en place.

A bien noter que le risque incendie de forêt est pour l'heure seulement un risque potentiel sur le territoire du SCoT.

Risques technologiques

Les risques technologiques recensés sur le territoire CDF, sont les suivants :

- Industriel
- Transport de Matière Dangereuses (TMD)
- Rupture de barrage

Risque industriel

Le risque industriel est lié aux usines et industries dont l'activité peut engendrer des incendies de produits inflammables, des explosions, une dispersion de produits dangereux... Des nuisances peuvent également générées par ces installations (nuisances sonores, olfactives...).

Les installations qui présentent le plus de risques sont classées SEVESO. Les autres installations à risque sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumises à déclaration, à enregistrement ou à autorisation. La carte suivante en localise certaines.

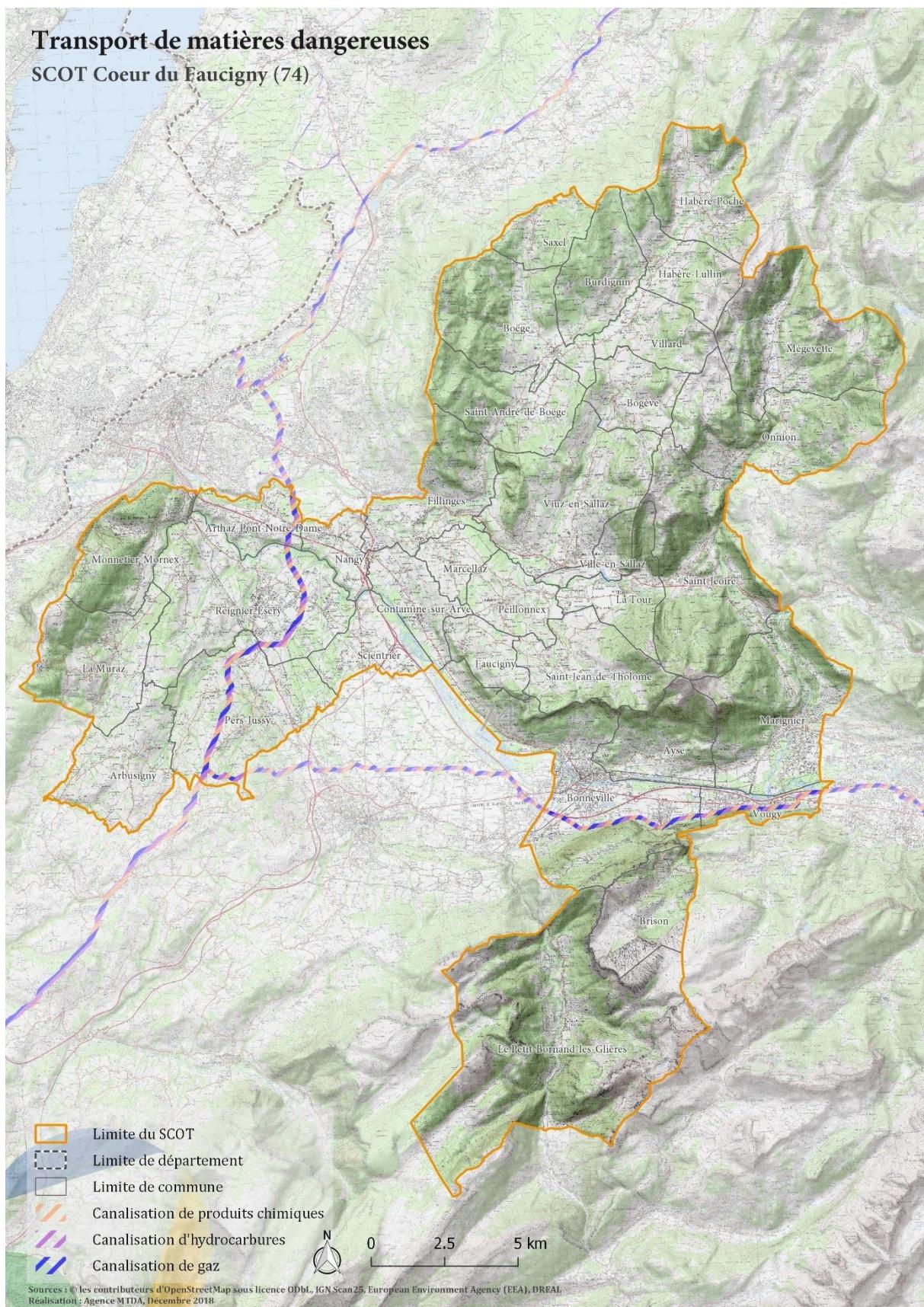
Il n'y a aucun établissement SEVESO sur le territoire.

Risque Transport de Matières Dangereuse

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature de ses réactions, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le SCoT Cœur du Faucigny est concerné par le risque TMD à la fois par les voies routières du territoire (A40, D1205, D1203, D907, ...), par la voie ferrée, ainsi que par le passage de canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques. Ces dernières sont localisées sur la carte suivante.

Plus particulièrement 16 communes situées dans les vallées sont concernées par ce risque (*Source : <http://www.georisques.gouv.fr>*) : Faucigny, Peillonnex, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Saint-Jean-de-Tholome, La Tour, Bonneville, Marignier, Vougy, Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery et Scientrier.



CARTE A MODIFIER AVEC NOUVELLE COMMUNE ET MEP

Risque rupture de barrage⁵³

Définition

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Celui-ci entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée peuvent occasionner des dommages considérables. Les conséquences sont de trois ordres : humaines, économiques et environnementales.

Document réglementaire

Les barrages les plus conséquents font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce plan décrit les dispositions particulières, les mesures à prendre et les moyens de secours pour faire face aux risques particuliers liés à l'ouvrage. Les zones susceptibles d'être inondées en aval sont définies.

Quels sont les communes concernées par un PPI ?

Risque rupture de barrage et territoire SCOT CDF

5 communes appartenant au territoire SCOT CDF ont un barrage sur leur territoire. Il s'agit de : Saint-Jeoire, Marignier, Glières-Val-de-Borne, Arthaz-Pont-Notre-Dame et Monnetier-Mornex.

Pour Marignier et Saint-Jeoire, sur le torrent du Giffre, il y a deux barrages situés en amont :

- sur la commune de Mieussy secteur du pont du Diable, le barrage alimente la centrale hydro-électrique du Giffre
- sur la commune de Taninges, le barrage alimente la centrale hydro-électrique de Pressy (commune de Cluses).

Pour Glières-Val-de-Borne, il faut noter la présence d'un réservoir artificiel utilisé pour la production d'électricité hydraulique.

Pour Arthaz-Pont-Notre-Dame et Monnetier-Mornex, il y a un barrage installé sur le territoire de la commune d'Arthaz ; il concerne l'Arve.

Aucun de ces barrages ne fait l'objet d'un PPI.

Risques sanitaires

Qualité de l'eau : AEP, baignade, cours d'eau utilisés pour les sports en eaux vives

Qualité de l'air : PPA : reprendre les grandes lignes du paragraphe « Qualité de l'air

⁵³ Source : géorisque

Pollutions et qualité des milieux

Bruit

Le bruit est perçu comme la principale source de nuisance de leur environnement pour près de 40% des Français. La sensibilité à cette pollution peut avoir des conséquences importantes sur la santé (troubles du sommeil, stress...).



Echelle du bruit (Source : www.bruit.parif.fr)

Les nuisances sonores sur le territoire sont principalement dues aux voies routières (principalement l'autoroute A40) et à la voie ferrée qui traversent le territoire. Les communes rurales de moyenne montagne sont moins soumises au bruit que les communes de la vallée de l'Arve.

Dans une moindre mesure, le territoire est concerné par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse.

Le trafic aérien de l'aéroport de Genève est également une source de nuisances sonores même si le SCoT n'est pas situé dans le périmètre de son PEB (approche ou montée en altitude au-dessus de la vallée verte).

D'autre part, les activités suivantes peuvent induire des nuisances sonores sur le territoire : carrières, métiers liés à la transformation du bois, industries du décolletage... Notamment les industries de la vallée de l'Arve qui sont traditionnellement implantées proches des habitations.

Cartes de bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de définir une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Afin d'atteindre ces objectifs, la directive a instauré l'obligation d'élaborer, pour les grandes infrastructures de transports terrestres (routières et ferroviaires), les principaux aéroports ainsi que les agglomérations de plus de 100 000 habitants les documents suivants :

- des cartes de bruit permettant de déterminer l'exposition au bruit dans l'environnement,
- des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Cartes de bruit

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, le 16 février 2018, les cartes stratégiques de bruit révisées des grandes infrastructures routières du département révisées, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour. A partir de ce diagnostic qui quantifie un niveau de nuisances sonores en décibels, les collectivités gestionnaires de ces voies ont pu élaborer leur PPBE.

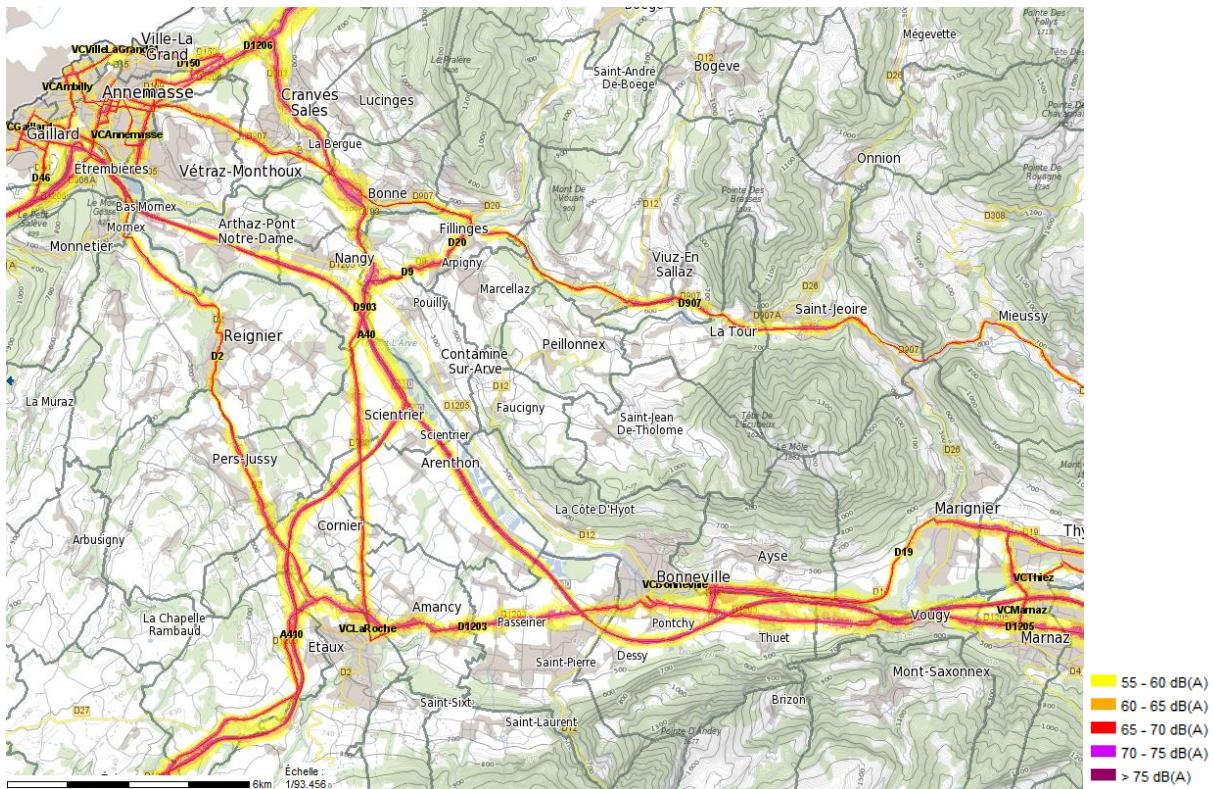
Les cartes de bruit permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de dénombrer les populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés.

Les cartes de bruit sont établies, avec les indicateurs harmonisés Lden et Ln :

- Lden : indicateur représentatif du niveau moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée
- Ln : indicateur représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h

Les niveaux de bruit sont évalués au moyen de modèles numériques intégrant les principaux paramètres qui influencent le bruit et sa propagation. Les cartes de bruit ainsi réalisées sont ensuite croisées avec les données démographiques afin d'évaluer la population exposée.

Sur le territoire du SCoT, les voies bruyantes sont localisées au niveau de la vallée de l'Arve (autoroute, voie ferrée et plusieurs RD), entre Pers-Jussy et Etrembières (RD) et entre Saint-Jeoire et Nangy (RD) (voir carte ci-dessous). Les communes rurales sont situées en zones calmes.



Carte des zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transport selon l'indicateur Lden
(Source : <http://www.haute-savoie.gouv.fr>)

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Les PPBE sont des plans d'actions basés sur les résultats de la cartographie du bruit dont l'objectif est de prévenir et réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Pour cela, ils définissent notamment les mesures prévues (écrans acoustiques, isolation des façades, etc.) par les autorités compétentes et à mettre en œuvre par les gestionnaires des infrastructures concernées pour les 5 années à venir afin d'atteindre cet objectif.

Le PPBE du réseau routier départemental de Haute-Savoie a été approuvé pour la période 2016-2020 (1^{ère} et 2^{ème} échéance). Il est composé de 3 parties :

- Diagnostic : il correspond à une estimation du nombre des personnes et des bâtiments sensibles exposés à des valeurs-limites aux abords des routes départementales présentant un trafic $\geq 16\ 400$ véhicules/jour pour la 1^{ère} échéance, et un trafic $\geq 8\ 200$ véhicules/jour pour la 2^{ème} échéance. Ce diagnostic s'appuie sur les Cartes Stratégiques de Bruit (CSB)
 - Plan d'actions du Département : il présente des actions visant à atténuer les problèmes de bruit ;
 - Les « zones calmes » : cette dernière partie a pour but d'identifier des zones préservées des nuisances sonores et de prendre des mesures pour qu'elles le restent.

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

PEB de l'aérodrome d'Annemasse

Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est un outil réglementaire de prévention destiné à éviter une augmentation de la population dans les zones considérées comme soumises à un niveau de bruit gênant. Il est construit à partir de prévisions de trafic basées sur des hypothèses de développement et d'utilisation de l'aérodrome à court, moyen et long terme, prenant en compte :

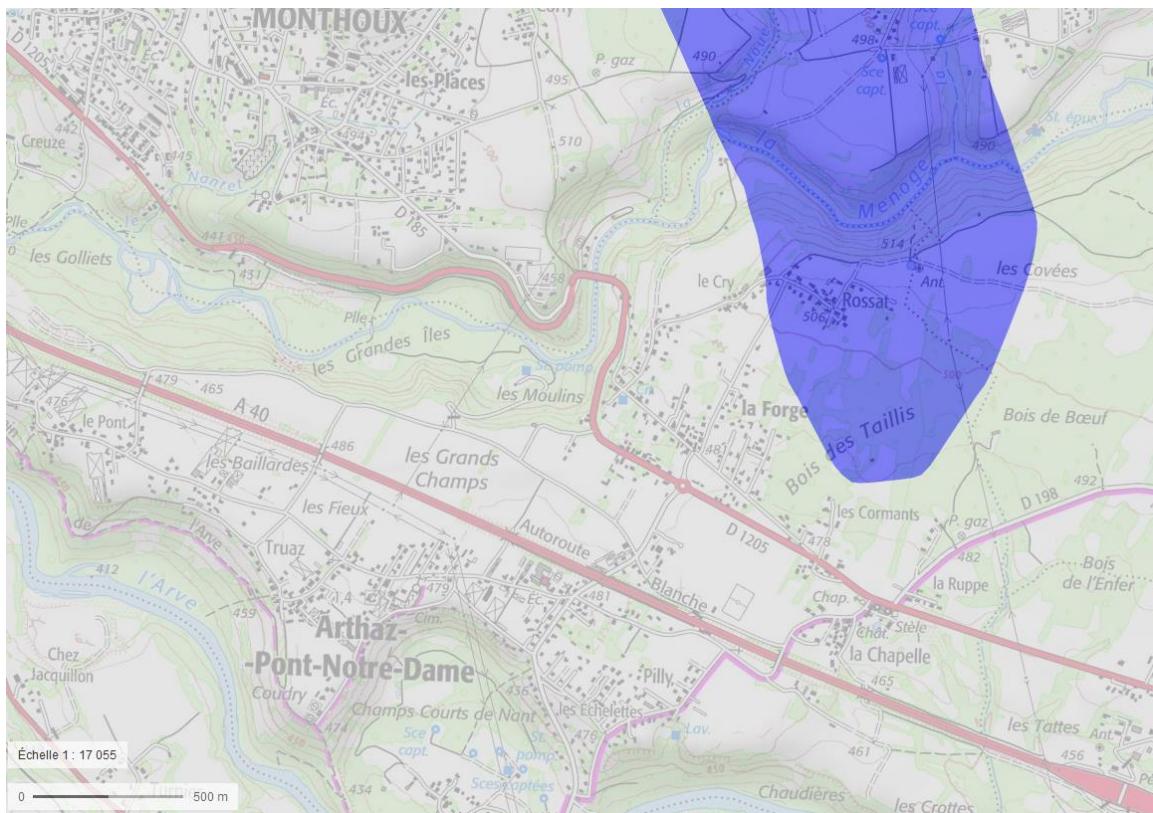
- Le nombre de mouvements.
- L'évolution des flottes exploitées.
- La répartition du trafic entre jour, soirée et nuit.
- Les trajectoires de circulation aérienne.
- Les infrastructures.

Ces hypothèses servent à déterminer des sommes de bruit sous forme de zones en les exprimant avec l'indice européen : le Lden (Level day evening night). À partir du calcul des Lden, un PEB définit quatre zones en fonction de la gêne estimée :

- La zone A, où la gêne est qualifiée de forte, à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70.
- La zone B, où la gêne est qualifiée de forte, comprise entre les courbes d'indice Lden 70 et une valeur allant de 65 à 62.
- La zone C, dans laquelle la gêne peut être considérée comme modérée, comprise entre la limite extérieure de la zone B et une valeur allant de 57 à 55.
- La zone D, comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50.

Une partie du périmètre du PEB de l'aérodrome d'Annemasse touche la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame appartenant au territoire du SCoT. Seul la partie Nord-Est de cette commune est concernée (hameau de Rossat) en zone D (voir carte ci-dessous). Dans cette zone, toutes les constructions sont autorisées sous réserve d'une protection phonique et de l'information des futurs occupants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitation.

Ainsi, le SCoT doit être compatible avec les prescriptions du PEB au titre des servitudes d'utilité publique.



Périmètre de la zone D du PEB de l'aérodrome d'Annemasse sur la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame
(Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>)

Déchets

Les données présentées dans cette partie sont issues essentiellement des RPQS de l'année 2017 des deux syndicats de gestion des déchets du territoire (SIDFAGE et SIVOM de la région de Cluses).

La collecte des ordures ménagères

Les communautés de communes (CCAS, CCFG, CC4R, CCVV) collectent les ordures ménagères soit directement soit par délégation de services publics.

L'organisation de la collecte pour chacune des communautés de communes du territoire du SCoT est la suivante :

- **CCVV**: la collecte est effectuée en porte à porte par la société CSP à une fréquence hebdomadaire.
- **CCAS**: la collecte, en porte à porte ou en apports volontaires selon les communes, est assurée en régie par la communauté de communes à une fréquence hebdomadaire.
- **CC4R**: la collecte est effectuée en porte à porte et en apports volontaires (uniquement pour le centre de Mégevette) par la société COVED à une fréquence hebdomadaire et deux fois par semaine pour le PAV.
- **CCFG**: la collecte est assurée en régie par la communauté de communes excepté Marignier qui fait appel à un prestataire privé.

Le transfert vers les centres de traitement est sous la responsabilité des communautés de communes :

- Jusqu'à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Marignier pour les collectivités adhérentes au SIVOM de la Région de Cluses ;
- Pour les collectivités adhérentes au SIDEFAGE, jusqu'à la station de transfert d'Etrembières (CCVV et la CCAS). Les ordures ménagères sont ensuite dirigées sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères et assimilées de Valserhône, propriété du SIDEFAGE

Le traitement des ordures ménagères

Le SIDEFAGE a pour seule compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les collectivités adhérentes gardent à charge la collecte des déchets incinérables et la gestion des déchèteries. Sont adhérents la CCVV, la CCAS et la commune de Fillinges.

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure les missions de traitement des ordures ménagères, des eaux usées et l'organisation du recyclage des emballages. Le syndicat a également la gestion des ouvrages d'art comme notamment le pont de la Sardagne et le pont des Chartreux. Sont adhérents la CC4R (excepté la commune de Fillinges qui adhère au SIDEFAGE) et la CCFG.

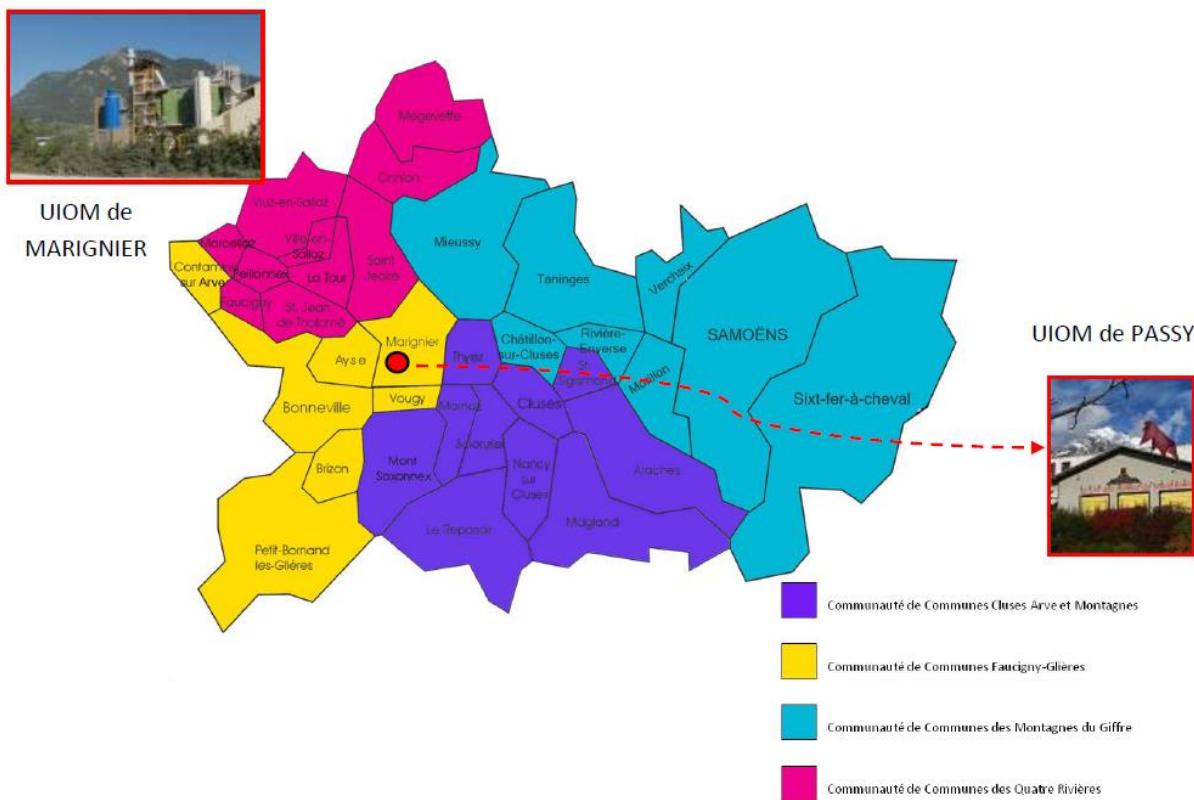
Présentation des syndicats

Le SIDEFAGE (Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois) regroupe 150 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie (10 intercommunalités) pour 388 834 habitants.



Territoire géré par le SIDEFAGE (Source : RPQS 2017)

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de la région regroupe 35 communes (4 communautés de communes) pour 100 775 habitants.



Territoire géré par le SIVOM de la région de Cluses (Source : RPQS 2017)

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

La collecte des déchets recyclables

La collecte des déchets recyclables s'effectue au travers des points d'apport volontaires⁵⁴ et des déchetteries. Les déchets recyclables se classent en 4 grandes catégories : plastiques, verres, papiers, métal.

Plusieurs déchetteries sont présentes sur le territoire du SCoT :

- 2 sur la CC4R à Fillinges et Saint-Jeoire ;
- 1 sur la CCVV à Boëge ;
- 4 sur la CCFG à Ayze, Contamine-sur-Arve, Glières-Val-de-Borne et Vougy ;
- 1 sur la CCAS à Reignier.

Le tri des déchets recyclables

Se reporter ci-après paragraphe sur le traitement des déchets recyclables.

La collecte des déchets organiques

Définition

Déchet organique, autre appellation des déchets fermentescibles.

Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent : les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des cantines et restaurants d'entreprises, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions.

Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost.

Collecte

Les déchets organiques sont collectés dans les déchetteries.

Pour les collectivités adhérentes au SIDEFAGE et au SIVOM de la Région de Cluses, les déchets organiques déposés en déchetterie sont collectés par la Compostière de Savoie située à Perrignier. Son rôle consiste :

- à la collecte des déchèteries et des points de regroupement (ou exceptionnellement à l'accueil des déchets directement livrés sur leur site) ;
- au compostage des déchets verts ;
- à l'écoulement du compost en agriculture ou dans le commerce.

Compostage individuel et/ou collectif

La CCVV et la CCAS proposent l'achat d'un composteur individuel à tarif préférentiel pour les habitants de leur territoire. Par exemple, près de 800 composteurs ont été distribués en Vallée Verte.

Pour les collectivités adhérentes au SIVOM de la Région de Cluses, le syndicat propose le compostage des biodéchets à travers la livraison de composteurs individuels et la mise en place de sites de compostage collectifs comme par exemple en

⁵⁴ Localisation des PAV sur le territoire du SIVOM de la région de Cluses : <http://sivom-region-cluses.fr> ; <http://www.cc-valleeverte.fr>

établissements scolaires. En 2017, 3 807 composteurs étaient installés sur le territoire du SIVOM, cela correspond à 105 installations de plus que l'année précédente.

Valorisation des déchets

Valorisation énergétique par incinération

SIDEFAGE

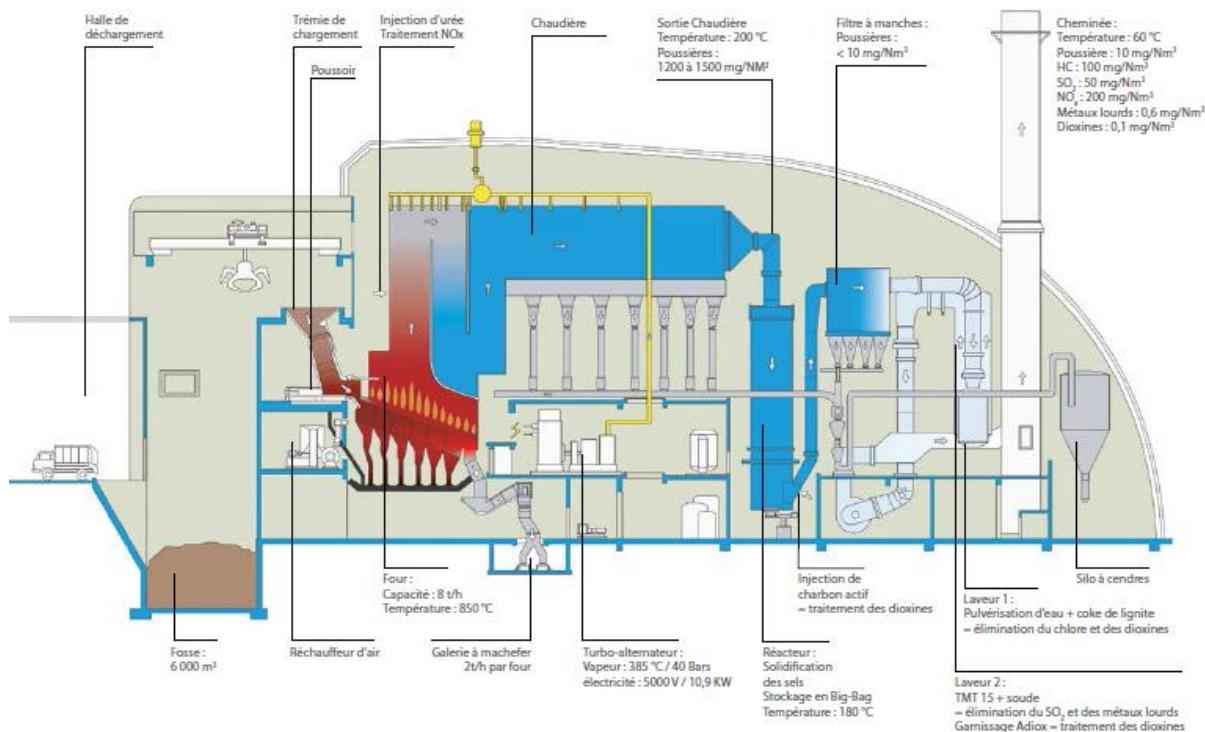
Le transfert des déchets

Près de la moitié des déchets reçus par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) est livrée par le train, avec Forwardis. Pour remplir cette mission, le Syndicat dispose de 4 stations de transfert réparties sur son territoire (Saint-Pierre-en-Faucigny, Etrembières, Croissiat et Crozet).

Le fonctionnement de l'UVE

Le SIDEFAGE est propriétaire de l'usine d'incinération d'ordures ménagères et assimilées de Valserhône et a signé un marché public avec la société SET Faucigny Genevois chargée de la conduite des installations, sous le contrôle et la responsabilité du SIDEFAGE.

La valorisation énergétique des ordures ménagères suit trois étapes principales : les déchets sont brûlés ; la chaleur produite est transformée en énergie ; enfin, les fumées produites sont traitées. Le schéma suivant montre le fonctionnement de l'incinérateur.



Fonctionnement de l'UVE de Bellegarde-sur-Valserine (Source : Rapport annuel 2017 de l'UVE)

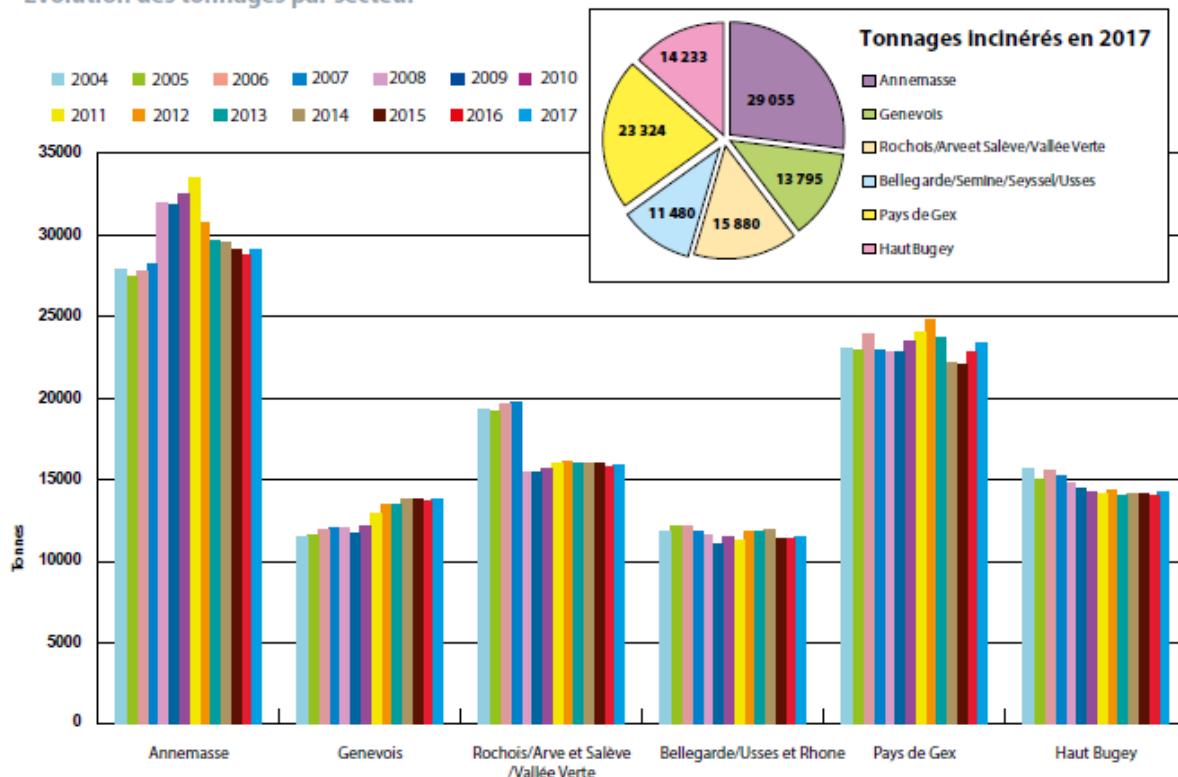
La valorisation énergétique

En 2017, le SIDEFAGE a traité de cette manière 122 015 tonnes d'ordures ménagères et assimilés (103 451 tonnes d'ordures ménagères, 13 078 tonnes d'encombrants en provenance des déchèteries et 5 486 tonnes de Déchets Non Dangereux des Activités Économiques).

En intégrant les différences de pesées, les variations de stock dans la fosse et le déroutage vers d'autres UVE, l'usine de Valserhône a incinéré 114 005 tonnes de déchets (dont 5 313 tonnes provenant de la CCAS, 2 176 tonnes provenant de la CCVV et 818 tonnes provenant de la commune de Fillinges) et produit 54 518 MWh d'électricité en 2017.

Ces tonnages sont visibles dans le graphique ci-dessous.

Evolution des tonnages par secteur



Evolution des tonnages incinérés par le SIDEFAGE par secteur (Source : RPQS 2017)

Pour l'année 2008 et après, l'augmentation des tonnages incinérés pour Annemasse et la chute des tonnages incinérés pour le Pays Rochois/Arve et Salève/Vallée Verte s'explique par le transfert des Voirons à la Communauté d'Agglomération d'Annemasse.

A la fin du processus, les Résidus d'Epuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères (REFIOM) ont été soit recyclés dans des anciennes mines de sel (46 %) soit éliminés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (54 %).

Les mâchefers, résidus issus de l'incinération, sont également traités puis valorisés : 3 158 tonnes de ferraille, 293 tonnes de métaux non-ferreux et 21 463 tonnes en remblais pour les travaux routiers en 2017.

SIVOM de la région de Cluses

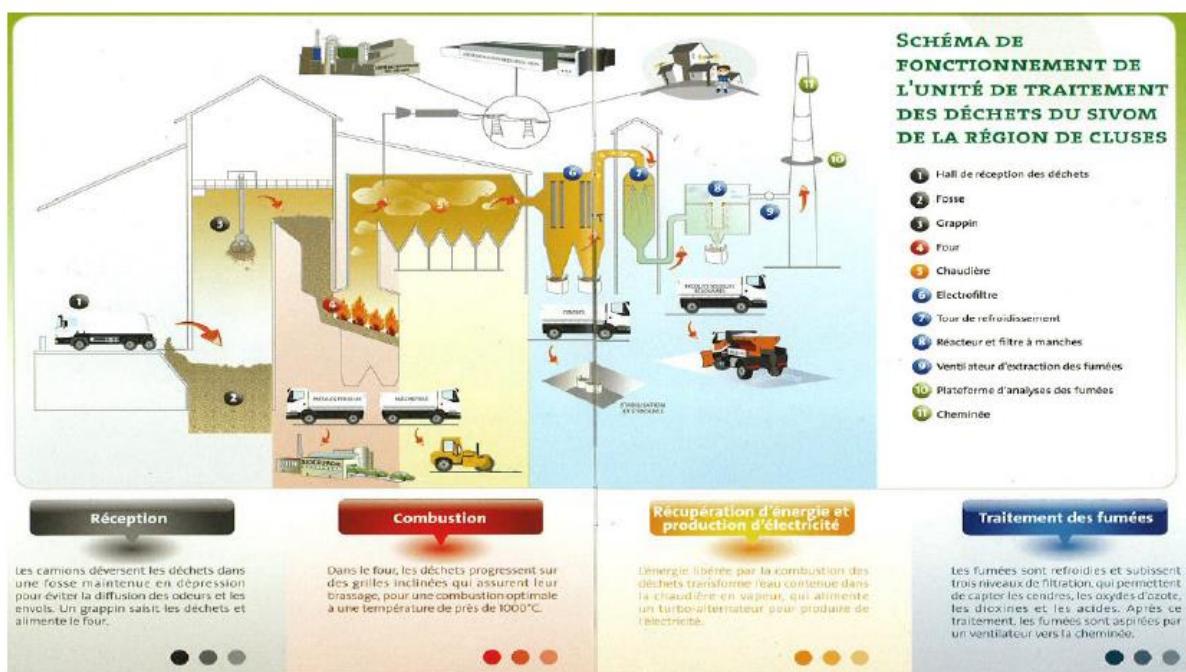
Le transfert des déchets

Les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier.

Le fonctionnement de l'UIOM

L'UIOM de Marignier est la propriété du SIVOM de la Région de Cluses. L'installation est gérée depuis le 1er octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA).

Le Schéma ci-dessous présente le fonctionnement de l'usine en quatre étapes : la réception, la combustion, la récupération d'énergie pour la production l'électricité et le traitement des fumées.



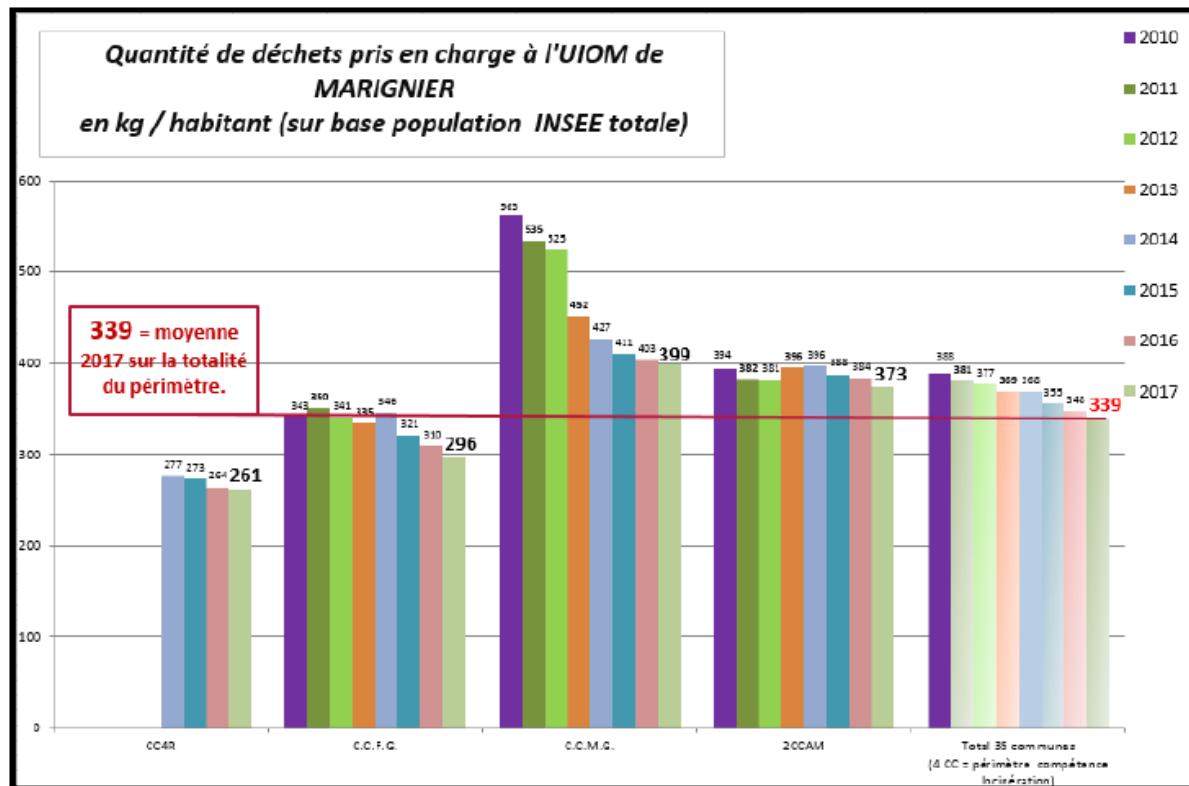
Fonctionnement de l'UIOM de Marignier (Source : RPQS 2017)

En cas de saturation de cet équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie le syndicat et le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, afin que les déchets excédentaires du territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines/furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, dans différentes stations définies autour de l'installation.

La valorisation énergétique

En 2017, l'UIOM a incinéré 45 064 tonnes de déchets pour 47 002 tonnes de déchets réceptionnés provenant de différentes filières (déchets ménagers des communes, déchets d'assainissement, déchets d'assainissement, déchetteries). 7 984 tonnes provenaient de la CCFG et 4 044 tonnes de la CC4R. Au cours de cette année, 9 203 MWh d'électricité a été produite. Le tableau suivant montre l'évolution de la quantité de déchets accueillis à l'UIOM.



Evolution de la quantité de déchets accueillis à l'UIOM de Marignier (Source : RPQS 2017)

Pour la CC4R et la CCFG, une diminution globale de la quantité de déchets est à noter depuis respectivement 2014 et 2010.

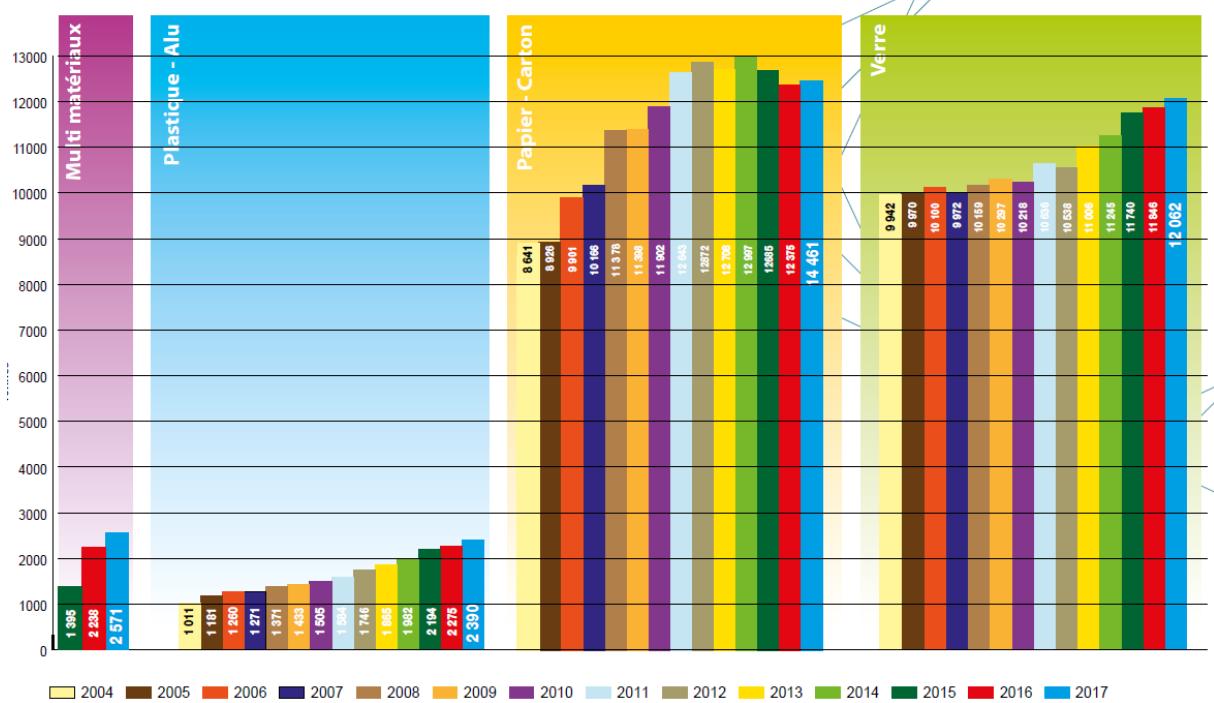
Les mâchefers sont recyclés en technique routière ou en enfouissement (6 859 tonnes en 2017), les cendres sont stockées (903 tonnes en 2017) et les ferrailles sont recyclées (394 tonnes en 2017).

Valorisation par recyclage

Le SIDEFAGE

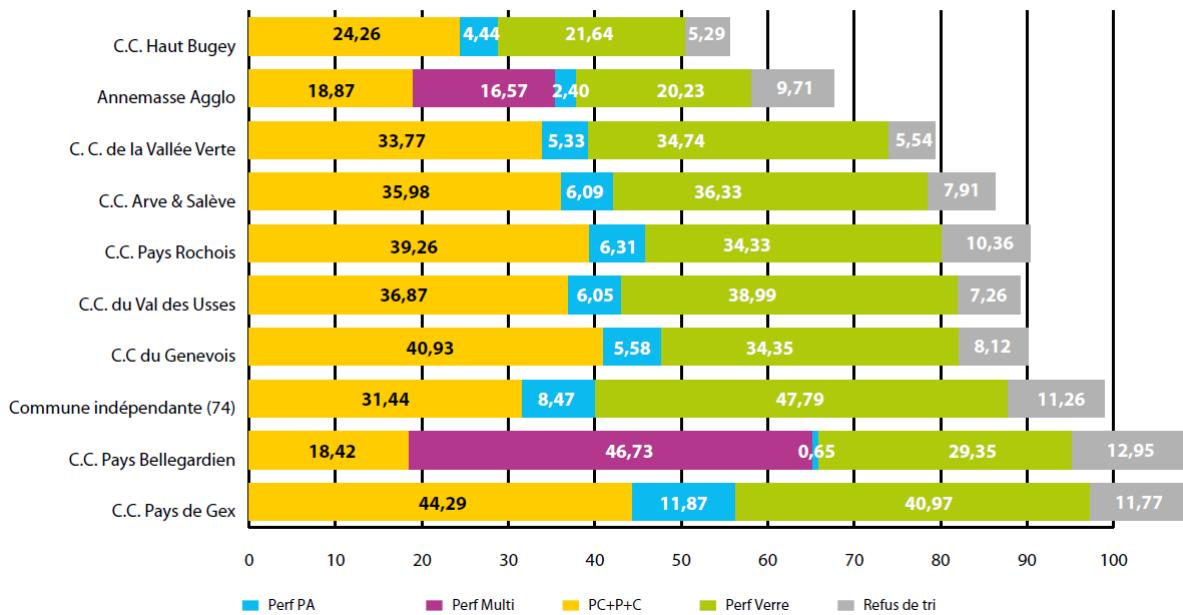
Les tonnages de déchets depuis 2004 et la répartition par type de déchet sont donnés dans les graphiques ci-dessous.

Évolution des tonnages des collectes sélectives de 2004 à 2017



Tonnages de déchets traités par le SIDEFAGE (Source : RPQS 2017)

Performance de collecte des 4 flux en kg/hab par EPCI pour 2017



Proportion de chaque type de déchets recyclés traités par le SIDEFAGE (Source : RPQS 2017)

Une augmentation du tonnage de déchets recyclés est à noter pour tous les types de déchets. Seul le papier/carton diminue depuis 2015 après avoir augmenté pendant la période 2004-2014.

Sur les communes appartenant au territoire du SCoT Cœur du Faucigny, la proportion la plus importante de déchets recyclés correspond au verre et au papier/carton. Le

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

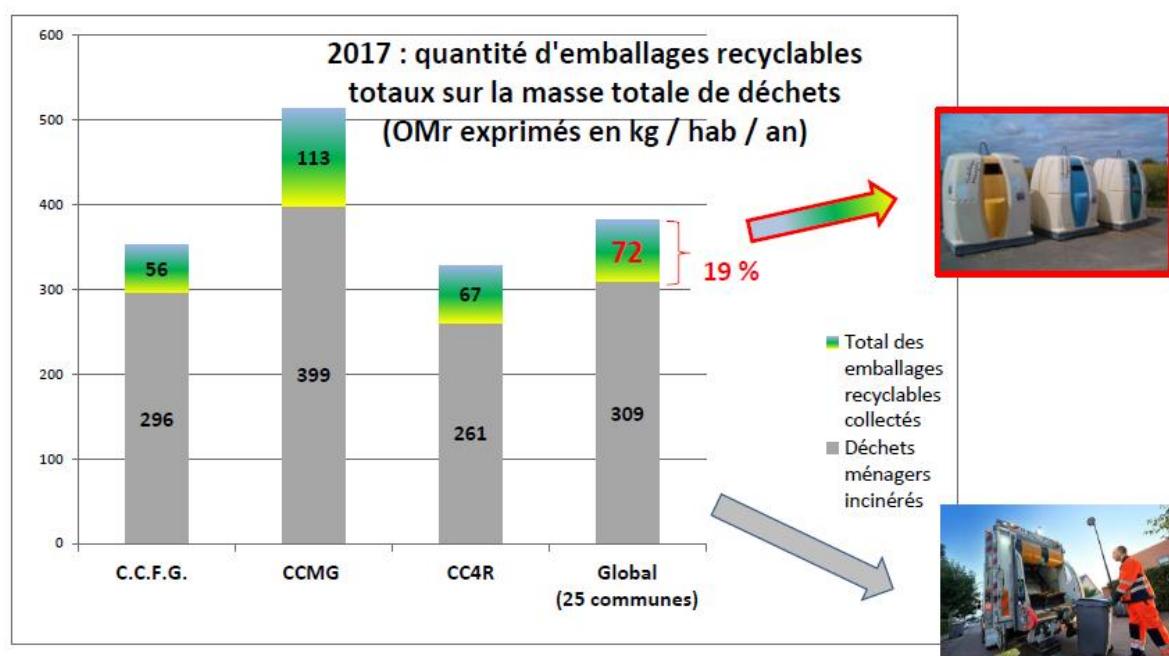
plastique arrive, lui, en faible proportion. La proportion de déchets refusés au tri varie de 5 à 12 %.

SIVOM de la région de Cluses

Les emballages

Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. La société Excoffier est en charge du tri des emballages.

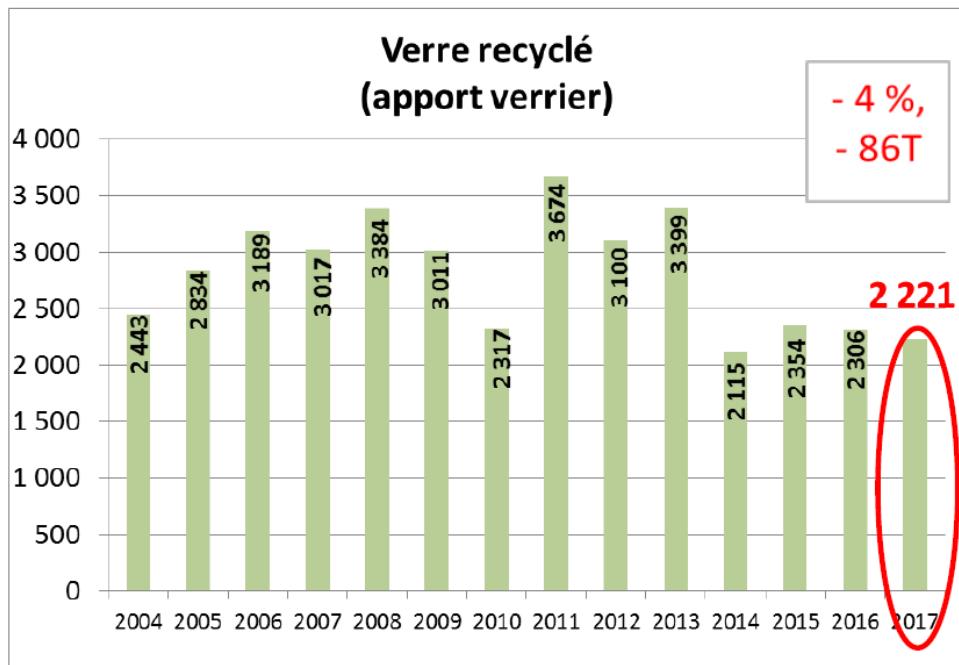
En 2017, le SIVOM a collecté 56 kg/hab/an de déchets recyclables sur la CCFG et 67 kg/hab/an sur la CC4R ce qui correspond à respectivement 16 % et 21 % du total des déchets collectés sur ces territoires (ordures ménagères et emballages recyclables). Le graphique suivant représente la quantité d'emballages recyclables par rapport à la masse totale de déchets.



Le verre

Le verre est recyclable à l'infini et à 100 %. Il est acheminé dans un centre de traitement qui le transforme en verre brut utilisé par la suite en nouveaux emballages (bouteilles...).

Les tonnages de verre traités par le SIVOM sont donnés dans le graphique ci-dessous.

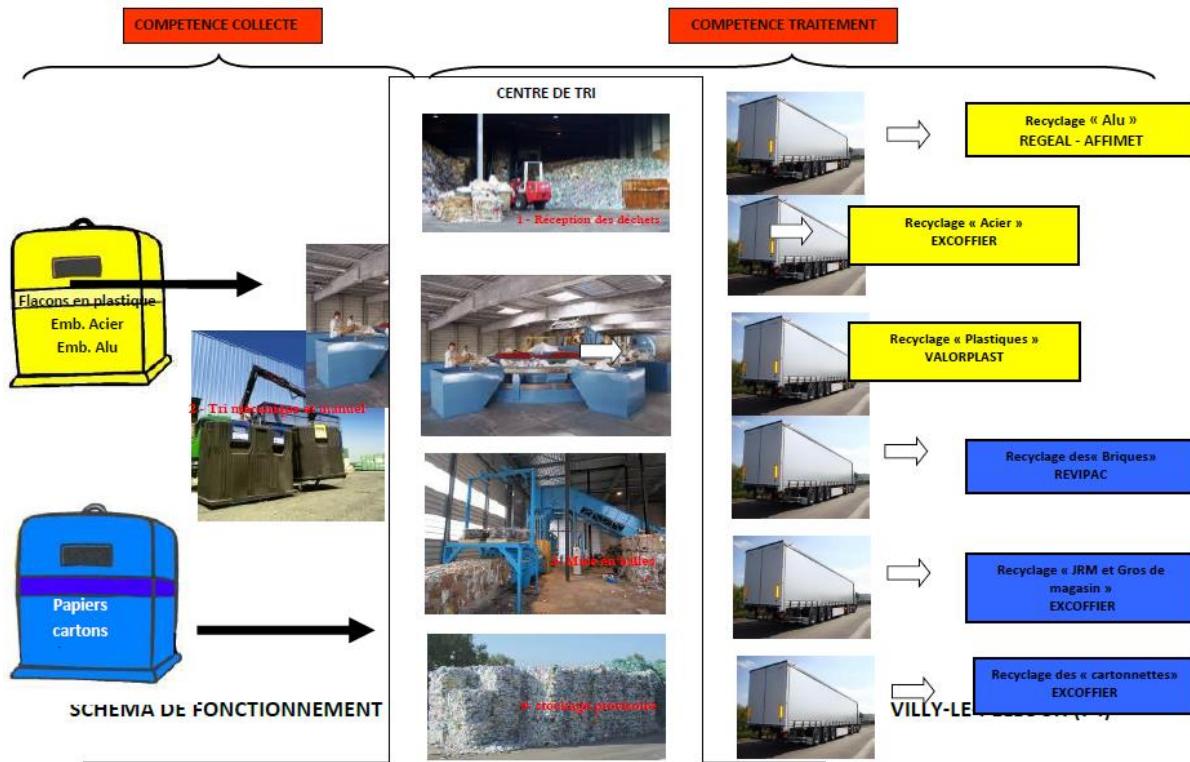


Tonnages de verre traités par le SIVOM de la région de Cluses (Source : RPQS 2017)

A noter que la forte baisse de tonnage observée en 2014 s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat. La quantité de verre est relativement stable entre 2014 et 2017.

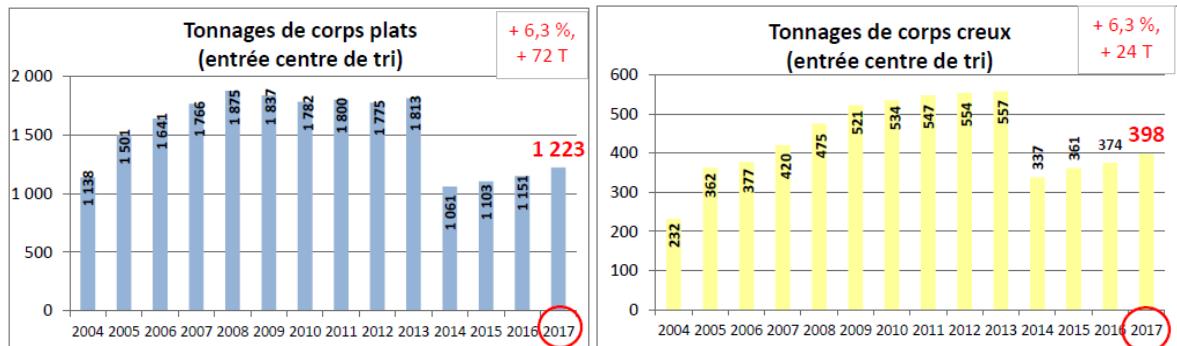
Les corps creux et corps plats

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de Villy-le-Pelloux, exploité par la société Excoffier. Les différents matériaux sont triés et envoyés vers les différentes filières de recyclage. Les différentes filières de traitement en fonction du matériau sont présentées dans le schéma suivant.



Filières de traitement des déchets recyclés (Source : RPQS 2017)

Les tonnages de corps plats et creux traités par le SIVOM sont donnés dans les graphiques ci-dessous.



Tonnages de corps plats et creux traités par le SIVOM de la région de Cluses (Source : RPQS 2017)

De même que pour le verre, la forte baisse de tonnage observée en 2014 s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat. Pour les deux types de déchets leur tonnage est en augmentation entre 2014 et 2017. En 2017, le taux de refus de tri est relativement faible et correspond à 8 % de la totalité des deux flux.

Actions de sensibilisation et de communication

Les deux syndicats de gestion des déchets mènent des actions de communication autour des déchets. Ainsi, des ambassadeurs (tri et compostage) sur le terrain sont missionnés par le SIDEFAGE pour répondre à toutes questions des habitants sur le tri et la valorisation des déchets. Également, des animations dans les établissements

scolaires, dans les centres publics, lors de manifestations locales, sur les marchés et en porte à porte sont organisées.

Le même type d'actions de sensibilisation est aussi organisé sur le territoire du SIVOM de la région de Cluses avec le développement des outils de communication (site internet, panneaux, magazine, guides...). De plus, la CCFG et la CC4R organisent une campagne de tri sur leur territoire afin de promouvoir l'importance du tri sélectif à la fois pour l'environnement mais aussi pour la qualité de vie de leurs habitants.

Enfin, chacune des communautés de communes du territoire réalise sa propre communication sur la gestion des déchets (mise en valeur du compostage, organisation de la collecte de textile, campagne de tri, mise en place de STOP pub sur les boîtes aux lettres...).

Déchets inertes

La problématique des déchets inertes issus des constructions est importante sur le territoire. Les représentants de la fédération du BTP soulignent le manque de site pour le stockage de ces déchets et l'importance de l'empreinte carbone de leur transport.

Pour 2018, la fédération du BTP de Haute-Savoie estime qu'il y a près de 3 millions de m³ par an de terres à évacuer des chantiers en Haute-Savoie dont environ 240 000 m³ sur le territoire du SCoT Cœur du Faucigny. Les espaces de stockage ne sont aujourd'hui plus suffisants pour accueillir ces déchets.

Les industriels du BTP ont mis à profit toutes les solutions dont ils disposaient pour régler le problème (stockage dans les carrières, recyclage des matériaux au maximum...) qui ne sont aujourd'hui plus suffisantes. Les matériaux sont donc envoyés sur les territoires voisins (notamment dans l'Ain), ce qui crée des nuisances supplémentaires : sur Cœur du Faucigny ces mouvements de terre correspondent à environ 24 000 camions par an. A noter que le Cœur du Faucigny est cerné par des territoires n'ayant pas de capacité de stockage, il faut donc transporter les déchets au-delà des territoires voisins.

Aujourd'hui le traitement et la valorisation des déchets inertes se fait de 3 façons.

Recyclage : 3 plateformes existantes

Site de traitement / commune	Exploitant	Tonnages recyclés
Site de traitement SCMS Contamine-sur-Arve	Société des carrières et matériaux de Savoie	60 000 t/an
Site de traitement de Turnier Reignier-Esery	SARL Descombes père et fils	10 000 t/an
Site de traitement de Chounaz Saint-Jeoire	SARL Carrières Rossetto	Site déjà remis en état

Remblais de carrière : 3 carrières acceptent ces déchets

Site remblaiement / commune	Exploitant	Tonnages remblayés
Carrière de La Tour La Tour	SARL Carrières Rossetto	75 000 t/an
Carrière de l'Eculaz Reignier-Esery	SARL Descombes père et fils	
Carrière des Quevets Saint-Jeoire	SARL Carrières Rossetto	

Stockage en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)

Sur le territoire CDF, il n'y a pas de déchetterie publique collectant les matériaux inertes.

Il existe 2 ISDI privées.

Nom du centre	Ville	Valorisation
EXCOFFIER RECYCLAGE	BONNEVILLE	oui
NANTET LOCABENNES	MARIGNIER	oui

Le rôle de ces ISDI est de recycler, de valoriser et de ne stocker que ce qui ne peut plus être traité.

D'autres solutions peuvent être envisagées notamment autres que le stockage en ISDI qui n'est pas forcément la solution à privilégier :

- Recherche de sites favorables en fonction des enjeux environnementaux et de la population pour la mise en place d'ISDI
- Travailler sur la réduction des déchets dans la conception des constructions et/ou de la réutilisation de ces déchets dans les constructions
- Travailler sur le recyclage de déchets qui ne sont aujourd'hui pas recyclables

DIAGNOSTIC : Agriculture Forêt

Le relief varié du territoire reflète une diversité importante des milieux naturels, avec les massifs montagneux de moyenne altitude entourant une vaste zone, la plaine alluviale de l'Arve, ainsi que des zones intermédiaires de coteaux, à flancs de montagne, et le Plateau des Bornes.

L'agriculture

Les chiffres clés de l'agriculture

Exploitations agricoles :⁵⁵

En 2019, 260 exploitations agricoles professionnelles ont leur siège sur le territoire SCOT CDF :

- 98 exploitations sur CCAS
- 44 exploitations sur CCFG
- 67 exploitations sur CC4R
- 51 exploitations sur CCVV

Surfaces exploitées⁵⁶

13459 ha sont qualifiés de surface agricole utile (SAU) :

- 5678 ha sur le territoire de la CCAS
 - o soit une SAU moyenne par exploitation de 44 ha
- 1836 ha sur le territoire de la CCFG
 - o soit une SAU moyenne par exploitation de 19 ha
- 3370 ha sur le territoire de la CC4R
 - o soit une SAU moyenne par exploitation de 33 ha
- 2575 ha sur le territoire de la CCVV
 - o soit une SAU moyenne par exploitation de 35 ha

Il y a plus de 13 000 ha exploités sur le territoire SCOT CDF dont :

- plus de 90 % des surfaces en prairies ou en alpage
- plus de 150 ha de maraîchage, horticulture, arboriculture, viticulture

⁵⁵ Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

⁵⁶ Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny **Bureau :** 28, chemin de la ferme Saillet – 74250 Fillinges

Téléphone : 04 50 35 55 85 **Site :** www.coeurdufaucigny.com

Nombres d'agriculteurs exploitants.

D'après la CASMB, en 2019, il y a environ 400 emplois directs et entre 2000 et 2400 emplois indirects créés par l'agriculture, non délocalisables (coopératives laitières, matériel agricole, vétérinaires, écoles d'agriculture, ...)

Tableau : Nombre d'agriculteurs exploitants

	1990	1999	2014
Agriculteurs exploitants	760	456	345

Source : Observatoire départemental 2018

Le nombre d'agriculteurs exploitants est en recul depuis les années 1990.

La baisse du nombre d'agriculteurs exploitants est à corrélérer avec l'âge des agriculteurs ; et l'absence de repreneurs pour certaines entreprises.

Constructions de bâtiments agricoles

	2000-2009	2010-2015
Bâtiments (en m ²)	5713	1682

Source : Observatoire départemental

Les données relatives aux m² de bâtiments agricoles construits montrent un ralentissement de la construction de bâtiments agricoles

Les caractères généraux de l'agriculture

Evolutions notables entre 2000 et 2010 :

- Un nombre d'exploitations agricoles en diminution (-44%)
- Un nombre d'emplois en diminution (-22%)
- Une surface agricole utile en diminution (-12%)
- Un chiffre de l'unité gros bétail en diminution (-12%)

Entre 2000 et 2010, les surfaces agricoles ont diminué ;

- les territoires les moins impactés sont ceux des communautés de communes Arve et Salève (-2%) et de la Vallée Verte (-10%) ;
- les territoires les plus impactés sont des communautés de communes de Faucigny Glières (-53%) et des Quatre Rivières (-30%) ;

Orientation technico-économique

L'orientation technico-économique prépondérante sur le territoire Cœur de Faucigny est l'élevage bovins lait :

- 20 communes sont en bovin lait
- 9 communes sont en bovin mixte : Viuz en Sallaz ; Ville en Sallaz ; Sassel ; Peillonnex ; Onnion ; Habère-Poche ; Fillinges ; Burdignin ; Bonneville
- 4 communes sont en poly culture et poly élevage : Contamines ; Monnetier-Mornex ; Le Petit Bornand ; Reignier Esery.
- 1 commune est en viticulture : Ayze
- 1 commune est en fleurs et horticulture : Arthaz Pont Notre Dame.

D'après la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB),

- La production laitière est majoritaire ; près de 55 % des exploitations du territoire sont tournées vers cette production.
- Globalement, les exploitations sont modernisées, fonctionnelles et viables
- Il y a quelques exploitations d'élevage qui permettent l'entretien du territoire et des paysages par des effectifs animaux stables depuis 10 ans.
- Il existe une diversité de productions :
 - o maraîchage, horticulture : plus de 10 % des exploitations
 - o ovins, caprins, bovins viande, viticulture, arboriculture, centres équestres, petits fruits, œufs, ...

Fonctionnement des exploitations agricoles bovins lait

L'élevage bovin et la production laitière sont des activités qui nécessitent de grands espaces agricoles.

L'élevage laitier est centré sur les productions traditionnelles sous signe officiel de qualité (lait AOC Reblochon et Abondance), dont les cahiers des charges sont stricts et contraignants en termes d'alimentation du troupeau.

L'organisation collective permettant une valorisation très intéressante du prix du lait est forte. Elle repose sur des coopératives laitières, une gestion des volumes, ...

Sur le territoire du SCoT, il y a :

- des coopératives avec atelier : Union des Bornes, Coopérative de Fillinges, Bogève
- un fromager : Verdannet à Fillinges
- D'autres fromagers collectant sur la zone dans un périmètre de 15 km autour du territoire (Eteaux, Juvigny, ...)
- Quelques exploitations transforment à la ferme, avec la présence de points de vente

Le dynamisme laitier est réel, mais contraint par un contexte foncier difficile.

Contexte foncier

En Haute-Savoie, entre 2004 et 2014, 3 000 hectares de terres agricoles exploitées ont été dédiés à la construction et à l'aménagement.

	Artificialisation moyenne annuelle communale
CCAS	Supérieur à 1,2 ha
CCCFG	Supérieur à 1,2 ha
CC4R	Inférieur à 0,8 ha
CCVV	Inférieur à 0,8 ha

Source : Plaquette Foncier – DDT Haute Savoie – Février 2016

En Haute-Savoie, l'artificialisation annuelle de surface agricole a été divisée par deux depuis plus de 10 ans puisqu'elle est passée de 380 ha/an dans les années 2004-2008 à moins de 200 ha/an sur les années 2012-2014.

Sur le périmètre du SCOT Cœur du Faucigny, la surface agricole a diminué, entre 2010 et 2016, de 584 ha soit environ 83 ha/an.

Parmi les terres exploitées par l'agriculture une partie est classée en zones U et AU dans les documents d'urbanisme locaux.

	Surfaces agricoles situées en zones U et AU des DUL
CCAS	De 15 à 30 ha
CCCFG	Supérieur à 30 ha
CC4R	De 15 à 30 ha
CCVV	Inférieur à 15 ha

Rôle et place du foncier dans les systèmes d'exploitation locaux

L'agriculture a besoin de surfaces :

- pour respecter le cahier des charges des productions labellisées (AOC reblochon et Abondance) et assurer une autonomie fourragère ;
- pour épandre les effluents d'élevage ;
- pour respecter les engagements financiers liés aux surfaces.

Sur le fonctionnement des exploitations en bovins lait les élus souhaitent étudier les questions suivantes :

- Logement de surveillance des EA / Le logement de fonction agricole > rôle des DUL
- Terres stratégiques agricoles, un essai de définition :
 - o Grands tènements, plats, proches des sièges d'exploitations
 - o Alpages dans leurs dimensions agricoles, touristiques et écologiques.
 - o Culture identitaire (Vignobles)

D'après la CASMB, les exploitations sont sous forte pression foncière. En conséquence, elles perdent en fonctionnalité. La profession agricole s'interroge sur :

- la perte de foncier,
- l'importance de l'urbanisation importante,
- le morcellement des parcelles
- l'enclavement des bâtiments dans l'urbanisation
- la difficulté des circulations : accès aux parcelles, largeur des voiries

De plus, sont apparues des questions autour du renouvellement des générations, du manque de visibilité sur le foncier qui décourage des repreneurs potentiels.

Fonctionnement des exploitations maraîchère et horticole

Sur le territoire de la CCAS

Les activités de maraîchage, d'horticulture et d'arboriculture sont présentes essentiellement à Arthaz-Pont-Notre-Dame et sur les contreforts du Salève.

L'activité maraîchère et horticole repose sur la production et la vente.

La majorité des ateliers de maraîchage occupe des surfaces comprises entre 1,5 et 10 ha.

La production maraîchère requiert une consommation d'eau non négligeable, de l'ordre de 2000 m³/ha/an.

Sur le territoire de la CCW

La ferme de la Source⁵⁷ à Boëge pratique l'agriculture bio, la transformation (jus de fruits, soupes, confitures, conserves, etc.), le circuit court avec drive. Les activités de cette ferme permettent l'exploitation de huit hectares et proposent quelques emplois.

En projet, l'exploitation louée à Boëge comprenant un droit à l'eau avec un bief et des bassins de pisciculture, veut relancer l'activité piscicole (dossier en cours d'examen par les services de l'Etat).

Sur le territoire de la CC4R et sur le territoire de la CCFG :

données en cours de collecte

Fonctionnement des exploitations viticoles

De moindre importance mais très lisibles dans le paysage, il y a les exploitations viticoles notamment sur les territoires des communes de Ayze, Bonneville et

⁵⁷ <http://www.lafermedelasource.fr/>

Marignier où sont recensées 18 exploitations exclusivement dédiées à la viticulture.

La viticulture est commercialisée en AOC Vin de Savoie d'Ayze.

L'AOC Vin de Savoie cru d'Ayze est produite exclusivement sur trois communes du département de la Haute-Savoie (Ayze, Bonneville et Marignier).

Cette appellation viticole est définie à la parcelle cadastrale sur le coteau d'Ayze, Bonneville et Marignier.

Plusieurs critères sont pris en compte : l'altitude, le sol, l'orientation, la pente...

Deux cépages sont autorisés : la Roussette d'Ayze et le Gringet. Le décret définit également des conditions strictes de production et de vinification.

Sur ces trois communes, la surface potentielle pour produire ce vin AOC est de 103 ha (65 ha sur Ayze, 30 ha sur Bonneville, 22 ha sur Marignier). En 2010, on ne comptait plus qu'une vingtaine d'hectares plantés et valorisés en AOC vin de Savoie cru Ayze.

Les appellations et labels pour la viticulture :

- AOC Vin de Savoie Ayze
- AOC Roussette de Savoie,
- AOC Vin de Savoie rouge, mousseux blanc, mousseux rosé, pétillant rosé, pétillant blanc,
- IGP Comtés Rhodaniens blanc, rosé, rouge
- IGP Vin d'Allobroges blanc, mousseux de qualité blanc, mousseux de qualité rosé, passerille blanc, rosé, rouge, surmûris blanc.

L'agriculture biologique

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- 20% de la SAU couverte en bio en 2020
- 20% de produits bio introduits dans la restauration collective
- Réduction des pesticides dans l'agriculture

En 2013, les services de la DDT dénombrent en Haute-Savoie, en bio et reconversion :

- 130 exploitations
- 3480 ha

L'ADABio est l'association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain. Elle accompagne les producteurs (en conversion ou en installation en bio), les professionnels de développement de la

bio et les collectivités pour mettre en œuvre leur projet autour de l'agriculture biologique.

Les activités de diversification

A côté des activités de production agricoles reconnues se développent des activités de diversification :

- Diversification agricole ou interne avec la transformation et la valorisation de produits agricoles ; avec des cultures alternatives; ...
- Diversification structurelle ou externe dans les domaines du tourisme et de la récréation comme l'agritourisme (Se reporter au chapitre « Tourisme »).

Les débouchés de la production ... et la diversification des activités en lien avec l'agriculture

Les circuits de commercialisation de la production agricole :

- Les marchés traditionnels : fruitières, marchés hebdomadaires...
- Les circuits-courts
- Drive Fermier

De nouveaux marchés : les circuits courts.

Cela représente au niveau national 5% de la part de Marché alimentaire.

- Identifier les principaux modes de commercialisation en circuits courts.

AMAP recensés (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)	Consommation de produits locaux
Les Paniers du Dahut à Bonneville	Légumes, fromage, huile, volaille, viandes, vin de noix, bière, jus de fruits
Les Paniers de la Pierre aux Fées à Bonneville	Légumes
Les 3 Jardins à Faucigny	Légumes, oeufs, viande
Les Paniers de la Pierre aux Fées à REIGNIER-ESERY	Légumes, fruits, viandes BIO de boeuf, de veau, viande de porc, poulets, fromage de chèvre, pain BIO

L'agriculture : entretien des paysages

Les projets agro environnementaux et climatique (PAEC)

Trois PAEC couvrent le territoire Coeur du Faucigny ; la communauté de communes de la Vallée Verte n'appartient à aucun PAEC excepté la commune d'Habère Lullin :

- PAEC Arve, porté des Alpes porté par la CC4R (communauté de communes Arve et Salève ; communauté de communes Faucigny Glières sauf Entremont, communauté de communes des 4 Rivières, Habère Lullin)
- PAEC Fier Aravis porté par la Vallée de Thônes (Bonneville, Brizon, Le Petit Bornand et Entremont)
- PAEC Salève porté par le syndicat mixte du Salève (Monnetier-Mornex, La Muraz)

PAEC Arve, porte des Alpes comme un des outils de l'entretien des paysages

Au travers du PAEC Arve, porte des Alpes, des contrats ont été signés avec les agriculteurs souhaitant mettre en place de bonnes pratiques agricoles.

Les mesures ayant des actions positives sur l'entretien des paysages sont celles :

- Assurant une gestion des alpages notamment au travers de l'élimination mécanique des rejets ;
- Permettant un retard de fauche sur les prairies et milieux remarquables ;
- Encourageant la viticulture Bio ;
- Concourant à la connexion des milieux agricoles (conservation de bandes enherbées) ;
- Entretenant des haies, arbres isolés, vergers de hautes tiges, ...

Dans le plan biodiversité, approuvé en juillet 2018, la prise en compte des enjeux agricoles pour l'environnement se traduit par l'expression « valoriser les bonnes pratiques agricoles existantes ».

Les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)

La Région accompagne la mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) pour

- garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux : estives, alpages et zones de parcours,
- accompagner le développement durable de zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien de l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesse,
- accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi-usage des espaces et permettre de valoriser des produits typés sous signe de qualité.

Sur le territoire SCOT CDF, plusieurs PPT sont recensés :

- PPT du Salève
- PPT Roc d'Enfer
- PPT Fier et Aravis

Le **PPT Roc d'Enfer** couvre un large territoire s'étendant sur 41 communes du nord-ouest du département de la Haute-Savoie (57 389 habitants permanents pour une surface de 59 791 hectares), au voisinage de l'agglomération d'Annemasse ; dont 21 communes du territoire du SCOT CDF :

CCFG :	Ayze, Contamine-Sur-Arve, Marignier
CC4R :	Faucigny, Fillinges, Marcellaz, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz
CCVV :	Boëge, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Onnion, Mégevotte, Saxon, Saint André de Boëge, Villard

Le domaine pastoral concerné recouvrait, en 2011, 9 826 hectares. Ces surfaces se répartissent en 225 unités pastorales (une unité pastorale est une portion de territoire à vocation herbagère extensive, utilisée par les animaux de façon saisonnière, sans retour quotidien au siège d'exploitation, d'au moins 10 ha et utilisée par un unique gestionnaire). Il existe un fort lien entre le domaine pastoral et la ressource en eau potable du territoire : 20 % du domaine pastoral se situent dans un périmètre de protection des captages en eau potable.

Les parcelles des unités pastorales sont, en nombre, très majoritairement privées (93%). Cependant, en termes de surface, les alpages communaux représentent 47% du domaine pastoral. En 2011, il a été recensé au sein du territoire concerné un total de 6 359 d'unités équivalents gros bovin en alpages. La grande majorité du cheptel estivé est constituée de bovins, avec une production fermière principalement orientée vers le fromage d'Abondance.

L'étude préalable à la mise en oeuvre d'un PPT a identifié trois enjeux :

- Préserver le dynamisme agro-pastoral constaté sur le territoire ;
- Conserver et partager l'espace pastoral ;
- Organiser une bonne cohabitation entre les usagers.

En réponse à ces enjeux et en concertation avec l'ensemble des usagers du territoire, la structure porteuse du PPT a défini un programme d'actions opérationnelles. Le programme PPT comprend douze fiches actions, dont neuf fiches proposées pour un financement régional au titre du pastoralisme. Ces fiches sont réparties en cinq champs :

Action 1: Animation et coordination territoriale

1.1: Animation du PPT

1.2 : Appui aux actions transversales et coordination (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 2 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipement

2.1: Desserte en alpage

2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques

2.4 : Amélioration des outils de production (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 3 : Structuration collective et gestion du foncier en alpage

3.1: Structuration collective et gestion durable du foncier

3.2 : Veille foncière et conservation des terres agropastorales (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

4.1 : Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés

4.2 : Amélioration de pâture et expérimentation

Action 5 : Equipements multi-usages, information, signalétique et ouverture au public

5.1: Clôtures, contention et gestion des flux touristiques

5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information

Le PTT du Salève, emblématique en Haute-Savoie, le Salève est un petit massif de moyenne montagne entre le Jura et les Alpes, surplombant directement l'agglomération franco-valdo-genevoise dont il est le poumon vert. Le périmètre du PPT du Salève, porté par la Syndicat Mixte du Salève, couvre les 20 communes du Syndicat, d'Annemasse au Nord à Cruseilles au Sud.

Dont 3 communes du territoire SCOT CDF : Monnetier-Mornex, La Muraz et Reignier-Esery.

Le massif du Salève dispose d'une surface pastorale modeste de 1 013 ha répartis sur 39 Unités Pastorales, mais bénéficie d'une tradition pastorale encore vivace et cruciale pour la pérennité de la qualité du site d'un point de vue environnemental, paysager et touristique, mais aussi par l'importance du recours aux pratiques agro-pastorales dans les systèmes économiques des exploitations agricoles du territoire.

Des besoins importants ont été recensés en matière d'amélioration des bâtiments d'habitation accueillant des salariés, d'alimentation et de distribution en eau sur les alpages. Un chargement moyen des espaces pastoraux élevé, une grande variété de milieux et d'espèces d'intérêt patrimonial (350 ha d'alpages en site Natura 2000), des objectifs de protection des paysages, et la présence d'une agglomération de près de 600 000 habitants aux portes du massif, rendent la gestion concertée des espaces pastoraux indispensable.

L'étude préalable à la mise en œuvre du PPT a identifié trois enjeux prioritaires :

- Accompagner l'évolution des activités agro-pastorales.
- Mieux partager l'espace et les ressources.
- Préserver l'attractivité de proximité du territoire.

Le PPT comprend 13 actions (dont 6 ne mobilisant pas de financement régional dans le cadre du PPT, présentées entre parenthèses), réparties en 5 axes :

Axe 1: Animation et coordination territoriale

- 1.1 : Animation du PPT
- (1.2 : Appui aux actions transversales et coordination)

Axe 2 : Gouvernance et prospective

- 2.1 : Structuration collective (AFP/GP)
- 2.2 : Etudes de sites, schémas de dessertes sylvo-pastorales et plans de circulation
- (2.3 : Veille foncière et conservation des terres agropastorales)

Axe 3 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipements

- 3.1 : Accès à l'alpage
- 3.2 : Logement des alpagistes et accès à une source d'énergie
- 3.3 : Alimentation et distribution de l'eau sur l'alpage et dans les bâtiments d'habitation

Axe 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

- (4.1 : Gestion de l'espace et contrôle de la végétation ligneuse)
- (4.2 : Préservation des zones humides et de la ressource en eau)

Axe 5 : Cohabitation des usages de l'espace pastoral

- (5.1 : Gestion des flux touristiques)
- 5.2 : Communication et pédagogie
- (5.3 : Entretien et valorisation d'un patrimoine alpestre remarquable)

Le PTT Fier Aravis

Dont 3 communes du territoire SCOT CDF : Bonneville, Brizon et Glières Val de Bornes.

Les outils de mise à disposition du foncier

La mise à disposition du foncier passe souvent par des baux entre propriétaires fonciers et exploitants agricoles.

Ferme relais

Une collectivité qui acquiert des biens agricoles (foncier et/ou bâti) pour les mettre à disposition d'un jeune agriculteur a la possibilité de mettre le bien à disposition par un dispositif de ferme relais (dans le cadre d'un crédit-bail sur une période à définir)

Atelier relais

Une commune peut soutenir l'installation d'un agriculteur par la mise à disposition d'un atelier de transformation comme par exemple une fromagerie ou un atelier de découpe de volailles.

Exemple Communauté d'Agglomération du Niortais : quatre ateliers-relais sur la ZAE « Le Luc – Les Carreaux »

Ferme (inter) communale

Une ferme communale ou intercommunale consiste en l'acquisition de biens agricoles par une collectivité pour les mettre à disposition d'un agriculteur qui devient locataire.

Traitemenent des déchets issus de l'agriculture

La valorisation des déchets issus de l'agriculture :

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

- Méthanisation
- le projet VITIVALO (université Savoie Mont Blanc)

Ce qu'il faut retenir sur l'agriculture

260 exploitations agricoles soit 400 emplois directs et plus de 13000 ha exploités dont 90% en prairies et alpages, et environ 10% en maraîchage, horticulture, arboriculture et viticulture.

La construction de bâtiments agricoles diminue ; les surfaces exploitées sont en recul. Les territoires les moins impactés par ces tendances sont « Arve & Salève » et « Vallée Verte ».

La production laitière est majoritaire, près de 55% des exploitations sont tournés vers cette production.

La labellisation de plusieurs productions est un atout pour l'agriculture du territoire : AOC Reblochon, AOC Abondance, AOC Vin de Savoie-Ayze, ...

Des activités comme l'horticulture et le maraîchage occupent de petites surfaces (entre 1,5 et 10 hectares) et participent à la production agricole locale. Plusieurs modes de commercialisation sont mis en œuvre (vente directe, marché...).

L'agriculture biologique existe sur le territoire SCOT Cœur du Faucigny ; elle est marginale.

Il faut noter les initiatives sur le traitement des déchets issus de l'agriculture (méthanisation, projet VITALO, ...).

Enjeux thématiques identifiés sur l'agriculture

Enjeux Agricoles	Explications
AGRI 1 : Identifier les terres agricoles stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - AGRI 1-a : Maintenir les grands tènements, mécanisables, proches des sièges d'exploitations (AOC Reblochon, Abondance). - AGRI 1-b : Préserver les Alpages dans leurs dimensions agricoles, touristiques et écologiques. 	<p>Ces espaces sont des terres répondant principalement à la filière laitière.</p>

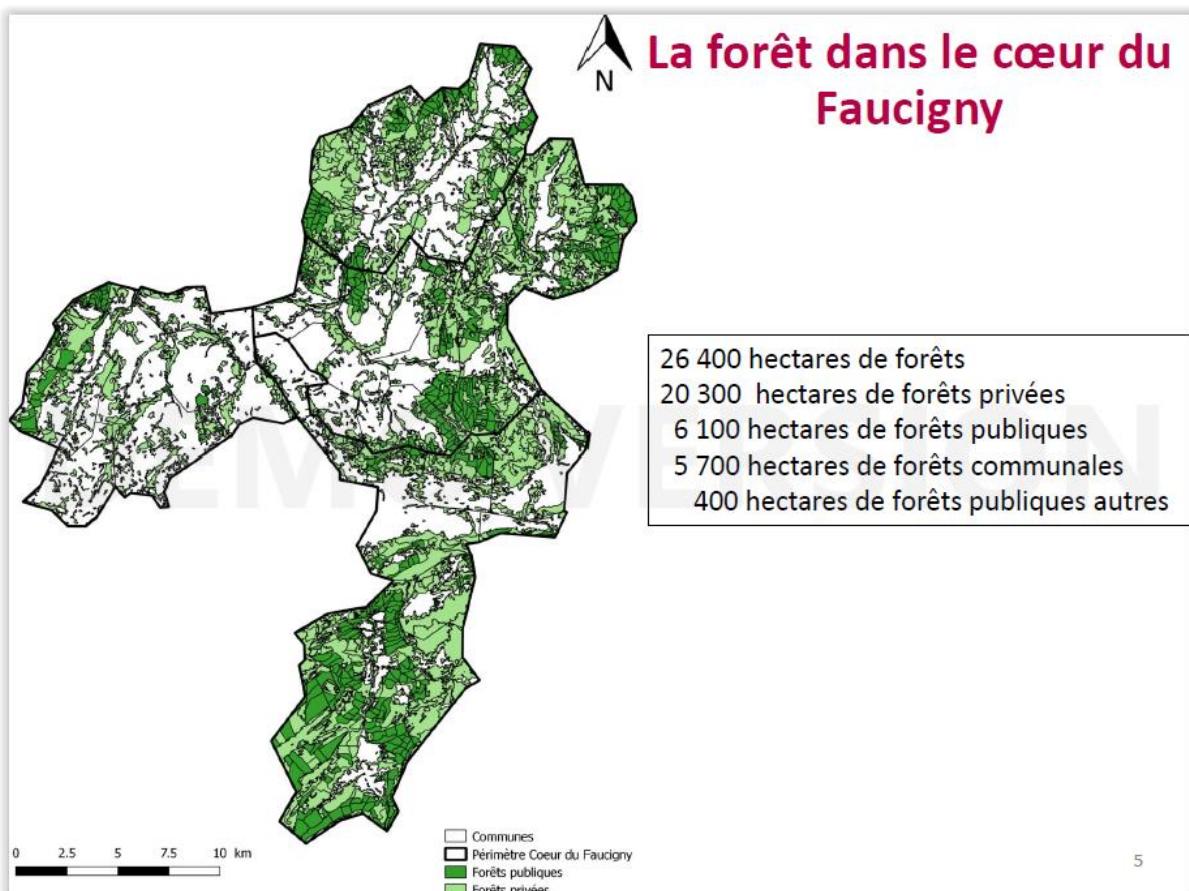
Enjeux Agricoles	Explications
<ul style="list-style-type: none"> AGRI 1-c : Accompagner le développement d'une Agri-Culture identitaire (AOC vins de Savoie – Ayze) 	<p>Il s'agit de pérenniser les terres agricoles identifiées par des labels (les terres agricoles avec indications géographiques définies par l'INAO).</p>
<ul style="list-style-type: none"> AGRI 1-d : Assurer des connexions écologiques entre la plaine et les coteaux (supports de corridors écologiques) 	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'éviter la fragmentation des espaces agricoles (conserver les grands tènements) pour assurer leur fonction économique, leur fonction environnementale ; - de contenir l'étalement urbain.
<ul style="list-style-type: none"> AGRI 1-e : Donner une place aux systèmes d'exploitation support d'une agriculture de proximité 	<p>Il s'agit de compléter les pratiques agricoles « traditionnelles » autre que la production laitière comme l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage, ...</p>
<p>AGRI 2 : Avoir un développement équilibré de l'espace rural et organiser sa diversification</p>	<p>Il s'agit de :</p> <p>Valoriser le rôle économique de l'agriculture et répondre aux enjeux de :</p> <p>=> La commercialisation (Fruitière, drive, vente directe, atelier de transformation, ...) ;</p> <p>=> Des activités touristiques (gite à la ferme, ferme pédagogique...) ;</p> <p>=> La production énergétique (biomasse, méthanisation...) ;</p> <p>=> La fonction productive (favoriser l'installation de nouveau SEA, accès et proximité des tènements, sécurisation de tènements stratégiques)</p> <p>Encourager l'adaptabilité des tènements agricoles : taille, valeur agronomique polyvalente, adaptable qui offre un potentiel nouveau</p>
<p>AGRI 3 : Adaptation face aux changements climatiques</p>	<p>Positiver le lien entre l'agriculture et le climat car il y a un impact sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La saisonnalité et les temps d'estives ; 2. Les aléas naturels (fragilité des boisements et pentes) ;

Enjeux Agricoles	Explications
	<p>3. La fragilisation de la biodiversité ;</p> <p>4. La gestion de la ressource en eau.</p> <p>Il s'agit de considérer également l'agriculture dans son rôle de stockage de carbone (la conservation des surfaces exploitées) et de compensation des émissions d'autres secteurs, par son rôle dans la production de matériaux et d'énergie renouvelable (la méthanisation des effluents agricoles par exemple).</p>

La forêt

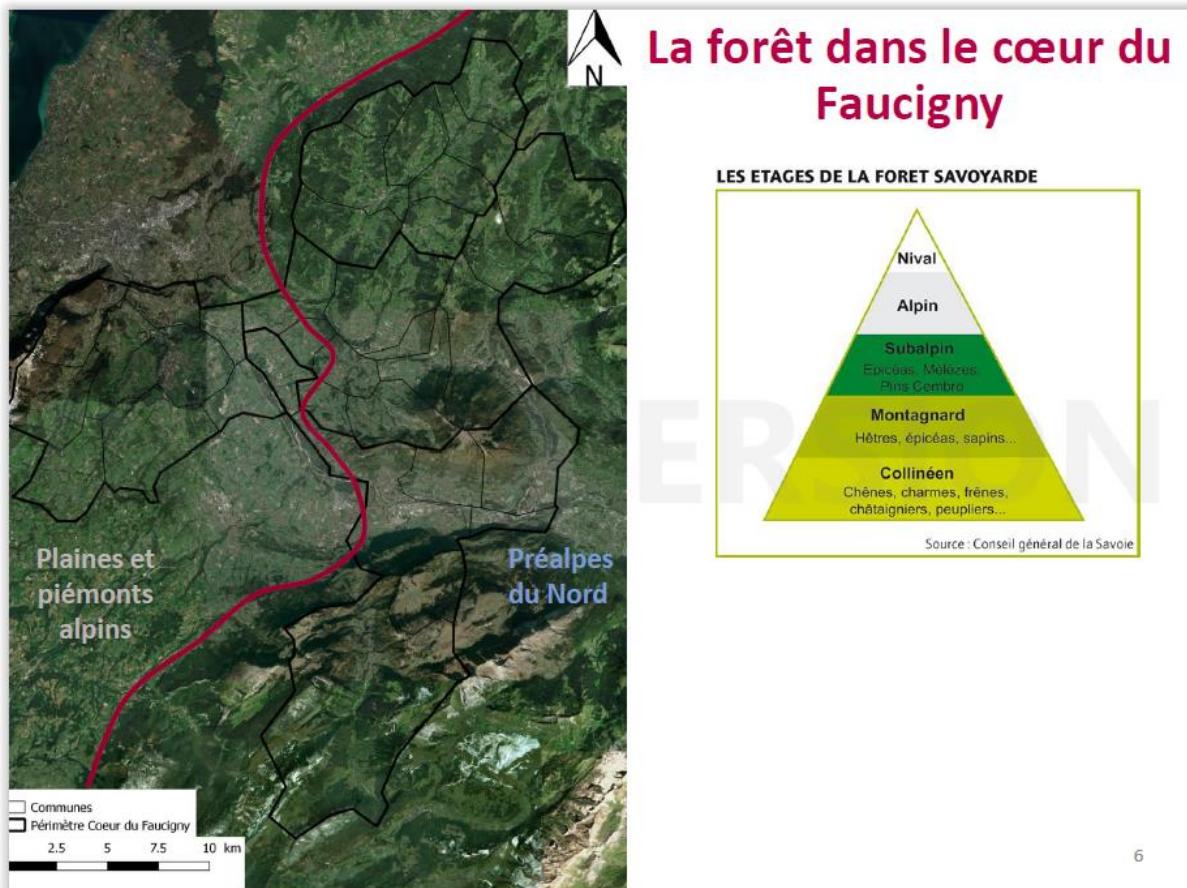
Caractérisation de la forêt

La forêt sur le territoire du SCOT CDF représente 26400 hectares dont 77% de forêts privées et 23% de forêts publiques.



Source : COFOR – juin 2019.

Sur le territoire du SCOT CDF, la forêt appartient à l'étage collinéen et montagnard/subalpin.



Source : COFOR – juin 2019

Exploitation de la forêt

Les acteurs de la filière forêt-bois du périmètre Cœur du Faucigny

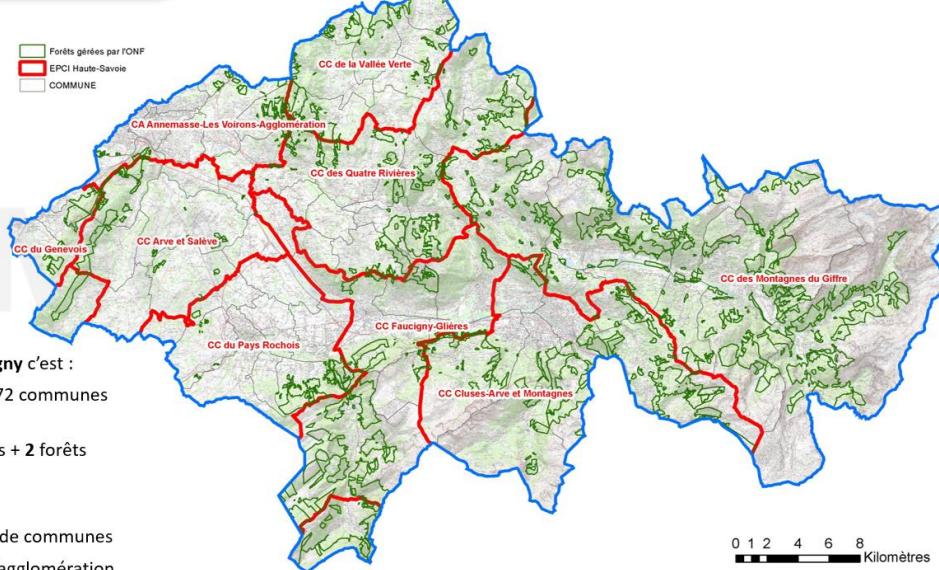
- Office National des Forêts (ONF)
- COmmunes FORestières (COFOR) : association qui a pour objectif d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine des collectivités pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement local.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB) : chambre consulaire qui intervient sur les questions de la filière forêt-bois.
- Union des Forestiers Privés (UFP74) : rôle dans l'organisation des coupes auprès des propriétaires privés.

Prélèvements

L'exploitation de la forêt publique connaît un taux de prélèvement plus élevé ; qu'en forêt privée où le morcellement parcellaire, le nombre des propriétaires, ... rendent les prélèvements plus compliqués.

Il existe des **outils de lutte contre le morcellement des forêts privées**. Aucun n'est recensé à ce jour sur le territoire du SCOT CDF.

Les collectivités :



L'Office National des Forêts (ONF) a une unité territoriale du Faucigny qui couvre un territoire plus large que le périmètre du SCOT CDF ; les quatre communautés de communes sont englobées dans son action. Le volume annuel martelé (à l'échelle de l'UT Faucigny) est de 32 000 m³.

Les entreprises

L'exploitation forestière

On dénombre 17 entreprises d'exploitations forestières et de sylviculture ; majoritairement ce sont des entreprises sans salarié.

La transformation du bois

Plusieurs scieries sont présentes sur le territoire CDF dont les principales sont l'entreprise Bétempo à Bonneville et l'entreprise Félix à Villard.

Le bois-construction

Promotion du bois :

Créée en 2006 Bois Qualité Savoie (BQS) réunit scieurs, constructeurs, charpentiers, négociants, menuisiers et lamellistes des Pays de Savoie répondant à un cahier des charges strict et à une qualité contrôlée par un organisme indépendant. Son objectif est d'augmenter la part de bois local dans la construction.

Certification du bois :

- Bois des Alpes

Association créée en 2008 - Une certification pour développer la vente et la promotion des produits issus directement du territoire, valorisés en circuits courts.

Le bois-énergie

On estime que 5% du volume exploité en Haute Savoie est exploité en bois énergie ; en moyenne l'ONF exploite environ 100'000 m³ par an (uniquement sur les forêts publiques en Haute Savoie). La part prise par le bois-énergie local pour répondre aux besoins locaux est très faible.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est l'outil pour connaître :

- les besoins et les ressources mobilisables
- le potentiel des essences existantes sur le territoire
- l'adaptation de l'offre d'essence aux besoins

Le bois-énergie est un co-produit par rapport aux bois d'œuvre (destiné à la construction).

Réseau de chaleur

La régie Syan'Chaleur a été créée au début de l'année 2019. Cette structure doit permettre au SYANE de porter des projets de construction et d'exploitation de réseaux de chaleur.

Un 1er projet est engagé. Il s'agit de la construction de la chaufferie biomasse et du réseau de distribution de chaleur de la commune de Saint Jeoire.

Actuellement, sur le territoire de la commune de Reignier-Esery une chaufferie bois et un réseau de chaleur fonctionne depuis 2016.

Il existe plusieurs chaufferies collectives notamment pour des bâtiments publics.

Les combustibles utilisables par les chaufferies collectives sont les plaquettes forestières ; les granulés sont réservés à l'usage domestiques et le bois de rebut à un usage de chaufferie de forte puissance. Les plaquettes forestières produites en local sont insuffisantes et ont un problème d'hygrométrie.

L'exploitation de la forêt

Le principal problème rencontré dans l'exploitation de la forêt est l'accessibilité des bois (tracteur, câble, hélicoptère). Des travaux d'infrastructure sont nécessaires par exemple la création de pistes forestières.

Desserte forestière

- La CC4R dispose d'un schéma de desserte forestière.
- Les CCAS et CCVV n'ont pas de schéma de desserte forestière.
- La CCFG n'a pas de schéma de desserte forestière ; toutefois, il existe un schéma de desserte sur le Massif des Glières.

Il faut veiller au maintien de l'activité des scieries présentes sur le territoire du SCOT CDF ; la plus grosse scierie du territoire est la scierie BETEMPS à Bonneville (plus grosse scierie du département).

Un risque de sous exploitation forestière

La sous-exploitation des forêts porte atteinte au développement économique voire au **maintien de la filière bois locale**, source d'emplois en milieu rural. Elle nuit aussi à la stabilité des forêts qui, en vieillissant, ne peuvent plus assurer correctement leur rôle de protection contre les risques naturels, de protection de la ressource en eau, d'accueil des activités touristiques et de loisirs, de maintien de la qualité du paysage et enfin de stockage du CO₂, un des principaux gaz à effet de serre. La mobilisation de la ressource renouvelable des forêts alpines constitue donc un enjeu important pour l'avenir, d'autant que la demande de matière première reste soutenue.

L'inversion de la tendance actuelle en termes d'exploitation forestière passe par une **amélioration du réseau de voies de desserte des forêts et par la dynamisation de l'exploitation par câble**, une technique largement utilisée dans les forêts d'accès difficile par nos voisins suisses et transalpins.

Stockage du CO₂

Les écosystèmes forestiers recyclent le carbone et jouent à ce titre un rôle écologique majeur dans l'équilibre planétaire. Tout au long de leur vie, grâce au mécanisme biologique de la photosynthèse, les arbres puisent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère. Ils l'emmagasinent dans leurs troncs, leurs branches, leurs racines et leurs feuilles et libèrent ensuite de l'oxygène dans l'air. C'est ce qu'on appelle la photosynthèse, un mécanisme qui nous permet à la fois de respirer et de diminuer la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

Données chiffrées, stockage du CO₂⁵⁸

Sur le territoire de la communauté de communes Faucigny Glières, le carbone est majoritairement stocké en forêt, avec 53 % du stock de carbone. L'absorption annuelle est principalement due à l'accroissement de la forêt (94%).

Sur la communauté de communes Arve Salève, le carbone est majoritairement stocké dans les cultures, suivi par la forêt. L'absorption annuelle est principalement due à l'accroissement de la forêt (73%).

Les émissions dues aux changements d'affectation des sols sont liées à l'imperméabilisation de surfaces en cultures. Les changements d'affectation des sols influent sur la stabilisation des stockages et la qualité des eaux de consommation (système racinaires et épuration)

⁵⁸ Absence de donnée pour les communautés de communes des Quatre Rivières et de la Vallée Verte.

Enjeux

Equilibre entre urbanisation et exploitation forestière

- Nuisance sonore des entreprises (rôle des DUL : imposer une zone tampon entre les établissements déjà implantés et les habitations).
- Débouché des pistes forestières dans les zones urbanisées (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour adapter/aménager les accès/débouchés des pistes forestières depuis les zones habitées).
- Adaptation des gabarits routiers au transport de grumes (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour aménager/élargir les voies communales concernées).
- Place de dépôts (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour aménager ces places)
- Ponctuellement des conflits d'usage entre exploitation forestière et chemins de randonnée (rôle de la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, ...).

Ce qu'il faut retenir sur la forêt

La forêt sur le territoire du SCOT CDF représente 26400 hectares dont 77% de forêts privées et 23% de forêts publiques.

La forêt est exploitée pour le bois construction. Il existe des outils de promotion du bois pour valoriser la production locale (Bois Qualité Bois, Bois des Alpes ; ...) ; la forêt est aussi exploitée pour le bois de chauffage. Ce volet de la production n'est pas connu (quantitativement). Cette production est considérée comme accessoire de la production « bois construction ».

La forêt a un rôle de stockage du carbone. La stabilisation des stockages du carbone est dépendante de l'absorption annuelle du CO₂ par la forêt. Une forêt qui s'étend renforce la part de stockage potentielle du carbone.

Les conditions d'exploitation de la forêt doivent être améliorées pour mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable, tout en adaptant la forêt aux changements climatiques et aux phénomènes naturels tels que les eaux de ruissellement, les feux spontanés, ...

Enjeux thématiques identifiés sur la forêt

Enjeux Forêt	Explicitations
FOR 1: Faire vivre la forêt au travers sa fonctionnalité de protection (des personnes et des biens).	Il s'agit d'identifier et de préserver la forêt (voir d'interdire le changement de destination des sols) pour que la forêt (les arbres) joue leur rôle de protection contre les risques naturels.
FOR 2: Faire vivre la forêt au travers sa fonctionnalité productive, économique	Il s'agit de préserver l'outil de production économique de l'exploitation forestière en accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - des filières de production (bois d'œuvre, bois énergie.) ; - des emplois de la filière bois (entreprise foresterie, charpentier, scierie...)
FOR 3: Faire vivre la forêt dans sa dimension écologique	La forêt est un réservoir de biodiversité. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - de préserver ces espaces pour garantir l'équilibre de nos écosystèmes - d'éviter la fragmentation des espaces forestiers, assurer leur fonction économique et leur

Enjeux Forêt	Explicitations
	fonction environnementale.
FOR 4: Accompagner un tourisme vert et de proximité dans une fonctionnalité récréative	<p>Rappel : En superposant à la couche cartographique forestière des informations telles que le maillage des itinéraires de randonnée pédestre (GR et autres chemins de randonnée) ainsi que la localisation des domaines skiables, on fait clairement apparaître le chevauchement des deux modes d'occupation et de valorisation de l'espace.</p> <p>Il s'agit de valoriser le potentiel des attraits touristiques de la forêt au travers de la qualité de la desserte forestière et de la préservation des paysages.</p>
FOR 5: Affirmer le lien entre la forêt et la transition énergétique	<p>Il s'agit d'exploiter et de gérer la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger les forêts pour leur rôle dans l'absorption d'une partie du carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines. C'est un "puits" de carbone ; - favoriser la filière bois de construction ; le bois, utilisé comme matériau, constitue un stock de carbone (une maison construite avec 20m³ de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique).

DIAGNOSTIC : Mobilités Infrastructures

Les acteurs des mobilités (AOM)

Le syndicat mixte des quatre communautés de communes (SM4CC)

Le syndicat mixte des quatre communautés de communes a été créé le 06 juillet 2012 à l'initiative des communautés de communes du Pays Rochois, de Faucigny Glières, d'Arve et Salève et des 4 Rivières.

Il représente 35 communes soit environ 85'000 habitants.

Il se compose de 4 bourgs centraux (Bonneville, La Roche sur Foron, Reignier-Esery, Saint-Jeoire).

Il peut concourir au développement des modes de déplacement non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur, à l'exception des compétences dévolues au pôle métropolitain du genevois français, et du périmètre géographique de ce dernier ainsi que les compétences assurées par la communauté de communes des Quatre Rivières. Ainsi le SM4CC n'intervient pas

- pour l'exploitation et l'organisation des services d'autopartage et de covoiturage définis comme d'intérêt métropolitain par le pôle métropolitain (à savoir les services excédant le périmètre d'un seul membre ou les services à destination de la Suisse).
- pour la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle (accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans mobilité).
- pour la réalisation des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes.

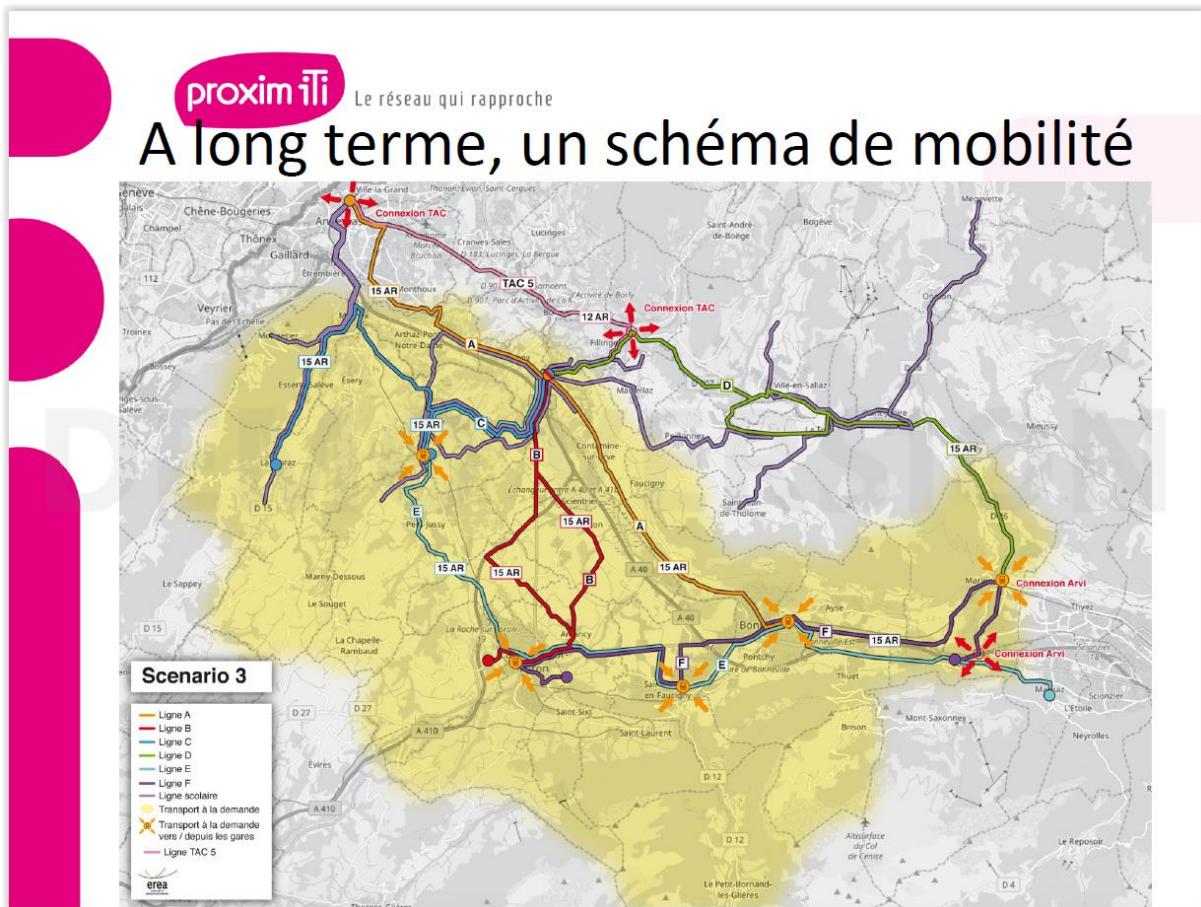
Le SM4CC au travers de Proxim iTi propose :

- des lignes de transport scolaire.
- 3 lignes régulières A, B et C circulant du lundi au vendredi (hors jours fériés).
- Un service de transport à la demande sur un territoire limité.
- Une consigne à vélo dans un local sécurisé et abrité à la gare de Bonneville.

D'autres lignes de bus desservent également le territoire couvert par le SM4CC, notamment :

- Les lignes LISHA - compétence Région Auvergne Rhône Alpes
- Le réseau TAC d'Annemasse
- ARVi Mobilité de Cluses

L'amélioration de l'offre passe par une réorganisation du réseau Proxim iTi ; le projet de réseau retenu en 2019 est le suivant :



Le SM4CC au travers de Proxim iTi favorise l'intermodalité, qui vise à réduire l'utilisation de la voiture et les nuisances qu'elle occasionne, au profit d'un usage combiné de différents modes de transport avec :

- les transports Proxim iTi,
- le TER,
- l'auto-partage,
- le co-voiturage,
- le Léman Express (projet en cours)

L'intermodalité est possible également grâce au vélo (par exemple : TER + vélo), aux parkings relais, ...

La communauté de communes des Quatre Rivières

Outre les compétences déléguées au SM4CC, la Communauté de Communes des Quatre Rivières exerce de plein droit au lieu et place des Communes membres les compétences suivantes :

« 1.1.5 Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. »

La communauté de communes de la Vallée Verte

Deux entités gèrent le transport scolaire en Vallée Verte, il s'agit du Conseil Régional (Autorité organisatrice de premier rang AO1) et de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (Autorité organisatrice de second rang AO2).

D'autres lignes de bus desservent également le territoire de la communauté de communes de la Vallée Verte :

- Les lignes LISHA - compétence Région Auvergne Rhône Alpes

Les infrastructures existantes

Le réseau routier

Le réseau Autoroutier

Le territoire Cœur du Faucigny est traversé par l'autoroute A40 ; et venant de La Roche sur Foron/Col d'Evire l'A410.

Les routes départementales

Le réseau structurant se compose de routes départementales principales :

- La RD1205 de Vougy à Fillinges
- La RD903 à contamine sur Arve
- La RD907 de Viuz en Sallaz à Fillinges
- La RD2E de Pers-Jussy à Reignier-Esery
- La RD6 passant par Marignier (jonction entre la RD1205 et le RD907)
- La RD9 passant à Fillinges
- La RD12 de Boëge à Habère Poche
- La RD 20 de Fillinges à Boëge
- La RD26 de Marignier à Mégevette

Sur ce réseau structurant, plusieurs départementales sont en accroche pour desservir les autres communes du territoire de CDF.

Le ferroviaire

Le territoire Cœur du Faucigny est traversé par trois lignes ferroviaires :

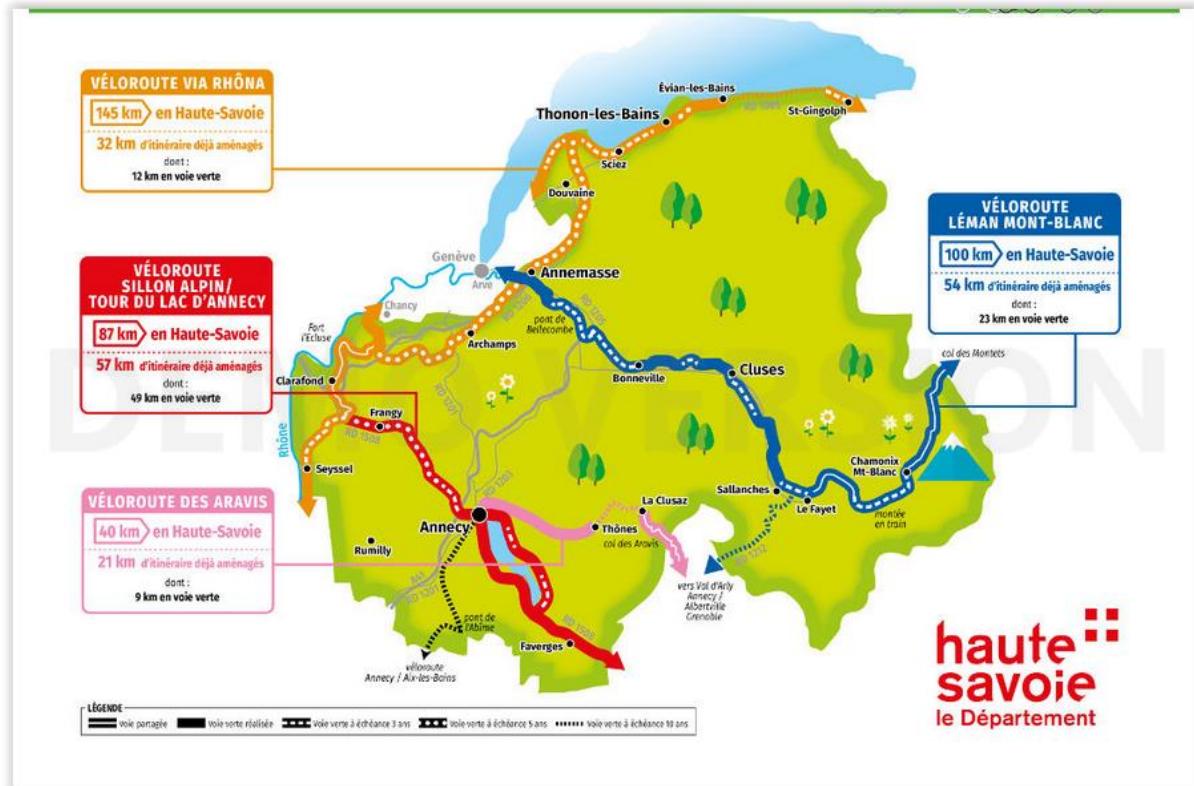
- ligne Aix Les Bains / Annecy / La Roche Sur Foron / Annemasse prolongée vers Genève-Eaux Vives
- ligne La Roche sur Foron / Cluses / Saint Gervais – Le Fayet prolongée par voie métrique vers Chamonix / Vallorcine / Le Châtelard (Suisse)
- et positionnée sur la frange du périmètre, la ligne Bellegarde / Annemasse / Thonon / Evian

Les parcs de covoitance existants

Il existe des **parking-relais** aménagés et des parkings relais sauvages sur le territoire Coeur du Faucigny

- Reignier-Esery : parcs de stationnement aménagés - Gare + projets
- Fillinges : aménagement en cours - Pont de Fillinges
- Solliciter les communes pour inventaire exhaustif avec le nombre de places

Les pistes cyclables / Voie Verte



Le Conseil départemental porte la réalisation du vélo route Léman Mont Blanc : 100 km en Haute Savoie / 54 km d'itinéraires déjà aménagés dont 23 km de voie verte.

Sur le territoire de la CCFG une piste cyclable reliant Bonneville à Marignier est identifiée. Le SM3A travaille à la réalisation du cheminement Léman – Mont-Blanc sur les bords de l'Arve.

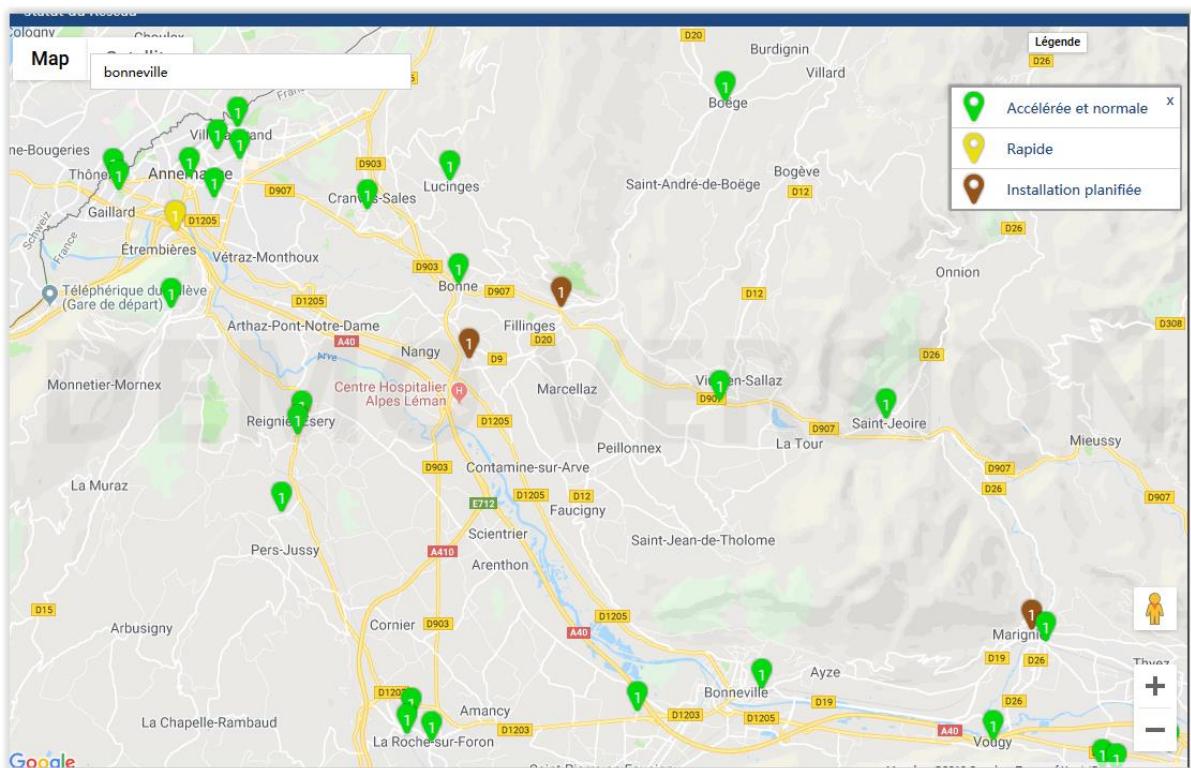
La réalisation des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes.

Les projets en cours sont les suivants :

- Le SM3A travaille à la réalisation du cheminement Léman – Mont-Blanc sur les bords de l'Arve.
- La CC4R et la CCFG élaborent un schéma des pistes cyclables sur leur territoire.

> données cartographiques en cours de collecte pour recollement

Déploiement des bornes électriques



Les bornes déployées par le SYANE sur le territoire de la Haute-Savoie sont des bornes de recharge accélérée et de recharge rapide.

Infrastructures et projets

a) Voie de contournement Marignier

Après la réalisation de la liaison RD 1205/RD 19 incluant la construction du pont amont de Bonneville puis la mise en sécurité de la RD 19 avec la création de créneaux de dépassemement affectés entre Ayze et Marignier, la construction du contournement de Marignier/Thyez/Vougy constitue l'un des maillons du projet d'aménagement global en rive droite de l'Arve.

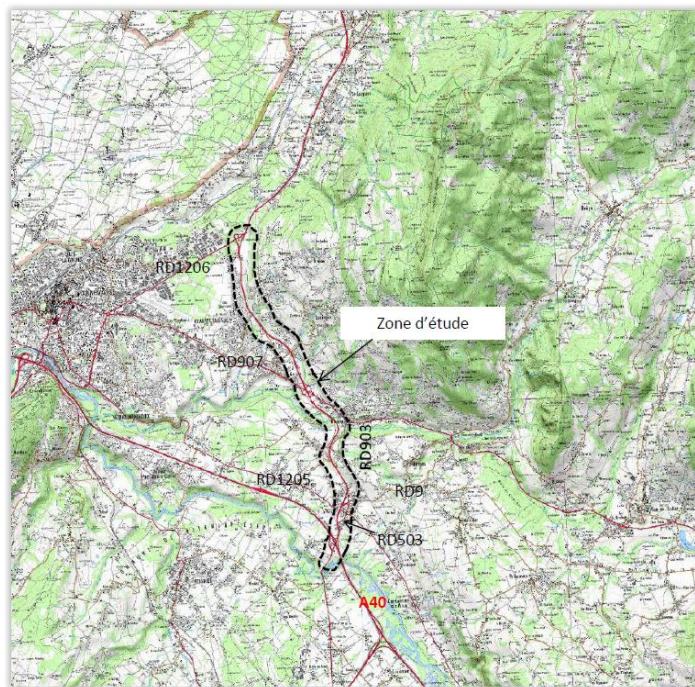
Il a été mis en service fin 2018.

b) Pôles d'échange multimodal (PEM)

Un pôle d'échange multimodal est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports : train, métro, bus, circulations douces... Il permet de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements nationaux et internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers. Il y a sur le territoire Cœur du Faucigny 3 PEM en projet ou en cours de réalisation :

- La gare de Reignier-Esery
- La gare de Bonneville
- La Gare de Marignier

c) Aménagement de la RD903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs



Noeud routier important :

- Autoroute A 40
- Réseau structurant : RD 903- RD9-RD1205-RD907-RD1206-RD503

Axe stratégique du département, liaison :

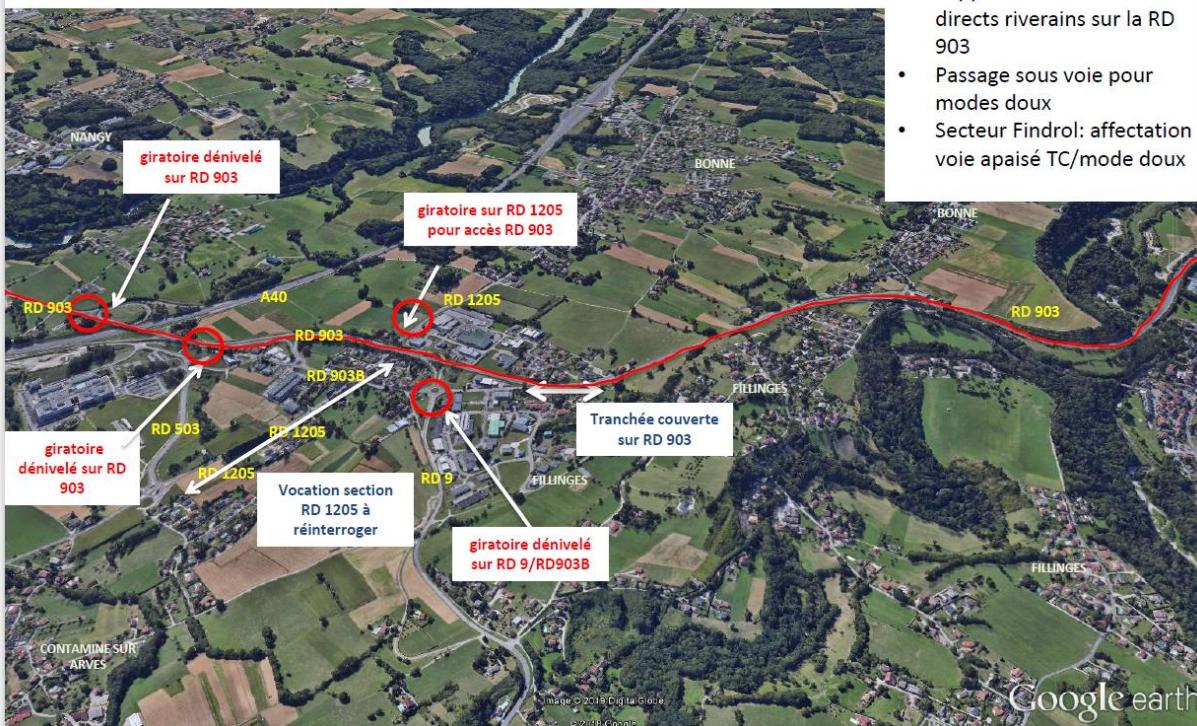
- Vallée verte
- Chablais
- Vallée Arve
- Suisse
- Annecy

Rétentions de véhicules importantes aux heures de pointes sur l'axe principal et à chaque intersection du réseau secondaire : le trafic sur la RD903 est de 29 054 véhicules/jour. (MJA 2017)

PROGRAMME- principes d'aménagements- secteur A40 / Bonne

Principes d'aménagement complémentaires:

- Suppression des accès directs riverains sur la RD 903
- Passage sous voie pour modes doux
- Secteur Findrol: affectation voie apaisé TC/mode doux



d) Les trains express régionaux (TER)

La ligne ferroviaire Annemasse – La Roche sur Foron

La région Auvergne / Rhône-Alpes en charge des TER (Trains express régionaux) a décidé, dans le cadre du projet Léman Express, d'améliorer la desserte de la vallée de l'Arve, en créant, dès le service 2020, des renforts d'offres et de nouvelles liaisons avec le Genevois, qui seront mis en place en décembre 2019.

Pour mener à bien ce projet de service, des travaux d'infrastructures d'ampleur sont nécessaires sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau :

- La ligne Aix Les Bains / Annecy / La Roche Sur Foron / Annemasse est prolongée vers Genève-Eaux Vives. Aménagement en cours pour accueillir le Léman Express (ligne 2) d'ici fin 2019 pour la section Marignier/Bonneville/La Roche sur Foron/Reignier-Esery/Annemasse/Genève Eaux Vives. Les aménagements de la section Aix les bains/Annecy/La Roche Sur Foron/Genève est prévue à moyen terme.
- Pour la ligne La Roche sur Foron / Cluses / Saint Gervais – Le Fayet prolongée par voie métrique vers Chamonix / Vallorcine / Le Châtelard (Suisse) les aménagements et travaux d'infrastructure ont vocation à accueillir le Léman Express (ligne 3) à moyen terme

Les travaux d'infrastructures liés au projet Léman Express sur le territoire Cœur du Faucigny :

- Suppression de 2 passages à niveau (PN 90 et PN 91) sur la Ligne Annemasse-La Roche sur Foron, sur le territoire de la commune de Reignier-Esery, ce sont des points d'intersection entre le rail et des routes.
- Aménagements des gares : Bonneville, Marignier, Reignier.

f) Le stationnement / parc de covoiturage / P+R

On considère que le besoin de parking est :

- nul pour un déplacement de moins de 5km (le covoitureur passe prendre le covoituré),
- faible pour une distance de 5 à 10km (30%)
- maximum pour les distances élevées (plus de 20km).

Le calcul des besoins de parking est d'abord calculé pour les besoins domicile-travail. Il est ensuite extrapolé à l'ensemble des motifs en identifiant la part des autres motifs dans l'ensemble.

Besoin en parc de stationnement (covoiturage)⁵⁹

Collectivité	Nombre de places	Parc de covoiturage
CCAS	339	3
CCFG	253	4
CC4R	198	2
CCVV	115	4

La localisation de ces parcs a été retenue tenant compte des principaux flux pendulaires (vers le bassin genevois, vers la frontière, vers Bonneville).

g) Perméabilité des réseaux routiers

Les réseaux routiers constituent des ruptures écologiques importantes pour la faune. Le franchissement de ces ouvrages pose questions de faisabilité technique et de sécurité, sur des secteurs supports de connexions environnementales.

Les modes de déplacements existants

Automobile/covoiturage

Dans les déplacements domicile-travail : 3 actifs sur 4 utilisent la voiture.

Equipement automobile

La Haute-Savoie est un département qui a connu depuis 1990, une des plus fortes progressions de son parc automobile.

⁵⁹ Source : Potentiel de covoiturage dans le bassin lémanique – Dimensionnement des aires de covoiturage – Indigo – Août 2014

FICHE MENAGE	VOITURES PARTICULIERES À DISPOSITION				
	00-Zéro voiture	01-Une voiture	02-Deux voitures	03-Trois voitures et +	Ensemble
ZONE FINE DE RESIDENCE					
DTIR-201-Reste CC Faucigny Glières	165	1347	2585	590	4687
DTIR-202-Bonneville, Contamines	418	2423	2277	618	5736
DTIR-205-CC Arve et Salève	49	2732	3506	1334	7621
DTIR-206-CC des Quatre Rivières, partie Sud	537	2060	3434	486	6517
DTIR-212-CC de la Vallée Verte, Mégevette, Onnion	148	1149	1786	592	3675
CDF	1317	9711	13588	3620	28236
Nombre de voitures	0	9711	27176	10860	47747

Sur le territoire Cœur du Faucigny, on dénombre en 2018 : 47747 voitures particulières soit un taux de motorisation de 0,64 voiture par habitant.

En Haute-Savoie, les déplacements sont très majoritairement assurés par la voiture particulière⁶⁰. L'équipement automobile haut-savoyard est un des plus élevé de France avec un taux de motorisation de 0,7 voiture par habitant. Le taux moyen national est de 0,60 et le taux régional de 0,57 voiture. Ce taux est stable depuis plusieurs années ; la croissance du nombre de véhicules particuliers suit la croissance démographique.

Néanmoins, en corrélation directe avec la croissance de la population, le besoin de déplacements n'a cessé de progresser en Haute-Savoie. Cela se constate à travers les augmentations de trafic sur l'ensemble du réseau routier de l'ordre de 2% par an (routes et autoroutes confondues) et qui sont plus marquées sur le réseau autoroutier, environ 3% avec des tronçons à 6% sur l'A41 entre Allonzier-la-Caille et Bardonnex.

Autopartage CCFG

Un service d'auto-partage est proposé sur la commune de Bonneville par la société CITIZ. Deux véhicules sont proposés en libre-service.

Les transports collectifs

Les transports en commun représentent 4% des déplacements quotidiens (y compris le transport scolaire) et 1% des modes de transport pour les déplacements domicile-travail.

L'offre en transport en commun sur le territoire Cœur du Faucigny est composée :

⁶⁰ Source : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Deplacements-et-transports/Deplacements-en-Haute-Savoie>

- De 3 lignes de transports en commun (réseau Proxim Iti) : Ligne A Bonneville – CHAL; Ligne B : La Roche sur Foron – CHAL; Ligne C : Pers Jussy – Reignier-Esery > CHAL > Saint-Jeoire
- D'un réseau Régional interurbain (ex LIHSA)
- D'un service de TAD sur le secteur de la communauté de communes d'Arve et Salève
- De navettes saisonnières en hiver vers la station des Brasses et en été vers la piscine d'Onnion.

Les besoins en transports collectifs

Le SM4CC a produit une « Etude de définition d'un schéma des transports urbains et d'une politique de mobilité sur le périmètre du SM4CC » en juin 2018.

Les besoins en transports collectifs doivent accompagner la croissance démographique, répondre aux attentes en déplacement des populations résidentes, réduire la part des déplacements automobiles, participer à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'image du territoire.

L'offre actuelle en transport repose sur 3 lignes régulières, 1 transport à la demande (TAD) et 130 circuits pour les scolaires.

Les variantes étudiées proposent :

- une irrigation plus forte du territoire avec notamment l'identification de 4 nouveaux points noraux : Annemasse, Fillinges, Marignier et Vougy ;
- une ligne bus haut niveau de service (BHNS) à horizon 2022-2025 entre Annemasse et Pont de Fillinges ;
- un TAD zonal.

Cette étude s'intéresse également aux lignes touristiques :

- reprise de la navette des Brasses : hivernale vers la station des Brasses et estivale vers la piscine d'Onnion ;
- création d'une ligne Bonneville / Plateau des Glières ;
- création d'une ligne Bonneville / Plateau de Solaison ;
- création d'une ligne Reignier / Monnetier-Mornex / Le Salève.

Modes actifs : marche, vélo, rollers, autres ...⁶¹

En 2018, les modes actifs représentent 24 % des déplacements et sont très majoritairement réalisés en marche à pied (22%); une très faible part des déplacements est effectuée à vélo (1%). Les deux-roues à moteurs ne représentent que (1%) des déplacements.

⁶¹ Etude (Enquête Déplacements du Grand Territoire) EDGT du CD74 : compilation de données statistiques réalisée par le conseil départemental 74 – Année 2018.

Les déplacements

Nombre de déplacements quotidiens⁶²

L'étude Enquête Déplacements du Grand Territoire du CD74 sur le territoire Cœur du Faucigny permet de connaître la mobilité des habitants. Elle montre qu'au total, environ 250'000 déplacements quotidiens (sortants et entrants) sont réalisés sur les territoires appartenant au périmètre du SCOT CDF, avec en moyenne près de 4 déplacements par jour et par habitant.

A ces déplacements s'ajoute la mobilité touristique (pas de connaissance sur cette mobilité)⁶³.

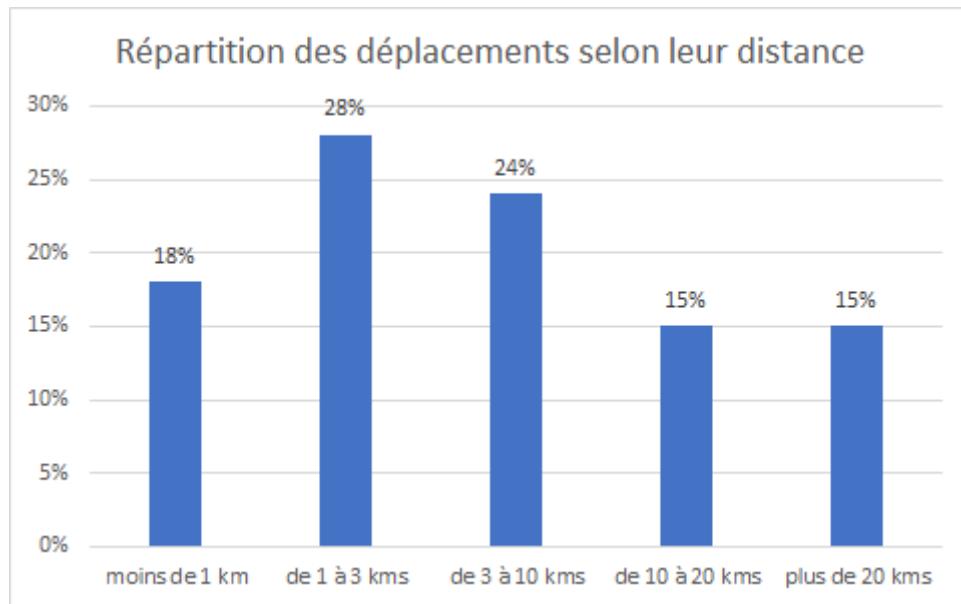
Concernant les déplacements des habitants, 72 % sont réalisés avec des véhicules particuliers.

Mode de déplacements

Parmi les 250'000 déplacements quotidiens :

- 4% utilise un transport collectif ;
- 24% utilise un mode actif (vélo et marche à pied) et deux-roues à moteur ;
- 14% en véhicule particulier comme passager ;
- 58% en véhicule particulier comme conducteur.

Répartition des déplacements selon leur distance



36% des déplacements se font pour une distance inférieure à 3 kms.

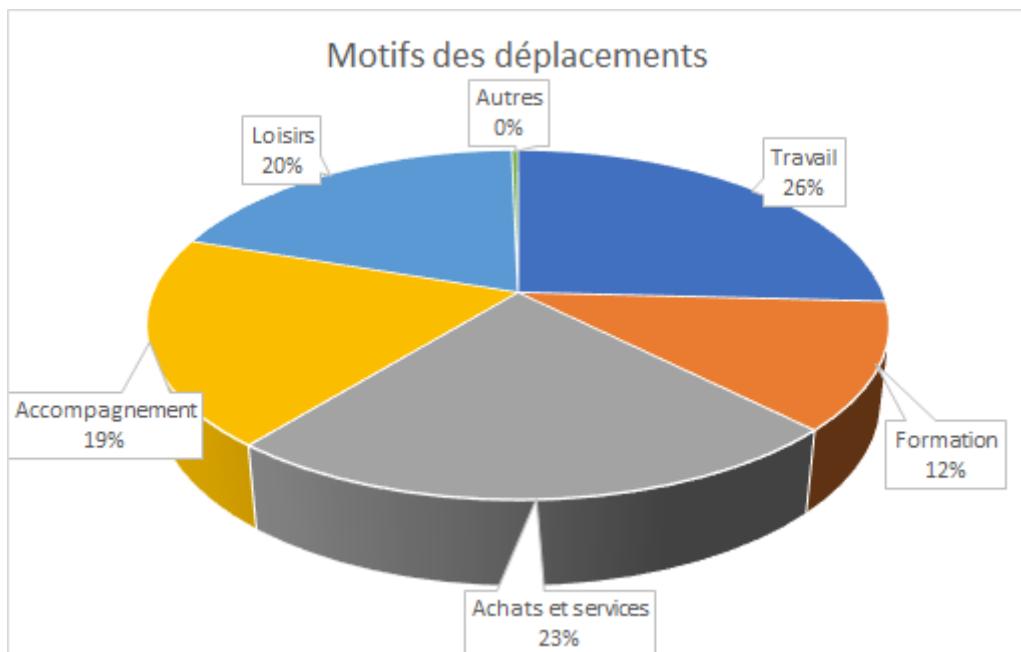
⁶² Etude EDCT du CD74 : compilation de données statistiques réalisée par le conseil départemental 74 – Année 2018.

⁶³ Rappel : 3239 lits touristiques sont recensés (source : observatoire Savoie Mont Blanc - date) hors résidences secondaires (4'776 résidences secondaires au RP2015 INSEE) / nombre de nuitées (à préciser)

Motifs des déplacements (motif destination différent de domicile)

Les motifs de déplacements	Travail	Formation	Achats et services	Accompagnement	Loisirs	Autres	Ensemble
SCoT Cœur du Faucigny.	40212	18248	36273	30081	30321	504	155639
%H	26%	12%	23%	19%	19%	0%	100%

Les motifs de déplacements réalisés pour le travail représentent 26 % des déplacements du périmètre Cœur du Faucigny.

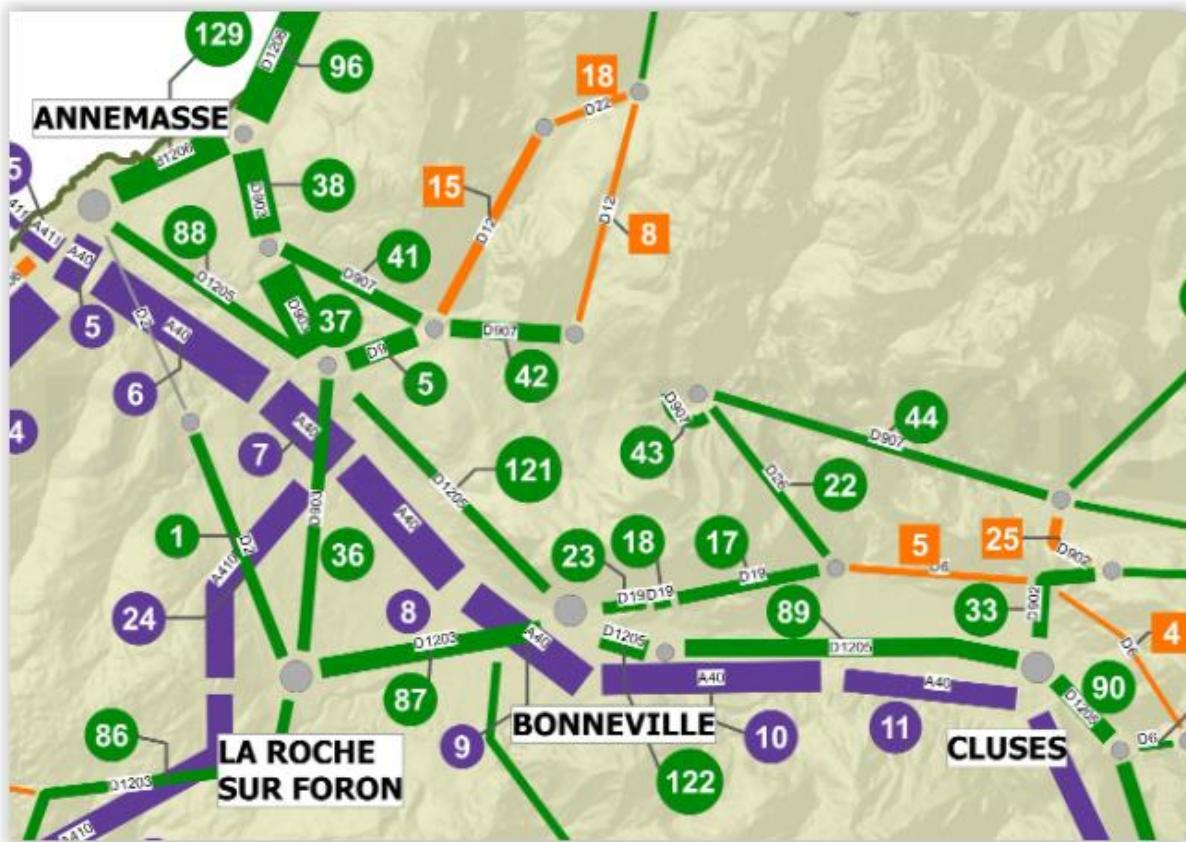


Sur l'ensemble des déplacements quotidiens, 35.3% sont des échanges avec la Suisse (entrants et sortants).

Entrants et sortants de ou vers la Suisse	Répartition des déplacements de ou vers la Suisse en Pourcentage
Canton de Genève	84.5 %
Nyon	1.6 %
Canton de Vaud	10.0 %
Canton du Valais	0.6 %
Reste de la Suisse	3.4 %

Données sur le trafic routier

Comptage



Comptages permanents du réseau autoroutier⁶⁴

N°	Route	MJA 2017	MJA 2016	Variation 16-17	Pointe 2017	% PL
6	A40	38215	37273	2,53	71298	6,58
7		42606	41389	2,94	73287	7,22
8		35914	34296	4,41	70810	8,03
9		33368	32661	2,16	65257	8,45
10		28818	28111	2,52	61972	8,44

Comptages permanents réseau départemental

N°	Route	MJA 2017	MJA 2016	Variation 16-17	Pointe 2017	% PL
1	74D2	9225	9383	-1,68	12619	3,73
5	74D9	17988	17965	0.13	23390	4,44
17	74D19	10216	10106	1,09	13686	4,67
18	74D19	12639	11997	5,35	16802	4,89
22	74D26	6413	6505	-1,41	8477	5,46
37	74D903	37976	37756	0,58	49521	6,88

⁶⁴ Source : Trafic routier 2017 Haute-Savoie – Direction départementale des territoires

42	74D907	15112	15046	0,44	23062	4,40
43	74D907	9473	9511	-0,40	18053	5,14
121	74D1205	8047	NC	NC	10471	
122	74D1205	19183	19230	-0,24	24320	

N°1 : du giratoire de Cornier à Reignier

N°5 : Pont Fillinges à Findrol

N°17 : et n°18 de Marignier à Bonneville

N°22 de Saint Jeoire à Viuz en Sallaz

N°37 le CHAL

N°42 de Fillinges à Viuz en Sallaz

N°43 Saint Jeoire

N°121 de Findrol à Bonneville

N°122 Contournement de Marignier

Comptages temporaires du réseau départemental⁶⁵

N°	Route	Localisation	Véhicules jour	% de Poids Lourds
5	RD6	Marignier	3951	6.70
8	RD12	Viuz en Sallaz	3346	3.54
15	RD20	Pont de Fillinges	8107	3.07
18	RD22	Boëge (Villard)	4604	6.40

En 2017, le trafic routier moyen en Haute-Savoie a augmenté de 2 % par rapport à 2016 (+2 % en 2016). Cette progression correspond sensiblement au double de la progression moyenne des dix dernières années. La baisse maximum a été de -0,8 % en 2008 et l'augmentation maximum de +3,69 % en 2015.

Déplacements domicile-travail

Actifs et lieu d'emploi⁶⁶

- 37 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire.
- 27 % des actifs vivent sur le territoire et travaillent en Suisse (canton de Genève majoritairement).
- 34 % des actifs travaillent dans le reste du département.

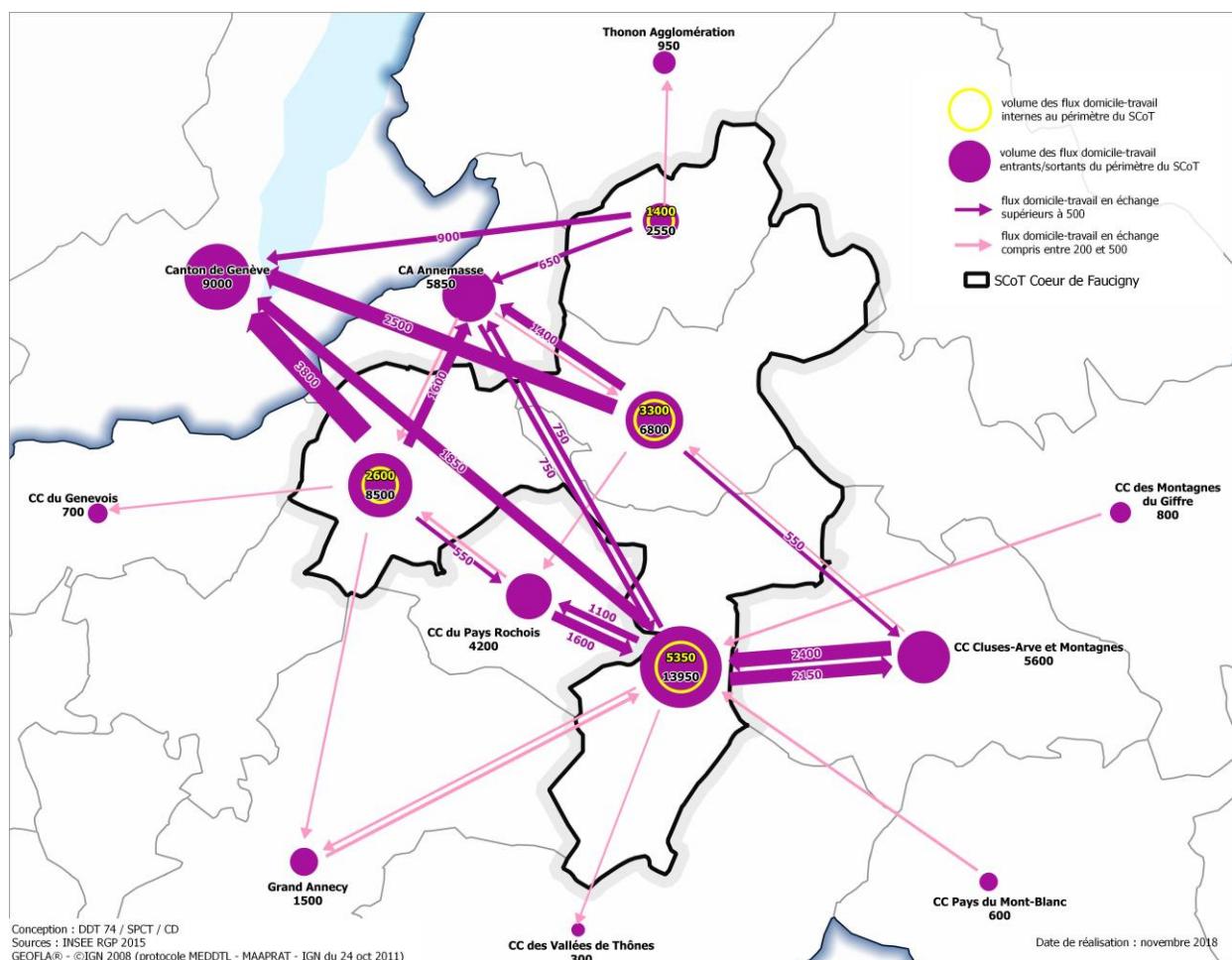
Entre 2010 et 2015 la part des actifs se déplaçant :

⁶⁵ Source : Haute-Savoie – Trafic routier 2017 - 2017

⁶⁶ Source : observatoire départemental année 2014

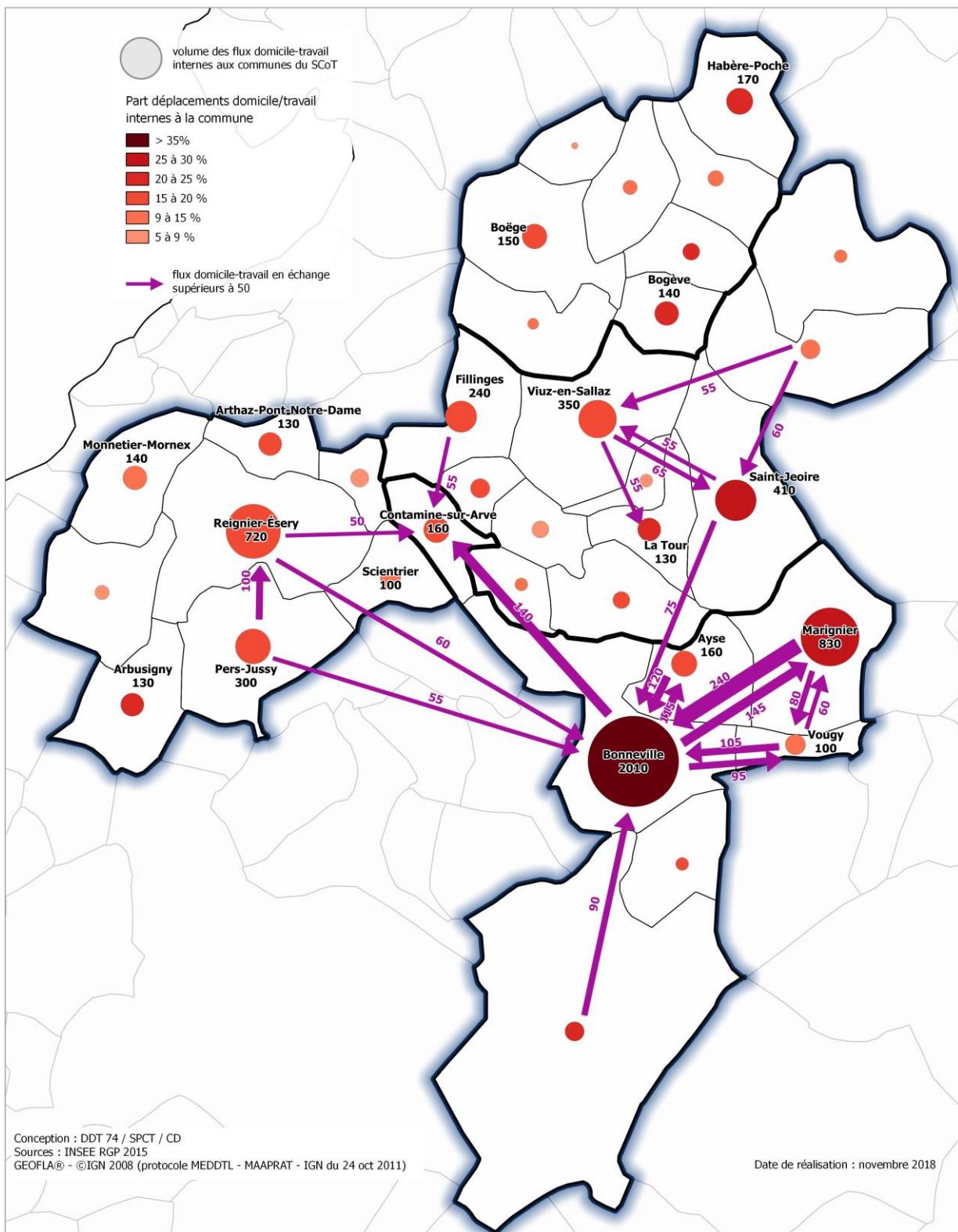
- Vers la CC Cluses Arve et Montagne, vers le Pays Rochois et vers la CA Annemasse a diminué.
- Vers le canton de Genève a augmenté passant de 7891 à 8991.
- Vers le reste du département et hors département a augmenté (part des actifs marginale).
- Les flux de mobilité domicile-travail avec le canton de Vaud s'établissent autour de 10 %.

Flux domicile – travail :



La majorité des flux entrant/sortant est variable selon la Communauté de Communes prise en référence :

- Pour la Vallée Verte : vers Thonon Agglomération
- Pour les 4 Rivières et Arve-Salève : vers le canton de Genève
- Pour Faucigny-Glières : vers la CC Cluses Arve et Montagne



Circulation des marchandises : fret ferroviaire, camions, ...

Le trafic poids lourds (PL) représente en moyenne :

- Sur le réseau autoroutier : 7.5% du trafic

- Sur le réseau départemental : entre 5 et 6 % du trafic

Sur le réseau départemental, le trafic PL est globalement en progression : +1% après une hausse de 3% en 2016.

Déplacements tourisme / loisirs

Les déplacements liés au tourisme sur le périmètre Cœur du Faucigny se font majoritairement en voiture ; les offres particulières en direction des déplacements tourisme / loisirs sont limitées :

- Navette ski gratuite pour la station des Brasses de février à mars
- Navette gratuite en direction de la piscine d'Onnion en juillet et aout / ligne LISHA 113 entre Cluses et Onnion
- Navette Proxi phérique en direction du Salève depuis les lignes de bus des communes d'Annemasse, Saint Julien en Genevois et de Genève.
- Téléphérique du Salève

Déplacements consommation des ménages

Travail en cours de consolidation avec l'étude proxi consommation.

Les circulations numériques

Les communes concernées par le plan de traitement des zones blanches sont Onnion, Mégevotte et Villard sur Boëge.

>interroger les communes : d'autres sont-elles concernées ?

CC ARVE ET SALEVE



COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

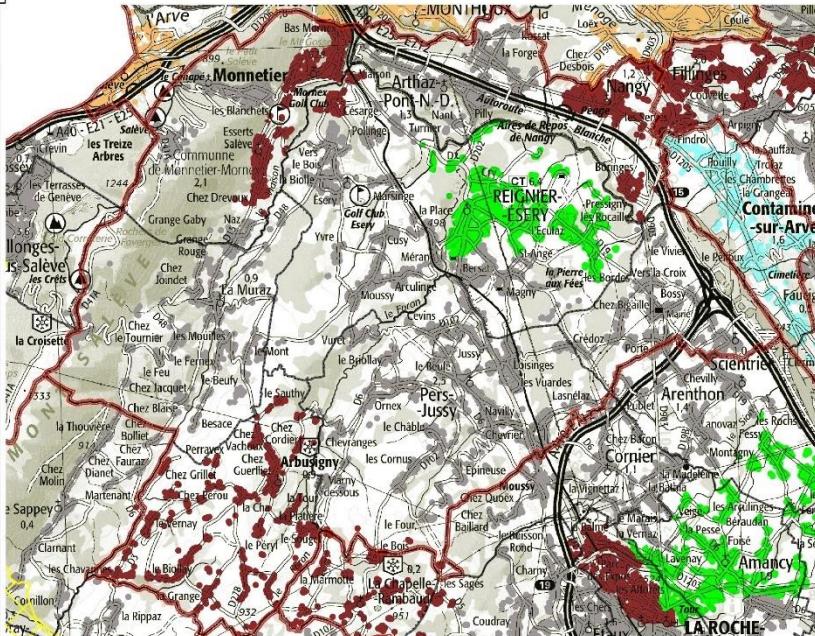
- EN SERVICE
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A:Opérateurs privés:**
- B:Communauté de communes Faucigny-Glières:**

Amélioration des débits ADSL***

- EN SERVICE

Autres légendes

- Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

CC FAUCIGNY GLIERES



COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

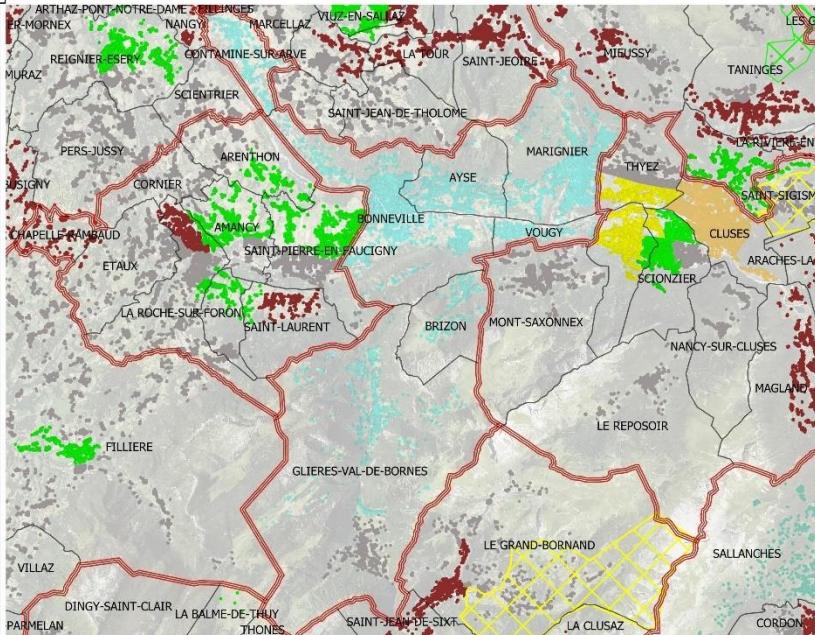
- EN SERVICE
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A:Opérateurs privés:**
- B:Communauté de communes Faucigny-Glières:**
- D:Commune de Sallanches:**

Amélioration des débits ADSL***

- EN SERVICE
- 2019

Autres légendes

- Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

CC QUATRE RIVIERES



COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

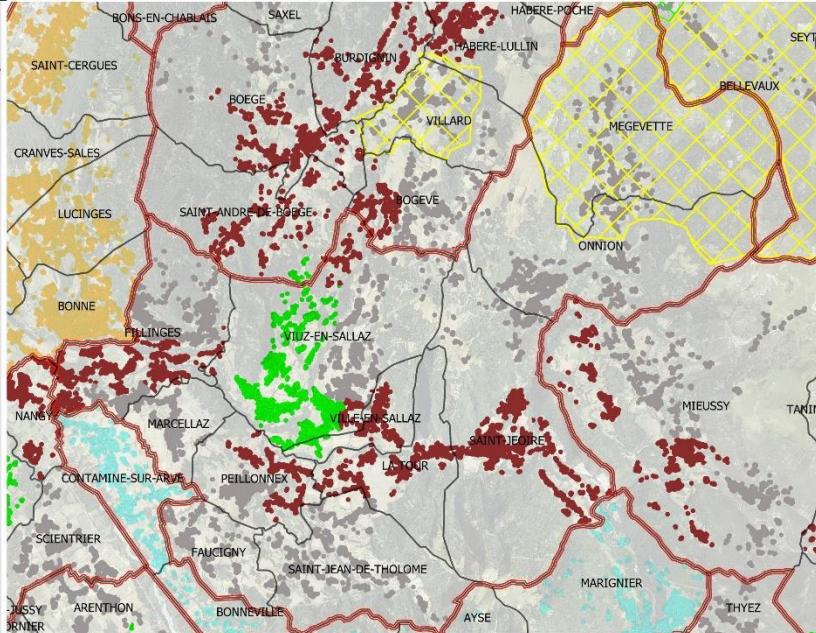
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A:Opérateurs privés:**
- B:Communauté de communes Faucigny-Glières:**

Amélioration des débits ADSL***

- ✓ EN SERVICE
- ✓ 2019

Autres légendes

■ Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

CC VALLEE VERTE



COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des premières ouvertures commerciales pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

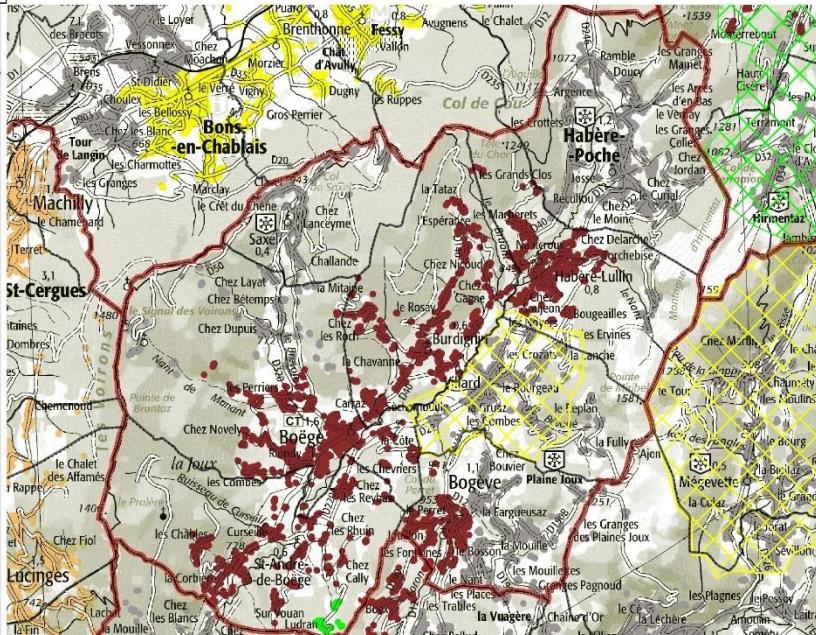
- EN SERVICE
- SYANE : 2019
- SYANE : 2020
- SYANE : 2020-2025
- A:Opérateurs privés:**

Amélioration des débits ADSL***

- ✓ EN SERVICE
- ✓ 2019

Autres légendes

■ Limites des intercommunalités



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes :
IGN / RGD 73-74
Copie et reproduction interdite

Déplacement et Qualité de l'air :

Le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère dit PPA2 prévoit de :

- Massifier le covoiturage
- Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules
- Travailler sur la mobilité en partenariat avec toutes les collectivités du territoire
- Développer l'usage des modes actifs : marche, vélo, vélo électrique, ...
- Rationnaliser les flux logistiques de proximité.

Exemple l'opération Mobil'Arve

Pour participer à la réduction des polluants émis par le secteur des transports, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) agit sur les déplacements de la vie quotidienne, tout particulièrement, à travers la réalisation de plans de déplacements d'entreprise (PDE) pour tout établissement public ou privé de plus de 50 salariés et de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) pour toute zone d'activités de plus de 250 personnes.

Ces plans visent à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés et à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ils favorisent les alternatives à l'autosolisme par des mesures simples et concrètes permettant de mieux circuler lors des déplacements liés au travail. Agir sur ces déplacements, c'est agir sur la majorité des déplacements quotidiens, tous les déplacements de la journée étant fortement influencés par le mode de transport utilisé le matin pour se rendre au travail.

L'opération Mobil'Arve doit permettre de toucher près d'un salarié sur deux sur le périmètre du PPA de la vallée de l'Arve. Pour faire émerger un maximum de plans de déplacements, l'État, l'ADEME et des acteurs majeurs des déplacements et de la vie économique du territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie, ATMB, conseil départemental de Haute-Savoie et conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) accompagnent cette démarche sur 3 ans. L'animation de cette opération a été confiée à deux opérateurs : le centre technique du décolletage/syndicat national du décolletage et l'association Prioriterre.

Ces plans visent à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés et à utiliser des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement

Planification de la mobilité sur les territoires

Les outils, moyens à disposition des collectivités

Principaux outils à disposition des collectivités pour encadrer et impulser la planification de la mobilité sur les territoires

OUTIL	Maître d'Ouvrage	Cadre de référence	Collectivité
-------	------------------	--------------------	--------------

Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET)	Régions	Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)	Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Syndicat mixte, EPCI, groupement de collectivités	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU)	3 Vallées, CCFG, CCAS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/communal	EPCI/Commune	Loi SRU	Toutes les communes du périmètre du SCOT CDF
Plan de déplacement urbain (PDU) simplifié ou plan de mobilité rural	EPCI, Pôle d'Equilibre territorial ou rural (PETR)	Loi d'Orientation des transports intérieurs (LOTI)	Bonneville
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 Habitants	Loi Grenelle 2 et loi de la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)	CCFG, CCAS
Agenda 21 Local	Toutes les collectivités	Sommet de la Terre de Rio 1992	Marignier
Territoires à énergie positive pour la croissance verte	Toutes collectivités, avec priorité au rural et périurbain	LTECV (Appel à projets nationaux)	Néant
Ecoquartiers	Toutes collectivités	Charte et label du ministère	Bonneville, Reignier

Ce qu'il faut retenir sur les mobilités et infrastructures

Il existe un maillage d'infrastructures de déplacements, et plusieurs projets doivent venir le compléter et l'enrichir avec en particulier :

- Pour le ferroviaire la desserte par le Léman Express (décembre 2019) et l'aménagement des pôles d'échange multimodal (PEM).
- Pour le routier, l'aménagement de la RD903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs ; la réalisation de la Voie de contournement Marignier.

Les effets de la réorganisation des déplacements liés du Léman Express ne sont pas connus (2 trains par heure sur le trajet Annemasse-Marignier) : demandes en logements sur les pôles gares de Reignier-Esery, de Bonneville et de Marignier, perturbations de la circulation lors de la fermeture des passages à niveaux (seul le passage à niveaux de la gare de Reignier-Esery est supprimé), ...

Il y a 250'000 déplacements quotidiens enregistrés dont 4% en transport collectif ; 24% en mode actif (vélo et marche à pied) et deux-roues à moteur. La majorité des déplacements se font en automobile. Les motifs de ces déplacements sont variés, le 1^{er} motif est le travail (26%).

Sur l'ensemble des déplacements quotidiens, 35.3% sont des échanges avec la Suisse (entrants et sortants).

Les points de comptage des réseaux routiers départementaux relèvent des points à plus de 20 000 Véhicules jours comme la RD9 Fillinges ou la RD1205 Bonneville.

Aujourd'hui, l'offre en aménagements de pistes cyclables est déficiente et le schéma de transports urbains est en cours de réorganisation.

Malgré tout l'offre en mode de déplacements est variée : le ferroviaire, le transport collectif en bus, des aires de covoitage, des aménagements cyclables, ... Plusieurs études sont en cours pour renforcer cette diversification des modes de déplacement. L'élaboration du SCOT est l'occasion de mettre en oeuvre une politique de la mobilité durable (mobilité active, transports collectifs, usage partagé de l'automobile).

L'organisation des schémas de circulation (automobiles et cyclables) est dépendante de la fragmentation du territoire CDF induite par les grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires.

Sur l'alimentation des véhicules notamment automobiles et cycles, il existe des bornes électriques (une programmation de leur déploiement est établie) et l'alimentation en hydrogène est à l'étude.

Enjeux thématiques identifiés : sur les mobilités et infrastructures

Enjeux - Mobilité infrastructures	Explicitations
MOB 1: Accompagner le déploiement des grands projets d'équipements, supports de mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les projets d'équipements et de dessertes ; - Ré-aménagement RD903 ; - Voie de Contournement de Marignier ; - Léman Express et gestion des Pôles gares ; - Poursuite des réalisations des voies vertes, des boucles cyclables et des véloroutes. / interconnexions ; - ...
MOB 2: Optimiser l'organisation des déplacements.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'intermodalité (combinaison de plusieurs modes sur un même trajet, de porte à porte) et la multimodalité (choix de plusieurs modes pour un trajet) ; - Optimiser les déplacements des personnes, des ressources, des biens... ; - Travailler sur une organisation à toutes les échelles, intra territoriales (maillage interstitiel, de l'opération, au hameau, entre les hameaux, entre les communes) et inter territoriales.
MOB 3: Accompagner le développement des mobilités durables et proposer des alternatives à l'automobile	<ul style="list-style-type: none"> - Agir sur des comportements de mobilité plus durable ; - Déployer un réseau de Transports en commun performant ; - Accompagner le développement des mobilités actives ; - S'inscrire dans la logique de mise en œuvre du SRADDET (bassin de mobilités, interopérabilité...).
MOB 5: Accompagner le déploiement du numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer le réseau haut débit pour accompagner la démobilité ; - Voir le point ECO3.
MOB 6: Accompagner les mobilités dans la transition énergétique.	<p>Il s'agit de soutenir les mesures de la Loi de Transition Energétique en faveur de la lutte contre le changement climatique, et notamment en faveur de la mobilité durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'indemnité kilométrique vélo ; - La mise à disposition des vélos pour les trajets domicile-travail pour les collaborateurs par

Enjeux - Mobilité infrastructures	Explicitations
	<p>l'employeurs (incitation fiscale) ;</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en place des « plans de mobilité » et notamment favoriser le covoitage entre collaborateurs ;- L'incitation à la transition du parc automobile vers des « véhicules propres » ;- Péages routiers et prix préférentiel pour les véhicules propres.

DIAGNOSTIC Tourisme

Définitions

- Hébergement marchand : Hébergement payant, comme : un hôtel, une pension de famille, Chambres d'hôtes, gîtes, résidence de tourisme ou une location de vacances
- Hébergement non-marchand : Hébergement non-payant, en général : un hébergement chez des particuliers (la famille ou les amis) ou dans une structure collective gratuite.
- Nuitée touristique : L'unité de compte de la durée du séjour d'un touriste, constituée d'une nuit passée en hébergement hors de son domicile déclaré. Elle sert à mesurer la durée de séjour moyenne.
- Les lits froids sont les logements qui sont rarement occupés par leurs propriétaires, qui ne sont pas proposés à la location, ou, quand ils le sont, ne trouvent pas de locataires.
- Le taux d'occupation indique l'occupation moyenne d'un hébergement (appartement ou chambre) sur une période donnée.
- Le taux de remplissage correspond au nombre de personnes séjournant dans ce bien par rapport à la capacité d'accueil totale.

Les acteurs locaux du tourisme

La collecte des données a été réalisée auprès :

- Faucigny Glières Tourisme
- Office du tourisme intercommunautaire des Alpes du Léman
- Office du tourisme Massif des Brasses

Et du syndicat mixte du Salève (garant de la préservation du Mont Salève) pour le territoire de la communauté de communes Arve et Salève.

Les OT ont un rôle d'accueil et d'information touristique / promotion touristique

Compétence « promotion touristique »

L'OT Massif des Brasses

L'organisation institutionnelle sur le territoire de la CC4R et de la CCV repose sur :

La communauté de communes de la Vallée Verte :

1 commune : Bogève

La communauté de communes des Quatre Rivières :

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny Bureau : 28, chemin de la ferme Saillet – 74250 Fillinges

Téléphone : 04 50 35 55 85 Site : www.coeurdufaucigny.com

10 communes : Mégevette appartient au périmètre de l'OT intercommunal Alpes du Léman

1 office de tourisme intercommunal qui est sous forme associative

Un marché de prestation de services signé avec le syndicat des Brasses qui exécute les missions de promotion pour le compte de l'association.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre les communautés de communes et l'association Office du Tourisme du Massif des Brasses en décembre 2017 pour une période de 5 ans (2018-2022).

L'OT intercommunal Alpes du Léman

La compétence « promotion touristique » est exercée par l'OT intercommunal Alpes du Léman pour le compte de :

La communauté de communes du Haut Chablais

La communauté de communes de la Vallée Verte : uniquement les communes de Villard, Habère-Poche, Habère-Lullin et Saxel

La communauté de communes des Quatre Rivières : uniquement la commune de Mégevette.

L'office de tourisme des Alpes du Léman est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Une convention d'objectifs a été rédigée pour préciser la stratégie touristique à l'échelle du territoire d'intervention de l'OT Alpes du Léman. Elle a été signée le 1er janvier 2019 pour une période de 3 ans (2019-2022).

Faucigny Glières Tourisme

L'organisation institutionnelle du tourisme sur le territoire Faucigny-Glières repose sur :

- La Communauté de Communes Faucigny Glières
- 1 Office de tourisme intercommunal
 - o Sous forme associative

La compétence tourisme a été déléguée à "Faucigny Glières Tourisme" pour une durée de 3 ans (2017-2019) par une convention pluri-annuelle.

Autres

Communauté de communes Arve et Salève

La politique de promotion touristique est relayée par les communes, pas de service tourisme dédié au niveau intercommunal. Il existe toutefois, une fréquentation sportive et de loisirs encadrés notamment sur le Mont Salève et ses abords.

Communauté de communes de la Vallée verte

La politique de promotion touristique est assurée par l'Office du Tourisme intercommunal des Alpes du Léman pour Habère-Lullin, Habère-Poche, Villard et Saxel. La promotion touristique de la commune de Bogève est assurée par l'Office de Tourisme du Massif des Brasses. Il n'y a pas de service tourisme au niveau intercommunal pour les communes de Boëge, Burdignin et Saint André de Boëge. Ces dernières relayent au niveau communal les activités touristiques présentent.

Syndicat Mixte du Salève

La CCAS adhère au syndicat mixte du Salève.

Ce syndicat travaille à concilier la préservation des paysages, du patrimoine et de la nature du Salève dans sa vocation d'espace de loisirs et de détente.

Il n'a pas de compétence « promotion touristique ».

Le syndicat mixte du Salève regroupe 19 communes : Cruseilles, Copponex, Cernex, Vovray-en-Bornes, le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Saint-Blaise, Andilly, Présilly, Beaumont, Neydens, Feigères, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois, Archamps, Collonges-sous-Salève, Etrembières, Annemasse **et la communauté de communes Arve et Salève** comprenant Monnetier-Mornex-Esserts, La Muraz, Reignier, Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre -Dame, Scientrier, Nangy, Pers-Jussy.

La mise en tourisme du Salève entre dans les axes de travail de l'Office du Tourisme des Monts de Genève ; cet office du tourisme travaille sur la promotion touristique des 3 Monts : Salève – Voirons – Vuache les qualifiant des Monts de Genève, de territoire de campagne entre Genève et Annecy ou alliance de plaine, de campagne verdoyante et de montagne. La CCAS n'est pas membre de cet office de tourisme.

L'identité touristique

L'OT du Massif des Brasses

La mission de promotion touristique confiée à l'OT du Massif des Brasses doit s'appuyer sur les actions suivantes :

- Affirmer la destination comme destination de station de loisirs hivernaux et de montagne ;
- Développer les produits/activités annuels afin de dessaisonnalisier l'activité touristique et de maintenir la clientèle famille de notre territoire ;
- Conserver l'identité des villages dans la communication et ses particularismes (patrimoine rural et architectural, patrimoine vernaculaire) ;
- Identifier le territoire comme un espace de découverte et de pratique des activités de pleine nature ;
- Valoriser le patrimoine du territoire.

L'OT intercommunal Alpes du Léman

La stratégie touristique portée par l'OT intercommunal Alpes du Léman repose sur un tourisme 4 saisons s'appuyant sur l'existant : le terroir, les savoirs faire, l'interprétation, ...

Le bassin de clientèle est aux portes du territoire, qui se situe à ½ heure de l'agglomération d'Annemasse, de Genève et de grandes stations comme les Portes du Soleil.

Le potentiel touristique du territoire s'adresse à plusieurs types de famille avec enfants.

Syndicat Mixte du Salève

Sur le Salève, les pratiques sportives sont nombreuses et diversifiées : escalades / sentiers vertigineux, parapente, air soft, free ride, ... la pratique de sport extrême et la proximité de grandes villes comme Genève, Annemasse, ... entraînent une accidentologie, un taux de suicide, ... identifiant le Salève comme 2^{ème} site le plus meurtrier après le Mont Blanc en Haute Savoie.

Il existe plusieurs épreuves et compétitions sportives sur le Salève : éco-trail, trail, courses d'orientation, rallye automobile, ...

Les pratiques se développent notamment grâce à l'accessibilité des parties sommitales avec le téléphérique qui est ouvert toute l'année et dont les prix proposés sont abordables.

Les activités proposées sont variées avec une dominante pour la randonnée :

- 90 kms de sentiers / PDIPR
- schéma directeur de la randonnée
- association des amis des sentiers

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

- berges de l'Arve / schéma Léman Mont Blanc
- les chemins du Soleil

Faucigny Glières Tourisme

Le territoire de la CCFG n'est pas une destination touristique toutefois le territoire bénéficie du rayonnement de Annecy, Genève, de Chamonix et des grandes stations de ski.

Le tourisme de découverte économique est un des axes de travail de "Faucigny-Glières Tourisme". L'évènement "Com'les Pro" a été créé, il y a 3 ans en partenariat avec la CC Cluses Arve et Montagnes et a été ouvert il y a 2 ans au Pays Rochois. Toutes les entreprises du territoire peuvent participer ; actuellement les domaines d'activités représentées sont : l'industrie, les artisans producteurs, la santé et le social, l'environnement, la culture et les loisirs et enfin les commerces et services. En 2018, 73 entreprises ont participé à l'évènement. Le public accueillit : scolaires, grands publics, entrepreneurs, ... soit 3000 personnes en 2018 dont une majorité de locaux et quelques vacanciers. "Com'les Pro" a lieu aux vacances de la toussaint. Cet évènement est inédit en Haute-Savoie.

Le tourisme de proximité est tourné vers les excursions sur la journée en hors saison.

Le principal atout touristique repose sur la qualité des sites naturels ; ces sites peuvent engendrer des conflits entre les usagers (randonneurs et VTT/Quad/motocross/... ; randonneurs et alpagistes ; ...). Il existe certaines mesures de protection des sites naturels qui peuvent engendrer des conflits dans les usages comme les zones de protection du gypaète, ou du tétras lyre.

Les principaux sites identifiés comme touristiques

Les sites naturels les plus fréquentés

- Le Salève et son téléphérique
- Le Plateau des Glières et son domaine nordique
- Le Plateau de Solaizon et son domaine nordique
- Le massif d'Hirmentaz et des Habères et son domaine de ski alpin
- Les Voirons et la montagne des Hermones avec leurs sentiers balisés
- Le Plateau de plaine Joux
- Le Massif des brasses.

La fréquentation de ces sites est présente tout au long de l'année avec certaines activités plus saisonnières comme pour les stations hivernales. En avril 2018, « SavoieMont Blanc » recense les stations hivernales suivantes :

- Station d'Arbusigny

- Station de Brizon - Solaison
- Station de Mégevette (domaine nordique, exclusivement destiné aux scolaires)
- Station de Saxel
- Station des Habères - Plateau des Moises
- Station des Moises
- Station du Massif des Brasses
- Station du Salève (La Croisette)

Elles sont exploitées en ski alpin et en ski de fonds⁶⁷ mais ne connaissent pas la même fréquentation ni le même enneigement.

Ces sites naturels emblématiques sont valorisés :

- par plusieurs chemins de randonnée qui sont balisés et entretenus (PDIPR, GR, ...). Ils sont utilisés pour des randonnées / des promenades, des sorties accompagnées, ...
- par des voies dédiées au vélo comme sur les berges de l'Arve (cheminement Léman – Mont Blanc), sur les berges de La Menoge (piste VTT pour la descente d'Habère Poche au Pont de Fillinges) sur les voies départementales (circuits cyclotouristiques gérés par le Conseil Départemental de la Haute Savoie), sur le territoire du SCoT avec des identifications par des schémas cyclables comme celui des 4 rivières, ...
- par des aménagements spécifiques comme pour favoriser l'accès aux berges de l'Arve pour la pratique de la pêche (<http://www.riviere-arve.org/realisations/valorisation.htm>), canyoning, baignade, ...
- Par l'agro-pastoralisme

Il existe un large panel d'activités outdoor et de pleine nature. La valorisation des sites naturels s'affirme par la fréquentation sportive de certains sites au travers de l'organisation d'épreuves sportives qui perdurent dans le temps comme certains trails, certains rallyes, ...

Le chemin directeur de la randonnée et PDIPR

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence du Conseil départemental. Le CD74 élabore en étroite collaboration avec communautés de communes ces PDIPR.

Communauté de Communes Arve et Salève

C'est le Syndicat Mixte du Salève qui est compétent sur les sentiers de randonnée pour la communauté de Communes. Le Schéma Directeur de la Randonnée du Syndicat est validé à ce jour.

⁶⁷ .(enneigement cf diagnostic environnement).

Communauté de Communes Faucigny-Glières

Le Schéma Directeur de la randonnée est en cours de rédaction par la CCFG. Les sentiers PDIPR sont donc susceptibles d'être modifiés d'ici la fin de l'année.

Communauté de Communes Quatre Rivières

La Communauté de Communes finalise son schéma directeur de la randonnée. Ce schéma proposera un diagnostic de l'offre de randonnées sur les 4 Rivières ; Il définit les itinéraires à inscrire au PDIPR et la compétence de chaque sentier.

Communauté de Communes Vallée Verte

Le Schéma Directeur de la randonnée est en cours d'instruction par le Département. Les sentiers PDIPR sont donc susceptibles d'être modifiés d'ici la fin de l'année.

Les principaux édifices patrimoniaux et historiques

Edifices patrimoniaux et historiques	
CCAS	<p>Gare du téléphérique du Salève</p> <p>Chalets d'alpage de « la pile » et des « Crêts »</p> <p>Chalets de la Croix à Monnetier-Mornex</p> <p>Eglise et village de La Muraz</p> <p>Edifices construits protégés :</p> <p>Ruines du château de Borringes à Reignier</p> <p>Village d'Esery</p> <p>Et une quinzaine d'autres édifices construits : ruines, châteaux, ...</p>
CCFG Le patrimoine bâti	<p>Château des Sires de Faucigny (Bonneville)</p> <p>Site clunisien (Contamine sur Arve)</p> <p>Patrimoine architectural médiéval : centre-ville de Bonneville : arcades et place triangulaire</p> <p>Bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques</p> <p>Petits patrimoines bâties religieuses / vernaculaire (four à pain, lavoirs, chalets d'alpage) : chapelle de Vougy, Eglise du Petit Bornand, abbaye et retable à Entremont, ...</p> <p>Monument Gilioli – Plateau des Glières</p>

	<p>Des associations de protection et valorisation du patrimoine actives</p> <p>3 Guides du Patrimoine des Pays de Savoie</p>
CC4R	<p>Eglises de Faucigny, de Viuz-en-sallaz</p> <p>Château de Faucigny</p> <p>Prieuré de Peillonnex.</p>
CCVV	<p>Eglises Habère Lullin, Villard, Boëge</p> <p>Les chalets d'Ajond à Villard</p> <p>Les Granges Mamet à Habère Poche</p> <p>Monastère des Sœurs de Bethléem à Boëge</p> <p>Chapelle Notre Dame des Voirons à Boëge</p> <p>Château de Rocafort à Boëge</p> <p>Patrimoine religieux : (Croix de Chemin de La Veillaz à Villard ; Chemin de Croix de la Pointe de Miribel à Villard, ...)</p>

Des sites aménagés

Il existe plusieurs types de sites aménagés accueillant des visiteurs réguliers. Ci-après quelques exemples, ces listes ne sont pas exhaustives.

- Des sites naturels avec aménagements : signalétiques, parcours d'interprétation, ...
- Du patrimoine artisanal et industriel
- Des activités familiales
- Des équipements communaux / sportifs / aménagements de plein air

Sites naturels avec aménagements : signalétiques, parcours d'interprétation,

...	Sites naturels avec aménagements : signalétiques, parcours d'interprétation, ...
CCAS	<p>Blocs erratiques de la plaine des Rocailles (Reignier)</p> <p>Dolmen de la Pierre aux fées (Reignier - circuit cyclotourisme)</p>

CCFG	Grotte de la Glacière (Brizon) Plateau des Auges à Entremont (randonnées) Lac de Lessy à Petit Bornand (randonnée)
CC4R	Grotte d'Onnion (grottes habitées à la préhistoire). Meulières du Vouan à Viuz en Sallaz Le Môle, le Lac du Môle (La Tour)
CCVV	Tourbières des Moises Sentier de La Glappaz à Habère Lullin

Patrimoine artisanal et industriel

	Patrimoine Artisanal et industriel
CCFG	Patrimoine industriel de Vougy, Pont du 18 ^{ème} Siècle (Malignier) Usine du Giffre à Malignier
CCVV	Les Meulières du Vouan à Saint André de Boëge, à Viuz en Sallaz

Des activités familiales

Parc accrobranche (Saxel, Monetier Mornex...)

Les Fruitières des Bornes à Arbusigny

Plaine des Rocailles

Des équipements intercommunaux / communaux / sportifs / aménagements de plein air

CCAS	Golf d'Esery Practice de Mornex Foyer de ski de fonds d'Arbusigny (Plateau des Bornes) Foyer de ski de fonds de La Croisette (La Muraz / le Salève)
CCFG	Lac de la Motte Longue à Bonneville (base de loisirs) Base nautique Guy Chatel à Ayze-Bonneville

	Les domaines nordiques du Plateau des Glières et de Solaison
CC4R	Foyer de ski de fonds Massif des brasses, Lac du Môle, plateau de plaine Joux
CCW	Foyer de ski de fonds Plateau des Moises

Il existe une mise en tourisme par l'intermédiaire des circuits cyclo-touristiques ; cette mise en tourisme est portée par le conseil départemental de la Haute Savoie.

Les musées

- Eco musée Pays'Alp – musée paysan - maison de la mémoire à Viuz en Sallaz
- Musée de la mode à Faucigny,
- La maison du Salève : exposition(s)
- Musée du Moyen Age à Entremont
- Le bâtiment de la Mémoire (Thorens)
- Le monument GILIOLI (mémorial des Glières)

Des événements festifs (listes non exhaustives)

Rock n' poche – Habère Poche : musique,

Festival des Rockailles – Reignier : musique

Sur le territoire Faucigny_Glières :

- Plusieurs manifestations culturelles locales à intérêt touristique
- Festival des Saltimbanques
- Plein Feux Festival : Bonneville : musique
- Glières Fête la Liberté
- Solaizon Fête de la montagne
- Journées Européennes du Patrimoine
- COM'les Pro : évènement dédié à la visite d'entreprise dans le département et la vallée de l'Arve (OT de Cluses Arve et Montagne et de Faucigny Glières)

L'agri tourisme

Il s'agit d'une forme de tourisme dont l'objet est la découverte des savoir-faire agricoles d'un territoire, et par extension des paysages, des pratiques sociales et des spécialités culinaires découlant de l'agriculture.

L'agritourisme, c'est la combinaison de deux activités :

- Une activité agricole
- Une activité à destination de touristes ou de clientèle de proximité

Ces activités peuvent être pratiquées sur l'exploitation ou utiliser une composante agricole de l'exploitation. Elles n'impliquent pas nécessairement une notion de nuitée / tourisme gourmand : repas, vente de produits de la ferme, ...

Ce concept original peut permettre aux agriculteurs :

- de favoriser l'échange direct et de communiquer autrement sur leur activité et leur production / visite de la ferme ;
- de diversifier l'activité et les sources de revenus, de maintenir ou créer des emplois ;
- de mettre en valeur et de préserver le patrimoine bâti et naturel ;
- de proposer parfois des chambre(s) à la ferme.

Le patrimoine vivant / nos «savoir-faire»

L'OT du Massif des Brasses

Il n'y a pas d'hébergement à la ferme sur le territoire de l'OT du Massif des Brasses.

Il existe des activités à la ferme comme :

- visite et dégustation de fromage (AOC Reblochon et Abondance)
- visite de la ferme de l'escargot à Viuz en Sallaz

L'OT Alpes du Léman :

- Savoir faire agricole du territoire
- hébergement sur les sièges d'exploitation de la petite agriculture de montagne (chez apiculteur par exemple)
- pratique sociale, accueil à la ferme (vallée verte)

Faucigny-Glières Tourisme

Il existe des démarches en direction de l'agritourisme mais ce sont de petites exploitations agricoles (parfois à la recherche d'un revenu complémentaire) par exemple :

- Le Petit Bornand : visite de la ferme et dégustation de fromage
- Ayze : bergerie qui propose visite de la ferme
- Ayze / Bonneville / Marignier : les viticulteurs proposent visite / dégustation
- Ayze : producteur de confiture : visite / dégustation
- Contamine : producteur de bière du Faucigny : visite / dégustation
- Autres producteurs et artisans (boissellerie, confiture, miel, fabrique de faux fond, etc.)

Sur le territoire Arve et Salève

Sur le Salève, il existe plusieurs alpages. En chiffre, cela représente 700 ha / 700 têtes / 15 alpages. Pour 50% les alpages sont exploités et propriétés d'agriculteurs suisses

Il n'y a pas de fabrication en alpage. Par contre, il existe quelques ventes directes au pied du Salève. Et on identifie quelques producteurs locaux localisés dans la plaine des Rocailles

La gestion des alpages est encadrée par un plan pastoral : travaux de débroussaillement, préservation de points d'eau, ...

La fréquentation touristique

L'OT du massif des Brasses

En 2018-2019, pour le domaine alpin des Brasses, il a été vendu 30'000 supports correspondant à environ 1 million de passage décomptés aux bornes des remontées mécaniques.

Les forfaits annuels représentent 30% des revenus de la station des Brasses

La station est ouverte du 20 décembre au 31 mars.

Le parc des remontées mécaniques est vieillissant. Un renouvellement du parc est à l'étude ; le réaménagement du front de neige a été réalisé.

Il existe une retenue collinaire de 50'000 m³ réalisé en 2010. Les prélèvements dans la limite de 80'000 m³ par an sont autorisés. Il y a 100 enneigeurs sécurisant 50% de l'enneigement du domaine skiable.

Le domaine nordique est classé 4ème en Haute-Savoie en termes de vente de forfaits.

Il y a environ 35 kms de pistes de descente et 37 kms de pistes de fonds.

L'OT Alpes du Léman :

Sur la base des hébergements touristiques commercialisés par l'OT Alpes du Léman, soit environ 1/3 des lits chauds de son périmètre, les taux de remplissage pour 2018 sont les suivants :

- 42.58 % pour l'hiver 2017/2018
- 41.22% pour l'été 2018

En période hivernale, les domaines skiables alpins :

- Bellevaux-Hirmentaz

- Les Habères
- le stade de neige de Lullin-Col du feu

Les domaines de ski nordique : Plateau des Mouilles, Espace nordique des Moises, domaine de Mégevette (domaine nordique réservé aux scolaires) et Plateau de Plaine-Joux.

La fréquentation touristique estivale : activité estivale et gastronomie.

Faucigny Glières Tourisme

Le territoire accueille des touristes en période hivernale pendant les vacances scolaires et en période estivale de juin à septembre, ainsi que des populations en visite à la famille ou chez des amis

La durée du séjour est de 1 nuit en hiver et de 3 nuits à une semaine en été.

Sur les plateaux, les durées de séjour sont plus longues notamment dans les structures accueillant des groupes.

Le Plateau des Glières apparaît comme le 1^{er} site en termes de vente de ticket pour la pratique du ski de fond.

Les activités touristiques vertes sont nombreuses et variées : randonnées pédestres (création en cours d'un schéma où sont repris entre autres les sentiers identifiés au PDIPR) Les séjours touristiques sont de courte durée en hiver, généralement une nuitée avant le séjour dans les stations et 1 nuitée à la fin du séjour. Les séjours les plus longs ont lieu en juillet et en août.

Le territoire n'est pas une destination touristique à proprement dit, on ne part pas en « Faucigny Glières ». Il bénéficie de sites naturels remarquables et culturels complémentaires. Le territoire a une capacité à capter les touristes des territoires limitrophes car plus attractifs.

L'évènement COM'les Pro a attiré 3'000 visiteurs en 2018 sur une période de 15 jours.

Sur le territoire Arve et Salève

La fréquentation du Salève, pour les loisirs et les activités sportives, est estimée à 250'000 visiteurs chaque année

La fréquentation du Mont Salève repose sur du loisir local dont 50% viennent de Genève et de l'agglomération d'Annemasse. Les visiteurs viennent pour la randonnée et la promenade, le VTT, le cyclotourisme, ... il existe une fréquentation de passage notamment en été : visite en famille (environ 15% de la fréquentation).

Il n'y a pas de phénomène de nuitée avant ou après séjour en station de ski.

L'hébergement touristique

Tous les hébergements marchands ne sont pas classés ou labellisés alors que les données chiffrées présentées par Savoie Mont Blanc concernent les hébergements marchands classés ou labellisés. Les classements ou labels sont réalisés à la demande des hébergeurs. Tout exploitant doit être déclaré au registre du commerce

Lits chauds, lits tièdes, lits froids

La distinction entre lits chauds et lits froids est uniquement fondée sur le taux d'occupation des lits.

Faute d'une définition officielle, on considère généralement qu'un lit est dit «froid» lorsqu'il est occupé moins de 4 semaines par an, et qualifié de «chaud» s'il est occupé au moins 12 semaines par an. Les lits occupés entre 1 et 3 mois par an sont qualifiés de «tièdes».

Le parc de logements touristiques

	Meublés	Résidences de tourisme	Hôtels	Campings	Centres et villages de vacances	Refuges et gîtes	Chambres d'hôtes labellisées
CCAS	15	0	1	1	0	0	0
CCFG	23	0	6	2	2	10	1
CC4R	28	0	3	1	4	1	1
CCVV	15	0	2	1	8	2	2
CDF	81	0	12	5	14	13	4

Source : Observatoire / Savoie Mont Blanc 2018

L'offre en logements touristiques se représente comme suit :

- 63% de meublés ;
- 11% de centres et villages de vacances
- 10% de refuges et de gîtes
- 9% d'hôtels
- 4% de campings
- 3 % de chambres d'hôtes labellisées⁶⁸.

Il faut noter l'insuffisance de l'offre hôtelière et la sous-représentation des chambres labellisées.

Les résidences secondaires⁶⁹

Les résidences secondaires⁷⁰ du territoire Cœur du Faucigny se répartissent comme suit :

⁶⁸ L'offre en chambre d'hôtes apparaît comme sous-estimée ; cela est en partie dû à la contrainte de la labélisation.

⁶⁹ Extrait du diagnostic territorial intermédiaire : Urbanisme Logements
Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

- 11,5% sur le territoire CCAS
- 23,7% sur le territoire CCFG
- 34% sur le territoire CC4R
- 30% sur le territoire CCVV⁷¹!

Communes	Part des RS dans le parc total 2015	Part des RS dans le parc total 2010	Résidences secondaires 2015	Résidences secondaires 2010
Arbusigny	13,1	13,8	66	62
Arthaz-Pont-Notre-Dame	1,5	1,0	10	6
Ayze	4,8	4,3	50	41
Boëge	12,2	12,4	103	102
Bogève	41,6	39,2	330	305
Bonneville	3,5	3,2	199	167
Brizon	46,1	42,4	215	191
Burdignin	22,0	30,7	83	115
Contamine-sur-Arve	5,0	7,1	44	52
Faucigny	12,6	12,1	36	30
Fillinges	6,6	7,7	101	106
Habère-Lullin	27,1	26,7	149	117
Habère-Poche	48,2	47,5	593	538
Marcellaz	6,3	7,8	29	27
Marignier	3,3	2,8	97	76
Mégevette	43,9	30,0	208	121
Monnetier-Mornex	12,3	12,0	140	134
La Muraz	12,2	12,4	65	61
Nangy	2,0	2,9	17	25
Onnion	49,1	46,6	515	491
Peillonnex	4,7	7,3	28	44
Pers-Jussy	8,3	9,3	113	105
Glières-Val de Bornes	38,8	39,6	522	510
Reignier-Ésery	3,8	3,9	134	121
Saint-André-de-Boëge	19,5	19,7	63	64
Saint-Jean-de-Tholome	17,7	21,1	92	104
Saint-Jeoire	16,4	15,0	279	234
Saxel	13,2	21,4	31	43
Scientrier	1,4	2,4	7	11
La Tour	7,4	7,7	38	36

⁷⁰ La résidence secondaire ou « occasionnelle » est, selon la définition de l'Insee, une habitation servant notamment de logement de villégiature à ses propriétaires ou locataires, ceci uniquement pour des périodes de courtes durées durant l'année.

⁷¹ Cette statistique est en réalité largement surestimée notamment dû aux frontaliers qui se déclarent en résidence secondaire et les locations mensuelles, louées toute l'année qui sont liées au travail saisonnier.

Villard	25,6	27,5	109	118
Ville-en-Sallaz	4,7	5,5	20	17
Viuz-en-Sallaz	12,6	13,4	283	276
Vougy	0,8	0,8	5	4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

De manière générale, la part des résidences secondaires tend à amorcer une diminution. Il existe toutefois des particularités au sein du parc de logements du territoire Cœur du Faucigny :

Entre 1999 et 2015, la part des résidences secondaires dans le parc total de logements a diminué passant de 18% à 13%.

La part des résidences secondaires a :

- diminué fortement sur les communes de Burdignin (-9 points) et de Saxel (-8 points)
- augmenté de manière significative sur le territoire de Mégevette en gagnant 14 points entre 2010 et 2015.

Sur les communes de Bogève (41.6%), Brizon (46.3%), Habère-Poche (48.1%), Mégevette (43.8%) et Onnion (49.1%), la part des résidences secondaires dans le parc total est comprise entre 40 et 50%

Les lits touristiques⁷²

Sur le territoire Cœur du Faucigny, il y a une offre globale de 26606 lits (d'après les données collectées pour l'année 2018 source : « Savoie Mont Blanc »,) dont 3119 lits marchands.

Les plus gros pourvoyeurs de lits sont les centres villages vacances, auberges de jeunesse, maison familiale.

	Lits marchands	Lits non marchands	Total lits	Total structures
CCAS	830	7074	7844	1434
CCFG	487	3354	3841	689
CC4R	803	7283	8086	1503
CCVV	999	5836	6835	1199
CDF	3119	23547	26606	4825

La CCVV offre le plus de lits touristiques marchands (avec 32% de l'offre CDF) contre la CCFG qui offre le moins de lits marchands avec 16% de l'offre totale CDF.

⁷² Source : 2018_Savoie Mont Blanc

L'offre en hébergement touristique: commercialisation, taux d'occupation, ...

L'OT du Massif des Brasses

L'OT des Brasses propose une petite centrale de réservation sur les 4 communes historiques et quelques communes voisines ; soit environ une quarantaine de logements.

Nombre d'hébergements partenaires de l'OT	<ul style="list-style-type: none"> - 10 en meublés classé - 8 en meublés non classés - 6 en gîtes - 2 hôtels (Auberge de Mégevette et Les Sapins à Saint Jeoire) - 2 chambres d'hôtes - 4 villages de vacances : Les Chavannes à Onnion ; Le Chalet du Levant à Onnion ; Le chalet du CAF La Vuagère à Viuz-en-Sallaz ; Le Jorat à Bogève
Taux de remplissage des lits marchands gérés par l'OT	A compléter
Nombre de nuitées vendues par commune	A compléter

Les hôtels ferment et se transforment parfois en logements. C'est souvent la conséquence de la nécessaire mise aux normes ; coûteuses pour des établissements dont l'activité est saisonnière.

Il existe 2 campings : quelques places en accompagnement du restaurant l'Alpage à Plaine Joux et un camping à La Tour

Des besoins variés en hébergement suivant la clientèle :

Beaucoup de clients viennent du bassin genevois : pas de séjour, activité à la journée.

Une clientèle ne vient pas séjourner car l'offre en hébergement ne correspond pas aux attentes.

Les pratiques touristiques pour l'hébergement se tournent vers le tourisme collaboratif avec notamment airbnb.

La station fonctionne en appui de l'offre d'hébergement, par exemple en hors saison avec les 2 colonies de vacances "Les Chavannes" à Onnion et « La Clef des Champs" à Saint-Jeoire

La durée de séjour en période hivernale est d'une semaine et 5 jours de ski effectifs.

L'OT Alpes du Léman :

L'OT Alpes du Léman a un rôle dans la commercialisation de l'hébergement touristique, dans le cadre d'un partenariat entre les hébergeurs et l'OT. L'OT intervient sur environ 1/3 des lits chauds de son périmètre.

Le taux de remplissage en 2017 est de 42% des lits marchands gérés par l'OT.

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Au cours de l'année 2017, il a été vendu 31000 nuitées sur les communes de Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Mégevette et Saxel.

Les hébergements partenaires de l'OT Alpes du Léman pour la saison 2017-2018 sur le territoire Cœur du Faucigny (Vallée Verte + Mégevette) sont au nombre de 52.

Les hébergeurs (partenaires et non-partenaires de l'OT Alpes du Léman) percevant et restituant la taxe de séjour sont au nombre de 77.

L'OT Alpes du Léman encourage les hébergeurs à demander le classement de leur hébergement pour tendre vers une montée en gamme des produits.

L'offre en hébergement touristique :

- Les résidences secondaires.
- Les gîtes communaux.
- Les hôtels (« Les Touristes » à Habère-Lullin).
- Les centres de vacances (« Les Cîmes » à Habère-Poche ; « Les Gentianes » à Villard).

Faucigny Glières Tourisme

"Faucigny-Glières Tourisme" assure la promotion d'une partie du parc immobilier : 90 hébergeurs recensés. Il n'y a pas de centrale de réservation à l'OT.

La part des résidences secondaires est importante ; elle représente une forte part de l'hébergement non marchand.

L'offre en hébergement est assurée aussi :

- par les hôtels ; ils sont au nombre de 6 dont 1 en possible cessation d'activité à Contamine sur Arve. En cas de cessation d'activité, l'hôtel de Contamine pourrait être transformé en logements.
- par des meublés ; qui se transforment parfois en location annuelle.
- par 2 campings : 69 emplacements à Bonneville et 30 emplacements à Glières Val de Borne. Les campings sont ouverts de juin à septembre

La qualité de l'hébergement touristique est à améliorer ; seul 20% du parc est classé.

Les hôtels accueillent un tourisme d'affaire en semaine et un tourisme de loisirs les week-end. L'amplitude d'ouverture hebdomadaire peut être un frein à l'accueil de touristes (fermeture les week-end de certains établissements).

Le coût de la nuitée dans les établissements hôteliers est un atout par rapport au coût des nuitées dans les grandes stations de proximité.

La fréquentation touristique et l'occupation des hébergements touristiques est en inadéquation. Il existe une part conséquente de touristes qui résident dans la famille lors de leur séjour.

Il faut noter que certains actifs se logent pour de courtes durées dans les meublés.

Sur le territoire Arve et Salève

Le Salève a toujours constitué un lieu de villégiature pour les genevois ; il est habituel que les genevois possèdent un chalet, une maison sur les contreforts du Salève et viennent y passer les fins de semaine.

Réhabilitation de l'immobilier de loisirs / amélioration du parc immobilier touristique

L'OT du Massif des Brasses

Les programmes de logements qui ont accompagné le développement de la station des Brasses au cours des années 80 et 90, sont désormais devenus des résidences principales.

Le phénomène de réhabilitation de l'immobilier de loisirs n'est pas traité en tant que tel, les constructions changent d'usage à l'initiative de leur propriétaire. Il faut être vigilant par rapport au maintien des dernières colonies de vacances présentes sur le territoire.

L'OT Alpes du Léman :

Sur la question de la réhabilitation de l'hébergement touristique l'OT Alpes du Léman est à la recherche d'outils et de moyens. Il n'y a pas de connaissance sur le niveau de besoin et d'envie des propriétaires hébergeurs pour la réhabilitation de l'hébergement touristique.

L'OT joue un rôle d'accompagnement auprès des porteurs de projet privé *par exemple sur Bellevaux à Hirmentaz transformation d'un hôtel en appart'hôtel ou encore transformation d'une ferme d'alpage en hébergement insolite à Vailly (hors périmètre SCOT).*

Les évolutions récentes de l'offre en hébergement :

- Les résidences secondaires / pour partie des logements occupés en tant que résidence principale ; population suisse résidente permanente non déclarée.
- Les gîtes communaux :
 - o deux gîtes de la commune d'Habère Poche font l'objet d'un projet de réhabilitation
 - o et 1 gîte communal à Mégevette

Faucigny Glières Tourisme

Les évolutions récentes de l'offre en hébergement :

- pour les hôtels : en cas de cessation d'activité les hôtels sont parfois transformés en logements.
- pour des meublés : de plus en plus de location annuelle. Il faut noter que certains actifs se logent pour de courtes durées dans les meublés.

La qualité de l'hébergement touristique est à améliorer ; seul 20% du parc est classé.

Sur le territoire Arve et Salève

Absence d'un patrimoine d'immobilier de loisirs.

Mobilité, accessibilité

Le territoire est principalement desservi par les routes départementales. Les services de transport en commun existent mais sont insuffisants notamment en période hivernale. Il faut noter des initiatives comme le transport à la demande, les navettes communales et intercommunales, ainsi que le rôle joué par les lignes LISHA.

L'OT du Massif des Brasses

Le territoire est trop éloigné de la ville pour proposer une offre en transport en commun adaptée. Il existe des navettes proposant des rotations en été vers la piscine d'Onnion (15 juillet - 15 août) et en hiver vers la station des Brasses (de décembre à mars pendant les vacances scolaires). Les principaux arrêts sont à Saint Jeoire, Viuz en Sallaz, Bogève et Onnion. Proximiti gère ces transports. Les rotations de ces navettes ne correspondent pas avec les horaires des lignes LISHA.

L'OT Alpes du Léman :

A l'échelle de l'OT des Alpes du Léman, les actions vont en direction :

- des mobilités douces : circuits cyclotouristiques, VTT
- de la création de points de recharge électrique pour les vélos (Habère-Poche/Plateau des Moises ; Saxel/Super Saxel sentier d'interprétation)
- de circuit en site propre (circuit VTT sur les berges de la Menoge)
- du tourisme d'itinérance (vélo)

Faucigny Glières Tourisme

Sur le territoire, sans voiture, il est difficile de se déplacer ; l'offre Proximiti ou LISHA est insuffisante.

Pour l'instant Proximiti ne propose pas de ligne en direction des plateaux. Il existe quelques solutions avec l'offre en transport à la demande.

Il manque une offre en déplacement doux et une offre pour rejoindre les plateaux de Solaison et des Glières depuis la Vallée.

L'offre en piste cyclable est à noter : cheminement Léman Mont Blanc ainsi que la station d'autopartage du réseau Citiz à Bonneville.

Sur le territoire Arve et Salève

L'accès au Salève s'effectue via un téléphérique et par la route (plusieurs aires de stationnement).

Les projets d'aménagement touristique

Sur le Salève :

- Monnetier-Mornex : gare supérieure du téléphérique / espace animation / restaurant panoramique (autorisation délivrée) ;
- Quelques aménagements : balisage(s), contrat de territoire ENS, stationnement / départ des randonnées, redéploiement du réseau TC pour les locaux, VAE

Ce qu'il faut retenir sur le tourisme

Sur l'offre touristique,

Notre tourisme est vert, de proximité, de court séjour, et familial. C'est la nature qui fait venir, elle est garante d'un cadre de vie qui est apprécié tant des habitants que de touristes à la recherche d'authenticité. D'autre part, la localisation centrale de notre territoire permet de rayonner vers toute la Haute Savoie et ses principaux sites touristiques et économiques.

Le principal atout touristique du territoire repose sur la qualité des sites naturels fréquentés tout au long de l'année avec certaines activités plus saisonnières comme pour les stations hivernales (Les brasses, Habère-Poche, Le Plateau de Solaison, ...) et dans une moindre mesure le coût de nuitées.

Il existe un large panel d'activités outdoor avec des sites aménagés et de pleine nature ainsi que de nombreux édifices patrimoniaux et historiques.

Les touristes des lieux reconnus comme les grandes stations, Annecy, Genève, Chamonix, etc ... sont attirés par les atouts touristiques du territoire CDF.

L'offre est en perpétuelle évolution et adaptation avec le développement du tourisme d'itinérance, les parcours d'interprétation, les visites théâtralisées, ...

Sur l'hébergement touristique,

Il y a une offre globale d'hébergement touristique de 26606 lits dont 3 119 lits marchands, soit 4825 structures d'accueil dont 129 structures proposant des lits marchands.

Parmi les structures proposant des lits marchands, il y a 9% d'hôtels Les chambres d'hôtes labellisées sont sous représentées ; il n'y a aucune résidence de tourisme. L'hébergement à la ferme est très peu développé.

32% de l'offre en lits marchands du territoire CDF est présente sur le territoire de la CCVV, territoire support des stations hivernales d'Habère-Poche et des Brasses.

Il y a 4700 résidences secondaires (considérés comme des lits non marchands).

Sur la mobilité, le territoire est principalement desservi par les routes départementales. Les services de transport en commun existent mais sont insuffisants notamment en période hivernale. Il faut noter des initiatives comme le transport à la demande, les navettes communales et intercommunales, ainsi que le rôle joué par les lignes PROXIMITI et LISHA.

Enjeux thématiques sur le tourisme

Enjeux - Tourisme :	Explications
TOU 1: Valoriser les sites naturels remarquables	
TOU 3: Développer des activités touristiques complémentaires autour du tourisme :	
- TOU 3-a : VERT : Agriculture / environnement	Conserver les caractères ruraux du territoire CDF : ses attraits résident dans le cadre de vie, les paysages, les vues (y compris depuis les voies d'accès). Il s'agit de proposer une offre en hébergement touristique à la ferme et autre activité (découverte, vente de produits fermiers, ...).
- TOU 3-b : CULTUREL : Bâti, patrimoine construit	Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - de conserver les bâtiments historiques et de développer des centres d'intérêt (faire venir des touristes) ; - de disposer d'une offre en évènementiel (concert, théâtre, ...) ;

Enjeux - Tourisme :	Explications
	<ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre les politiques touristiques engagées (tourisme industriel par exemple).
<ul style="list-style-type: none"> - TOU 3-c : RECREATIF et SPORTIF : Evènements festifs, Randonnée, cyclotourisme, ... Pêche, ski, 	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre des pratiques sportives et de loisirs tout en prévenant les conflits d'usage (Alpages, faunes, flores...) ; - être attentif à la qualité de notre environnement pour proposer un panel diversifié d'activités ; - Proposer un tourisme de proximité pour les habitants et les territoires limitrophes. <p>De mettre à disposition un territoire support d'expérimentation pour des activités de plein air</p>
TOU 4: Améliorer les accès aux sites touristiques	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements locaux en transport collectif vers les sites touristiques / environnementaux ; - Mettre en œuvre des projets liés à l'amélioration des infrastructures. - Accompagner le déploiement sur le territoire des mobilités douces ; y compris vélos électriques.
TOU 5: Diversifier et améliorer l'offre d'hébergements touristiques	<p>Il s'agit de veiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au maintien de l'offre en hébergement existante et de sa répartition typologique (conserver la part des centres de vacances) - A soutenir les projets d'hébergement touristique notamment en direction de l'offre hôtelière ; - à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs ; - A accompagner le remplissage des lits marchands.
TOU 6: Rayonner et mettre en réseau le territoire	
TOU 7: Le lien entre activité touristique et transition écologique	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prévoir l'utilisation des tracés de pistes hors période hivernale ; - De s'engager dans des projets d'enneigement qui ne repose plus sur le modèle des retenues collinaires. L'exemple de l'expérience des filets à neige du Plateau de Solaison montre que la

Enjeux - Tourisme :	Explications
	<p>captation de la neige et son stockage pour assurer l'enneigement des pistes du domaine nordique a fait ses preuves depuis 2 saisons.</p> <ul style="list-style-type: none">- De poursuivre l'adaptation des équipements touristiques de l'hiver vers l'été.- De sécuriser la ressource en eau pour les territoires supports de stations (Eau potable, Cours d'eau, neige de culture.)

Synthèse du rapport de présentation, enjeux

Proposition de méthode pour la définition des enjeux qui serviront à la structure du PADD

Le diagnostic du territoire Cœur du Faucigny a été réalisé de manière thématique ; ont été retenus les entrées :

1. Logements (lgt)
2. Economie, artisanat, commerce (eco)
3. Agriculture forêt (agri)
4. Mobilité (mob)
5. Environnement (env)
6. Tourisme (tou)

L'objectif est d'établir pour chaque enjeu sectoriel le ou les croisements possibles avec une ou plusieurs autres thématiques

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny **Bureau :** 28, chemin de la ferme Saitlet – 74250 Fillinges
Téléphone : 04 50 35 55 85 **Site :** www.coeurdufaucigny.com

Enjeux thématiques croisés avec les logements :

N° Enjeux	Les logements	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
LOG 1	Organiser la production de logements et territorialiser la croissance démographique en lien avec les services, les équipements, ...	X	ECO 2 ; ECO 3 ; ECO 5 ; ECO ZAE 2 ECOCOM 1	ENV 4 ; ENV 8 ; ENV 12 ; ENV 13	AGRI 4	X	MOB 1 ; MOB 2 ; MOB 3 ; MOB 4 ; MOB 5 ; MOB 6	TOU 5
LOG 3	Fluidifier le parcours résidentiel et répondre à la demande sociale	LOG 4	X	X	X	X	X	X
LOG 4	Construire mieux tout en consommant moins	X		ENV 3 ; ENV 4 ; ENV 6 ; ENV 7 ; ENV 8 ; ENV 13 ; ENV 14	AGR 1	FOR 2	MOB 2	
LOG 7	Anticiper les effets de la production de logements sur la production de matériaux et déchets inertes	X	ECO 4	ENV5 ; ENV14	X	X	X	X

Enjeux thématiques croisés avec les le développement économique :

Le développement économique		LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
ECO1	Accompagner la dynamique économique		ECOZAE 1.2.3 ; ECOCOM 1.2.3 ECO 6		AGRI 1 ; AGRI 2	FOR 2	MOB 1	TOU3
ECO2	Assurer la cohérence avec les bassins économiques voisins : Chablais ; Genève / Annemasse ; Genevois ; Vallée de l'Arve / Chamonix	LOG 1	ECOZAE2 et 3 ; ECOCOM 1				MOB 1 ; MOB 2	TOU6
ECO3	Accompagner le déploiement du numérique sur le territoire	LOG 1	ECOZAE 1.2.3	ENV6			MOB 5	
ECO4	Assurer la gestion des déchets issus des matériaux de construction	LOG 7		ENV5 ENV14	AGRI 2		MOB 2	
ECO5	Anticiper les besoins à venir des services à la personne	LOG 1	ECOCOM 1 ECOZAE 2				MOB 2 ; MOB 3 ; MOB 4 ; MOB 5	TOU3
ECO6	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique		ECO 1 ECOZAE 2			FOR 2 ; FOR 5		

Enjeux thématiques croisés avec les Zones d'Activités Economiques :

N° Enjeux	Les zones d'activités économiques	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
ECO ZAE 1	Aménager durablement les ZAE	X	ECO COM 1	ENV 13	X	X	MOB 1 ; MOB 2 ; MOB 3 ; MOB 4 ; MOB 5 ; MOB 6	X
ECO ZAE 2	Apporter une attention particulière à l'aménagement de la zone de Findrol	LOG 1	ECO 1.2.3.5.6	ENV 13	X	X	MOB 1 ; MOB 2 ; MOB 3 ; MOB 4 ; MOB 5 ; MOB 6	X
ECO ZAE 3	Assurer la cohérence des ZAE (interne et avec les territoires voisins)	X	X	X	X	X	MOB 1 ; MOB 2	X

Enjeux thématiques croisés avec le commerce :

	Le commerce	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
ECO COM 1	Anticiper l'évolution du commerce sous toutes ses formes (de centralité, de périphérie, de proximité, e-commerce, lourd, léger, exceptionnel ; ...)	LOG 1	ECO ZAE 1				MOB 1 ; MOB 5	TOU 3

Enjeux thématiques croisés avec l'environnement

	L'environnement	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Paysage	en attente de définition	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
N° Enjeux	Biodiversité	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Env1	Préserver les réservoirs de biodiversité			Env2 ; Env3	agri1, 1a, 1b, 1c, 1d, 1e	For3		Tou1 ; Tou3 a
Env2	Assurer les connexions écologiques	Log4		Env1 ; Env3	agri1, 1a, 1b, 1c, 1d, 1e	For3		Tou1 ; Tou3 a
Env3	Eviter la fragmentation des milieux	Log4		Env1 ; Env2	agri1, 1a, 1b, 1c, 1d, 1e	For3		Tou1 ; Tou3 a
N° Enjeux	Ressource en eau	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Env4	Protéger et gérer la ressource en eau	Log1		Env7				Tou1 ; Tou3 a
N° Enjeux	Resource minérale	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Env5	Rendre les chaînes de valeur plus circulaires et plus efficaces dans l'utilisation des ressources minérales (de l'exploitation au recyclage)	Log7	Eco4		agri2		Mob2	
N° Enjeux	Air-Climat-Energie	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU

Env6	Réduction des émissions et des expositions au gaz à effet de serre	Log4	Eco3				MOB1 ; MOB2 ; MOB3 ; MOB4 ; MOB5 ; MOB6	
Env7	Anticiper les effets du changement climatique	Log4		Env4	Agri3	For5	mob6	
Env8	S'inscrire dans un mix énergétique renouvelable et performant	Log4				For5	mob6	
Env9	Prendre en compte la vulnérabilité des biens et des personnes : risques naturels, risques technologiques, risques sanitaires			env13		For1		
N° Enjeux	Bruits	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Env12	Aménager le territoire du SCOT de manière à ne pas créer de situation de bruit excessif aux abords d'infrastructures	Log1					MOB1	
N° Enjeux	Déchets	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
Env13	Améliorer la gestion des déchets de la collecte au traitement	Log4	ECOZAE1	env11	x	x	mob2	x

Enjeux thématiques croisés avec l'agriculture

N° Enjeux	Agriculture	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
AGRI 1	Identifier les terres agricoles stratégiques	LOG 4	ECO 1	ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 1 ; AGRI 2			
AGRI 1 a	Maintenir les grands tènements, mécanisables, proches des sièges d'exploitation			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 2			
AGRI 1 b	Préserver les alpages dans leurs dimensions agricoles, touristiques et écologiques			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 2			TOU 3 a
AGRI 1 c	Accompagner le développement Agri-Culture identitaire (AOC vin de Savoie - Ayze)			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 2			TOU 3 a
AGRI 1 d	Assurer des connexions écologiques en plaine et coteaux (supports de corridor écologiques)			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3		For3		
AGRI 1 e	Donner une place aux systèmes d'exploitation support d'une agriculture de proximité : l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage, ...			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 2			
AGRI 2	Avoir un développement équilibré de l'espace rural et organiser sa diversification		ECO 4 ;	ENV 5	AGRI 1a, 1b, 1c, 1e		MOB 5 (drive)	TOU 3 a
AGRI 3	Adaptation face aux changements climatiques			ENV 7		For5	MOB 6	

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Enjeux thématiques croisés avec la forêt

N° Enjeux	Forêt	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
FOR 1	Faire vivre la forêt dans son rôle de protection des personnes et des biens			ENV 9				
FOR 2	Faire vivre la forêt dans son rôle de production, d'économie, ...	LOG 4	ECO 1 ; ECO 6					
FOR 3	Faire vivre la forêt dans sa dimension écologique			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3	AGRI 1d			
FOR 4	Accompagner un tourisme vert et de proximité dans une fonction récréative							TOU 3 c
FOR 5	Affirmer le lien entre la forêt et la transition énergétique		ECO 6	ENV 7	AGRI 3		MOB 6	

Enjeux thématiques croisés avec la mobilité

N° Enjeux	Mobilités infrastructures	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
MOB 1	Accompagner le déploiement des grands projets d'équipements support de mobilité durable	LOG 1	ECO 1 ; ECO 2 ; ECO ZAE2 ; ECP ZAE3 ; ECO COM 1	ENV 3 ; ENV 6 ; ENV 12	X	X	X	X
MOB 2	Optimiser l'organisation des déplacements (hommes, ressources, biens, autres trafics)	LOG 1 ; LOG 7	ECO 4 ; ECO ZAE 1 ; ECO ZAE2	ENV 5 ; ENV 6	X	X	X	TOU 4
MOB 3	Accompagner le développement des mobilités durables et proposer des alternatives à l'automobile	LOG 1	ECO 5 ; ECO ZAE1 ; ECO ZAE2	ENV 6	X	X	X	X
MOB 5	Accompagner le déploiement numérique	LOG 1	ECO 3 ; ECOCOM 1	ENV 6	AGRI 2	X	X	TOU 6
MOB 6	Accompagner les mobilités dans la transition énergétique	X	X	ENV 6 ; ENV 7	AGRI 3	FOR 5	X	X

Enjeux thématiques croisés avec le tourisme

N° Enjeux	Tourisme	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
TOU 1	Valoriser les sites naturels remarquables			ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3 ; ENV 4	AGRI 1	FOR 4		
TOU 3	Développer des activités touristiques autour du tourisme :		ECO COM 1	ENV 1 ; ENV 2 ; ENV 3 ; ENV 4	AGRI 1	FOR 4		
TOU 3 a	... vert : agriculture / environnement				AGRI 1 b, 1 c, AGRI 2			
TOU 3 b	... culturel : bâti, patrimoine construit							
TOU 3 c	... récréatif et sportif : évènements festifs, randonnées, cyclotourisme, pêche, ski, ...					FOR 4		
TOU 4	Améliorer les accès aux sites touristiques						MOB 1 ; MOB 2	
TOU 5	Diversifier et améliorer l'offre d'hébergements touristiques	LOG 1						
TOU 6	Rayonner et mettre en réseau l'offre touristique du territoire (communication, découverte, ... y compris aménagements particuliers comme bornes électriques pour la recharge des VEL)						MOB 5	
TOU 7	Le lien entre activité touristique et transition écologique			ENV 7				

Suite aux croisements des enjeux, le choix opéré a été de regrouper les enjeux par couples thématiques suivant :

Logements (lgt) - Mobilité (mob)

Economie, artisanat, commerce (eco) – Tourisme (Tou)

Agriculture forêt (agri)- Environnement (env)

Sur la base de ces croisements, un diagramme de VENN est élaboré pour permettre d'identifier les enjeux qui regroupent quatre thématiques ou plus.

En ressort :

	Enjeux Transversaux	LOG	ECO	ENV	AGRI	FOR	MOB	TOU
LOG1	Organiser la production de logements et territorialiser la croissance démographique en lien avec les services, les équipements, ...		ECO2 ; ECO3 ; ECO5 ; ECOCOM1	ENV4 ; ENV8 ; ENV12 ; ENV13	AGRI4		MOB1 ; MOB2 ; MOB3 ; MOB4 ; MOB5 ; MOB6	TOU5
LOG7	Anticiper les effets de la production de logements sur la production de matériaux et déchets inertes		ECO4	ENV5 ; ENV14				
ECO1	Accompagner la dynamique économique		ECOZAE 1.2.3 ; ECOCOM 1.2.3		AGRI1 ; AGRI2	FOR2	MOB1	TOU3

Vallée Verte – Quatre Rivières – Arve et Salève – Faucigny Glières

Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny

Siège : 44, place du Village – 74130 Faucigny **Bureau :** 28, chemin de la ferme Saitlet – 74250 Fillinges

Téléphone : 04 50 35 55 85 **Site :** www.coeurdufaucigny.com

ECO4	Assurer la gestion des déchets issus des matériaux de construction	LOG7		ENV5 ; ENV14	agri2		MOB2	
Env3	Eviter la fragmentation des milieux	Log4		Env1 ; Env2	agri1, 1a, 1b, 1c, 1d, 1e	For3		Tou1 ; Tou3 a
Env5	Rendre les chaînes de valeur plus circulaires et plus efficaces dans l'utilisation des ressources minérales (de l'exploitation au recyclage)	Log7	Eco4				Mob2	
Env6	Réduction des émissions et des expositions au gaz à effet de serre	Log4	Eco3				MOB1 ; MOB2 ; MOB3 ; MOB4 ; MOB5 ; MOB6	
Env13	Améliorer la gestion des déchets de la collecte au traitement	Log4	ECOZAE1	env11			mob2	
Agri1	Identifier les terres agricoles stratégiques	Log 4	Eco1	Env1 ; Env2 ; Env3	Agri1 ; Agri2			
Agri2	Avoir un développement équilibré de l'espace rural et organiser sa diversification		Eco4 ; Eco Com 1	Env5	Agri1a, 1b, 1c, 1e		Mob5 (drive)	Tou3 a
For2	Faire vivre la forêt dans son rôle de production, d'économie, ...	Log4	Eco1 ; Eco6					
For5	Accompagner la transition énergétique		Eco6	Env7	Agri3		Mob6	

mob1	Accompagner le déploiement des grands projets d'équipements support de mobilité durable	Log1	Eco1 ; Eco2 ; Eco ZAE2 ; Eco ZAE3 ; Eco Com 1	Env3 ; Env 6 ; Env12				
mob2	Optimiser l'organisation des déplacements (hommes, ressources, biens, autres trafics)	Log1 ; log 7	Eco4 ; Eco ZAE1 ; Eco ZAE2	Env5 ; Env6				Tou4
mob3	Proposer des alternatives à l'automobile	Log1	Eco5 ; Eco ZAE1 ; Eco ZAE2	Env6				
mob5	Accompagner le déploiement numérique	Log1	Eco3 ; Eco Com1 ; Eco Com2	Env6	Agri2			Tou6